

Comité Scientifique international :

Mme Johanne LEBRUN (Université de Sherbrooke - Canada)
Mme Lucile RABEARAMANANA (Université d'Antananarivo - Madagascar)
M. François AUDIGIER, (Université de Genève - Suisse)
M. Balveer ARORA (Jawaharlal Nehru University, New Delhi - India)
M. Dominique BARJOT (Université Paris-Sorbonne - Paris IV)
M. Jean Michel DEWAILLY (professeur honoraire des Universités)
M. Pierre-Éric FAGEOL (Université de La Réunion)
M. Sylvain GENEVOIS (Université de La Réunion)
M. Eric JENNINGS (University of Toronto - Canada)
M. Eric MORIER-GENOUD (Queen's University Belfast - Royaume-Uni)
M. Michel PETIT (Université Paris XII - Créteil)
M. Claude PRUDHOMME (Université Lyon 2 - Lumière)
M. Lalasoa Jeannot RASOLOARISON (Université d'Antananarivo - Madagascar)
M. Thierry SIMON (Université de La Réunion)

Comité de Lecture :

Mme Catherine FOURNET-GUERIN (Institut de Géographie Université Paris-Sorbonne)
Mme Bénédicte GASTINEAU (Démographe IRD - Marseille)
Mme Marie Annick LAMY-GINER (Université de La Réunion)
Mme Claire MESTRE (Médecin, anthropologue - Université Bordeaux II)
Mme Faranirina RAJAONAH (Université Paris VII - Diderot)
M. Didier BENJAMIN (Professeur en CPGE - La Réunion)
M. Fabien BRIAL (Université de La Réunion)
M. Fabrice FOLIO (Université de La Réunion)
M. Jean FREMIGACCI (Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)
M. Jérôme FROGER (Université de La Réunion)
M. Christian GEMANAZ (Université de La Réunion)
M. Christophe GIUDICE (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Jean-François KLEIN (Université du Havre)
M. Tovonirina RAKOTONDRABE (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Richard RANARIVONY (Université d'Antananarivo - Madagascar)
M. Célestin RAZAFIMBELO (École Normale Supérieure - Antananarivo - Madagascar)
M. Olivier ROUX (Université de La Réunion)
M. Vincent SCHWEITZER (Académie Nancy-Metz)
M. Samuel SANCHEZ (Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)

Directeur de Publication

Frédéric GARAN
(Université de La Réunion)

Secrétaire de Rédaction

Pierre-Eric FAGEOL
(Université de La Réunion)

Contact : garan.frederic@yahoo.fr

Photos de couverture

Couverture : Noratlas du Groupe aérien mixte d'outre-mer n°50 alignés sur la piste de la base aérienne d'Ivato en 1969.

(Crédit : Coll. P. Villatoux)

4^{ème} de couverture : F-100, escadron de chasse « Jura » 11Y, Djibouti 1973-1978
Alain Crosnier Photo (Crédit : <http://www.f-100.org/hun030.shtml>)

Sciences Humaines
Sud-Ouest de l'océan Indien

Numéro 22

TSINGY

Les conflits dans sud-ouest de l'océan Indien :

Le temps de la guerre froide



Vautour IIB en milieu « tropical » de l'EB 1/92 Bourgogne
(mission en Imerina, mars/avril 1960)

Crédit : <https://philatelie-aviation.blogspot.com/2014/01/vautour-sur-madagascar-mission-imerina.html>

Le présent ouvrage est imprimé en 500 exemplaires.
Sa reproduction partielle ou totale est protégée par les droits d'auteurs
et ne peut être réalisée sans l'approbation de l'éditeur.
(1^{er} semestre 2019 Éditions ProMedia)

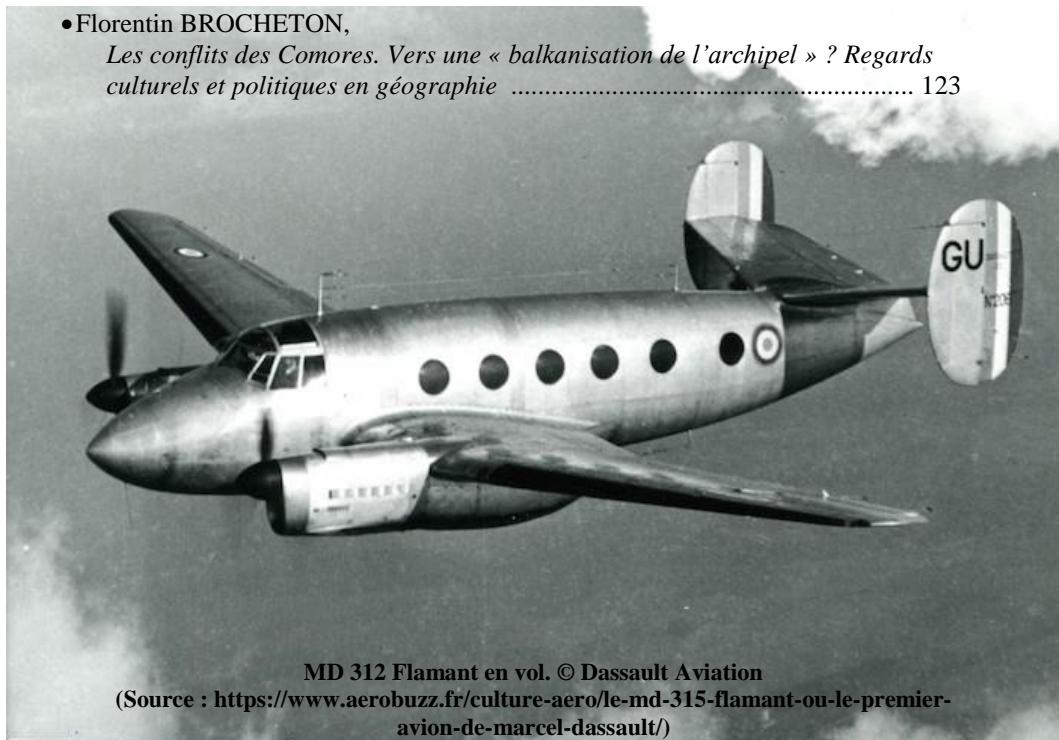
SOMMAIRE

• Editorial	4
-------------------	---

Dossier :

Les conflits dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : 1^{ère} partie, le temps de la guerre froide

• Fabien BORDELES, <i>FR ANOM 41HCM : Dommages et indemnisations de l'entre-deux-guerres malgaches 1942-1947</i>	5
• Richard RANARIVONY, <i>L'océan Indien, un espace secondaire pour les deux grandes puissances de la guerre froide</i>	31
• Paul VILLATOUX, <i>La zone de tension des îles Eparses (1959-1973) : Convulsion de la guerre froide dans l'océan Indien ou ultime épisode d'une décolonisation manquée ?</i>	41
• Aurélien POILBOUT, <i>Djibouti : Marge militaire, périphérie ou pivot stratégique de l'océan Indien pour la France, de la Seconde Guerre mondiale à l'Indépendance</i>	69
• Walter BRUYERE-OSTELLS, <i>Le « temps local » des mercenaires (1978-1989) : Une logique globale pour l'Afrique du Sud et la France dans la guerre froide</i>	107
• Florentin BROCHETON, <i>Les conflits des Comores. Vers une « balkanisation de l'archipel » ? Regards culturels et politiques en géographie</i>	123



MD 312 Flamant en vol. © Dassault Aviation

(Source : <https://www.aerobuzz.fr/culture-aero/le-md-315-flamant-ou-le-premier-avion-de-marcel-dassault/>)

ÉDITO

Si l'histoire de la guerre a longtemps été associée à celle de l'Etat comme à celle des relations entre les Etats, elle peut désormais se lire comme une histoire renouvelée des formes du conflit et met en évidence de nouvelles perspectives sur les relations antagoniques entretenues entre des acteurs de plus en plus diversifiés et dépassant le seul cadre des structures étatiques.

Cependant, en comparaison avec la « violence de guerre » exprimée et conceptualisée pour d'autres aires géographiques, les conflits de la zone indiaocéanique au XX^{ème} siècle semblent quelque peu marginaux ou tout moins perçus comme une manifestation périphérique d'enjeux plus globaux. L'objectif de cette contribution est donc de revisiter la place de l'ouest de l'océan Indien dans les conflits du XX^{ème} siècle, et d'ouvrir la réflexion sur ceux du XXI^{ème} siècle naissant.

Si la participation des empires présents dans la zone océan Indien dans les conflits mondiaux a déjà fait l'objet de nombreux travaux, un certain nombre de chantiers reste encore ouvert autour notamment des identités militaires et leur adossement à des identités politiques et sociales émergentes. Il en est de même de la patrimonialisation des phénomènes guerriers et de la transmission d'une certaine mémoire militaire mobilisant tout à la fois des institutions et des acteurs variés.

En 1971, l'ONU adoptait la résolution 2832, qui faisait de l'océan Indien « une zone de paix ». En pleine guerre froide, le texte demandait aux grandes puissances « d'arrêter le processus d'escalade et d'expansion de leur présence militaire », « d'éliminer » de cette mer hautement stratégique « toutes les bases militaires » et de mettre fin à « la mise en place d'armes nucléaires ». Cette mise en marge de l'océan Indien dans la guerre froide explique la faible lisibilité du rôle de la base de Diego Garcia, comme des conflits de la corne de l'Afrique ou des Comores.

L'objectif de ce numéro (consacré à la Guerre Froide et aux questions coloniales puis postcoloniales) tout comme du prochain (centré sur les deux conflits mondiaux), est de s'interroger sur la pertinence de la notion de « périphérie » qui qualifie trop souvent les conflits dans l'ouest de l'océan Indien. Il conviendra dans ce cadre de confronter temps « local » et temps « mondial » (ou global).

A travers l'article de Fabien Bordeles, nous pouvons découvrir comment la gestion des archives peut permettre d'entrer dans l'intimité des victimes d'un conflit. Nous suivons ainsi les demandes d'indemnisations déposées auprès de l'administration coloniale après les événements de 1947 à Madagascar (tout comme ce qui concerne l'opération Ironclad, classée dans le même dossier des Archives Nationales de l'Outre-mer). Richard Ranarivony pose le cadre général de la place de la zone océan Indien durant la guerre froide. Dès les années 1950, les problématiques coloniales s'entremêlent avec la rivalité entre les deux blocs. Nous pouvons voir, avec Djibouti que nous présente Aurélien Poilbou, le positionnement de la France qui cherche à rester influente dans la région malgré la décolonisation et face à la montée en puissance des Etats-Unis comme de l'URSS. Il en est de même dans l'article de Paul Villatoux, avec les îles Eparées, à la fois enjeu de la guerre froide, mais aussi source de tensions entre la France et Madagascar.

Si la finalité semble la même, la stratégie est différente aux Comores. Walter Bruyère-Ostells nous instruit ainsi du « temps local » des mercenaires, une étape qui permet de mieux comprendre les problèmes actuels de l'archipel, dont Florentin Brocheton analyse la « balkanisation ».

Ces articles permettent de dresser un bilan sur les conflits de la région dans la deuxième moitié du XX^{ème}, qu'il faudrait compléter avec l'analyse de la situation en Somalie, au Mozambique comme au Yémen. Autant d'éléments confirmant qu'aujourd'hui, comme durant la guerre froide, le Sud-Ouest de l'océan Indien n'est pas aussi « périphérique » qu'on veut le croire.

Frédéric Garan
Directeur de publication

FR ANOM 41HCM :
DOMMAGES ET INDEMNISATIONS
DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES MALGACHE
1942-1947

Fabien BORDELÈS
Chargé d'études documentaires
Archives nationales d'outre-mer
Aix-en-Provence

Résumé : Pendant les opérations militaires de 1942 et celles de 1947-1948 à Madagascar, des dommages furent causés par l'ensemble des troupes combattantes aux biens mobiliers et immobiliers de diverses personnes physiques et morales. Suite aux dispositions législatives, l'administration du Haut-Commissariat procède à la constitution des dossiers de dommage et à l'évaluation administrative de l'indemnité de reconstitution à allouer à chaque sinistré. À travers le contenu de ces dossiers, le répertoire FR ANOM 41HCM propose une image de la société coloniale suite à l'entre-deux-guerres malgache et donne un éclairage particulier sur les « événements » de 1947. Ce dernier apparaît ainsi comme une source importante pour les recherches en histoires sociale, économique et politique.

Mots-clés : Madagascar, Seconde Guerre mondiale, débarquements britanniques de 1942, insurrection de 1947-1948, décolonisation, dommages, indemnisations

Abstract : During the military interventions of 1942 and 1947-1948 in Madagascar, the combat troops caused damages on movable assets and real estates of natural and legal persons. Following legal provisions, the Office of the High Commissioner compiled notification files and calculated the compensations to allocate to each victim. FRANOM 41 HCM takes advantage of these files to depict the colonial society during the malagasy inter-war period and sheds light on the events that occurred in 1947. Altogether, they constitute an important source of information for researches in social, economic and political history.

Keywords : Madagascar, Second World War, British landings of 1942, Malagasy Uprising of 1947-1948, Decolonization, Damages, Compensations

Cet article invite à une plongée dans la société coloniale malgache des années 1940. Période particulièrement dense et agitée de l'histoire de l'île, puisqu'elle passe alors de la troisième République coloniale, représentée par le Gouvernement général de Madagascar (GGM), à la révolution nationale d'un Pétain tropicalisé¹, puis de la juridiction militaire britannique aux Forces françaises libres et combattantes du Général de Gaulle, à la quatrième République représentée par le Haut-commissariat de Madagascar (HCM)...

En juin 1939, le Gouverneur Marcel de Coppet cède son poste à Léon Cayla jusqu'en avril 1941, alors remplacé par Armand Annet. Le gouverneur général Annet, imprime l'esprit de Vichy sur l'île rouge. La même année est fondé le Parti nationaliste malgache (PANAMA). L'année suivante, des débarquements et d'autres opérations militaires britanniques se déroulent ainsi² : Diégo-Suarez le 5 mai, Mayotte le 3 juillet, Majunga, Morondava et Nosy-Bé le 10 septembre, Tamatave le 18 septembre, Tananarive est occupée le 23 septembre, Tuléar le 29 septembre, Antsirabe le 2 octobre, Fianarantsoa le 29 octobre, Manakara le 2 novembre... Mis à part la bataille de Diégo (du 5 au 7 mai), où avant de se rendre, les forces françaises perdirent 171 hommes, et infligèrent 121 pertes aux forces de débarquement, on assiste plutôt à une « drôle de guerre ». Les forces vichystes de l'île menèrent « une opposition passive », sur le modèle malgache de la Reine Ranavalona III lors de l'invasion française, battant en retraite sur toute la longueur de l'île, faisant sauter 58 ponts, pendant une campagne qui dura 56 jours, ponctuée de quelques accrochages militaires entrecoupés de négociations, pour aboutir le 6 novembre 1942 à l'armistice d'Ambalavao. Suite à l'accord du 14 décembre 1942, entre Charles de Gaulle et Anthony Eden, sur l'administration de Madagascar, les Anglais remettent le pouvoir entre les mains des représentants de la France Libre, dont le général Legentilhomme, qui est remplacé en mai par le Gouverneur général de Saint-Mart.

En 1943, Monja Jaona fonde, à Manakara, la société secrète JINY. En février 1946, nous avons les créations du Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM) et de la JIM (Jeunesse Idéale Malgache), branche jeunesse du MDRM, par le pasteur Ratrema. Toujours en 1946, Joseph Raseta fonde une autre société secrète, la JINA3. Le MDRM s'impose rapidement comme le principal parti politique indigène. Il doit cependant compter avec la concurrence, dans les régions côtières, du parti des déshérités de Madagascar, le PADESM⁴. Ce dernier parti est appuyé par l'administration française. Le 7 mai 1946, la loi Guèye⁵ est adoptée. Lors des élections législatives de novembre 1946, Joseph Raseta, Joseph Ravoahangy et Jacques Rabemananjara sont élus députés à l'Assemblée nationale. Alors que l'on assiste, la même année, au retour des tirailleurs malgaches⁶.

Au niveau économique la situation de Madagascar est délicate : effort de guerre, blocus maritime, puis effort pour la reconstruction, misère endémique et entretenue par le

¹ Cf. Eric JENNINGS, *Vichy sous les tropiques*, Grasset, 2004, 386 p.

² K. C. GANDAR DOWER, *Into Madagascar*, Penguin books, 1943, 112 p.

³ Si JINY et JINA sont deux structures distinctes, il y a tout de même un lien entre les deux qui peut entretenir la confusion : C'est que Monja Jaona, présent à Tananarive en avril-mai 1946, a été un des premiers membres de la nouvelle JINA de Raseta (Merci à Jean Fremigacci pour cette précision)

⁴ Cf. Jean-Roland RANDRIAMARO, *PADESM et luttes politiques à Madagascar. De la fin de la Deuxième Guerre mondiale à la naissance du PSD*, Ed. Karthala, 1997, 451 p.

⁵ La loi n 46-940 du 7 mai 1946, dite loi Lamine Guèye, est une loi française tendant à proclamer citoyens français de l'Union française tous les ressortissants des territoires d'outre-mer.

⁶ Ils vont jouer un rôle important lors des insurrections de 1947.

système colonial, création malencontreuse de l'Office du riz...

Dans ce climat, se déclenche la nuit du 29 au 30 mars 1947, à Moramanga, le début d'une guerre d'indépendance qui va s'étendre sur les provinces de Fianarantsoa, Tamatave et Tananarive⁷, elle prendra fin en novembre 1948, suite à la



fin de la répression des insurrections.

Document 1 : Tananarive, sur la future avenue de l'Indépendance alors avenue Fallières, puis de la Libération à la fin de la deuxième guerre mondiale, le 23/09/1942, les Malgaches regardant défiler les King's African Rifles (KAR), surnommés « zoulous » par la population locale, un avant-goût de la venue des Sénégalaïs (Coll. Part.).

Les débarquements des forces militaires britanniques permettant la prise de Madagascar et mettant fin au régime de Vichy sur l'île, ainsi que « la rébellion »⁸, « l'insurrection », ou le *tabataba*⁹ (de mars 1947 à février 1949) ont, par les pertes et les dégâts engendrés lors de ces guerres, donné naissance au Service des sinistrés de la rébellion et des dommages de guerre, issu de la Direction des finances et de la comptabilité du Haut-

⁷ Ces provinces sont alors les plus densément peuplées. Pour une approche générale de l'insurrection, voir Jean FREMIGACCI, « La vérité sur la grande révolte de Madagascar », *L'Histoire* n°318, mars 2007. Pour une vision détaillée dans une province, voir Jean FREMIGACCI, « L'insurrection de 1947 à Mananjary : aux origines d'une insurrection (1896-1940) », « La montée des périls (1940-1947) », « Le drame », dans *Tsingy* n°12, 13, 14, 2010-2011, p. 10-36, p. 68-100, p. 107-162.

⁸ Terme utilisé par l'administration française pour désigner la période 1947-1949.

⁹ Terme malgache utilisé par les Malgaches eux-mêmes pour désigner la période 1947-1949, signifiant : grands bruits, émeutes, désordres. C'est également le titre d'un film de Raymond RAJAONARIVELO sorti en 1988 (1h24 mn).

commissariat de la République française à Madagascar (HCM). Le premier Haut-Commissaire, Marcel de Coppet, reprend son poste le 19 mai 1946 à Tananarive (il avait été Gouverneur général de Madagascar de 1939 à juin 1940).

Cet article présente la production archivistique et l'instrument de recherche de cette sous-série du HCM conservée aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) d'Aix-en-Provence, dont la cote de référence est : FR ANOM 41HCM/1-152.

Cette cote archivistique mystérieuse désigne, avant classement, 30 mètres linéaires (m. l.) de documents. Après traitement, cette sous-série compte désormais quelque 20 m. l. de papiers mis en chemises sanglées et en boîtes de conservation sur les rayonnages des ANOM. La majeure partie des documents intéresse la période de 1947, cotes 41 HCM/1-143 et 152 (pour environ 11 000¹⁰ dossiers individuels de demande d'indemnisation) et seules les cotes 41HCM/144-151 (dont une centaine de dossiers individuels) couvre la période de 1942. Elles ont été constituées entre 1942 et 1958 (les dates extrêmes des documents).

Il existe dans les inventaires des ANOM pour Madagascar, traces d'indemnisations à la suite de sinistres ou dommages, bien avant 1942 et 1947. Dès le début, et même avant la colonisation de Madagascar, il est déjà question « d'indemnités allouées aux victimes des mouvements insurrectionnels de 1885 à 1896 »¹¹ (Madagascar est alors sous protectorat de la République française), puis entre 1905-1908¹², sans parler des biens réclamés suite aux spoliations et aux expropriations lors de la colonisation.

Pour les autres colonies, nous trouvons également des indemnités, notamment suite à l'abolition de l'esclavage avec l'indemnité coloniale¹³ de 1849 pour Saint Domingue¹⁴, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Sénégal et pour l'océan Indien : La Réunion¹⁵, Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie (1851-1852)¹⁶. En effet, suite au décret du 27 avril 1848 promulgué par le gouvernement provisoire de la Seconde République qui proclame l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (article 1), mais qui reconnaît également qu'une indemnité doit être versée à tous les propriétaires (article 5) pour compenser la perte de ce que la loi avait considéré jusqu'ici comme un bien patrimonial.

Enfin, en ce qui concerne les indemnités liées aux dommages de guerre (suite à la Seconde Guerre mondiale, ou aux guerres d'indépendances), les ANOM conservent les archives de la Délégation pour l'Extrême-Orient de la commission consultative des dommages et des réparations (1946-1965) qui contiennent les dossiers des dommages de guerre pour l'Indochine. Ce fonds considérable (468 m. l.) concerne les dommages matériels subis par les Européens et les indigènes occasionnés par les Japonais entre mars et août 1945, puis par les troupes Vietminh lors des troubles et des insurrections successives à la défaite japonaise, puis par les militaires français à partir de 1946¹⁷.

¹⁰ Chiffre comprenant les dossiers manquants. Attention, une même personne peut avoir plusieurs dossiers individuels si les dommages se sont déroulés sur différents lieux, ou lorsque le dossier a été reclasé par le service (dans ce cas le numéro de dossier supplémentaire est spécifié dans la colonne « N° dossier »).

¹¹ FR ANOM MAD 6(2) D2.

¹² FR ANOM MAD 6(2)12 : Indemnisations des victimes.

¹³ FR ANOM COL K 1 à 17.

¹⁴ FR ANOM DPPC 7 SUPSDOM 1-97 et DPPC 8 SUPSDOM 1-394.

¹⁵ FR ANOM COL K 4 : Rachat forcé pour l'île Bourbon (1846/1847).

¹⁶ FR ANOM COL K 3/2 et FR ANOM GGM 1 Z 348 : notes au sujet de l'indemnité coloniale.

¹⁷ Ce fonds n'est pas classé. Les demandes de communications sont cependant possibles en s'adressant au service. Il n'existe pas d'inventaire à disposition des lecteurs. Seul le fichier de l'administration versante permet une

Pour l'Algérie, les dossiers de demandes d'indemnisation des dommages subis au titre de la guerre d'Algérie dans le département de Constantine ont été constitués par le service des indemnisations (1955-1962)¹⁸, et dans le département de Bône, le service des indemnisations des victimes des événements d'Algérie (IVEA)¹⁹. Ces archives sont les seules à avoir été transférées en métropole en 1962.

Nous verrons d'abord du point de vue de l'archiviste, pourquoi et comment cette sous-série du fonds HCM a été classée en retraçant l'historique de son traitement archivistique et de sa conservation afin de mieux appréhender son contenu et de présenter l'instrument de recherche.

Puis nous tenterons de comprendre le cadre législatif de ces indemnisations et ce que laissent entrevoir comme pistes de recherche ces archives du Service des sinistrés de la rébellion et des dommages de guerre. Nous essayerons également de dégager quelques constats et questions que soulèvent ces documents.

La dernière partie de cette présentation, offre les sources archivistiques complémentaires, non exhaustives, relatives aux dommages et indemnisations des guerres de 1942 et 1947-1948, aux ANOM, mais également dans d'autres dépôts en France, en Angleterre, en Suisse et à Madagascar.

I) TRAITEMENT, CONTENU ET INSTRUMENT DE RECHERCHE

Cette sous-série, dénommée initialement « Fonds d'avance des dommages de la rébellion » (FADR), a été rapatriée de Madagascar en mai 1959 par M^{me} Marchand-Thebault²⁰, conservateur, et entreposée à Marseille, Paris, puis Aix-en-Provence après 1966. La consultation des archives anciennes du service permet de noter une certaine tension entre le service versant (Service des dommages de guerre et de rébellion de la direction des finances du HCM) et l'archiviste chargée du rapatriement des archives, puisque dans une note à son assistante, elle précise à propos du répertoire FADR : « [...] je vous remercie d'avoir pensé à me l'envoyer, mais cela ne me paraît pas nécessaire. Il vous sera plus facile qu'à moi de faire la conversion (tableau de correspondance des cotes) lorsque le Service des dommages vous demandera un dossier. D'autre part, ce service étant particulièrement pointilleux, je ne lui ai pas fait savoir où était son fonds et je n'ai pas l'intention de le lui dire. Je n'insisterai pas non plus sur l'impossibilité d'obtenir de lui des cotes très exactes. Il ne m'a pas fait une demande exempte d'erreurs. »²¹ Cette note nous apprend également qu'en 1959, ces dossiers étaient encore vivants et les demandes de communications encore fréquentes. Cela pourrait expliquer le grand nombre de dossiers manquants : environ 1800 dossiers manquants qui apparaissent dans l'inventaire des archives du service²².

recherche nominative. Tous les dossiers ne sont pas communicables, à l'heure de la rédaction de cet article, car certains contiennent des pièces concernant le contentieux, postérieures à 1954. Les demandes de dérogation sont toutefois possibles.

¹⁸ FR ANOM 4Q 9314/97, 109-119.

¹⁹ FR ANOM 933/421-FR ANOM 933/589.

²⁰ Elle est née en 1921 dans la Manche à Avranches. Licenciée en droit. Promotion chartes, 1953. Archiviste du haut-commissariat à Madagascar de 1953 à 1959. Conservateur aux AN en 1960, en mission au rectorat de Paris de sa création à 1976 (remplacée par Paule René-Bazin), 1976, chargée de communication auprès de Guy Duboscq. Conservateur des archives municipales de Toulouse (1977-1986). Christian Cau prendra sa succession. Elle est morte à Gan, Pyrénées-Atlantiques en 2007.

²¹ FR ANOM SOM 48, dossier 971.

²² FR ANOM 41HCM/152, ces dossiers manquants sont peut-être conservés aux Archives nationales de Madagascar cf. ci-après dans les sources complémentaires.

Le traitement de ces dossiers a débuté en 1999 aux ANOM. Deux agents d'accueil, de surveillance et de magasinage avaient pris en charge son classement jusqu'à la fin de l'année 2000. Ils avaient alors traité moins du tiers des documents (3 000 dossiers). À mon arrivée en 2015, j'ai d'abord effectué un récolement des archives relatives à Madagascar et traité quelques petits fonds entrés par voie extraordinaire. Ayant donc pris connaissance de cette sous-série relative à 1947, dont le classement était arrêté mais qui était communicable, en accord avec le directeur des ANOM, il a été décidé d'en finir le traitement qui de plus, pouvait s'inscrire dans les commémorations des soixante-dix ans de l'insurrection malgache.

Malheureusement le travail déjà effectué devait être repris entièrement, car l'instrument de recherche, sous forme de tableau, ne comportait que trois champs : numéro de dossier, nom et cote de la boîte. Les spécificités de la toponymie malgache (même nom de lieu dans différentes provinces) ont rendu nécessaire l'ajout de champs supplémentaires notamment pour le lieu des dommages qui apparaît désormais en trois champs : un premier pour le lieu-dit, le village ou le quartier, le second pour la ville, ou le district et le dernier pour la province.

D'un point de vue archivistique, la consultation des règles préconisées, par la circulaire AD 62-10 du 14 mars 1962²³, relative aux archives des dommages de guerre 1939-1945, bien qu'elle ne s'adresse qu'aux directeurs des archives départementales, permet de comparer les différents modes de classements réalisés à l'époque. Ainsi, cette circulaire nous apprend qu'en métropole le tri a été réalisé par catégories de dommages sur ces dossiers : destructions totales et partielles, biens mobiliers et immobiliers. Les analyses des dossiers mis en fiches comportaient toujours les données suivantes : nature du dommage, nom du sinistré et parfois sa profession, ainsi que le montant de l'indemnité. Pour les dossiers instruits à Madagascar les mêmes informations se retrouvent sur la couverture des dossiers. Pour le traitement le choix a été fait de ne pas relever le montant de l'indemnité mais plutôt d'ajouter un champ pour la profession du sinistré. Car souvent le montant indiqué sur la couverture du dossier ne correspond pas au montant que l'on retrouve à l'intérieur du dossier. De plus, nous avons choisi d'indiquer la profession, qui permet d'avoir une idée du montant, car il n'y a finalement que deux principales catégories de montants. Celle des cultivateurs (et autres petits métiers comme employé, domestique, bonne, couturière, ménagère, porteur, etc.) qui en général culmine entre quelques centaines ou milliers de francs et les autres : fonctionnaires indigènes ou métropolitains, commerçant, propriétaires, industriels, etc. dont les montants s'élèvent entre plusieurs dizaines ou centaines de milliers de francs.

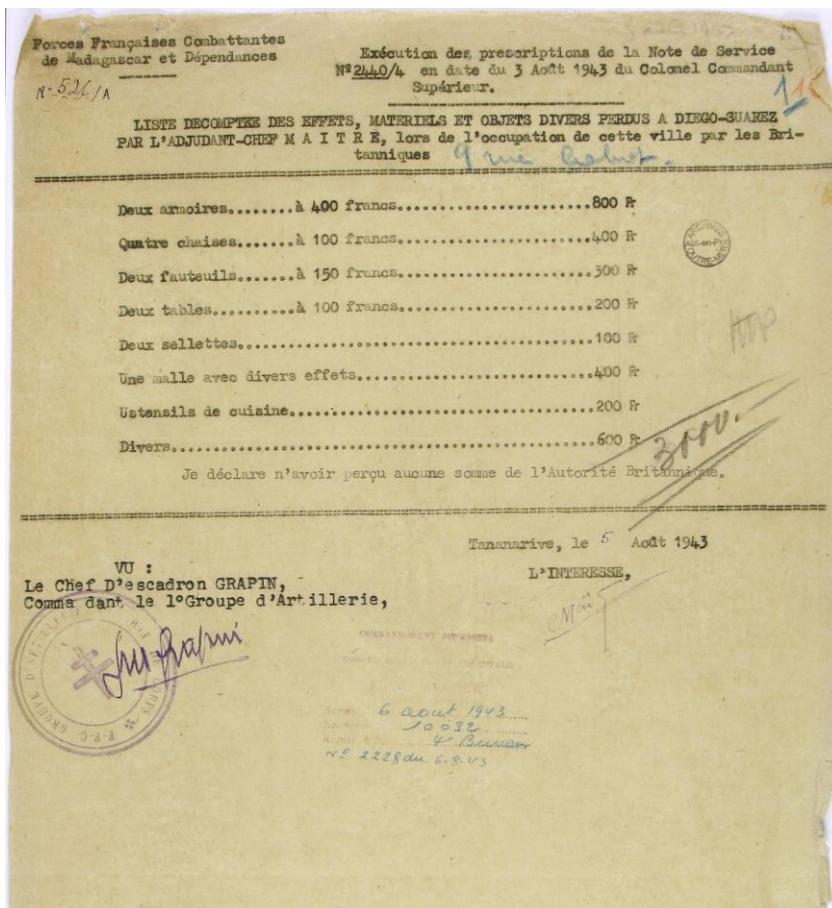
Au-delà de cette circulaire²⁴, le classement s'appuie d'abord sur le principe archivistique du respect des fonds qui est basé sur un ensemble de critères et de principes : celui de la provenance, celui d'intégrité des fonds, et celui d'ordre originel ou primitif. Le respect de l'ordre originel ou primitif consiste, au sein d'un fonds d'archives, à maintenir intact ou à restaurer le classement interne des documents qui le composent établi par le service producteur. Ces principes offrent le plan de classement du service producteur des dossiers de demandes d'indemnisation : dossiers individuels relatifs aux indigènes et aux Français (MAD 41HCM 1-107) ; dossiers relatifs aux sociétés (MAD 41HCM 108-120) ; dossiers relatifs aux étrangers (MAD 41HCM 121-127) c'est-à-dire aux personnes ni

²³ Cf. autres circulaires relatives aux mêmes archives : AD 61-2 du 28 janvier 1961 et n° 62-11 du 6 février 1962.

²⁴ Aussi, malgré les préconisations de la circulaire de réaliser des destructions et de l'échantillonnage sur les dossiers, nous n'avons réalisé aucune destruction, hormis pour les doublons.

françaises, ni malgaches (essentiellement : Chinois, Anglais, Indiens²⁵). À noter que pour les Anglais, il s'agit souvent de Mauriciens ; Dossiers relatifs aux demandes d'aides par des membres du MDRM (MAD 41HCM 128-130) : soit des demandes de réparations des membres du MDRM, ou de leurs familles (enfants, femmes, sœurs, frères, pères, mères...) ; Dossiers relatifs aux fausses déclarations (MAD 41HCM 131-132) et aux déclarations tardives (MAD 41HCM 133).

La première surprise du traitement fut donc de découvrir que cette sous-série contenait également les archives des indemnisations suite aux débarquements britanniques de 1942 (41HCM/144-151).



Document 2 : Liste des objets perdus par Henri René Maitre, lieutenant d'artillerie, lors du débarquement britannique à Diégo-Suarez en 1942, 41HCM/147, ©ANOM

Ainsi, à l'étude du mode de classement des dossiers par le service producteur, sans même regarder le contenu, nous comprenons que la plus grande peur du HCM est d'indemniser des membres ou même la famille du MDRM. La lecture des dossiers le

²⁵ En 1947, le service ne fait pas de différence entre Inde et Pakistan, alors tout juste indépendants, nous avons donc choisi de mettre Indo-pakistanais dans le champ « Nationalité ».

confirme, en particuliers à travers les enquêtes faites à la suite des déclarations de pertes.

Ces dossiers de demande de réparation comprennent selon l'importance des sinistres, les pièces suivantes : listes de déclaration des pertes, pièces justificatives afférentes (factures, salaire/paye des journaliers, ou nouvelles listes d'achats effectués avec leurs prix afin de justifier des sommes déjà allouées par le HCM), procès-verbaux, extraits de décision, attestations de la commission, déclarations de réception de paiement. Documents moins fréquents ou rares : rapports d'expertises d'assurance pour les dossiers des sociétés importantes (dont quelques photographies), photographies des habitations avant/et ou après les dommages, plans (de maison, de parcelle...), extraits de minutes notariales, fiches ou notes de renseignements et procès-verbaux d'enquêtes, dépositions de témoins...

Les dossiers les plus simples comprennent au minimum : une liste de déclaration des pertes et un extrait de décision de la commission.

L'une des richesses de ce fonds réside notamment dans les listes de déclarations des pertes, pièces maîtresses des dossiers, qui permettent d'avoir une idée concrète de la vie quotidienne des Malgaches et des colons (biens possédés, ceux estimés, taille des maisons et matériaux utilisés pour leurs constructions...) et qui sont accompagnés du prix des biens perdus et des corrections éventuelles de l'administration. Elles sont parfois accompagnées d'une lettre expliquant le contexte ou les circonstances des dommages.

En dehors des dossiers de demande de réparation suite aux guerres de 1942 et 1947, cette sous-série du HCM comprend la correspondance (active et passive) du Service suite aux débarquements de 1942 (41 HCM/149-150) et celle relatives aux insurrections de 1947-1948 (41 HCM/135-141). On retrouve également les dossiers relatifs à la création et la mise en place de l'aide via le Comité d'aide et d'assistance aux victimes de la rébellion (CAAVR), mais également son cadre juridique (41HCM/143-144) et l'inventaire des dossiers manquants de 1947 des archives du Service (41HCM/152).

L'instrument de recherche se présente donc sous la forme d'un tableau au format PDF comprenant les champs suivants : nom ; titre ou prénom ; numéro de dossier, lieu-dit, village ou quartier ; district ou ville ; région ou province et fonction et/ou qualité. Les trois champs géographiques permettent une géographie extrêmement précise des lieux de l'insurrection et une recherche des dossiers par lieux. Cette version du répertoire est disponible en ligne sur le site IREL (instruments de recherche en ligne) des ANOM²⁶ avec une introduction²⁷. Le répertoire en ligne propose donc une entrée par nom et par ordre alphabétique.

Une autre version, saisie en bases de données sous XML/ead a également été réalisée. Une demande de conseil²⁸ à la CNIL, relative à l'autorisation de mise en ligne des données nominatives de 41 HCM, a été envoyée par les ANOM. En effet, l'interrogation, le choix et la sélection de ces données sera plus pratique pour les chercheurs sous ce format qu'avec le format actuellement en ligne.

Le traitement intellectuel de ces documents, c'est-à-dire leur analyse (description) et la rédaction d'un instrument de recherche, s'accompagnent d'un traitement physique de ces archives, dénommée dans le jargon des archives : la conservation préventive. Elle consiste

²⁶ Pour IREL : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/> ; pour le répertoire : http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/cpdf/?FRANOM_04410/41HCM_tableau.pdf

²⁷ Pour l'introduction : http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/cpdf/?FRANOM_04410/41HCM_Intro.pdf

²⁸ Courrier du 1^{er} juin 2017 réf. ANOM 2017/2062 pour demande de mise en ligne des données nominatives.

dans le dépoussiérage des documents, avec retrait des très nombreuses aiguilles et trombones, puis à la mise en sous-chemises, chemises et boîtes de conservations, pour enfin coter les unités de conditionnement (uc : boîtes). Ces travaux nécessaires, qui sont le cœur de la profession, rendent le traitement long.

II) CADRE JURIDIQUE DES INDEMNISATIONS, REMARQUES, QUESTIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES

La loi n°46-2389 du 28 octobre 1946 relative à la réparation des dommages de guerre, reprend les principes juridiques de justice et de réparation intégrale qui étaient déjà ceux de la loi du 17 avril 1919. Cette loi de 1946 prévoit en principe la réparation intégrale à condition que les sinistrés reconstituent effectivement leur bien détruit.

La procédure de financement des réparations des dommages de guerre à Madagascar a été définie par le décret n°47-1543 du 14 août 1947, étendant aux Territoires d'Outre-mer autre qu'à l'Indochine la loi de 1946, promulgué par l'arrêté local du 25 octobre 1947 (JOM du 1/11/1947, p. 1068) et la loi n°47-580 du 30 mars 1947 (JORF du 31/03/1947, p. 3027). Elle s'appuie également sur l'arrêté d'application du 7 décembre 1948 et les circulaires du 20 août 1947 et du 4 mars 1948 donnant aux présidents des commissions d'évaluations les directives pour l'évaluation.

Nous trouvons l'historique et le cadre juridique, sous les cotes suivantes MAD41HCM 142-143 : création et mise en place de l'aide via le Comité Central d'Aide & d'Assistance aux Victimes de la Rébellion (CCAAVR) et les Comités provinciaux (CPAAVR) qui sont les collecteurs et les distributeurs des fonds par arrêté du 25 avril 1947²⁹.

Le cadre juridique est commun pour les indemnités de 1942 et 1947, mais pour les sinistres de 1942, une autre indemnisation a visiblement été versée par les Britanniques³⁰, elle apparaît dans certains dossiers en étant désignée par l'administration française sous les termes suivants : « *Claims Commission* » ; cette commission spécifie qu'« aucune réclamation ne pourra (lui) être faite par un membre quelconque des forces françaises ». Cela explique sans doute le nombre important de dossiers de militaires français demandant réparations au Service des dommages de guerre et de rébellion, suites aux débarquements Anglais, par rapport aux dossiers de 1947.

En plus de cette spécificité, les sinistrés de 1942 peuvent compter sur les ordonnances du 4 juillet 1943 et du 2 octobre 1943, relatives à la réparation des dommages causés par les faits de guerre dans les territoires de l'Empire.

En pratique, et suivant l'application des textes, en dehors des délais de déclarations des pertes, les remboursements sont versés en tranches par quart et s'étalent sur 10 années... Cette lenteur de l'Administration dans le remboursement des sinistrés, ou de leurs héritiers, est visible dans la correspondance que l'on peut trouver dans les dossiers. Par exemple, le dossier n°64 889³¹, Édouard Randriambololona, cultivateur et « fidèle serviteur presque ignoré », demande dans une très longue lettre (datée du 9 août 1949) adressée au Chef de la Province de Fianarantsoa, au style *patrio-emphatique* accompagnée de citations variées

²⁹ Puis décret n°47-1543 du 14 août 1947 et arrêté du 19 août 1947 (Commission de constatation), modifié le 31 janvier 1948 et le 6 février 1948 (compositions des commissions).

³⁰ Cf. sources complémentaires ci-dessous.

³¹ Cf. 41HCM/76

(Lieutenant Gamas, Pierre de Chevigné, Coste-Floret et... Molière !) : « Or, de tous mes vœux, j'invoque votre paternelle bienveillance de vouloir bien m'accorder une faveur tout à fait exceptionnelle qui sera la seule et la plus grande récompense à laquelle je puisse aspirer et prétendre : c'est le paiement unique, à titre de dédommagement, du montant restant des avances qui pourraient m'échoir. »

Pour les sinistrés les conditions concrètes et matérielles de l'indemnisation sont caractérisées par la lenteur désespérante des remboursements et parfois aussi un certain sentiment d'humiliation vécue à travers les procédures administratives : interrogatoires lors des commissions, enquêtes, pièces justificatives, etc.

Les objets somptuaires, c'est-à-dire non utilitaires, tels que bijoux et argent liquide ne sont pas pris en compte donc non remboursés. La majorité des sinistrés était en zone rurale, il faut comprendre que la présence d'agences bancaires était inexistante. En conséquence les habitants conservaient l'argent liquide chez eux.

Une autre problématique juridique apparaît lorsque des sinistrés souhaitent quitter la région (pour les Malgaches ou les Européens), ou même l'île (pour les colons) où ils ont perdu biens ou proches. En effet, la « reconstitution sur place » des biens sinistrés est une des obligations légales pour obtenir le remboursement, alors que les sinistrés d'Indochine spécifiquement, grâce à l'article 30 du décret du 27 septembre 1947, peuvent se réinstaller dans toute l'Union française et même en métropole. Le sentiment d'humiliation peut alors se transformer en sentiment d'injustice. En tout cas, au niveau politique, le HCM souhaite voir la population autochtone et les colons se réinstaller dans les lieux qu'ils avaient quitté afin de reprendre au plus vite les efforts de reconstruction de l'après-guerre. Comme le prouve cette note³² du Directeur des Affaires Politiques au Directeur du Crédit à la production : « [...] je partage entièrement le point de vue que vous exposez [...]. Il serait à déplorer que les Colons déjà installés sur la Côte Est désertent cette dernière in globo. Ce serait une démission qui doit être évitée à tout prix. Certes, cela pose des questions de sécurité [...], qui doivent faire l'objet d'études toutes spéciales. »

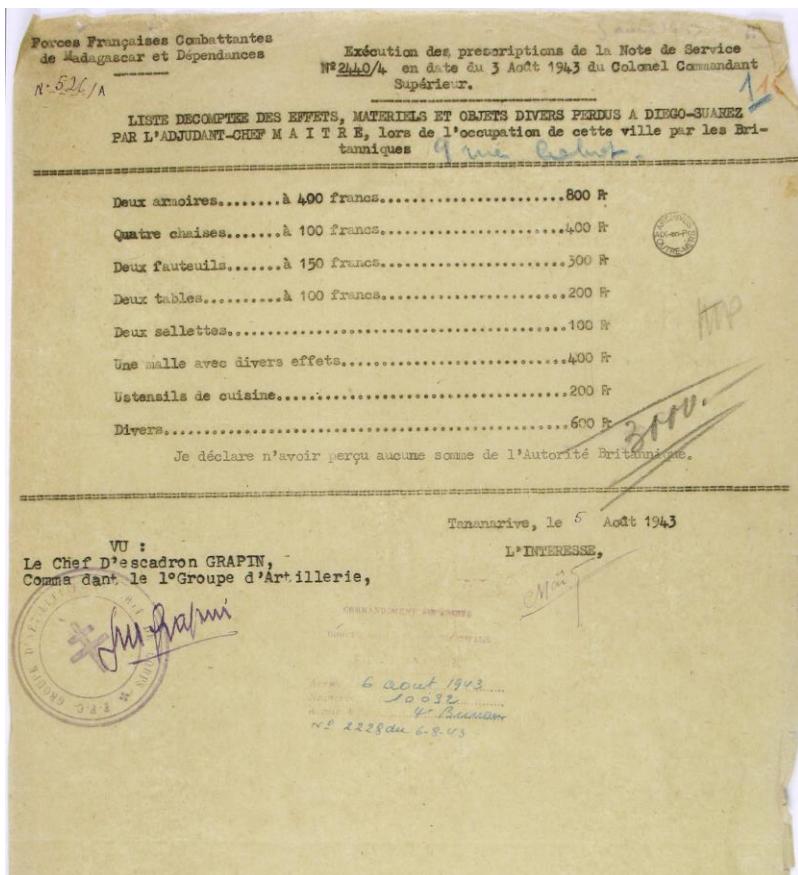
Cette sous-série du fonds HCM laisse entrevoir de prometteuses études pour certains chercheurs (sans parler des généalogistes) et appelle aussi quelques remarques et questions de la part de l'archiviste.

En effet, par le sondage qu'il permet dans la société coloniale malgache ce fonds intéresse l'histoire sociale. La liste des métiers énumérés dans le champ « Fonction et/ ou qualité », à elle seule donne une image détaillée de cette société pour l'aire géographique des rébellions.

Premier constat quant à l'occurrence des professions³³ sur l'ensemble des dossiers : majorité de cultivateurs ruraux. L'inventaire dresse donc le portrait d'une société rurale. Sur environ 9 500 dossiers, on dénombre 1810 cultivateurs et 1060 cultivatrices, 716 planteurs et 79 planteuses, 47 exploitants forestiers, 17 éleveurs et 15 éleveuses. Il faut souligner que les doubles professions, voire triples, sont fréquentes (planteur-commerçant par exemple), mais rarement mentionnées dans les dossiers, elles se comprennent à la lecture des biens perdus. Celle indiquée est celle de l'activité au moment du sinistre. Dans tous les cas, la grande majorité cultive, ou fait cultiver la terre (cf. 60 notables, 1677 propriétaires et 13 concessionnaires).

³² Cf. 6(15)D50, note en date du 23/08/1950

³³ Sur l'ensemble des dossiers, seules 55 professions ne sont pas mentionnées et on ne trouve que 2 dossiers de personnes sans profession...



La deuxième famille professionnelle la plus touchée en nombre de dossiers représente les commerçants, au nombre de 862 dossiers partagés comme suit : 643 commerçants, 123 commerçantes, 31 bouchers, 20 marchands de bestiaux, 5 de fruits et légumes, 3 de bois, 6 hôteliers, 1 gargotière... À noter évidemment, la part très importante des commerçants Chinois (314 dossiers), et Indo-pakistanais (17 dossiers) sous les cotes suivantes : 41HCM/121-127.

La structure administrative coloniale se dessine aussi à travers ces dossiers où toutes sortes de fonctionnaires y apparaissent : écrivain-interprète, secrétaire, facteur, contremaître de l'enseignement ou de l'agriculture, garde forestier, contrôleur des eaux et forêts, médecin et infirmier de l'AMI³⁴, gardien de léproserie, garde consigne, administrateur des colonies, cantonnier et surveillant aux TP, délégué cantonal, sous-gouverneur, gouverneur, administrateur, instituteur, secrétaire, auxiliaire de la justice, employé du chemin de fer, planton, commis, retraité... Et beaucoup de chefs : de cantons, de districts, de quartiers, de villages, de gares, de postes...

Document 3 : Liste de Mme SOAZARA, cultivatrice à Tanambao (province de Tamatave), comprenant : maison (trano), riz (vary), vêtement (lamba), cuvette et tasse, marmite (vilany), poules et coqs (akoho vavy sy lahy), malle (vata), chaise et table. Le prix de la maison (500 francs) et cette

³⁴ Assistance Médicale Indigène

courte liste comprenant le minimum vital sont caractéristiques des dossiers représentant la frange la plus pauvre de la société coloniale à Madagascar. FR ANOM 41HCM/10, n°603, ©ANOM

Les instituteurs représentent une catégorie particulièrement sinistrée parmi les fonctionnaires : environ 165 dossiers sur un total de 845 dossiers de fonctionnaires (militaires compris). Cette impression semble être confirmée par ce télégramme³⁵ officiel et confidentiel, du 12 mars 1951, adressé par le chef de la Province de Fianarantsoa au Directeur des Affaires Politiques : « La stèle de Mananjary élevée à la mémoire des instituteurs malgaches victime de la rébellion, a acquis une existence officielle lorsque M. le Haut Commissaire y a déposé une gerbe lors de sa tournée du mois de novembre 1950 STOP Toutefois (...) une inauguration plus solennelle pourrait avoir lieu avec l'assentiment de M. le Haut Commissaire. » Cette volonté politique d'honorer une profession sans doute fortement divisée lors de l'insurrection, peut interroger sur le rôle, ou la place qu'elle y a joué, sans doute moins important que le retour des tirailleurs malgaches sur le terrain, mais tout autant dans les consciences.

Parmi les fonctionnaires sinistrés, les forces de l'ordre comprennent 122 dossiers répartis comme suit : 7 agents de police, 2 gendarmes, 19 soldats et militaires (ou ex), 54 gardes indigènes, 40 partisans, 4 ex-tirailleurs³⁶. La double activité est fréquente également chez les fonctionnaires, par exemple le dossier de ce colon, planteur en brousse, qui fait également office de receveur des douanes les jours de marché...ou de cet administrateur faisant cultiver les terres autour de sa résidence secondaire.

Les artisans et employés (550 dossiers) se retrouvent sous les dénominations suivantes : 107 employés (dont 21 de commerce), 87 couturières et maîtresses de couture, 69 charpentiers, 22 menuisiers, 30 infirmiers, 11 médecins, 30 mécaniciens, 26 chauffeurs, 26 ouvriers, 24 tailleurs, 24 bûcherons, 17 maçons, 13 cuisiniers, 12 forgerons, 7 industriels, 6 charretiers ou charrons, 5 bonnes ou domestiques, 4 bateliers de bac, 3 ferblantiers, 3 cordonniers, 2 coiffeurs, 2 blanchisseuses, 2 garçons de table, briquetiers, commandeurs, gérants, transporteurs, fabricants de *betsabetsa*³⁷, de bougie, manœuvres, magasiniers, 1 bijoutier, 1 photographe, 1 naturaliste et 1 cycliste !

Les religieux sont présents dans cette liste professionnelle soit individuellement, soit au nom de leur congrégation (41HCM/126-128) notamment pour les confréries étrangères : la *London Missionary Society*³⁸ (LMS), la Mission luthérienne Norvégienne protestante³⁹ et la Mission anglicane⁴⁰. On trouve 63 dossiers individuels répartis comme suit : 36 pasteurs, 11 prêtres, 6 révérends, 2 catéchistes, 2 diacres, 1 missionnaire et 1 évêque.

Qu'en est-il de la place des femmes ? Dans les dossiers, nous trouvons : 1060 cultivatrices, 166 ménagères, 123 commerçantes, 87 couturières et maîtresses de couture, 79 planteuses, 15 éleveuses, 20 sages-femmes (dont 6 de l'AMI-Assistance Médicale Indigène), 5 bonnes ou domestiques, 2 servantes à l'hôpital, 2 blanchisseuses, 1 gargotière, 1 gérante de propriété... Les dossiers relatifs aux femmes peuvent également être recherchés dans le champ « Titre ou prénom » en plus des prénoms féminins, avec les termes suivants : Vve,

³⁵ Cf. 6(15)D50

³⁶ N. B. En plus des dossiers individuels, un dossier général relatif aux indemnités pour les anciens militaires malgaches sinistrés se trouve en 41HCM/144.

³⁷ Vin de canne à sucre produit de façon artisanale à Madagascar.

³⁸ Cf. 41HCM/128

³⁹ Cf. 41HCM/126

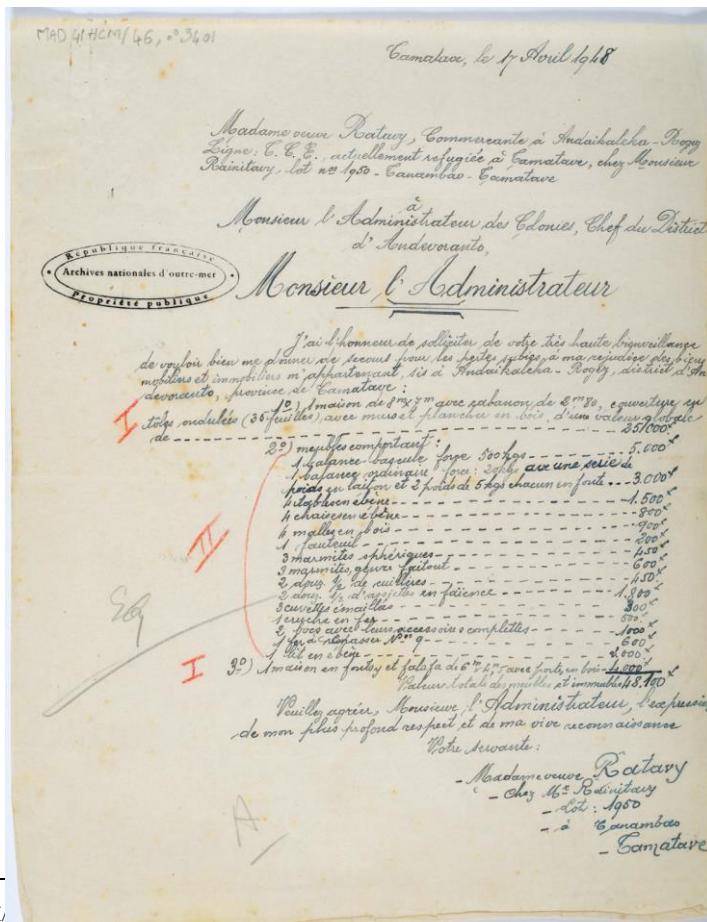
⁴⁰ Cf. 41HCM/127

Mme et enfant⁴¹. En effet, on trouve également 143 dossiers d'élèves et enfants mineurs (dont des enfants de troupe) sans distinction de genre.

Il est à noter que certains dossiers ont été constitués par des personnes illettrées, ils sont repérables dans les dossiers par l'empreinte digitale qui remplace la signature et la mention écrite « Illettré ».

Cette sous-série intéressera également l'histoire économique de l'île. Notamment par la précision des déclarations des pertes toujours accompagnées des prix de chaque perte ou destruction, avec les corrections éventuelles de l'administration, soit pour cause de surévaluation des biens, ou au contraire lorsque ceux-ci ont été sous-évalués.

Le chercheur pourra dresser un tableau des activités économiques de la colonie en étudiant les dossiers relatifs aux sociétés sous les cotes suivantes : 41HCM 109-120. Elles concernent les sociétés les plus importantes, et notamment toutes les grandes sociétés commerciales : la Société Louis Leroux, ex-Société Coloniale Bordelaise (41HCM/120-121), la Société Nantaise (41HCM/112), la Compagnie d'agriculture et d'industries coloniales (41HCM/114), la Compagnie Marseillaise de Madagascar (41HCM/116), la Compagnie coloniale de Madagascar (41HCM/117), la Société Générale des Graphites (41HCM/111), la Compagnie Lyonnaise de Madagascar (41HCM/115), le Syndicat Lyonnais de Madagascar (41HCM/118), la Société industrielle et commerciale de l'Emyrne (41HCM/113) et la Compagnie Commerciale du Betsileo (41HCM/119).



⁴¹ Cf. 41HCM

Document 4 : Liste de Mme Veuve RATAVY, commerçante à Andekaleka-Rogez (province de Tamatave). Il est intéressant de constater la précision de la description de la maison dont le prix estimé (25 000 francs) permet de montrer ce que pouvait posséder une catégorie de personnes plus aisées. FR ANOM 41/HCM/46, dossier n°3401, ©ANOM.

Car de nombreux dossiers de sociétés familiales, ou de petites sociétés, comme celle des commerçants, des exploitants forestiers et miniers, etc. ainsi que des coopératives agricoles indigènes se retrouvent dans les dossiers individuels de réparations des particuliers français et malgaches (41HCM/1-108)⁴². Pour trouver les sociétés commerciales, industrielles ou forestières, une recherche dans le champ « Titre ou prénom » avec le terme « Société » permettra de les obtenir toutes. On trouvera également trace des activités commerciales dans les boîtes de conditionnement relatives aux demandes de dédommages des étrangers (cf. 41HCM/122-125).



⁴² Cela
Électrici

**Documents 5 et 6 : Photographies d'une locomotive et d'une scie à ruban dans l'exploitation forestière de M. Henri MARTIN à Madiorano, FortCarnot (province de Fianarantsoa),
FR ANOM 41HCM/78 n°6623, ©ANOM**

Sur le plan financier, il est également très intéressant de constater que le financement du fonds permettant les dédommagements aux sinistrés est majoritairement constitué de souscriptions recueillies par les Comités Provinciaux d'Aides et d'Assistance aux victimes de la rébellion⁴³ auprès de la population. En effet, sur un total de 42 millions de francs réunis en avril 1948, 25 millions l'ont été par voie de souscription, tandis que 17 millions viennent de subventions du Budget Général du Haut-Commissariat de Madagascar.

Si cette information peut surprendre à première vue, elle est surtout le signe de la faiblesse financière de la colonie et d'une longue habitude de la souscription plus ou moins forcée. Cette sollicitation pécuniaire permanente de la population, peut être illustrée par la lettre⁴⁴ du Président de la Légion française des combattants de Fianarantsoa en décembre 1941, demandant l'autorisation de vendre des carnets de vignettes pour orner le courrier des plus belles phrases du Maréchal Pétain... et venir ainsi en aide aux prisonniers de guerre. D'ailleurs pour la période vichyste sur l'île rouge, entre 1940 et 1941, les quêtes et tombolas autorisées passent de 13 à 25⁴⁵.

Pour en revenir aux montants globaux des indemnisations, en avril 1948⁴⁶, l'Administration a résumé les chiffres estimés des dommages causés par la rébellion en trois lignes :

- Dommages subis par l'Administration : 125 000 000 Frs CFA
- Dommages subis par les colons européens : 886 000 000 Frs CFA
- Dommages subis par la population autochtone : 237 000 000 Frs CFA

Soit un montant total de : 1 248 000 000 Frs CFA.

En juillet 1953, le « montant total des liquidations effectuées à ce jour » s'élevait à 10 164 058 Francs CFA... L'écart entre les chiffres montre bien le manque de moyen et la lenteur de l'administration dans les remboursements.

La consultation des dossiers relatifs aux biens de l'administration⁴⁷ permet

⁴³ Cf. 41HCM/143 (dossier 1)

⁴⁴ GGM 6(2)D/49

⁴⁵ GGM 6(2)D/49 bis

⁴⁶ Cf. 41HCM/143

⁴⁷ Cf. 41HCM/142

également de constater la faiblesse des moyens et d'investissement de la colonie⁴⁸.

Premier constat, ces dossiers concernent en majorité des Malgaches⁴⁹. Les premières victimes sont des Malgaches pour le nombre des dossiers, car pour les indemnités, c'est l'inverse... L'administration et les colons emportent la majorité des fonds, comme nous l'avons vu ci-avant.

Le chercheur pourra interroger le champ « Fonction et/ou qualité » pour retrouver les partisans, les militaires, ceux de la garde indigène, les membres du PADESM (à noter qu'il y a un dossier relatif à la Société Coopérative PADESM⁵⁰), et ceux du MDRM ayant fait des demandes (41 HCM/129-131).

On trouve parfois dans les dossiers des lettres accompagnant la déclaration des pertes (listes des biens et objets), ces lettres lorsqu'elles décrivent les destructions et les évènements dans un village pourront utilement compléter les journaux des marches et opérations (JMO) des archives militaires.

À la lecture des dossiers, par exemple le N°2446, on apprend que les bœufs (zébus) du sinistré ont été mangés par les militaires, puis dans un second temps, les objets pillés et la maison brûlée par les rebelles : dans ce cas les dommages créés par les deux camps apparaissent nettement. On trouve aussi au-delà des lettres, de véritables rapports pour un lieu donné : les attaques sur Vohitranivona⁵¹, ou les assauts sur Fetraomby⁵² pour 1947, ou s'agissant de la prise de Diégo-Suarez en 1942, en plus d'une lettre retraçant les faits, un plan du débarquement est disponible⁵³. Ces éléments pourront également être comparés avec les déclarations et les demandes formulées par les rebelles qu'on trouvera dans les dossiers classés « MDRM » (41 HCM/129-131) par l'administration.

Même si évidemment, ces dossiers constitués par le pouvoir colonial sont d'abord là pour évaluer le tort financier des *mahaleo tena afaka*⁵⁴/indépendants délivrés, ils ne peuvent pas être seulement considérés comme le remboursement des colons et de leurs collaborateurs malgaches. Leur étude apprend que bien souvent les victimes de dommages, lorsqu'elles ont pu voir leurs agresseurs, en connaissaient une partie.

⁴⁸ Les articles 50-51 de la loi du 30 mars 1947, « L'Algérie et les territoires relevant du ministre de la France d'Outre-Mer verseront à l'État pendant 10 ans, à compter de 1947, à titre de contribution de solidarité à la réparation des dommages de guerres subis par l'ensemble de l'Union Française une annuité ».

⁴⁹ Après 1946 et la loi Guèye, le terme « indigène » est remplacé par l'expression « citoyen français de l'Union française ».

⁵⁰ Cf. 41HCM/9, dossier N°1010

⁵¹ Cf. 41HCM/44 dossier n° 3297

⁵² Cf. 41HCM/43 dossier n°3172

⁵³ Cf 41HCM/146 dossiers n° 21 et 23 DG

⁵⁴ Cf. 09Fi/680, affiche de propagande du MDRM récupérée en 1947 à Ifanadiana (province de Fianarantsoa).

Certains d'entre eux pourront également apporter leur contribution à la lourde, douloureuse et macabre comptabilité des morts de 1947-1948, en permettant de croiser les sources et de vérifier les informations. Ces dossiers sont repérables dans le champ « NOM ou analyse » lorsque les termes « Héritiers », « Vve » ou « Succession » apparaissent derrière le nom. Attention, ces dossiers ne sont pas seulement constitués de personnes décédées pour cause de rébellion. Car, comme nous l'avons déjà évoqué, vu le délai de remboursement (versé en quatre tranches sur plus de 10 ans), des demandeurs sont parfois morts avant d'avoir touché la totalité de leurs indemnités et ce sont donc les ayants droit qui réclament la fin des remboursements.



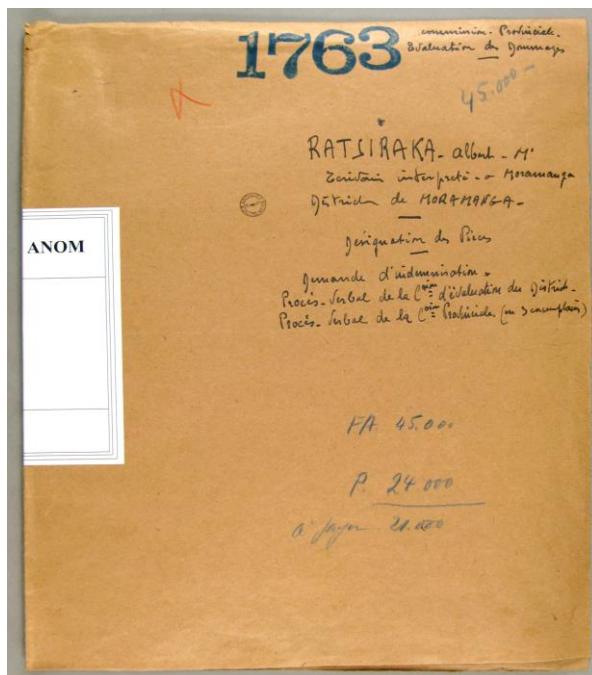
Document 7 : Affichette de l'arrestation de Victorien RAZAFINDRABE, entouré de tirailleurs malgaches (ou sénégalais ? Il est difficile de trancher avec certitude). © FR ANOM

140 APOM/2

Il est intéressant aussi de voir comment le HCM communiquait alors sur des faits aujourd'hui reconnus comme des crimes de guerre. Pour élargir le champ des victimes de l'armée française... je prendrai l'exemple des commerçants chinois. Sous la cote 41HCM/122, on trouve un dossier sobrement intitulé « règlement de dommages causés à des ressortissants chinois lors de l'opération de pacification de la cote est », à Vohitraomby, dans le district de Mahanoro (province de Tamatave). Une lettre du Consul chinois de Tananarive parle d'une « regrettable affaire » et des « mesures prises en vue d'éviter le retour de pareils incidents » et que le versement par le HCM « d'une somme de 4 millions de Frs CFA destinée aux héritiers de mes ressortissants, tués au cours de cette affaire » va clore cette affaire « traitée à l'amiable ». Par ailleurs, le dossier ne contient que de la correspondance relative à l'imputation budgétaire de cette dépense et huit dossiers individuels de demandes d'avances. Aucune indication n'apparaît donc dans le dossier, même pas la lettre de réclamation du Consul général de la Chine. Le puzzle de ce crime de guerre a été reconstitué par Jean Fremigacci⁵⁵. On y apprend que le 27 décembre 1947, un groupe de combat (8 tirailleurs marocains) capture 32 personnes (9 commerçants chinois, leurs 7 femmes malgaches et 16 enfants) qui étaient retenus à Vohitraomby par les insurgés qui avaient pillé leurs boutiques. Le groupe de combat dépouille les Chinois de plus d'un

⁵⁵ Cf. Jean FREMIGACCI, *Bataillons marocains à Madagascar*, dans *Défendre l'Empire*, Frédéric GARAN (Dir.), Vendémiaire, 2013, p. 41-96.

million de Frs CFA et « pour garder le secret sur l'affaire, ils mitraillent leurs captifs. Mais deux hommes et cinq enfants s'échappent »...



Document 8 : Copie de la couverture du dossier d'Albert Ratsiraka, alors écrivain-interprète à Moramanga. FR ANOM 41HCM/25, n°1763, ©ANOM

Une autre question : pourquoi ce service de la direction des finances qui œuvre aux dédommages des victimes de 1942 et celles de 1947-1948, n'est-il pas utilisé pour traiter les demandes d'indemnisations des personnes victimes du régime de Vichy⁵⁶ à Madagascar ?

Car ces dossiers existent. C'est en effet la Direction des affaires politiques (DAP) qui va traiter les 55 demandes reçues par l'administration (mais on ne trouve trace que de 35 dossiers⁵⁷). Il est également remarquable de constater que le personnel administratif des affaires politiques est aussi très impliqué dans les institutions (le CCAAVR⁵⁸ et les CPAAVR⁵⁹) qui gèrent les indemnités.

C'est donc un administrateur de la DAP, qui est, en 1948, secrétaire du CCAAVR. D'ailleurs lorsque cessent définitivement les activités du CCAAVR, en février 1949 (les comptes sont arrêtés), les attributions du Comité sont alors reprises par la DAP, avant leur transfert à la Direction du Crédit à la Production...

III) SOURCES COMPLÉMENTAIRES ARCHIVISTIQUES

⁵⁶ Cf. Claude BAVOUX, « Le Madagascar des libérations. Une seule île pour deux rêves 1942-1947 », dans *Tsingy* n°1, mars 2005, p. 13-28.

⁵⁷ Cf. MAD 6(14)D50

⁵⁸ Comité Central d'Aide et d'Assistance aux Victimes de la Rébellion.

⁵⁹ Comités Provinciaux d'Aide et d'Assistance aux Victimes de la Rébellion.

A. Débarquements britanniques de 1942 et indemnisations

Les cotes ci-dessous, classées par lieux de conservation et par période (pour 1942 puis pour 1947), sont accompagnées de leurs analyses sommaires.

1) Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence)

- Gouvernement général de Madagascar : séries D
 - MAD 3D 334 : Inhumations de soldats décédés le 16 septembre 1942.
 - MAD 6(1)D 92 : Activités des ressortissants étrangers, dont question des cimetières britanniques (1949-1955).
 - MAD 6(2)D 48 : Extraits de presse relatifs à la guerre et rapports d'indicateurs (1939-1941).
 - MAD 6(2)D 49 : Sûreté générale. Légion française des combattants volontaires de la Révolution nationale : dossiers (1940-1942). Internés politiques (1943-1944).
 - MAD 6(2)D 49bis : Police administrative, service de la Sûreté : dossiers de surveillance transmis à la direction des Affaires politiques (1939-1942), correspondance avec le Commissariat national de Londres.
 - MAD 6(2)D 63-77 : Dissolution du Parti communiste à Madagascar (1939-1940).
 - MAD 6(12)D 8 : Affaires militaires à la Défense nationale (1930-1942).
 - MAD 6(12)D 11 : Télégrammes et correspondance échangés avec le Secrétaire d'État aux Colonies à Vichy, notamment à l'occasion du débarquement des forces britanniques ; Commission d'enquête sur la dispersion du matériel militaire (1941-1943).
 - MAD 6(14)D 49 : Occupation britannique (1942).
 - MAD 6(14)D 50 : Réparation au profit des victimes de Vichy : dossiers nominatifs, notamment celui de Jules Ranaivo et de M^e Albertini et son épouse (1942).
 - MAD 6(14)D 51 : Dommages subis par les étrangers lors de la rébellion de 1947. Indemnisation : notes et correspondance (1948-1955).
 - MAD 6(14)D 57 : Dispersion du matériel militaire (1942-1943).
 - 2HCM/175⁶⁰ : Occupation anglaise (1942).
- Série Géographique de Madagascar :
 - Cartons :
 - 316 : Dossier 819 : Arrêtés de promulgations de décrets (1942-1944).
 - 318-324 : PV des séances du CA (1939-1950).
 - 333 : Dossier 877 : Répression des menées anticoloniales (1941-1942); dossier 878 : Propagande de la garde du Maréchal (1941); dossier 879 : Politique intérieure (1940-1942).
 - 350 : Dossier 935 : Affaire politique de dissidence (1941-1944) ; dossier

⁶⁰ Cote provisoire, sous-série en cours de traitement.

- 936 : Rapport de l'inspecteur général Bagot (1941).
- 353 : Dossier 949 : Affaires indigènes dans la province de l'Emyrne (1941) ; dossier 952 : Distinctions honorifiques et honneurs attribués à des militaires malgaches (1942) ; dossier 953 : Activités des inspecteurs des affaires administratives (1941-1942).
- 436 : Dossier 1191 : Arrêtés du HCM (1948-1949).
- Provinces de Madagascar
 - 13 TA/7 : Province de Tamatave, district de Brickaville; courrier confidentiel, affaire Paulet, sûreté et renseignements (1940-1942).
 - 12 PF/6 : Province de Fianarantsoa, district d'Ambatofinandrahana ; Légion française des combattants (1941) et surveillance (1942).
 - 17 PF/10 : Province de Fianarantsoa, district de Mananjary ; Souscription, vente photographies de Pétain, aides aux patriotes français (1942).
 - PT/238 : Antananarive (1942).
- Fonds ministériels : Ministère des Colonies. Direction des affaires politiques (61 COL)
 - 892bis : Français retenus à Madagascar (1943)
 - 895 : Note sur l'agression britannique (1943).
 - 2046-2047 : Télégrammes départ (1942).
 - 2413 : Relations de Madagascar avec la France libre ; la Résistance à Madagascar (1941-1944).
 - 2556 : Rétrocession de la base navale de Diego-Suarez par les Anglais à la France libre (1943-1945).
- Fonds ministériels : Ministère des Colonies. Direction des affaires militaires (81 COL)
 - 7-9 : Constructions militaires à Madagascar (1920-1947).
 - 75 : Défense de l'île et bataille de Diego-Suarez (5-7 mai 1942) : rapports, notes et télégrammes (1940-1942).
 - 126 : Situation des militaires maintenus en Angleterre et en Afrique du Sud : correspondance (1940-1943).
 - 128 : Français internés en Afrique du Sud, en AEF, en Angleterre, à Djibouti : rapports de visite des camps et liste nominatives (1942-1944).
 - 131 : Personnel à Madagascar, pertes, récompenses (1941-1944).
 - 132 : Personnel à Madagascar, commandement, récompenses, sanctions (1941-1942).
 - 223 : État-major des colonies/1^{er} bureau (1940-1943). Organisation de Madagascar : télégrammes arrivée et départ (1940-1941). Agression anglaise du 10 septembre 1942 : récompenses, promotions ; Malgaches capturés et détenus prisonniers de l'Est Africa : correspondance, état

nominatif (1942-1943).

- Archives privées
 - 29 EVEOM 34-35 : fonds Léon Cayla (deuxième gouvernement à Madagascar, 1940-1941).
 - 41 EVEOM 2 : fonds Pierre Ravailler : Commission d'enquête sur la dispersion du matériel militaire suite au débarquement des troupes britanniques à Madagascar : correspondance, arrêté de nomination comme président de la commission, inventaire, procès-verbaux, cahier de transmission, rapport de la commission d'enquête en deux exemplaires, 9 p. (1942-1943).
- Iconothèque
 - 2 Fi 1576-1583 : Débarquements britanniques de 1942 : série de 8 photographies (noir et blanc, 18 × 13,2 cm.) issue de la propagande vichyste. Les descriptions des photographies ci-dessous sont celles de la propagande vichyste.
 - 2 Fi 1576 : « Nouvelle agression anglaise contre Madagascar, une batterie de 75 en mouvement »
 - 2 Fi 1577 : Cf. photographie ci-dessous
 - 2 Fi 1578 : « À Madagascar, les Britanniques se heurtent à la résistance tenace des défenseurs de l'île. Une rue du quartier indigène à Tananarive. »
 - 2 Fi 1579 : « Nouvelle agression anglaise contre Madagascar. Un village à l'ouest sur la Betsiboka. »
 - 2 Fi 1580 : « Nouvelle agression anglaise contre Madagascar. Soldats malgaches dans la brousse. »
 - 2 Fi 1581 : « Les Anglais ont déclenché une attaque massive contre la côte ouest de Madagascar ; ici le Boulevard Poincaré à Majunga qui a été attaqué. 11/09/1942. »



Document 9 : FR ANOM 2 Fi 1577 : « Le Gouverneur Général Annet annonce que la résistance continuera dans l'île de Madagascar, malgré l'abandon de Diégo-Suarez. Annet remettant une *angady* (sorte de bêche) à des cultivateurs malgaches, ainsi faisait autrefois le Roi Andrianampoinimerina. 10/05/1942 » ©ANOM

- 2 Fi 1582 : « Les troupes françaises résistent vaillamment à Madagascar. Une vue générale de Tananarive. »
- 2 Fi 1583 : « Tananarive est tombée après une résistance farouche. Une vue pittoresque de Tananarive ». Elle était ville ouverte... »

2) Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine)

Versement 19 890 315/1-53 Ministère de l'Équipement et du logement, Direction de la commission nationale des dommages de guerre : accords internationaux conclus par la France pour l'indemnisation réciproque (1945-1971).

3) Service historique de la Défense (Vincennes)

Fonds Madagascar et dépendances, sous-série 8 H

- 8 H 81 (dossier 3) : délibérations du Conseil de Défense, procès-verbaux des séances (1897-1941).
- 8 H 82 dossiers 1-7) : occupation anglaise à Diégo-Suarez (1940-1944).
- 8 H 105 (dossier 1) État-major du corps d'occupation de Madagascar : journal de marche et des opérations (5 mai-5 novembre 1942) ; débarquement de Diégo-Suarez : correspondance. (dossier 2) : Journal et compte rendu des conversations franco-britanniques, texte de l'accord du 25 décembre 1945.

4) Archives diplomatiques (La Courneuve)

- Séries géographiques : 57 QO (Madagascar, 1944-1959), 63 QO 6 (possessions britanniques, 1944-1952).
- Londres, Comité national français : 91-98 Madagascar (mai 1940-juillet 1943).

5) The National Archives (Londres)

- FO 371/36138 : *Foreign Office, Anglo-Free French relation review of local events in Madagascar (1942-1943)*.
- FO 371/60103 : *Foreign Office, Political Department : Proposed publication of Anglo-French Agreement of 1942 on defence of Madagascar (1942-1946)*.
- FO 371/67719 : *Foreign Office, Political Department: Despatch on the Madagascar operations by Lt Gen R Sturges (1942-1947)*.
- T 160/1259/3-5 : *HM Treasury, Financial arrangements in Madagascar following Allied occupation, including currency, banking and exchange control (1941-1944)*.
- CAB 79/21/19 : *War Cabinet and Cabinet, Madagascar – Equipment for Union Brigade, Withdrawal of South African Air Force Squadron, future policy (1942)*.
- CAB 106/674 : *War Cabinet and Cabinet Office, Report on operation « Ironclad », the capture of Diégo-Suarez (1942)*.
- CAB 106/675 : *War Cabinet and Cabinet Office, Madagascar: Despatch on the capture of Diégo-Suarez by Rear Admiral E. N. Syfret, Flag Officer Commanding Force « F » (1942-1948)*.
- CAB 106/749 : *War Cabinet and Cabinet Office, Madagascar: Report on merchant navy experiences in operation « Ironclad », the capture of Diégo-Suarez by Captain R. W. Roberts (1942)*.
- ADM 358/3034 : *Admiralty, Navy, Royal Marines and Coastguard, Sunk by enemy action ; Hit a mine north of Madagascar (1942)*.
- FCO 45/855 : *Foreign and Commonwealth Office, Regimental memorial to British soldiers who died in Diégo-Suarez (1971)*.

- WO 373/29/2 : *War Office, Africa and Madagascar (1942-1943)*.

6) Imperial War Museum, Department of Documents (Londres)

Simpson, Peter Trevor, soldier of Madagascar : Papers related to Work for SOE in Italy and Madagascar (1942-1944).

7) King's College : Liddell Hart Centre for Military Archives (Londres)

GB 0099 KCLMA Stockwell, Madagascar, 1942-1943, including photograph album on service with 2nd Company Royal Welch Fusiliers and order of battle for Battle of Majunga, Sep 1942 Photograph Album covering service in Madagascar with 2nd Compagny Royal Welch Fusiliers including occupation of Diégo-Suarez, (1942-1943).

B. Rébellion de 1947 : indemnisations

Ne sont mentionnées que les cotes qui ont une analyse faisant apparaître un rapport direct avec l'indemnisation des victimes de la rébellion de 1947⁶¹.

1) Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence)

- Gouvernement général de Madagascar : Direction des Affaires politiques (série D)
 - MAD 6(14)D 51 : Dommages pour les étrangers.
 - MAD 6(14)D 71 : Commémoration de la mort des martyrs malgaches (mars 1948).
 - MAD 6(14)D 77 : Victimes de la rébellion (1957-1960).
 - MAD 6(15)D 38 : Victimes de la rébellion (1947-1950).
 - MAD 6(15)D 3 : Intervention des consulats en faveur des ressortissants étrangers : Grande-Bretagne, Chine, Suisse...(1947-1955).
 - MAD 6(15)D 49 : Sinistres, secours, indemnisations, meurtres (1947-1955).
 - MAD 6(15)D50 : Victimes de la rébellion et secours (1947-1955).
 - MAD 6(15)D 80 : Demandes de dommages, plaintes (1947-1955).
 - Régie des chemins de fer de Madagascar (1947-1949).
 - CF 4 : Dommages subis par les infrastructures ferroviaires : correspondances, rapports, demandes de dédommagements (1947-1949).
 - CF 5 : Félicitations du directeur des chemins de fer aux agents malgaches (par localités) et européens, décorations, citations (1947-1949).
 - CF 6 : Aide aux victimes : dédommagement, suscriptions, kermesse (1947-1949).
 - CF 7 : Citation des agents à titre militaire : correspondance avec le Haut-Commissaire (1947-1949).

⁶¹ Pour les archives concernant les insurrections de 1947 proprement dites, cf. Jean Fremigacci, « Madagascar 1947 : les sources d'archives », *Tsingy*, n° 8, 2008, p. 7-30.

- Fonds ministériels : Ministère des Colonies. Direction des affaires militaires
 - 7-9 : Constructions militaires à Madagascar (1920-1947).
 - 74 : Madagascar. Rébellion de mars 1947 : enquête du général Pellet, rapports, correspondance (1947).
 - 124 : Commandement des troupes de Madagascar : rapports de traversée (1947-1948).
- Fonds ministériels : Ministère des Colonies. Direction des Affaires politiques (61 COL)
 - 3263 : Réparation des dommages : projet de loi (1947-1954).
 - 3264 : Réparation des dommages causés aux personnes pendant la rébellion (1951-1955).
- Archives judiciaires des provinces de Fianarantsoa et Tamatave suite à 1947 : 1TMA et 2TMA
 - Provinces de Madagascar
 - PT 398 : Province de Tananarive, insurrection : correspondances, souscription au profit des victimes ; dommages causés par la rébellion (1947-1948)
 - TA 73 : Province de Tamatave. Victimes de la rébellion, statistiques, listes, états numériques et nominatifs (par district) ; édifices détruits
 - 12 TA/1 : Province de Tamatave, district d'Antalaha. Contributions volontaires au profit des victimes de l'insurrection.
 - 13 TA/ 12-13, 14-16 : Province de Tamatave, district de Brickaville ; listes des victimes, réfugiés ; dommages de la rébellion : correspondance, rapports, missions, don des ressortissants chinois (1947-1949).
 - 15 TA/4 : Province de Tamatave, district de Vatomandry. Opérations de pacification.
 - 15 TA/5 : Province de Tamatave, district de Vatomandry. Renseignements, dossier Vve Adolphe Dimby, née Broussier
 - 18 TA/1 : Province de Tamatave, poste de Moramanga. Dossier Mme Razafindravao et enfants Ah Ton (1952).
 - 12 PF/8 : Province de Fianarantsoa, district d'Ambatofinandrahana. Dénombrements des victimes (1950-1952).
 - 13 PF/8 : Province de Fianarantsoa, district d'Ambositra. Recensement nominatif des victimes (1950-1952).
 - 16 PF/3 : Province de Fianarantsoa, district d'Ifanadiana. Recensements des victimes (1947-1952).
 - 17 PF/15 : Province de Fianarantsoa, district de Mananjary. Comité d'entraide, listes victimes et dommages matériels (1947-1950).

- 18 PF/3 : Province de Fianarantsoa, district de Nosy Varika. Assurances aux réfugiés, fonds de secours des anciens combattants, secours aux femmes et enfants (1948).
- 18 PF/5-6 : Province de Fianarantsoa, district de Nosy Varika. Déclarations de dommages et pertes de biens du fait de la rébellion (1949).
- 21 PF/2 : Province de Fianarantsoa, district de Vohipeno. Renseignements sur les victimes 1948-1949.
- 25 PF/2 : Province de Fianarantsoa, district d'Ihosy. Affaires politiques renseignements MDRM et dommages.

2) Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine)

Versement 19890315/6 : Madagascar, lois et décrets, dommages causés par les troubles, dommages subis par des particuliers (1945-1965).

3) Centre des archives économiques et financières (Savigny-le-Temple)

B-0013598/4 : Dommages de guerre à Madagascar : loi, projet de loi, projets de décret, d'arrêté, notes, rapports, bordereaux d'envoi, correspondance (1947-1950).

4) Service Historique de la Défense (Vincennes)

Sous-série 8 H, Fonds Madagascar

- 8 H 105 (dossiers 3-4) : JMO de l'état-major (1946-1947) et de la subdivision Nord (1945-1953).
- 8 H 161 (dossier 2) : Télégrammes arrivée et départ (1957), notamment indemnisation des sinistrés de 1947.

5) Archives nationales de Madagascar (Antananarivo)

Série D (affaires politiques), dossiers 814-817⁶² indemnisations des colons.

6) Archives fédérales suisses (Berne)

E2200.202-01#1967/9#11* Rébellion, Madagascar 1947. Cas particuliers : Emile Tauxe ; Adolphe Michel ; Simon Jost ; Raoul de Boccard ; Eric Dumuid ; Winistorfer et Cie. ; Louis Burnand (1947-1950).

Cette sous-série apparaît donc comme une source importante pour cette période charnière sur l'île, allant des années de Vichy à l'immédiat après-guerre. Ces données complètent très utilement d'autres fonds archives, qu'ils soient judiciaires, militaires, etc.

Ces documents issus de l'Administration française présentent la « rébellion » de 1947 comme essentiellement constituée de pillages. Si, en effet les insurrections de 1947 ont donné lieu à des pillages, c'est bien que l'énorme majorité de la population se trouvait dans une situation de grande misère. Mais ces dommages ne doivent pas occulter le très

⁶² Peut-être s'agit-il des dossiers manquants de 41HCM, qui ont été laissés sur place car encore en cours d'utilisation en 1959 ?

ancien et fort esprit de résistance, sur différents niveaux, des Malgaches à l'occupation française. Les soulèvements et assez nombreux assassinats ayant eu lieu entre 1896 et la première Guerre mondiale en attestent : les *mena-lamba*⁶³, les soulèvements du sud en 1904-1905, la VVS⁶⁴...

Le système colonial accouplé à l'insularité malgache a exacerbé le sentiment national. Mais il ne faut surtout pas réduire les documents de 4IHC à de simples « dossiers des colons et de leurs « collaborateurs » malgaches ». Par la minutie administrative imposée par les textes, par les détails qui affleurent des dossiers, le quotidien de cette société coloniale apparaît avec précision. Ces archives dressent le portrait d'une société coloniale rurale et violente. L'objet de cette présentation n'est pas de préciser le nombre total de morts des insurrections et de la répression, mais plutôt d'éveiller l'intérêt de certains chercheurs et de faciliter l'utilisation de l'inventaire pour l'étude de cette période de l'entre-deux-guerres malgache.



Document 10 : MDRM MAHALEO TENA AFAKA, Affiche de propagande du mouvement indépendantiste malgache MDRM. Représentation de l'île de Madagascar avec inscription au pochoir en langue malgache, crayon et aquarelle rose sur papier kraft. Ifanadiana (1947), FR ANOM 9Fi 680, ©ANOM

⁶³ Rouge tissu ou vêtement, « les *toges rouges* » sont un mouvement politique insurrectionnel qui eut lieu contre l'autorité de la France entre 1895 et 1896 à Madagascar. Cf. Stephen ELLIS, *L'insurrection des Menalamba, une révolte à Madagascar (1885-1898)*, Paris, Karthala, 1998, 282 p.

⁶⁴ Vy, Vato, Sakelika / Fer, Pierre, Ramification. C'est une société secrète malgache fondée en 1913 par des étudiants en médecine, qui est considérée comme l'origine du mouvement nationaliste malgache. Non violente, elle est fortement réprimée par les autorités coloniales en 1916.

L'OCÉAN INDIEN, UN ESPACE « SECONDAIRE » POUR LES DEUX GRANDES PUISSANCES DE LA GUERRE FROIDE

Richard RANARIVONY
Professeur d'histoire contemporaine
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
CRECI, Université d'Antananarivo

Résumé : Le retrait britannique dans l'océan Indien est rapidement suivi par la montée en puissance de la marine américaine, tout particulièrement à Diego-Garcia. C'est dans le contexte de la guerre froide et de la compétition idéologique Est-Ouest qui s'étend à l'océan Indien qu'un accord entre Anglais et Américains est signé, à l'initiative des États-Unis. Tout au long de la guerre froide, l'océan Indien est un théâtre de la confrontation américano-soviétique. La base américaine de Diego-Garcia est engagée dans des opérations militaires dès cette époque jusqu'à celle de la lutte antiterroriste aujourd'hui. Dans cette région du monde (en incluant aussi le Proche et le Moyen-Orient), Diego-Garcia constitue ainsi le « fer de lance » de l'armée américaine. Port-Louis de son côté, revendique toujours la souveraineté de cet archipel britannique séparé de son territoire en 1965. Aussi, l'île Maurice souhaite le retour des Chagossiens expulsés dans les années 1970 lors de l'installation de la base américaine.

Mots-clés : Diego-Garcia ; guerre froide ; base militaire ; États-Unis ; Union Soviétique ; Britannique ; revendication ; souveraineté.

Abstract: The British withdrawal in the Indian Ocean is quickly followed by the rise of the US Navy especially in Diego-Garcia. It is in fact in the context of the Cold War and East-West ideological competition in the Indian Ocean that at the initiative of the United States, an Anglo-American political agreement was signed. Throughout the Cold War, the Indian Ocean is the scene of the US-Soviet confrontation. Diego-Garcia's US base has been engaged in military operations from the Cold War era to today's counterterrorism. In this region of the world that also includes the Near and Middle East, Diego-Garcia is the "spearhead" of the US military. Port Louis, for its part, still claims the sovereignty of this British archipelago separated from its territory in 1965. Also, the Mauritius island wishes the return of Chagossiens expelled in the 1970 when installing the American base.

Keywords: Diego-Garcia ; cold war ; military base ; United States ; Soviet ; British ; claim ; sovereignty.

Après avoir longtemps privilégié une orientation diplomatique tournée vers l'Asie, cœur et centre de la gravité de la confrontation Est-Ouest (Chine, guerre de Corée, guerre d'Indochine puis du Vietnam), les États-Unis et l'URSS commencent à s'intéresser de plus en plus à l'océan Indien à partir des années 1970-1980. Pour les Américains en particulier, « l'océan Indien n'est rien de plus qu'une étendue d'eau entourée de terre et non un ensemble stratégique comme l'Atlantique ou le Pacifique, qui lierait deux grands centres de pouvoir et de conflit »¹. Dans tous les sommets et dialogues réunissant les États-Unis et l'URSS, l'océan Indien tint une place minime et fut abordé avec une relative négligence. Ce n'est que vers la fin des années 1970 qu'ils commencèrent réellement à lui accorder une importance stratégique grandissante. Un communiqué commun publié à l'issue du quatrième Round de rencontres entre les deux grandes puissances en février 1978 indiquait même sur un ton « optimiste » que les deux parties étaient parvenues à un « certain degré d'entente » y compris pour leur décision d'engager des conversations en vue d'aboutir à un accord interdisant d'accroître la présence militaire actuelle puis allant dans le sens de la réduction de cette présence. La multiplication des conflits locaux (Éthiopie-Somalie, Érythrée-Éthiopie), l'émergence des régimes dits « progressistes » dans la zone (Seychelles avec Albert René, Comores avec Ali Solih, Madagascar avec Didier Ratsiraka), la montée en puissance de l'Inde et de la Chine font de l'océan Indien un espace géographique de plus en plus important. Les États-Unis et l'URSS, avec des objectifs économique, militaire et politique qui leur sont propres, cherchent alors à renforcer leur présence dans ce vaste océan longtemps considéré comme « lointain » et « périphérique » en utilisant tous les moyens dont ils disposent (militaire, économique, politique, etc.)

Nous allons essayer de voir pourquoi et comment l'océan Indien fut un enjeu stratégique pour les deux grandes puissances de la guerre froide alors que jusqu'en 1967, il paraissait presque « vide » et délaissé. Simple voie de transit entre l'Occident et l'Extrême-Orient, il semblait « hors stratégie ». Quelle est la place de l'océan Indien dans le contexte de la guerre froide ? Pourquoi cette région est-elle devenue si importante pour les deux grands ? Existe-t-il une véritable politique des grandes puissances pour l'océan Indien ?

Ainsi, nous allons interroger la place et le rôle de l'océan Indien décrété « zone de paix » par les pays riverains à la conférence des pays non alignés du Caire en 1964, dans les conflits et rivalités idéologiques du XX^e siècle. Soulignons d'ailleurs que le 16 décembre 1971, l'Assemblée générale de l'ONU adopte une Déclaration reprenant l'idée d'un océan Indien une « zone de paix » (2832 XXVI)². Cependant, les particularités économiques et géostratégiques font que depuis la fin des années 1960, ses eaux, ses détroits, ses rivages constituent une arène de confrontation majeure pour les grandes puissances. Ces dernières n'ont jamais hésité à recourir à l'outil militaire pour défendre leurs intérêts et restaurer un ordre qui leur soit favorable. Cet océan est ainsi devenu une des principales zones d'engagement et de confrontation quasi-directe entre les États-Unis et l'URSS. Dans tous les conflits et confrontations entre des pays riverains de l'océan Indien, le rôle non négligeable des puissances extérieures, la multiplicité des acteurs extrarégionaux qui n'hésitent pas à intervenir sont des éléments communs.

¹ Jean Loup SAMAAN, « L'océan indien, laboratoire de la géographie militaire américaine » in *Hérodote, revue de géographie et de géopolitique*, deuxième trimestre 2012, n° 145, p. 30-47.

² Cette déclaration est votée par 61 voix favorables mais avec 55 abstentions. Aucun pays n'a voté contre. Les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU se sont abstenus à l'exception de la Chine.

I) IMPORTANCE GÉOPOLITIQUE ET GÉOSTRATEGIQUE DE L'OCÉAN INDIEN

L'océan Indien s'est avéré receler de formidables réserves de matières premières et est le carrefour de plusieurs grandes routes maritimes vitales aux économies du monde développé. Environ 70% du trafic pétrolier mondial y passe. La fermeture du canal de Suez de juin 1967 (guerre de Six-jours) à juin 1975 (avec entre-temps la guerre de Kippour en octobre 1973) a donné une importance considérable à l'océan Indien. Toutes les grandes puissances et plus particulièrement les États-Unis veulent à tout prix protéger la production et l'évacuation du pétrole du Golfe, et garder l'équilibre régional. Aujourd'hui encore, alors que 90% du commerce mondial se fait par bateaux, l'océan Indien accueille à lui seul la moitié de ce trafic³. La multiplication et l'augmentation des échanges commerciaux en font un espace géographique de plus en plus important. Il est une fenêtre sur l'Atlantique. Aussi, l'océan Indien est devenu l'enjeu d'une vaste compétition stratégique et l'objet d'une vigilance particulière de la part des États-Unis et de l'URSS, « théâtre de la confrontation américano-soviétique au temps de la guerre froide⁴ ». Ces enjeux stratégiques s'exercent dans un contexte spécifique. En effet, les îles, les pays et les détroits de cette zone présentent des particularités géostratégiques. De même certains pays riverains connaissent une grande instabilité politique, voire de véritables guerres qui ne font qu'accentuer encore plus les interventions extérieures. Citons par l'exemple les conflits dans la corne de l'Afrique (1977-1978), les affrontements au Yémen (1967-1968), les problèmes d'Afrique australe (années 1980-1990)⁵, la guerre entre la Tanzanie et l'Ouganda (1978-1979), les coups d'état aux Comores (13 mai 1978, 27 et 28 septembre 1995)..., sans oublier les tentatives de déstabilisation du régime de Ratsiraka. Comme l'écrivait Simon Malley : « Les services secrets officiels et parallèles français redoublaient leurs manœuvres et machinations pour déstabiliser la révolution malgache », et de continuer : « l'ancien Premier ministre Michel Debré organisait ouvertement des complots de toute sorte pour des opérations à la Bob Denard, voire des actions aéroportées et navales contre Antananarivo »⁶.

Zone tampon entre l'Afrique, l'Arabie et l'Asie, l'ouest de l'océan Indien est au cœur de multiples enjeux géostratégiques, et devient ainsi une sous-région très convoitée par les deux grandes puissances. Dans cet espace, la corne de l'Afrique (Éthiopie, Érythrée, Somalie et Djibouti) occupe une place assez particulière. Elle constitue un poste de surveillance des routes maritimes de l'Asie et du golfe Persique, elle garde le détroit de Bab El-Mandeb et le débouché du Canal de Suez. Elle constitue un pont entre le Moyen-Orient et l'Afrique subsaharienne. L'île Dahlak Kebir de l'archipel des Dahlak en mer Rouge, concédée aux Soviétiques par l'Éthiopie et Berbera, concédé aux États-Unis par la Somalie, sont les points d'appui indispensables à toute opération vers les champs pétrolières du Moyen-Orient, à proximité du détroit de Bab El-Mandeb qui sépare Djibouti du Yémen, la péninsule arabique de l'Afrique. Il relie la mer Rouge au golfe d'Aden qui est l'un des couloirs de navigation les plus fréquentés du monde. Bab

³ Grégoire LALIEU et Michel COLLON, « Océan Indien ; ici se joue la grande bataille pour la domination mondial », Interview de Mohamed HASSAN, 15 septembre 2010. Centre de Recherche sur la mondialisation et le Travail (CRMT), Centre interdisciplinaire et universitaire, Université de Montréal, Université de Laval et HEC de Montréal.

⁴ Isabelle SAINT-MEZARD, « Quelles architectures de sécurité pour l'océan Indien : L'océan Indien, laboratoire de la géographie militaire américaine » in *Hérodote, revue de géographie et de géopolitique*, 2012, n° 145, p 145.

⁵ 22 décembre 1988 : Afrique du Sud, Cuba et Angola signent un accord de paix en Namibie et en Angola ; 1^{er} avril 1989 : évacuation des Cubains d'Angola ; 22 juin 1989 : cessez-le-feu dans la guerre civile en Angola ; 11 mars 1990 : indépendance de la Namibie.

⁶ Simon MALLEY, « Madagascar : quelles retrouvailles ? » in *Afrique-Asie* n°172, 16/29 octobre 1978, p 12-13.

El-Mandeb est considéré comme le quatrième point de passage maritime le plus important en matière de transport du pétrole⁷. Il constitue un des centres de gravité du commerce mondial. Un autre point stratégique de l'océan Indien est le golfe d'Aden situé entre la Somalie et le Yémen. Il relie la mer Rouge à l'ouest par le détroit de Bab El-Mandeb et la mer d'Arabie. Il mène d'un côté au canal de Suez et de l'autre au golfe Persique et à l'Asie orientale.

Dans le sud-ouest de l'océan Indien, les États-Unis entretiennent à Diego-Garcia, au cœur même de l'océan, une base stratégique en perpétuel renforcement, qui complète des ouvrages militaires océano-indiens en Australie (nouvelle base de Cockburn Sound). Étant donné la place stratégique de Diego-Garcia, les États-Unis n'ont pas hésité à dépenser des centaines de millions de dollars pour l'aménager et allonger une piste de 8 000 à 12 000 pieds permettant l'atterrissement et l'envol de bombardiers stratégiques B52 et d'avions pétroliers KC 135 à pleine charge, qui peuvent alimenter en vol les B52. Les États-Unis voient dans Diego-Garcia un point de passage précieux entre les théâtres d'opération du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud et du Pacifique. L'amiral Zumwalt, Chef des opérations de la marine américaine ne disait-il pas à propos de Diego-Garcia en 1974 : « L'océan Indien est devenu une région où de grands changements potentiels peuvent se produire et affecter l'équilibre global des forces dans la décennie à venir. Nous devons par conséquent être capables de peser sur les événements dans cette région et notre aptitude à déployer notre force militaire dans cette région est un élément essentiel de notre influence. Aucun point de notre territoire n'est contigu aux régions critiques de l'océan Indien. Nous ne pouvons atteindre ces pays qu'en survolant les pays étrangers ou en empruntant de longues voies aériennes. Le moyen le plus efficace que nous avons de les atteindre directement est la mer »⁸.

De son côté, le Kremlin ne reste pas inactif. Depuis 1977, les soviétiques ont accès au port de Massaoua sur les rives de la mer Rouge. Ceci leur permet de remplacer les installations du port somalien de Berbera. En quelques mois seulement, c'est un arsenal évalué à plusieurs milliards de dollars qui est dirigé sur la corne de l'Afrique depuis l'Asie centrale soviétique et le sud Yémen. L'intervention de Moscou s'explique d'abord par des raisons stratégiques, engagées depuis quelques années. Déjà, l'URSS avait été contrainte de quitter l'Égypte⁹, et de se replier sur la corne de l'Afrique, s'appuyant en particulier sur l'Éthiopie, après le coup d'État de Mengistu en 1974. Les Soviétiques souhaitent via l'Éthiopie établir une hégémonie sur la corne de l'Afrique et soutiennent une fédération socialiste incluant l'Éthiopie, la Somalie (qui finit par se retourner du fait des rivalités avec l'Éthiopie, d'où le problème de Berbera) et le Yémen du sud. L'océan Indien est une région où de grands changements peuvent se produire, ce qui ne manque pas d'avoir de graves conséquences sur les relations internationales. En effet, les entreprises et les actions soviétiques sont concomitantes à l'accroissement de la présence américaine dans cette zone : développement des bases militaires d'Okinawa et de Diego-Garcia ; accords militaires avec les Philippines, l'Indonésie et le Bahreïn ; station aérospatiale de la NASA à Madagascar ; étroites relations avec le Kenya et l'Afrique du Sud, alliances politico-économiques avec l'Australie, la Malaisie et Singapour.

⁷ Simon FAURET, « Géopolitique du détroit de Bab El-Mandeb » in *Les clés du Moyen Orient*. Site d'information sur l'histoire et l'actualité du Moyen Orient, publié dans les rubriques « Repères historiques », « Analyse de l'actualité », « Portrait et entretien » et « Info culture », juin 2010.

⁸ House of Representatives 93rd Congress, 2nd session 21, march, 6, 12, 19 and 20, 1974.

⁹ Le 18 juillet 1972, le Président Sadate décide de renvoyer sans délai tous les conseillers et experts militaires soviétiques. Pourtant l'URSS a fourni aux Égyptiens des armes estimées à plus de deux milliards de dollars pour les aider à reconstruire leur force armée ébranlée par la terrible défaite de 1967.

L'URSS présente dans la corne de l'Afrique depuis le début des années 1960 et surtout durant les années 1970 se rapproche des nouveaux régimes de la région auxquels elle apporte du soutien pour contrer, du moins pour limiter la montée en puissance des États-Unis.

II) L'OCÉAN INDIEN, UNE ZONE DE COMPÉTITION ET DE CONCURRENCE ENTRE LES DEUX GRANDES PUISSANCES

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la rivalité entre l'URSS et les États-Unis s'était surtout concentrée sur l'Atlantique, la Méditerranée et le Pacifique. À partir des années 1960, la « conquête idéologique » de l'URSS va au-delà de l'Europe et de l'Asie, et commence à conquérir l'Amérique latine. Dans les années 1970, c'est une grande partie de l'Afrique qui est « conquise » ou attirée par le modèle soviétique. L'influence politique de l'URSS dans l'océan Indien se matérialise par ses bonnes relations avec l'Inde, le Sri-Lanka, le Pakistan, Madagascar, les Seychelles, le Mozambique, l'Éthiopie, la République Populaire du Yémen et la Tanzanie.

De leur côté, les États-Unis ont pris le relais de ses alliés occidentaux, et plus particulièrement de la Grande-Bretagne, qui ne peut plus entretenir des bases militaires éparsillées un peu partout dans le monde, et notamment dans l'océan Indien. Ce retrait britannique a été annoncé officiellement par le Premier ministre Harold Wilson aux Communes en janvier 1968. Cette décision représente une véritable révolution dans leur vision du monde¹⁰. Déjà, lors d'un accord secret en 1961, entre le Premier ministre britannique Harold Mac Millan et le Président des États-Unis John F. Kennedy, les Américains prenaient l'engagement d'installer une base militaire dans cette région afin de défendre les intérêts du monde occidental. Le départ des Britanniques est suivi par la montée rapide de la mainmise américaine dans l'océan Indien. Aussi, les États-Unis se sont installés dans le Golfe, sur la mer Rouge, en Afrique australe et dans les grands archipels de l'océan Indien, en particulier les Chagos. Une des 52 îles de l'archipel, Diego-Garcia, est au cœur des nouveaux enjeux indiaocéaniques. D'après le Rapport du Comité *ad hoc* de l'Assemblée générale de l'ONU du 13 mai 1974, « l'amélioration des facilités offertes à Diego-Garcia signifie qu'une escadre importante américaine pourra opérer plus ou moins continuellement dans l'océan Indien »¹¹. Cette installation des États-Unis dans la zone arrive à point nommé après la défaite au Vietnam. En 1979, cette même logique prévaut à la suite de la Révolution iranienne. En effet, comme le souligne l'ancien Secrétaire d'État américain Henry Kissinger : « Les Américains ont besoin d'une présence visible de la puissance américaine dans l'océan Indien pour remplacer en partie la puissance iranienne en déclin »¹².

C'est dans ce cadre que se conçoit la « doctrine Nixon », connue aussi sous le nom de « doctrine de Guam », île où s'étaient réunis plusieurs chefs d'états et riverains en juillet 1969. C'est au cours de cette rencontre que Nixon exposa ses idées sur l'engagement des États-Unis pour assumer une protection militaire à toute nation dont la survie était considérée comme vitale pour la sécurité des États-Unis. Une assistance économique particulière était alors prévue pour la péninsule arabique et le golfe persique, du fait des intérêts pétroliers. Face à l'émergence de régimes dits « progressistes et radicaux », hostiles aux États-Unis, l'océan Indien est progressivement entré dans cette

¹⁰ Georges FISCHER, « Considérations sur le problème de l'océan Indien », *Revue iranienne de relations internationales*, automne 1976, p 3.

¹¹ Jyotsna SAKSENA, « La pénétration américano-soviétique dans l'océan Indien » in *Centre d'Etudes de politique étrangère*, 1976, p 57-72.

¹² Richard RATOVONARIVO, « Océan Indien : la menace américaine » in *Océan indien actuel*, magazine mensuel d'information n°16/17 mars/avril 1979, p 19-20.

logique. À cela s'ajoute l'accroissement de la présence soviétique dans la zone. En août 1975, le président Ford évoque l'existence de « trois bases navales soviétiques importantes » alors que l'Amiral Zumwalt, Chef des opérations de la marine américaine, fait état de « l'augmentation rapide de la capacité de soutien logistique mobile de l'URSS dans l'océan Indien »¹³. L'affirmation de la présence soviétique répond au traditionnel souci d'accès aux mers chaudes. En réaction, les États-Unis, par le biais du porte-parole du Pentagone Thomas Ross, annoncent que les stratégies de Washington sont en train d'étudier des plans tendant à renforcer la présence américaine dans l'océan Indien, la mer d'Oman et le Golfe. Parmi les options envisagées, ajoute le porte-parole, figure la création d'une flotte permanente dans l'océan Indien, semblable à la sixième flotte de la Méditerranée ou la septième flotte stationnée dans le Pacifique. Autrement dit, on s'achemine vers la création de la cinquième flotte dans l'océan Indien¹⁴. On peut dire que l'océan Indien est devenu l'objet d'une vigilance particulière de la part des États-Unis. Ils renforcent également leurs liens économiques et militaires avec l'Arabie Saoudite et l'Égypte, puissances régionales importantes qui constituent les deux piliers fondamentaux de la présence américaine à proximité de l'océan Indien.

Une autre sous-région où la compétition et la concurrence américano-soviétique sont aussi rudes est la corne de l'Afrique. L'Éthiopie et la Somalie sont les deux principales victimes de cet affrontement. Les deux pays ont toujours eu des rapports conflictuels (depuis la décolonisation, les Somalis sont divisés de chaque côté de la nouvelle frontière). L'Éthiopie s'abrite derrière la Charte de l'OUA pour justifier sa présence dans l'Ogaden. La Somalie en revanche conteste les frontières fixées par les anciennes puissances coloniales. Elle veut réunir tous les Somalis de la corne de l'Afrique dans un seul état (la Grande Somalie) qui comprendrait la Somalie, le Somaliland, Djibouti, une partie nord du Kenya et la région de l'Ogaden en Éthiopie. Depuis la chute de l'Empereur Hailé Sélassié en 1974, l'Éthiopie a effectué un virage radical et s'est rapprochée du bloc communiste en signant un traité de vingt ans, pour le développement « d'une amitié indissoluble ». En Somalie, l'alliance avec Moscou date de 1969, année du coup d'état militaire du général Muhammad Syaad Barre. Ce dernier commence la construction d'une société et d'une économie marxiste-léniniste pro-soviétique. L'alliance avec l'URSS permet à Moscou de contrebalancer les bonnes relations des États-Unis avec l'Éthiopie et le Kenya. Moscou utilise par ailleurs le port de Berbera comme base navale. Les hostilités éclatent en 1977 alors que la Somalie qui appuie officiellement le mouvement d'indépendance de l'Érythrée apprend que l'URSS soutient l'Éthiopie. Le 13 novembre 1977, elle décide de couper tous ses liens avec Moscou et La Havane. La Somalie se rapproche alors du bloc occidental. Les États-Unis lui fournissent dès lors une assistance en échange de l'utilisation de bases navales dans le golfe d'Aden. Après une percée importante des forces somaliennes sur leur territoire, les Éthiopiens répliquent par une contre-offensive appuyée par l'URSS et Cuba. Ils repoussent les Somaliens et envahissent une partie importante du Nord de la Somalie où ils appuient les dissidents.

La corne de l'Afrique est bien au cœur des tensions entre les deux grandes puissances. Les États-Unis et l'URSS ont mené des négociations souvent difficiles avec les pays de la région et profité de l'incapacité de la quasi-totalité des pays de l'océan Indien à surveiller efficacement et complètement leur zone et domaine maritime. Le souci des États-Unis est justifié. Dans les années 1970-1980, c'est bien l'URSS la superpuissance dans la

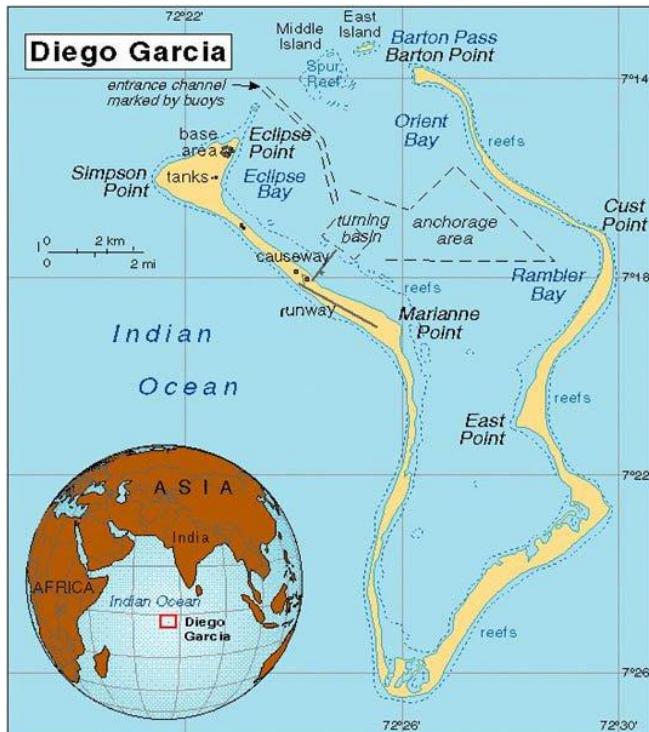
¹³ Honoré RAZAFINTSALAMA, « Grand océan indien : diplomatie en tête » in *Dans les Media Demain (DMD)*, Hebdomadaire indépendant d'information et d'analyse n° 314 du 06/04/1993, p 8-10.

¹⁴ Richard RATOVONARIVO, « La menace américaine », *Op. Cit.*, p. 19-20.

zone : Moscou a accès au port de Massaoua sur les rives de la mer Rouge ; un arsenal évalué à des milliards de dollars dans la corne de l'Afrique ; la présence de milliers de conseillers et de militaires soviétiques, épaulés par leurs alliés cubains en Éthiopie¹⁵ ; des traités signés avec l'Angola et le Mozambique dans le domaine de la défense ; installation au sud Yémen ; envoi régulier de bâtiments en croisière...

III) DIEGO-GARCIA, ÎLE DE LA « DISCORDE »

L'histoire de l'installation des États-Unis à Diego-Garcia illustre bien la politique américaine dans l'océan Indien durant la guerre froide, bien que sur le plan logistique, Diego-Garcia reste longtemps une implantation modeste, sans aucune mesure avec les principales bases américaines sur les façades Atlantique et Pacifique. Ce ne sera qu'en 1986 que Diego-Garcia devient complètement opérationnelle.



Source : Centre de recherche sur la mondialisation

<https://www.mondialisation.ca/my-conspiracy-against-the-uk-government-the-chagos-islands-and-diego-garcia/5529743>

C'est en 1966 que le Royaume-Uni signe un bail de 50 ans avec les États-Unis pour l'utilisation à des fins militaires de Diego-Garcia, la principale île de l'archipel des Chagos¹⁶. En 2016, le bail a été reconduit pour vingt-ans. Ce traité anglo-américain a été

¹⁵ Le nombre total de militaires cubains ayant pris part à des combats en Afrique est de 381 482 hommes, dont 2 077 sont morts entre 1965 et 1991. En Éthiopie, il y a 13 000 à 18 000 Cubains et 7 000 Sud-Yéménites.

¹⁶ Les différentes étapes de l'implantation d'une base militaire américaine à Diego-Garcia sont :

- 1) Le Traité du 30 décembre 1966 portant cession à bail du Territoire Britannique de l'Océan Indien (TBOI).
- 2) Le traité du 24 octobre 1972 portant création d'un « Centre commun de communications navales » à Diego-Garcia.
- 3) Le Traité du 25 février 1976 portant création d'une base militaire à Diego-Garcia.

conclu afin d'assurer la protection des « autoroutes des hydrocarbures et des matières stratégiques » qui traversent l'océan afro-asiatique. Le traité déclenche l'expulsion progressive des 2 000 habitants de l'île vers Maurice et les Seychelles, à la demande des Américains. Une fois l'archipel vidé de ses habitants, les premiers militaires américains débarquent à Diego-Garcia en 1971. En 1973, tout est terminé. Les troupes américaines ont pris possession de l'île. La base abrite en permanence des dépôts de matériels, d'armes et de carburant et plusieurs dizaines de bâtiments de la marine américaine.

De plus, les États-Unis disposent dans l'océan Indien de stations de communication à basse fréquence et extra basse fréquence constituant les seuls moyens de communication permettant de relier les sous-marins équipés de missiles nucléaires avec leurs ports d'attache. Près de 4 000 militaires et employés sont présents à Diego-Garcia, qui sert également de centre de surveillance des communications et de l'espace. Cet atoll a été choisi en raison de sa position privilégiée. Diego-Garcia est un point d'appui majeur autant que discret pour toute intervention vers l'Asie centrale et le golfe Persique. Cette base permet aussi aux États-Unis d'apporter un soutien logistique aux opérations militaires des pays du pourtour de l'océan Indien où les États-Unis sont engagés. C'est de cet endroit que les forces aériennes et navales américaines ont pu mener certaines opérations dans le cadre de la guerre froide et intervenir à plusieurs reprises dans le Golfe persique, dans la mer d'Arabie et en Afrique orientale. C'est également de là aussi que viennent les frappes contre l'Afghanistan et le Soudan en 1998.

Ce qui n'était au départ qu'un poste de communication et de ravitaillement situé sur un atoll éloigné de l'océan Indien devient ainsi dans les années 1980 une base militaire de premier plan apportant un soutien essentiel à la marine et aux forces américaines. C'est un point stratégique majeur au carrefour de l'Afrique et de l'Asie occidentale et méridionale qui permet la surveillance et la défense des points de passage dans l'océan Indien. Depuis Diego-Garcia, les États-Unis peuvent intervenir dans tous les recoins de cette partie du monde. L'île a été transformée en une sorte de « porte-avions indestructible » pour reprendre l'expression de Sir Winston Churchill. C'est un poste d'atterrissement apte à recevoir les plus gros avions.

Étant donné le rôle stratégique de Diego-Garcia pour les États-Unis, ils ont exigé que l'île échappe au processus de décolonisation engagé par ailleurs à Maurice. Ils ne voulaient absolument pas que leurs installations militaires puissent un jour être remises en cause par un futur État indépendant. C'est la raison pour laquelle l'ensemble de la zone a été détaché du territoire mauricien, malgré l'opposition des Nations Unies, avec la création d'une nouvelle colonie : le Territoire Britannique de l'Océan Indien. Toutes les entreprises occidentales dans l'océan Indien et en particulier l'agrandissement de la base de Diego-Garcia sont justifiés en premier lieu par l'accroissement de la présence soviétique dans ces eaux et sur les rivages qui les bordent. Pour les États-Unis, Diego-Garcia est un bouclier et une garantie à toutes tentatives de l'URSS de vouloir prendre pied sur un océan auquel elle n'a pas d'accès naturel et qui ne constitue pas pour elle une route maritime primordiale.

Diego-Garcia est devenue une île de la discorde pour les acteurs extrarégionaux et régionaux de l'océan Indien. Les décisions juridiques, les sommets, les rencontres et les pourparlers entamés depuis l'installation des États-Unis et la « déportation » de la population locale n'ont pas permis de trouver un quelconque consensus pour régler le problème de Diego-Garcia. Pour des raisons de sécurité, les autorités britanniques interdisent toute visite aux Chagos sauf autorisation spéciale, empêchant les quelques 10 000 Chagossiens et leurs descendants de rejoindre leurs terres ancestrales. La Chambre des Lords a donné raison au gouvernement britannique dans le dossier des

Chagos. De son côté, la Maison blanche a affirmé qu'elle n'avait aucunement l'intention de fermer la base et n'a jamais envisagé de remettre en cause sa présence stratégique à Diego-Garcia. D'autant plus que les États-Unis ne peuvent plus compter sur ses anciens alliés de la région comme l'Éthiopie ou l'Iran. Dans ce cadre, la position américaine s'est renforcée car Diego-Garcia joue un rôle très important dans le dispositif général américain de la lutte contre le terrorisme, dans cette partie du monde très instable (Irak, Iran, Sri-Lanka, Afghanistan, Somalie, Afrique des Grands Lacs). Ainsi, en 1991, l'opération « Tempête du Désert » visant l'Irak est partie de la base de Diego-Garcia. Elle a ensuite été également utilisée par la CIA comme centre d'interrogation des suspects capturés en Afghanistan après les attentats du 11 septembre 2001. Aujourd'hui, au vu de la situation au Proche et Moyen-Orient, Diego-Garcia reste trop idéalement placé pour les Américains pour qu'ils s'en séparent. La décision de maintenir en activité la base militaire dans cette région en effervescence n'est donc pas une surprise.



U.S. Air Force KC-10A Extenders and C-17 Globemaster III aircraft sit on the airfield aboard U.S. Navy Support Facility (NAVSUPPFAC) Diego Garcia

Credit: Commander, U.S. 7th Fleet (Flickr, CC-BY-SA-2.0)

<https://blogs.lse.ac.uk/usappblog/2016/04/22/the-plight-of-the-chagos-islanders-shows-the-dark-side-of-the-us-uk-special-relationship/>

Il faut reconnaître que la rivalité entre les grandes puissances n'explique pas à elle seule la militarisation de l'océan Indien. Cet espace est essentiellement et surtout destiné au commerce. La compétition a été non seulement entre les États-Unis et l'URSS mais aussi, plus récemment, entre d'autres puissances émergentes telles que l'Inde et la Chine. La perception des pays concernant l'océan Indien a substantiellement changé suivant l'évolution des relations internationales. C'est 70% du trafic pétrolier mondial qui passe par cet océan, ce qui en fait un passage vital et stratégique pour le commerce. Sur le plan démographique, grâce à la Chine et l'Inde, la population des pays riverains de l'océan Indien est majeure à l'échelle mondiale. De ce fait, il n'est guère étonnant que les anciennes grandes puissances de la guerre froide, ainsi que d'autres pays émergents cherchent et utilisent tous les moyens dont ils disposent pour renforcer leur présence dans cet espace hautement stratégique. L'histoire de l'océan Indien s'articule étroitement à celle des grands enjeux internationaux. Les grandes puissances et les puissances émergentes régionales entendent réinvestir cet immense espace maritime. Identifié comme tel dès la guerre froide, l'océan Indien est un espace déterminant et incontournable pour la stabilité internationale.

Les pays de l'océan Indien souhaitent participer à toutes les négociations et à tous les sommets concernant leur zone. Ils commencent à se rendre compte que la militarisation outrancière de leur région a créé une situation intolérable et souvent à leur dépens. Les pays bordant l'océan Indien pensent qu'ils doivent être non seulement consultés, mais doivent aussi participer et s'impliquer davantage à toute élaboration et à toute application d'un accord concernant leur région.

Les deux grandes puissances de la guerre froide s'efforcèrent de faire pencher la balance chacun de leur côté. Face à cette réalité, on constate que la quasi-totalité des pays de l'océan Indien acceptèrent cette stratégie, requérant la protection des grandes puissances. Cependant, l'accroissement massif des présences américaine et soviétique constitua aussi une menace, suscitant une inquiétude compréhensible face à une « menace étrangère ». Des voix commencèrent à s'élever comme par exemple le Président Albert René des Seychelles qui insista sur l'utilité et l'importance du maintien de l'océan Indien comme une zone de paix. Cet avis était également partagé par les dirigeants djiboutiens ou les forces progressistes de La Réunion. À l'Île Maurice, le parti travailliste ainsi que le MMM (Mouvement Militant Mauricien) ne cessent de réclamer le retour de Diego-Garcia dans l'ensemble mauricien. Les deux principales formations politiques sont désormais d'accord sur ce point. Le 25 février 2019, la Cour Internationale de Justice a déclaré que le Royaume-Uni devait mettre fin à son administration de l'archipel, confirmant ainsi la résolution adopté en 2017 par l'Assemblée Générale de l'ONU. Cela ne changera rien sur place, les travaux d'agrandissement de la base américaine se poursuivant, suite à la reconduction du traité anglo-américain en 2016.

OPERATION IRAQI FREEDOM



40 AEW

40TH AIR EXPEDITIONARY WING
APRIL 7, 2003
DIEGO GARCIA, BIOT

<https://socioecohistory.wordpress.com/2014/04/28/diego-garcia-malaysian-flight-mh370-hijacked-via-remote-control/>

LA ZONE DE TENSION DES ÎLES ÉPARSES (1959-1973) : CONVULSION DE LA GUERRE FROIDE DANS L'OcéAN INDIEN OU ULTIME ÉPISODE D'UNE DÉCOLONISATION MANQUÉE ?

Paul VILLATOUX

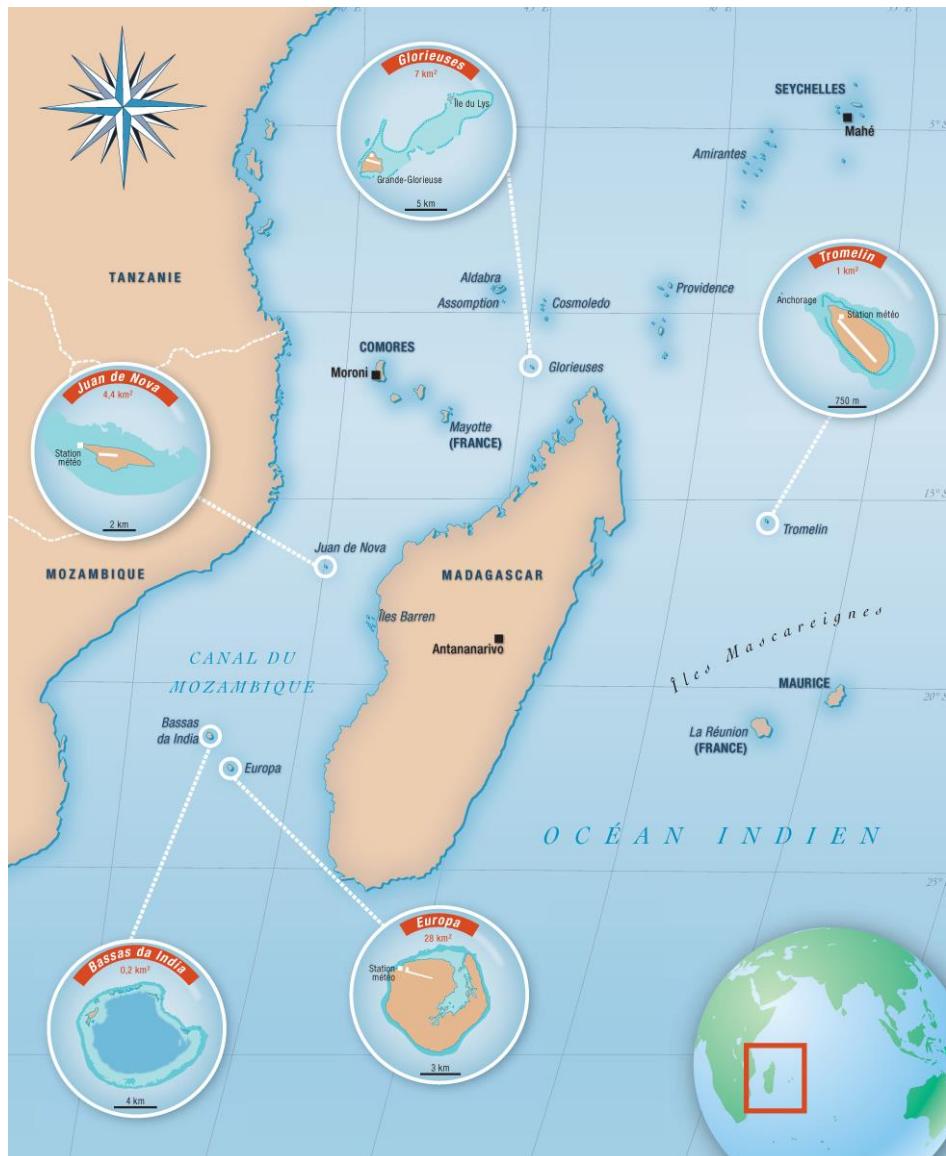
Docteur en histoire des relations internationales
Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

Résumé : A partir de 1959 s'engage une confrontation feutrée, à fleurets mouchetés, entre la France et la jeune République malgache au sujet de la souveraineté sur les îles Éparses. Soustraites à la décolonisation de la Grande île au début de l'année suivante, celles-ci sont dotées d'un statut juridique incertain, résidu de l'ancien territoire d'outre-mer auquel elles étaient rattachées. Le différend éclate au grand jour en novembre 1973 à la suite d'un épisode de brusque montée de la tension dans un contexte de poussée de l'influence soviétique sur les rives ouest de l'océan Indien. Tout au long de ces quatorze années, deux discours s'entrechoquent, se défient et se confrontent sur la question de la souveraineté de ces îlots : l'un considère qu'elle témoigne du caractère inachevé du processus de décolonisation de Madagascar ; l'autre s'inscrit dans une logique de guerre froide et d'équilibre stratégique au cœur d'une zone d'affrontement en plein bouleversement.

Mots clés : Îles Éparses, guerre froide dans l'océan Indien, décolonisation de Madagascar, contentieux franco-malgache, Jacques Foccart.

Abstract : Since 1959, a muffled confrontation between France and the young Malagasy Republic begins about sovereignty over the Scattered Islands in the Indian Ocean. Removed from the decolonization of Madagascar at the beginning of the following year, these small islands have an uncertain legal status, a legacy of the former overseas territory to which they were attached. The dispute broke out in November 1973 as a result of a sudden rise in tension in a context of surging Soviet influence on the western shores of the Indian Ocean. Throughout these fourteen years, two discourses clash in the case of the sovereignty of these islands: one considers that it testifies to the incompleteness of the process of decolonization of Madagascar, the other considers the logic of Cold War and strategic balance in an area of rising confrontation.

Keywords : Scattered Islands in the Indian Ocean, Cold War in the Indian Ocean, decolonization of Madagascar, Confrontation between France and Malagasy Republic, Jacques Foccart.



La zone sud-ouest de l'océan Indien : gros plan sur les îles Éparses.
Crédit : Aurélie Boissière/TAAF. Avec l'aimable autorisation des TAAF.

Le contentieux franco-malgache sur les îles Éparses est l'un des plus anciens mais aussi l'un des plus épineux dossiers auquel doit faire face la diplomatie française depuis plus de quarante-cinq ans. Les cinq petits îlots au cœur de la discorde sont disséminés près des côtes de la Grande île, les quatre premiers, l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India et Europa, le long du canal du Mozambique, et le dernier, Tromelin, au nord-est de La Réunion, entre les Seychelles et Maurice qui en revendique

également la souveraineté. En raison de ses enjeux stratégiques, économiques et environnementaux, ce différend territorial continue ainsi de jouer un rôle non négligeable dans l'affirmation de la présence française dans la zone sud de l'océan Indien. D'une surface très modeste (43,2 km²), les îles Éparses représentent en effet 635 664 km² de zone économique exclusive (ZEE), depuis son instauration en février 1978, dont 355 664 dans le seul canal du Mozambique, soit près d'un tiers de sa superficie totale.

Si le sujet a fait l'objet, depuis longtemps déjà, de nombreuses études de droit, notamment de la part du Professeur André Oraison à partir du début des années 1970¹, aucun travail historique fondé sur la consultation de sources primaires, n'a, pour l'heure, été publié sur la question. Notre ambition, à travers cet article, est de proposer de nouvelles approches rendues possibles à la suite de la consultation de différents cartons aux archives nationales (AN) à Paris (notamment ceux du fonds Foccart) mais aussi au Service historique de la Défense (SHD) de Lorient ainsi qu'au centre de Météo-France du Chaudron à Saint-Denis de La Réunion. Ces recherches, menées dans le cadre de la préparation d'un mémoire d'habilitation à diriger des recherches et limitées à la période comprise entre la fin des années 1950 et le début de la décennie 1970, nous ont ainsi permis de dégager un certain nombre de nouveaux éclairages sur des aspects de la question qui jusqu'alors avaient été peu ou mal appréhendés.

Le premier concerne les conditions dans lesquelles ces modestes îlots ont été détachés administrativement de la Grande île à la veille de l'indépendance malgache : les Malgaches ont-ils été mis immédiatement au courant de ce « dessaisissement » ? L'ont-ils accepté ? Se sont-ils désintéressés du sort de ces îles jusqu'au début des années 1970 ?

Le deuxième se rapporte à la persistance du caractère peu orthodoxe, et conçu à l'origine comme temporaire, du statut juridique de ces « poussières d'Empire »². Pourquoi les îles Éparses sont-elles restées si longtemps des « cas de fossilisation juridique »³ qui ne sont compris dans aucune collectivité territoriale de la République française et ont parfois été assimilés aux dernières terres sur lesquelles a régné le statut colonial ?

Enfin, le troisième a trait aux circonstances qui ont présidé à la « militarisation » de trois de ces îles au début des années 1970 avec la mise en place de relèves constituées d'une dizaine puis d'une quinzaine de soldats parmi lesquels un gendarme qui, depuis 45 ans, se relaient pour monter la garde dans le canal du Mozambique dans une sorte de réplique maritime du « désert des Tartares ».

Le contentieux franco-malgache sur les îles Éparses apparaît ainsi sous l'angle d'une double problématique qui, tout au long de la période 1959-1973, ne cesse de ressurgir sous des formes parfois nouvelles et avec des contours souvent inédits : s'agit-il avant tout d'un simple problème de décolonisation inachevée, à l'instar de Mayotte ou de l'archipel des Chagos ? Faut-il plutôt y voir un épisode de la rivalité Est-Ouest, une convulsion de la guerre froide dans l'océan Indien, théâtre propice à la fameuse « chasse aux îles » qui oppose États-Unis et URSS pour le contrôle des voies d'accès vers les « mers chaudes » ?

¹ Voir notamment : André ORAISON et François MICLO, « Les îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (Des curiosités juridiques) », *Rec. Penant*, janvier-mars 1974, p. 136-170 et André ORAISON, « A propos du différend franco-malgache sur les îles Éparses du canal de Mozambique (La succession d'États sur les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India) », *RGDIP*, juillet-septembre 1981, p. 465-513.

² Pour reprendre le terme de Renan LEMESTRE, « Poussières d'Empire... Les îles Éparses, territoire français de l'océan Indien », *Annuaire de droit maritime et océanique*, 2008, p. 157-173.

³ « Ces résidus de TOM offrent un cas de fossilisation juridique » précise une note sur la situation des îles dites « Éparses », 27 juillet 1979, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

I) LA QUESTION DU TRANSFERT DE SOUVERAINETÉ

A. L'affirmation d'une souveraineté française

Le 12 janvier 1959, le capitaine de vaisseau Ybert, commandant la Marine française à Madagascar, sollicite le Service historique de la Marine (SHM), alors installé avenue Octave Gréard, à Paris, dans le cadre d'une recherche des dates et des circonstances des prises de possession de certains îlots autour de Madagascar, parmi lesquels Europa, Juan de Nova, les Glorieuses et Tromelin⁴. La demande n'a alors rien d'anodin mais s'inscrit dans un processus visant à s'interroger sur l'opportunité de détacher administrativement ces territoires de Madagascar. L'affaire semble d'autant plus urgente que la proclamation de la République malgache, le 14 octobre 1958, à l'issue de la victoire du « oui » au référendum sur la Communauté organisé le 28 septembre précédent, ouvre la voie à une indépendance pleine et entière de la Grande île à courte échéance. Cette aspiration n'est pas officiellement revendiquée par Philibert Tsiranana, alors président du Conseil de gouvernement autochtone de Madagascar et futur président de la jeune République malgache. Toutefois, l'influence des courants venus d'Afrique, notamment du Sénégal et du Soudan qui ont annoncé leur intention d'unir leurs Etats dans une Fédération du Mali créée le 17 janvier 1959, ont un grand retentissement à Madagascar et sont à l'origine de tensions au sein même de la population qui conserve le souvenir et la nostalgie de l'ancien prestige du royaume Merina.

Dans sa réponse datée du 12 février 1959, le capitaine de vaisseau Rostand, alors chef du SHM, énumère avec précision les arguments sur lesquels la France peut s'appuyer afin d'affirmer sa souveraineté sur ce qui est alors désigné sous le terme d'« îlots de l'océan Indien » :

« La prise de possession de l'îlot Europa a été effectuée par le capitaine de frégate Forestier, commandant Le Fabert, le 22 février 1897. Le pavillon national y a été arboré et salué à 7 h 25 du matin. La prise de possession de l'îlot Juan de Nova a été effectuée par le capitaine de frégate Forestier, le 18 février 1897. Le pavillon national y a été arboré et salué à 2 h 49 du soir. En août 1897, le commandant du Fabert a pris possession des récifs Bassas da India... La prise de possession des îles Glorieuses a été effectuée par le capitaine de vaisseau Richard, commandant Le Primauguet, le 23 août 1892 à 3 heures du matin. »⁵

Seuls les droits de la France sur l'île de Tromelin demeurent incertains selon l'organisme historique de l'état-major général de la Marine, les visites attestées du vaisseau *Diane* en 1722 et de la corvette *La Favorite* n'ayant donné lieu à aucune prise de possession. Pour autant, le gouvernement français peut s'appuyer, dans ce dernier cas, sur un état de fait : en janvier 1953, à l'issue d'une conférence de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) tenue à Tananarive, la France s'est vue officiellement confier l'installation d'une station météorologique permanente à Tromelin, sans que ne soit émise la moindre protestation de la part du gouvernement britannique qui, en vertu du traité de Paris du 30 mai 1814 cédant l'île de France (Maurice) et ses dépendances à la couronne anglaise, aurait pu demander à faire valoir ses droits sur cet îlot d'à peine un kilomètre carré. De façon plus générale d'ailleurs, la mise en place par les services français à Madagascar de stations d'observation météorologique sur Europa d'abord, dès 1950, puis sur Tromelin quatre ans plus tard, qu'accompagne l'aménagement d'aérodromes succincts sur chacune d'elles, constitue un signe particulièrement fort des

⁴ Note-Express n° 6 EM/CAB, 12 janvier 1959, SHD/Lorient, 20A¹²².

⁵ Note sur les îlots français de l'océan Indien, n° 67 EMG/Hi, 12 février 1959, SHD/Lorient, 20A¹²².

intentions de la France à l'égard de ces îlots. Il ne fait alors guère de doute qu'au-delà de leur importance météorologique, ces stations ont, dès cette époque, avant tout pour objet de signifier de manière claire, par une présence permanente, la souveraineté française sur ces îles, les relèves des personnels de la météorologie étant assurées tous les six mois par des appareils de l'armée de l'Air depuis la base aérienne d'Ivato, non loin de Tananarive.

Située à l'entrée nord du canal du Mozambique et d'un accès plus facile, l'île de la Grande Glorieuse fait, elle aussi, l'objet de l'aménagement en 1955 dans sa partie nord d'une station météorologique de fortune qui ne fonctionne d'abord que par intermittence, d'octobre à mai, pendant la saison cyclonique, puis de manière permanente à partir de 1959. Enfin, Juan de Nova jouit d'un régime particulier. En juin 1951, le Franco-Mauricien Hector Paturau, ancien officier des forces aériennes françaises libres devenu par la suite consul de France à Maurice, frère de Maurice Paturau, compagnon de la Libération, décide de s'y installer pour y reprendre l'exploitation de phosphate, florissante dans les années 1930 (plus de 10 000 tonnes par an) avant que la guerre n'en interrompe la production. Son entreprise, la société française des îles de Madagascar (SOFIM), obtient ainsi une concession pour une durée de quinze ans et engage jusqu'à 70 ouvriers ainsi que des contremaîtres mauriciens et seychellois tandis que de nouvelles installations sont construites. Dès la première année de production, plus de 50 000 tonnes de phosphate sont transbordées vers l'Europe. Si l'on en croit le général Henri Salaün, ancien chef de corps du 2^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMa) basé à La Réunion, qui a eu l'opportunité de s'entretenir avec Hector Paturau au milieu des années 1970, cette volonté de l'État français de confier la gestion de l'île à un particulier ne doit rien au hasard⁶ :

« Paturau m'a raconté que lorsque de Gaulle prit connaissance des forfaits perpétrés en 1944 dans le canal du Mozambique par deux U-Boote à long rayon d'action qui relâchaient à Juan de Nova pour y effectuer des réparations ou s'y ravitailler⁷, il aurait assuré : "Jamais la France ne lâchera ces îles." A la fin du conflit, pour affermir notre présence dans la région, il aurait facilité la réimplantation d'une usine de phosphate à Juan de Nova sous la responsabilité de Paturau. »

Si les liaisons maritimes constituent les voies d'approvisionnement privilégiées avec l'existence d'un wharf d'embarquement bien équipé, relié à un rail Decauville sur lequel transitent des wagonnets permettant de convoyer le précieux engrais, l'île bénéficie également d'une infrastructure aéronautique. Quoique moins intéressante sur le plan météorologique que les autres îles, Juan de Nova est par ailleurs équipée dès novembre 1953 d'un poste auxiliaire chargé d'effectuer à heure fixe des relevés de température et de pression. Installé en bordure de piste par un prévisionniste du service météorologique de Madagascar, l'abri météo demeure sous la responsabilité exclusive d'Hector Paturau et de son personnel.

⁶ Entretien avec le général (2S) Henri Salatin à Concarneau, le 26 juin 2017.

⁷ En 1944, deux U-Boote, les U861 et U862, opèrent notamment dans le canal du Mozambique et parviennent à couler plus d'une demi-douzaine de cargos alliés, parmi lesquels le *Radbury* dont les rescapés échouent sur l'île Europa. A l'issue du conflit, les autorités françaises découvrent les vestiges d'un poste militaire occupé par la *Kriegsmarine*. Cf. à ce propos, l'excellent et indispensable livre d'Alain HOARAU, *Les îles Éparses. Histoire et découverte*. Saint-André ; Azalées Éditions, 2002, 238 p. Nous avons eu l'opportunité de nous entretenir longuement et à plusieurs reprises avec Alain Hoarau qui a bien voulu nous confier toute sa documentation sur les îles Éparses. Qu'il en soit remercié ici.

B. Une décision politique

Haut-commissaire de la République française à Madagascar, André Soucadaux est, dès le printemps 1959, l'un des plus ardents défenseurs du maintien de la souveraineté française sur ces îlots, qu'il juge incontestable. Dans une lettre qu'il adresse le 17 juin au ministre de l'outre-mer, il souligne ainsi :

« Le rattachement de ces îles, pour des motifs de pure commodité administrative, au territoire de Madagascar, à l'époque où celui-ci était partie intégrante de la République française et par les autorités françaises, n'a pas eu pour effet de les soustraire à la souveraineté française... Les documents du Service historique de la Marine indiquent que ces îles ont été placées sous la souveraineté de la France à l'occasion de "prises de possession" régulièrement effectuées au regard du droit international, c'est-à-dire que ces terres sur lesquelles le pavillon national a été arboré étaient vierges de toute occupation précédente et singulièrement de tout peuplement aborigène ou malgache. »⁸

Le haut fonctionnaire français l'assure : « Ces îles ne sauraient être revendiquées par l'actuel État malgache qui ne possède aucun droit, de quelque nature qu'il soit, à faire valoir sur elles. Le gouvernement actuel n'y a d'ailleurs pas prétendu jusqu'ici. » Pour autant, le rattachement administratif de ces îles à Madagascar pourrait attiser des convoitises « s'il n'a pas été mis fin, entretemps, à celui-ci ». André Soucadaux suggère alors que ces îlots soient considérés comme des « bases de la Marine » et leur administration confiée par le ministère de la Marine à l'administrateur supérieur des Comores « sans qu'elles soient incorporées à ce territoire pour le cas où celui-ci évoluerait vers un autre statut »⁹.

Au début du mois de juillet 1959, le premier ministre, Michel Debré, s'empare de la question et lance une étude « en vue de déterminer l'importance des îles Europa, Juan de Nova, les Glorieuses, Tromelin, au point de vue de la Défense ». Consulté, l'état-major général de la Défense nationale (EMGDN) se montre pour le moins réservé. Si l'implantation d'un système radar permettant d'assurer la protection aérienne de Madagascar peut être envisagée dans un avenir plus ou moins lointain, ces îles ne semblent alors présenter que fort peu d'intérêt pour les armées. Dans une note datée du 17 septembre 1959, l'EMGDN constate :

« L'infrastructure aérienne serait insuffisante en temps de guerre et son aménagement ainsi que celui d'appareils de détection exigerait des dépenses trop importantes ; il faudrait défendre les installations aériennes par des forces terrestres très difficiles à ravitailler ; enfin, de dimensions très réduites, ces îlots constituerait des objectifs ponctuels faciles à attaquer. »¹⁰

Il se prononce ainsi clairement pour le rattachement des îles à la nouvelle République malgache au cas où celle-ci déciderait de quitter la Communauté. En réalité, le sort de ces îles se joue avant tout à l'Élysée, l'affaire étant pilotée directement par le général de Gaulle et son conseiller technique en charge des affaires ultramarines, Jacques Foccart¹¹. L'idée qui prévaut alors est de placer préventivement ces îles sous l'autorité

⁸ Lettre du haut-commissaire de la République française à Madagascar au ministre de la France d'outre-mer, 17 juin 1959, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Fiche pour le général d'armée, chef d'état-major général de la Défense nationale, EMGDN, Organisation générale, 17 septembre 1959, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

¹¹ A la lecture des archives, le rôle de Jacques Foccart dans le maintien de la souveraineté française semble très important. Il demeure toutefois en coulisses jusqu'à sa nomination comme Secrétaire général de la

d'un délégué du gouvernement dans l'une des collectivités territoriales de la République dans l'océan Indien. Le Secrétariat général pour la Communauté fait d'ailleurs part de cette idée dès le 24 juin 1959 à Michel Debré¹² qui rend son arbitrage le 6 novembre 1959 en demandant à son ministre délégué, « chargé du Sahara, des départements et territoires d'outre-mer et de l'énergie atomique »¹³, Jacques Soustelle, de procéder au placement des « îlots au large de Madagascar » (nommément Europa, Juan de Nova et les Glorieuses) sous l'autorité de l'administrateur supérieur des Comores, à l'exception de Tromelin qui « doit être rattachée à La Réunion »¹⁴. La mise en œuvre de cette décision est alors suivie de près par l'Elysée, de Gaulle n'hésitant pas, dans une lettre du 3 décembre 1959, à hâter le processus, rappelant à Soustelle : « J'estime devoir vous signaler l'urgence des textes plaçant ces îles sous l'autorité d'un délégué du gouvernement français dans l'une des collectivités territoriales de la République française, à savoir le préfet de La Réunion ou, à défaut, l'administrateur supérieur des Comores. »¹⁵ A cette date, l'accession prochaine de Madagascar à l'indépendance, en dehors de la Communauté, ne fait en effet plus guère de doute.

Or, à la fin de l'année 1959, se pose la question non seulement de la légitimité de cette décision mais surtout de la détermination du poids juridique de la mesure préconisée. Les Affaires étrangères conseillent alors de procéder par voie de décret du président de la République. L'avantage d'une telle démarche est parfaitement apprécié : « *En sa qualité de président de la Communauté, le président de la République exerce un arbitrage entre les intérêts de la République et ceux des États... Ses actes peuvent ainsi mieux s'imposer à ces États, notamment Madagascar.* »¹⁶

C. Une mise devant le fait accompli ?

Le problème de possibles objections malgaches est pointé du doigt dès cette époque par le Quai d'Orsay, et ce en dépit des assurances données par André Soucadaux quant aux bonnes dispositions de Philibert Tsiranana concernant le rattachement des îles à l'administration française :

« *Il serait préférable de lui parler préalablement du projet de décret plutôt que de le placer devant le fait accompli et de le laisser ensuite éventuellement protester contre ce rattachement sous la pression du nationalisme malgache... et la crainte d'avoir à rapporter un acte qui aurait été jugé "colonialiste".* »¹⁷

« Colonialiste »..., le mot est lâché et suscite bien des méfiances parmi les diplomates français. Pourtant, le choix qui est fait ne s'embarrasse guère de telles préoccupations. C'est ainsi que le 2 février 1960 un décret est bel et bien signé par le président de la République reprenant les dispositions adoptées par le premier ministre le 6 novembre précédent et plaçant les îles sous l'autorité administrative pour partie de

Communauté française en mars 1960, succédant à Raymond Janot. Voir à ce sujet : Frédéric TURPIN, *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*. Paris ; CNRS Éditions, 2015, 488 p.

¹² Lettre du Secrétaire général de la Communauté au Premier ministre, 24 juin 1959, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

¹³ Sur la complexité des appellations et périmètres de gouvernance des différents ministres de l'outre-mer sous la Ve République, voir : Gérard BELORGEY, « Le ministère de l'outre-mer : les raisons de la permanence et les besoins de réforme », *Revue française d'administration publique*, 2002/1 (n°101), p. 83-96.

¹⁴ Décision citée par Note du Cabinet militaire du Premier ministre pour le chef d'état-major général de la Défense nationale, 4 février 1960, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

¹⁵ Lettre du président de la Communauté au ministre délégué auprès du Premier ministre, 3 décembre 1959, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

¹⁶ Note pour le chef de service des Affaires politiques et de l'administration centrale, 27 décembre 1959, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

¹⁷ *Ibid.*

l'administrateur supérieur des Comores, pour partie du préfet de La Réunion¹⁸. Toutefois, le texte n'est, volontairement, pas publié au *Journal Officiel* pour des raisons de discréetion. A quelques jours de l'ouverture des négociations franco-malgaches¹⁹, il s'agit de ne pas froisser la susceptibilité des représentants de la Grande île et de maintenir le climat de confiance et d'amitié qui règne alors. D'autant que les accords de coopération s'avèrent particulièrement cruciaux pour l'ancienne puissance coloniale qui souhaite maintenir sa position stratégique dans la région. Ils concernent en particulier le domaine de la Défense avec la mise à disposition, pour les forces françaises, d'installations militaires. Ces dernières sont principalement constituées de l'importante base stratégique de Diego-Suarez, ainsi que des sites d'Ivato, d'Antsirabe, de Tamatave et de Fort-Dauphin. L'État malgache a également accepté de reconnaître aux forces armées françaises la libre utilisation de ses réseaux publics de transmission, de ses infrastructures portuaires, maritimes, fluviales, routières, ferroviaires et aériennes, le libre transfert de ses personnels, matériels et denrées ainsi que la faculté d'installer et de faire usage, sur son territoire et dans ses eaux territoriales, des balisages aériens et maritimes et des moyens de transmissions nécessaires à la sécurité et à l'accomplissement de sa mission.

Les autorités malgaches sont-elles mises au courant de la teneur du décret du 2 février 1960 ? Si l'on en croit les mémoires de Michel Debré, la question des îles n'est pas évoquée lors des négociations afin d'être réglée « en tête-à-tête avec Tsiranana ». L'ancien premier ministre souligne ainsi :

« Ces très petites îles inhabitées relèvent de la seule souveraineté de la France. La III^e République les a mises sous l'autorité du gouverneur de Madagascar. Tsiranana souhaiterait leur dévolution au nouvel État. Je ne peux le suivre sur ce point. Ces îles resteront sous la souveraineté française... »²⁰

Il semblerait donc que Tsiranana n'ait été averti de la décision française du maintien de sa souveraineté sur les îles qu'à compter de cet entretien dont on ignore la date exacte. Une note préparée par l'équipe Foccart, semble-t-il peu avant l'entrevue, évoque d'ailleurs la nécessité « d'informer le gouvernement malgache des récentes décisions et pour ménager ses susceptibilités, de le faire par une communication verbale ». Un argumentaire, s'appuyant notamment sur une certaine forme de contrepartie à la reconnaissance par la France de l'île Sainte-Marie comme « partie intégrante de la République malgache »²¹, est même proposé et on peut légitimement supposer qu'il a servi de base à Michel Debré :

« Au cours de cette démarche préliminaire, il serait possible... de donner tous apaisements en ce qui concerne le maintien des facilités dont la République malgache pourrait avoir besoin dans l'avenir. Au surplus, au cours de cet entretien, il serait possible d'apaiser les réticences éventuelles du chef du gouvernement malgache en faisant valoir les sacrifices que la France consentira sur Nossi-Bé et Sainte-Marie et en évoquant les garanties que nous souhaiterions

¹⁸ Décret du 2 février 1960 relatif à la situation administrative de certaines îles relevant de la souveraineté de la France, AN/Pierrefitte, 19950280/50.

¹⁹ Les négociations s'ouvrent à Paris le 11 février 1960... Voir à ce propos, le très instructif : Gérard CONAC et Guy FEUER, « Les accords franco-malgaches », *Annuaire français de droit international*, volume 6, 1960, p. 859-880.

²⁰ Michel DEBRE, *Gouverner, 1958-1962*. Mémoires, tome 3, Paris ; Albin Michel, 1988, p. 334.

²¹ Cette reconnaissance s'est faite contre la volonté des Saint-Mariens qui réclament la départementalisation de leur île dès le 21 novembre 1959.

obtenir en faveur des populations de ces deux îles dont les appels nous créent des préoccupations légitimes. »²²



Le camp de fortune et la première station-météo de l'île Europa en 1950.

Crédit : Coll. P. Villatoux

Or, rapidement, se pose le problème, du côté français, de la légalité du décret pris le 2 février 1960. Une note préparée le 28 mars 1960, alors que les négociations franco-malgaches touchent à leur fin, par Robert Lecourt, ministre d'État chargé des relations avec la Communauté, et ses équipes, sonne ainsi comme un rappel de la fragilité de la position française dans cette affaire :

« Dans la mesure où le décret du 2 février 1960 a pu faire des îlots ou archipels un quelque chose "sui generis" relevant de la seule République française, il se rencontre une singulière difficulté : à quelle date les instances locales (de l'État de Madagascar ou du TOM des Comores) ont-elles perdu compétence à l'égard des îlots ou archipels ? En effet, le décret du 2 février 1960 n'a pas été publié au JORF ni promulgué "localement" ... »²³

C'est donc incontestablement pour donner un caractère davantage légal à la procédure tout en confirmant de manière plus explicite les droits de la République sur les cinq îles, qu'un nouveau décret est pris, semble-t-il dans la précipitation, le 1^{er} avril 1960, la veille de la signature des accords franco-malgaches, mais publié au *Journal Officiel* très tardivement (14 juin 1960), douze jours seulement avant la proclamation officielle de l'indépendance de la Grande île²⁴. Ne pouvant être identique au premier, le décret place cette fois les îles sous l'autorité directe du ministre responsable des

²² Note à l'attention de Monsieur le président de la Communauté, sd, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

²³ Note préparée chez M. Lecourt au sujet des îlots de l'océan Indien, 28 mars 1960, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

²⁴ Note au sujet de la situation des petites îles au large de Madagascar, Direction des Affaires africaines et malgaches, Ministère des Affaires étrangères, 20 octobre 1960, AN/Pierrefitte, 19950280/50.

départements et territoires d'outre-mer sans que soit précisé pour autant leur statut²⁵. Une décision prise quelques mois plus tard par le ministre des DOM-TOM, par un arrêté du 19 septembre 1960 non publiée au *JO*, confie à titre provisoire leur administration au préfet de La Réunion, *intuitu personae*, en tant que délégué du gouvernement²⁶. Le caractère « provisoire » témoigne des hésitations du gouvernement de l'époque tout en ouvrant la porte à une évolution future.

II) UNE CONTESTATION FEUTRÉE SUR FOND DE NÉO-COLONIALISME

A. Les problèmes logistiques

Pour l'heure, les autorités françaises sont confrontées à différents problèmes qui rendent difficiles, dans les faits, le transfert de souveraineté et l'application du décret du 1^{er} avril 1960. Le premier concerne la situation géographique des îles, éloignées (à l'exception de Tromelin) d'environ 1 500 km de La Réunion. A cet égard, des représentants du ministre des DOM-TOM font part, à l'issue d'une visite sur la Grande île en septembre 1960, des inquiétudes d'André Soucadaux, qui occupe désormais le poste d'ambassadeur de France auprès de la République malgache :

« Il ne nous a pas caché que le rattachement à La Réunion était une "hérésie administrative" car, qu'il s'agisse de la météo ou de l'exploitation du guano, tout passe par Madagascar... »²⁷

Il est vrai qu'à la suite des installations initiales de la première moitié des années 1950, les agents français de la météorologie nationale ont implanté sur place des techniciens, cadres et manœuvres malgaches appartenant aux services météorologiques de Tananarive qui se succèdent tous les six mois dans les stations météorologiques et y vivent dans des conditions spartiates. A compter du 1^{er} janvier 1960, devant la perspective de la proclamation de l'indépendance de Madagascar, la gestion des relèves des personnels de la météorologie sur les îles est confiée presque naturellement (mais de manière informelle) à l'Agence pour la sécurité et la coordination de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), organisme multinational créé en décembre 1959 pour regrouper et coordonner les espaces aériens des jeunes Républiques africaines et malgaches, les assister techniquement et financièrement, tout en formant des spécialistes autochtones. L'Agence assure ainsi la gestion des installations et services intéressant les aérodromes et stations météorologiques de l'espace aérien placé sous son contrôle. Un accord particulier, passé en octobre 1960 avec la République malgache, confie même à l'ASECNA l'administration du réseau synoptique météorologique et celle des postes auxiliaires. En signe de bonne volonté et de coopération, un projet d'accord est alors élaboré par les services du Secrétariat général à l'aviation civile (SGAC) en vue de charger l'ASECNA des services de l'aviation civile dans les territoires français de l'océan Indien²⁸.

²⁵ Décret n° 60-555 du 1^{er} avril 1960 relatif à la situation administrative de certaines îles relevant de la souveraineté de la France, JORF du 14 juin 1960, AN/Pierrefitte, 19950280/50. Une note manuscrite issue des papiers Foccart indique explicitement : « Un décret a déjà été signé. Pour le publier, il faut en prendre un autre à une date plus récente, qui serait dans une forme différente. » AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

²⁶ Arrêté du 19 septembre 1960 relatif à l'administration des îles Europa, Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova et Bassas da India, AN/Pierrefitte, 19950280/50.

²⁷ Note à l'attention du ministre d'État chargé du Sahara, des départements et territoires d'outre-mer, 13 septembre 1960, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

²⁸ Voir à ce sujet notre étude : « La desserte aérienne des îles Éparses (1^{re} partie) », *Icare*, n° 244, mars 2018, 133 p.



Déchargement du matériel nécessaire à la réfection de la station météo d'Europa, en 1968, par le LCT de la Marine nationale opérant depuis Diego-Suarez. Crédit : Yves Morelle



Mission de ravitaillement de la station météo de Tromelin en 1965. Les liaisons se font alors à bord de C-47 Dakota de l'armée de l'Air opérant depuis Ivato.

Face à ce qui lui apparaît comme une remise en cause de la souveraineté française et une possible intrusion malgache au sein d'un espace stratégique considéré comme majeur, le préfet de La Réunion, Jean Perreau-Pradier, reçoit l'appui du général de Gaulle et obtient en 1961 que la gestion des services de l'aéronautique et de la météorologie des îles Éparses (à l'instar de ceux de La Réunion) échappe à la prise en charge de l'ASECNA et demeure sous la dépendance du ministère des Travaux publics²⁹. A cet effet, la météorologie nationale procède, à partir du mois de mars 1961, au recrutement et à la formation accélérée de personnels de nationalité française, recrutés à La Réunion, destinés à assurer les prochaines relèves programmées au mois de novembre³⁰.

Sur le plan logistique, les recommandations du ministère des Affaires étrangères sont alors d'effectuer les premières relèves « avec le maximum de discrétion afin d'éviter que le gouvernement malgache ne saisisse cette occasion pour remettre en question le statut des petites îles au large de Madagascar »³¹. L'idée est d'utiliser prioritairement les moyens de l'armée de l'Air pour Tromelin et Europa, qui disposent de pistes sommaires, et ceux de la Marine nationale pour ce qui concerne les Glorieuses. Or, dans un premier temps, cette option s'avère difficile à mettre en œuvre, alors même qu'il s'agit de convoyer des personnels météo depuis La Réunion pour des forces aériennes françaises qui demeurent implantées à Madagascar. Pour les premières relèves, le trajet s'avère généralement relativement compliqué : pour gagner Europa, par exemple, les agents de la météo doivent prendre à Gillot le Constellation d'Air France desservant La Réunion à la métropole trois fois par semaine afin de profiter de l'escale à Tananarive avant de gagner Tulear par le vol de Madair, future Air Madagascar. Enfin, la dernière portion est accomplie à bord d'un DC-3 affrété spécialement par le service météo. Pour d'évidentes raisons diplomatiques, l'affrètement d'appareils d'Air Madagascar n'a pourtant guère les faveurs de l'autorité préfectorale et constitue, dans un premier temps, une alternative faute de mieux. Il faut attendre 1965 et la décision prise par le commandement de l'Air de la zone d'outre-mer n° 3 (future zone sud de l'océan Indien) de confier intégralement au Groupe aérien mixte d'outre-mer (GAMOM) 50 d'Ivato la mise en œuvre de « lignes régulières assurant le ravitaillement et la liaison avec les stations météorologiques des îles »³². Les relèves météos s'effectuent donc désormais par l'un des dix C-47 militaires en dotation à la BA 181 et s'apparentent tout autant à des missions de relevés de données qu'à un acte de présence destiné à affirmer la souveraineté de la France sur ces îlots perdus du bout du monde.

B. La question des dossiers domaniaux

Si le président Tsiranana est informé verbalement de l'existence d'un décret soustrayant les îles Éparses de la souveraineté malgache, il demeure apparemment pendant plusieurs mois le seul dans la confidence, ni son gouvernement, ni son parti politique, le PSD (parti social-démocrate), encore moins l'opinion publique malgache n'ayant été mis au courant. Dans une note du 4 mai 1961, Jean Foyer, secrétaire d'État chargé des relations avec la Communauté au cabinet de Michel Debré, prend soin de rappeler :

« Lors de la conclusion des négociations franco-malgaches, j'ai moi-même donné connaissance au président Tsiranana du texte du décret du premier avril 1960... »

²⁹ Télégramme des Affaires étrangères à Jacques Foccart, 28 septembre 1961, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

³⁰ Entretien avec Maxime Turpin, ancien technicien météo, à Saint-Denis de La Réunion, le 15 mai 2017.

³¹ Note du 14 septembre 1960, AN/Pierrefitte, 19950280/50.

³² Cahier d'ordres et de travail aérien du GAMOM n° 50, mars 1965, SHD/Vincennes, AI/7C2291.

Il avait répondu que son gouvernement n'émettrait aucune revendication sur les îles... »³³

Dès le 23 avril 1960, dans une lettre à Jacques Foccart, André Soucadaux confirme le caractère non officiel de la communication du contenu du décret tout en mettant en avant les difficultés administratives que ce transfert de souveraineté non validé par le gouvernement malgache risque de faire surgir :

« Je crois savoir que lors de la conclusion des récentes négociations franco-malgaches, le président Tsiranana a été informé, verbalement, de cette question. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître si le gouvernement compte prochainement, comme cela me paraît souhaitable, confirmer par écrit cette communication verbale, afin de me permettre de régler à mon tour et en accord avec toutes les autorités locales intéressées les problèmes d'ordre pratique que pose ce transfert de responsabilité dans l'administration des îles... »³⁴

Si légère qu'elle puisse être, l'administration des îles nécessite en effet le transfert aux autorités françaises d'un certain nombre de dossiers administratifs détenus par des instances malgaches (service des domaines, de l'enregistrement, services provinciaux et des districts auxquels ces îles étaient précédemment rattachées)³⁵. Cette demande, officiellement formulée en mai 1961, fait brusquement surgir des revendications malgaches qui jusqu'alors n'avaient jamais émergé au grand jour. Le lien avec l'évolution de la situation en Afrique du Nord (échec du putsch d'Alger du 22 avril et début des rencontres d'Évian) est même clairement affirmé par le bureau politique du PSD, parti du président, qui lors de sa réunion du 4 mai exprime le désir « *à la lumière des événements d'Algérie et la situation juridique internationale des îlots voisins de la Grande île anciennes dépendances de Madagascar... que des négociations soient le plus tôt possible engagées avec le gouvernement français pour que cette situation juridique soit fixée d'une façon définitive »*³⁶.

Les dispositions plutôt bienveillantes du président malgache, désormais soucieux de donner des gages à l'aile la plus radicale de son parti, semblent alors ne plus être de mise, le préfet de La Réunion alertant le 5 mai Robert Lecourt sur le fait que « *le gouvernement malgache manifesterait présentement une fort mauvaise humeur à l'égard de la décision prise (dit-il à son insu et sans consultation préalable) quant au statut juridique des cinq îles... Je crois même savoir qu'une démarche de M. le président doit avoir lieu prochainement afin de demander le "retour" sous le contrôle malgache desdits territoires »*³⁷. Le climat de tension est tel que le ministre des DOM-TOM engage le préfet et ses collaborateurs à suspendre toute visite ou inspection sur les îles « *tant que*

³³ Télégramme de Communauté Paris à Hautrefrance Tananarive, 4 mai 1961, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

³⁴ Lettre du haut-commissaire général représentant le président de la Communauté à Madagascar à Monsieur le président de la Communauté, 23 avril 1960, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

³⁵ Dans un télégramme daté du 8 mai 1961 et adressé à la « maison Foccart » par le haut-commissaire général représentant le président de la Communauté à Madagascar, celui-ci précise à cet égard : « Je n'ai pas pu soustraire ces dossiers administratifs avant le transfert de compétences à la République malgache car ils étaient en possession de services sous contrôle malgache depuis 1958 lesquels n'auraient pas manqué d'en référer aux autorités locales... », AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

³⁶ Cité par *Ibid.*

³⁷ Lettre du préfet de La Réunion au ministre d'État chargé du Sahara, des Départements et Territoires d'outre-mer, 5 mai 1961, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

les réserves exprimées par le gouvernement malgache n'auront pas été examinées »³⁸.

En signe d'apaisement, Tsiranana propose, début juin 1961, la signature d'un accord ou « un échange de lettres secrètes » visant à mettre fin au litige et prévoyant que la France accorde à Madagascar « un droit de préemption sur ces îles pour le cas où dans l'avenir elle déciderait de renoncer à sa souveraineté »³⁹. Opposant une fin de non-recevoir à ce projet, la diplomatie française suggère que soit entamée l'élaboration d'une « convention à caractère purement technique » visant à accorder au gouvernement malgache des facilités pour l'utilisation des îles dans le cadre de la couverture météorologique. Ces perspectives ne sont alors envisagées que sur le long terme et visent avant tout à permettre aux autorités malgaches de donner le change, comme le suggère le courrier d'André Soucadaux du 6 juillet 1961 :

« Certains éléments du PSD se proposent de saisir l'occasion que va leur offrir la réunion en congrès de ce parti à Majunga du 20 au 23 juillet prochain pour inviter le gouvernement à présenter des revendications sur les petites îles. Le gouvernement serait mieux armé pour arrêter cette manœuvre s'il lui était possible d'indiquer que les pourparlers qu'il a entrepris avec nous ont déjà abouti à un avant-projet... »⁴⁰

Les équipes de Jacques Foccart se méfient, voyant dans cette proposition une possible manœuvre du gouvernement malgache destiné à s'assurer « une emprise quelconque sur les îles et îlots au large de Madagascar où la souveraineté française ne saurait être, à aucun moment et à aucun égard, mise en question »⁴¹.

Tout au long de l'été 1961, l'affaire des dossiers administratifs traîne en longueur, le gouvernement malgache temporisant sans cesse et montrant une évidente mauvaise volonté. Au début du mois d'octobre, le général de Gaulle prend lui-même l'affaire en main et adresse une note manuscrite à Jacques Foccart qui témoigne de son état d'exaspération :

« Cette plaisanterie a assez duré. Il faut récupérer les dossiers et fixer au gouvernement malgache un délai extrêmement court (48 h) pour les rendre. Dans cette affaire il y a eu, et peut-être y a-t-il toujours du côté français des convenances administratives coupables. »⁴²

De nouvelles démarches sont ainsi engagées et finissent par aboutir le 5 mai 1962, date à laquelle les dossiers domaniaux des îles de l'océan Indien détenus par les services malgaches sont officiellement remis aux autorités françaises. Pour autant, il apparaît clairement que, dans l'esprit du gouvernement malgache, la question de la souveraineté des îles n'est, à l'évidence, pas tranchée. Les services de l'ambassade de France à Tananarive prennent soin de préciser à cet égard : « La lettre de transmission du président Tsiranana ne mentionne pas la reconnaissance par son gouvernement de la souveraineté française sur ces îlots. »⁴³ Pour l'heure, cependant, Paris se satisfait de ce geste, estimant

³⁸ Lettre du ministre d'État chargé du Sahara, des Départements et Territoires d'outre-mer au préfet de La Réunion, 20 juin 1961, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

³⁹ Télégramme de Hautre France Tananarive à Communauté Paris, 9 juin 1961, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

⁴⁰ Lettre d'André Soucadaux, 6 juillet 1961, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

⁴¹ Lettre-réponse à Hautre France Tananarive, 13 juillet 1961, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

⁴² Note du général de Gaulle à Jacques Foccart, sd (début octobre 1961), AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

⁴³ Lettre de l'ambassade de France à Tananarive au préfet de La Réunion, 11 mai 1962, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

qu'il « consacre implicitement la souveraineté française sur ces territoires d'outre-mer »⁴⁴.

C. La survivance d'un statut colonial ?

Depuis le décret du 1^{er} avril 1960, les îles Éparses bénéficient d'un statut administratif insolite qui ne peut être assimilé ni à celui d'un DOM, ni à celui d'un TOM. Il serait tentant d'y voir une forme résiduelle de territoire issue de l'empire colonial français qui aurait été « préservée » du vaste mouvement de décolonisation qui, paradoxalement, prend progressivement fin au moment où ces îles sont arrimées de manière résolue à la France. Dans une note établie en 1974, la sous-direction des Affaires politiques du ministère de l'outre-mer constate qu'en dépit de la précipitation avec laquelle les décisions de 1960 ont été prises, le « flou juridique » qui entoure le statut des îles a été « volontairement » entretenu pour « éviter, semble-t-il, de contrarier la politique du président Tsiranana »⁴⁵.

Pourtant, outre les difficultés d'ordre juridique, une telle situation n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes pratiques parmi lesquels un manque de moyens d'action efficaces et surtout un imbroglio budgétaire quasi insoluble. A l'issue du décret du 1^{er} avril 1960, les frais d'équipement et de fonctionnement des stations météorologiques implantées sur les îles Éparses sont effectivement passés entièrement à la charge du budget de l'État, notamment celui du Secrétariat général à l'aviation civile (SGAC) auquel sont rattachées la Direction de la météorologie nationale (DMN) et la Direction des bases aériennes (DBA). Or le ministère des Transports, qui assure à grand peine les frais de relève, ne souhaite pas engager des dépenses d'investissement pour un territoire réservé, dont le statut juridique demeure incertain et qui lui échappe à peu près totalement. Il invoque pour ce faire une ordonnance du 18 octobre 1945 passée entre les ministères de l'Air et des Colonies, précisant que « les dépenses engagées pour l'aéronautique civile locale dans les différents territoires sont à la charge des budgets de ces territoires ». Le préfet de La Réunion ne disposant pas des moyens nécessaires, le problème du financement des infrastructures sur les îles fait ainsi l'objet, tout au long des années 1960, de querelles incessantes entre les ministères des Transports et des DOM-TOM, les crédits d'entretien des aérodromes n'étant finalement inscrits sur les budgets d'aucun département ministériel. L'île de la Grande Glorieuse, dont le projet de réalisation d'une piste d'atterrissement est sans cesse repoussé au cours de la première moitié des années 1960, n'est finalement pourvue d'une infrastructure de ce type qu'en 1965 grâce à l'aide du personnel de la Marine nationale de la base aéronavale de Diego-Suarez qui débarque le matériel nécessaire et met gracieusement à la disposition du service météorologique un engin de terrassement. Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont également sollicitées pour organiser une rotation exceptionnelle du navire de ravitaillement « Gallieni » pour convoyer spécialement depuis les Kerguelen un second engin Caterpillar.

Peu de temps auparavant, alors que la fermeture des stations météorologiques est très sérieusement envisagée, il faut l'intervention de l'Élysée, notamment par l'entremise de Jacques Foccart⁴⁶, pour qu'un mode de financement propre aux îles et dépassant le cadre de la météorologie nationale soit enfin institué. C'est la section centrale du fonds

⁴⁴ Lettre du préfet de La Réunion à Hector Paturau, 25 mai 1962, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

⁴⁵ Note sur les îles françaises de l'océan Indien, sous-direction des Affaires politiques, 1974, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

⁴⁶ Note du conseiller technique du ministère des Travaux Publics et des Transports pour M. le Secrétaire général à l'aviation civile, 19 novembre 1964, AN/Pierrefitte, 19950280/50.

d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) en charge des investissements dans les DOM qui, au titre des opérations communes, apporte chaque année une subvention. Celle-ci demeure cependant à l'origine modeste : 70 000 francs pour l'année 1965, 105 000 francs pour chacune des deux années suivantes. Aussi le préfet de La Réunion s'efforce-t-il de trouver d'autres sources de financement en même temps que des moyens originaux en vue d'un possible développement économique et touristique de ces îlots isolés. C'est ainsi qu'au printemps 1962, des pêcheurs « sportifs » sud-africains obtiennent un droit d'accès par vols charters de DC-3 des Rhodesian Airlines sur Europa pour « y pratiquer la pêche et y mettre à l'abri leurs installations de camping nocturne ». Outre un camp de pêche provisoire, des « excursions » sont également prévues jusqu'à Bassas da India afin d'y pratiquer la pêche dans le lagon intérieur⁴⁷. Glorieuses fait également l'objet de convoitises, notamment de la part d'Hector Paturau qui, au début de 1960, fait (en vain) une demande pour obtenir la concession de guano dans l'île. Quelques années plus tard, en août 1966, Gérard Ethève est également pressenti pour devenir locataire du terrain des Glorieuses « en vue de l'exploitation du coprah et d'installations touristiques »⁴⁸. L'affaire demeure sans suite mais l'îlot reçoit la visite, dès l'année suivante, de Gilbert Trigano, alors directeur général du Club Méditerranée, qui s'intéresse aux possibilités d'y planter un village de vacances mais y renonce assez rapidement au profit de Juan de Nova.

Des projets statutaires sur les îles n'en sont pas moins régulièrement élaborés, prévoyant pour certains la création d'un nouveau « territoire » rassemblant les Éparses sur le modèle des TAAF créés par la loi du 6 août 1955, voire, pour d'autres, le rattachement pur et simple à La Réunion. Pourtant, aucune décision n'est prise, la persistance de la situation née du décret d'avril 1960, initialement destinée à n'être que « provisoire », permettant de demeurer dans un statu quo discret qui n'est pas sans satisfaire le ministère des Affaires étrangères qui ne souhaite pas « créer un malaise entre les gouvernements intéressés »⁴⁹.

En dernière analyse, un autre facteur, plus délicat peut-être, est également à prendre en considération. En laissant ces territoires, pratiquement inoccupés, sous un statut incertain, les autorités françaises se gardent la possibilité de disposer de terres sur lesquelles ne s'applique pas la législation postcoloniale. En avril 1968, Jacques Foccart ne cache pas cette préoccupation dans une lettre adressée à Pierre Billotte, alors ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, qui s'inquiète de l'absence de statut propre aux îles Éparses :

« Je comprends parfaitement votre souci de clarifier la situation de ces petits territoires français de l'océan Indien. Cependant, il m'apparaît qu'il doit y avoir beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à rapprocher leur administration de celle d'un département. On peut se demander, en définitive, si ces îles qui constituaient des dépendances de Madagascar ne devraient pas garder la même législation que celle qui était en vigueur dans ce pays avant son indépendance. Le rattachement par décret de l'administration des îles concernées à celle du département de La Réunion présente le risque d'entraîner une saisine de tous les services départementaux traditionnels de cette collectivité, ce qui serait contraire

⁴⁷ Inspection de Juan de Nova et d'Europa du 19 au 22 août 1962, préfecture de La Réunion, 1^{er} septembre 1962, AN/Pierrefitte, 19950280/50.

⁴⁸ Contrat d'occupation de terrain domanial dans les îles Glorieuses, version du 24 août 1966, Archives personnelles de Gérard Ethève confiées à l'auteur.

⁴⁹ Note sur les îles françaises de l'océan Indien, sous-direction des Affaires politiques, 1974, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

à l'objectif visé qui est d'éviter toute entrave juridique à leur développement... »⁵⁰

A cet égard, la persistance de pratiques, pour le moins sujettes à caution, à Juan de Nova où Hector Paturau et ses équipes règnent en maîtres sur des ouvriers seychellois et mauriciens soumis à un régime disciplinaire d'un autre temps, témoigne du large esprit de tolérance qui anime encore les autorités françaises de l'époque. Un rapport établi en novembre 1966 par le procureur général près de la cour d'appel de Saint-Denis constate :

« Le personnel travaille dans des conditions anormales : logement dans des bidonvilles, nourriture insuffisante, travail à la tâche très lourd, isolement dans une partie de l'île et quasi-impossibilité d'avoir des contacts avec le personnel de direction, rétribution ne correspondant pas au travail demandé (salaire journalier de 3 roupies 50, soit 175 francs CFA pour une tonne de phosphate à extraire par jour pour chaque ouvrier). »⁵¹

A ces conditions s'ajoutent de nombreux incidents, parfois tragiques, tout au long des années 1960. C'est ainsi qu'en février 1961 est constaté un cas de flagrant délit d'empoisonnement de la part d'un manœuvre mauricien à la suite de cas de viols répétés, obligeant d'ailleurs les autorités françaises à prendre position sur la juridiction compétente sur ces îles par le biais d'un décret daté du 1^{er} mars 1962 rattachant les îles Éparses au tribunal d'instance de Saint-Denis de La Réunion. Au début du mois de septembre 1965, un C-47 Dakota est même diligenté pour transporter des gendarmes et le procureur de la République depuis La Réunion sur Juan de Nova où a éclaté une révolte de trente travailleurs. Le préfet de La Réunion refuse de donner une suite judiciaire à l'affaire afin « d'éviter une publicité fâcheuse »⁵². Il n'en constate pas moins « combien graves pourraient être dans le contexte politique de cette partie de l'océan Indien les répercussions politiques d'un tel état de fait dans un territoire placé sous pavillon français si de tels incidents venaient à être portés à la connaissance de la presse, de l'opinion publique métropolitaine ou même du comité de décolonisation de l'ONU »⁵³.

De nouveaux troubles ont lieu en octobre de l'année suivante et sonnent, en mars 1967, la fin de la concession qui connaît, par ailleurs, une forte baisse de rentabilité en raison de la chute des cours du phosphate et la mise sur le marché de produits chimiques de substitution. La SOFIM est ainsi indemnisée à hauteur de 45 millions de francs CFA et l'ensemble des installations rachetées par l'État, le gardiennage de l'île étant pour l'heure, dans l'attente de la reprise de la concession de l'île par le Club Méditerranée, laissé aux bons soins de l'ancien exploitant de phosphate assisté d'une vingtaine d'ouvriers. Le sort de ces derniers ne semble guère plus enviable que ceux qui, quelques années plus tôt, extrayaient encore le phosphate. Une mission menée par le Service météorologique de La Réunion en février 1972 déplore ainsi leurs conditions de vie :

« Ils vivent dans une sorte de frayeur qui se lit dans certains regards ou une sorte de mutisme résigné. Ils ont la hantise de leur contremaître M. Lemarchand, sorte de colosse qui, dix fois mieux payé qu'eux, exerce une autorité dictatoriale allant, dans certains cas, jusqu'aux voies de faits. »

La conclusion du météorologue chargé de dresser le rapport de fin de mission est sans ambiguïté : « *L'univers du XVIII^e siècle de Juan de Nova continue, bien que les*

⁵⁰ Lettre de Jacques Foccart à Pierre Billotte, 5 avril 1968, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

⁵¹ Rapport du procureur général près de la cour d'appel de Saint-Denis sur les incidents à Juan de Nova du 11 octobre 1966, 2 novembre 1966, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Rapport du préfet de La Réunion du 11 septembre 1965, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

dispositions prises initialement trouvaient le remède pour mettre fin à ce système. A aucun moment je n'ai eu autant la tentation de désobéir tant les ordres reçus m'ont parus injustes et indignes de la France. »⁵⁴

Hector Paturau n'en continue pas moins, avec l'assentiment des autorités françaises, de disposer de facilités d'accès sur l'île de Juan de Nova jusqu'au départ des derniers personnels en janvier 1976.



Wagonnets à bord desquels est transporté le phosphate exploité sur l'île de Juan de Nova, à la fin des années 1950. Crédit : Alain Hoarau

III) LA GUERRE FROIDE DANS LE CANAL DU MOZAMBIQUE

A. La nouvelle donne stratégique

En décembre 1967, en réponse à une sollicitation de son ministre de tutelle lui demandant de se prononcer sur l'intérêt que présentent, pour les armées, les îles Éparses, le général Charles Ailleret, alors chef d'état-major des armées, souligne sans la moindre ambiguïté : « Les îlots français de l'océan Indien ne présentent pas d'intérêt pour les armées dans l'immédiat que par les renseignements météo obtenus grâce à eux et dont elles profitent. » Cependant, il prend bien soin de ne pas insulter l'avenir, précisant :

« Il n'est pas exclu que leur importance s'accroisse et qu'ils acquièrent une certaine valeur en particulier Juan de Nova. En bref, s'il ne paraît pas justifié pour le moment de consentir un quelconque investissement à leur profit, il semble sage de réservier les droits de la France sur ces îles. »⁵⁵

Mieux renseigné peut-être du fait de ses responsabilités comme commandant en

⁵⁴ Compte rendu de la mission à Juan de Nova, du 4 au 11 février 1972, Service météorologique de La Réunion, 14 février 1972, Archives du Centre de Météo-France du Chaudron, Saint-Denis de La Réunion.

⁵⁵ Note du chef d'état-major des armées au ministre des armées, 13 décembre 1967, SHD/Lorient, 20A⁵³⁵.

chef des forces maritimes dans l'océan Indien, le vice-amiral d'escadre Burin des Roziers se montre pour sa part beaucoup plus ambitieux. Dès septembre 1967, il envisage la possibilité de mettre en place une « stratégie ilienne » sur le modèle de celle adoptée par les Britanniques et les Américains dans l'archipel des Chagos, remarquant à propos des îles Éparses :

« Leur intérêt stratégique réside dans leurs possibilités d'utilisation comme postes de détection aérienne et de surveillance maritime dans l'hypothèse d'une menace d'invasion ou de subversion en provenance d'Afrique et surtout dans celle d'un conflit généralisé redonnant au canal de Mozambique toute l'importance qu'il n'a cessé d'avoir en périodes de crise (guerre 1939-1945, Suez 1956, conflit actuel israélo-arabe). »⁵⁶

À ce titre, même si « sur le plan des missions permanentes des armées, aucune option particulière n'a encore été prise sur l'une quelconque de ces îles », l'amiral Burin des Roziers se prononce en faveur de l'équipement militaire de ces îlots de manière à en faire de « véritables porte-avions » capables de recevoir des « aéronefs "tout terrain" à décollage court, voire de VTOL (nda : Aéronefs à décollage et atterrissage verticaux) ainsi que d'hélicoptères lourds pour missions ASM (nda : anti-sous-marines) ». Le commandant en chef dans l'océan Indien n'hésite pas à voir dans ces îles des plates-formes susceptibles d'abriter des « installations de télémesure, télécommande et poursuite de satellites » en raison de leur position géographique très proche de celle des installations de la NASA d'Imerintsiatosika, dans la banlieue de Tananarive, ou bien encore de Pretoria, en Afrique du Sud.

Cette vision prospective gagne incontestablement en crédibilité au cours des années suivantes avec la fermeture du canal de Suez en juin 1967 qui redonne toute son importance à l'ancienne route du Cap (la légendaire « route des épices ») par laquelle transite l'essentiel du trafic pétrolier venant du Golfe persique et se dirigeant tant vers l'Atlantique Nord que vers l'Europe et l'Extrême-Orient. Le contournement désormais obligé du cap de Bonne Espérance renforce ainsi le caractère stratégique des positions situées à proximité ou à l'intérieur même du canal du Mozambique. Dans un exposé prononcé en juillet 1971, le contre-amiral Eschbach, commandant la base stratégique de Diego-Suarez, signale à cet égard que :

« les experts estiment qu'en 1975, il passera dans le canal du Mozambique 3 à 4 pétroliers de 200 000 tonnes par jour dans chaque sens, et que ce trafic ne risque pas d'être réduit par des événements tels que l'exploitation du pétrole de l'Alaska, la réouverture et l'approfondissement du canal de Suez ou la construction de nouveaux oléoducs du Moyen-Orient vers la Méditerranée »⁵⁷.

Zone stratégique s'il en est, le sud-ouest de l'océan Indien est, à la charnière des décennies 1960-1970, le théâtre d'une âpre lutte d'influences sur fond de guerre froide et de « chasse aux îles ». Tandis que l'URSS recherche des points d'appui pour permettre à sa marine de guerre d'étendre son influence politique en direction des mers chaudes par la création en 1971 du Soviet Indian Ocean Squadron (SOVINDRON), les États-Unis s'attachent, à la veille de l'allègement de leur dispositif au Vietnam, à organiser des positions de repli leur permettant de sauvegarder leurs intérêts dans cette partie du monde, notamment au travers de l'aménagement de la base de Diego Garcia. Bien qu'affaiblie par

⁵⁶ Lettre du commandant en chef dans l'océan Indien au ministre des armées, 25 septembre 1967, SHD/Lorient, 20A⁵³⁵.

⁵⁷ Exposé fait par le contre-amiral commandant la base stratégique de Diego-Suarez à la Commission parlementaire de la Défense nationale, le 8 juillet 1971, SHD/Lorient, 20A⁵³⁵.

son retrait de la région en décembre 1971, la Grande-Bretagne occupe toujours, quant à elle, une position privilégiée en raison de ses attaches économiques avec l'île Maurice, son administration sur divers archipels des Seychelles (British Indian Ocean Territory ou BIOT) ou bien encore ses liens historiques avec l'Afrique du Sud qui lui permettent de bénéficier pendant un temps des installations de la base navale de Simon's Town. Depuis 1966, la Royal Air Force entretient même sur l'aérodrome malgache de Majunga, à proximité des îlots français, un détachement d'avions de surveillance maritime de type Avro Shackleton, sous couvert du contrôle du blocus économique de la Rhodésie. Ces appareils effectuent alors des survols réguliers de Juan de Nova, comme le souligne un rapport de février 1972 qui constate le curieux intérêt manifesté par les Britanniques pour l'île⁵⁸. Le détachement de la RAF s'achève cependant au printemps 1972 sous la pression française. Dans ses mémoires, Jacques Foccart souligne à cet égard que si cette force « ne représentait pas grand-chose : de vieux avions à hélices chargés de surveiller le trafic dans le canal du Mozambique..., le Général avait donné des instructions écrites à notre ambassadeur pour qu'il obtienne le départ des Anglais »⁵⁹.

Au début des années 1970, la France s'efforce donc, dans un contexte plutôt défavorable, marqué par un ébranlement des positions occidentales dans la région, de sauvegarder ses positions à proximité du canal du Mozambique, qualifié parfois « d'autoroute des hydrocarbures », et dispose pour ce faire d'une base stratégique de premier ordre dans ce secteur, Diego Suarez, qui demeure la chasse gardée de la Marine française. Ce « joyau stratégique » constitue alors la plus essentielle des installations militaires françaises dans la zone : outre sa position centrale, au cœur de la sphère d'influence française en océan Indien, Diego Suarez permet d'efficacement verrouiller, en cas de besoin, le canal du Mozambique. La Marine nationale se renforce au début de 1972 avec le déploiement pour six mois du groupe « Mascareignes », une flotte de cinq bâtiments qui marque le début du développement de la présence navale française dans le sud de l'océan Indien. A cette présence, destinée à montrer concrètement la détermination de la France à demeurer et à agir dans la zone, s'ajoute le renforcement de la flotte permanente dont l'une des missions essentielles est « la protection et la défense de nos possessions d'outre-mer »⁶⁰.

Ce n'est donc pas le fait du hasard si le contre-amiral Eschbach prend soin de souligner dans son exposé de juillet 1971 : « *Les trois îles d'Europa, Juan de Nova, Glorieuses, occupées par une petite équipe de météorologistes réunionnais, sont normalement ravitaillées par avion civil affrété. Mais nos bâtiments de guerre y apportent les matériels lourds : tracteur, fers, tôle, ciment, gasoil. Le C-47 de l'aéronautique navale, adapté aux terrains de ces îlots, assure les évacuations sanitaires urgentes.* »⁶¹ Le Dakota de la Marine nationale dont il est fait mention ici est alors basé dans la presqu'île d'Andrakaka où est implantée l'infrastructure aérienne du complexe aéronaval de Diego-Suarez. Dès la fin des années 1960, l'appareil, particulièrement bien adapté aux terrains sommaires, est également mis à contribution pour réaliser des « tournées » sur les îles Eparses, notamment au profit du commandant supérieur (COMSUP) des forces françaises du Sud de l'océan Indien (FFSOI) et de ses hôtes de marque. L'amiral commandant la ZMOI l'utilise également parfois pour se rendre dans

⁵⁸ Compte rendu de la mission à Juan de Nova, du 4 au 11 février 1972, Service météorologique de La Réunion, 14 février 1972, Archives du Centre de Météo-France du Chaudron, Saint-Denis de La Réunion.

⁵⁹ Foccart parle. *Entretiens avec Philippe Gaillard*, tome 2, Paris : Fayard/Jeune Afrique, 1997, p. 175

⁶⁰ *Ibid* note 57.

⁶¹ Exposé fait par le contre-amiral commandant la base stratégique de Diego-Suarez à la Commission parlementaire de la Défense nationale, le 8 juillet 1971, SHD/Lorient, 20A⁵35.

ces dernières tandis qu'il n'est pas rare que les officiers supérieurs en poste à Diego Suarez (marins le plus souvent mais parfois légionnaires du 3^e régiment étranger d'infanterie) s'en servent dans le cadre de « week-ends » improvisés sur l'île de la Grande Glorieuse. Le météorologue réunionnais Maxime Turpin se souvient ainsi que « les militaires de la Marine venaient presque toutes les semaines à Glorieuses, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants pour y passer le week-end ».

Au-delà de l'anecdote, cette présence régulière des militaires sur Glorieuses ne semble pas totalement circonstancielle. Le lieutenant-colonel Benoit Guiffrey, lieutenant en premier puis officier du matériel au 3^e REI entre 1964 et 1967, se souvient avoir effectué :

« deux ou trois missions aux Glorieuses, la première afin d'inaugurer la piste au printemps 1966 qui avait été refaite et rallongée par un détachement de légionnaires du 3^e REI. Mon épouse et moi avons passé la nuit là-bas... Il faut à cet égard replacer toute cette affaire dans le contexte de l'époque : la base stratégique de Diego avait été aménagée en 1963-1964, notamment pour servir de point de relais aux avions qui allaient transporter le matériel nucléaire dans le Pacifique. C'était une "clé de secours" dans le cas où les pays d'Amérique du Sud nous interdiraient le passage (ça a bien été le problème) dans la mesure où nos avions ne pouvaient pas faire la mission d'une seule traite et qu'il fallait s'arrêter quelque part, ne serait-ce que pour faire le plein⁶². Or, il y avait plein de bateaux soi-disant "de pêche" soviétiques qui naviguaient dans les parages de Diego et des Comores, se renseignaient, interrogeaient les gens, sondait les fonds. Tout cela inquiétait les autorités militaires. Glorieuses ne représentait alors pas grand-chose mais il y avait des précautions à prendre sur tous ces îlots afin d'éviter qu'une marine étrangère ne s'y implante. D'où l'importance de la station météo et de pouvoir disposer d'une piste digne de ce nom... »⁶³

Les îles Éparses constituent ainsi l'une des composantes importantes du dispositif stratégique français dans le sud de l'océan Indien. Jacques Ponchelet, inspecteur général des Affaires d'outre-mer, parle à cet égard de « pion stratégique dans l'océan indo-arctique » voyant ainsi dans ces possessions, dans un rapport rédigé en octobre 1971, la possibilité pour la France de se poser en arbitre dans la zone :

« Le seul fait que la France occupe ces îles, même si elle n'est pas en mesure d'en exploiter le potentiel stratégique, apporte une sérieuse contribution à la paix et à la sécurité dans l'océan Indien. Dans ce jeu stratégique océanique qui ne fait que commencer, il est important pour les États-Unis que l'URSS ne dispose pas de ces pions, de même qu'il est important pour l'URSS que les États-Unis n'en disposent pas. En outre, il est très important pour les États riverains et insulaires que ni l'URSS, ni les États-Unis n'en disposent. »⁶⁴

B. Les mesures de sauvegarde

C'est dans ce contexte pour le moins troublé qu'éclate en mai 1972 une révolution populaire à Madagascar qui emporte en quelques jours le régime du très francophile président Philibert Tsiranana et conduit à l'établissement d'un gouvernement militaire

⁶² Cette assertion est notamment corroborée par l'amiral Eschbach qui, dans son exposé de juillet 1971, précise que la force (aéronavale) « Alfa, ralliant le Pacifique pour les premières expérimentations nucléaires, a pu ne faire ses escales obligatoires de ravitaillement que dans les ports où flottait le pavillon français. Diego-Suarez était l'un de ceux-là ».

⁶³ Entretien avec le lieutenant-colonel Guiffrey à Paris, le 24 novembre 2017.

⁶⁴ Note sur les îles Bassas da India, Europa, Juan de Nova, Glorieuses, Tromelin, Jacques Ponchelet, octobre 1971, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

dirigé par le général Gabriel Ramanantsoa. Madagascar dénonce unilatéralement ses accords de coopération signés avec la France en 1960. Dans ce climat de tensions sociales et politiques, les forces françaises présentes sur place reçoivent pour consignes d'éviter toute forme de provocation. Si l'idée d'un désengagement de l'armée française sur la Grande île fait rapidement son chemin à Paris, il n'est en revanche nullement question de négocier une quelconque perte de souveraineté sur les îles Éparses.

Or, ces dernières commencent à faire l'objet de contestations internationales provenant du Secrétariat général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Addis-Abeba qui en 1971 a inscrit à l'ordre du jour de la 18^e session ordinaire du Conseil des ministres la question des « dépendances insulaires de l'Europe en Afrique ». L'OUA se propose notamment d'examiner « la situation des îles Comores, Bassas da India, Glorieuses, Tromelin et Europa », la demande d'inscription à l'ordre du jour ayant été présentée par l'Algérie, la Libye, la Guinée, l'Egypte, le Soudan, la Somalie et la Tanzanie. De même, la résolution 2832 prise, à la demande de la plupart des états riverains, par l'Assemblée générale de l'ONU le 16 décembre 1971, proclamant l'océan Indien « zone de paix », est immédiatement appréhendée par la diplomatie française comme une menace directe pour la souveraineté française sur les îles Éparses : « Le projet appelle de notre part les plus expresses réserves. Il semble, d'après certaines interprétations, que ce projet devrait s'étendre aux territoires des îles inhabitées ou relevant de juridictions extérieures à la zone. »⁶⁵

Soucieux de renforcer le rôle et les pouvoirs du délégué du gouvernement de la République chargé de l'administration des îles, le gouvernement français promulgue un arrêté, le 16 mars 1972, publié au *Journal officiel* douze jours plus tard, confirmant l'arrêté du 19 novembre 1960 mais cette fois en accordant la désignation de compétence à une personne nommément désignée, en l'occurrence Paul Cousseran, alors préfet en poste à La Réunion. Ce texte, qui oblige désormais à prendre un nouvel arrêté à chaque changement de préfet, charge en outre le chef du service météorologique de La Réunion (à l'époque Marcel Malick) des fonctions d'adjoint au délégué. Enfin, sur le plan militaire les îles relèvent très officiellement du commandant supérieur (COMSUP) des Forces françaises au sud de l'océan Indien (FFSOI) et sont intégrées à la zone de Défense de l'océan Indien.

Ce qui pourrait apparaître comme une brusque montée des tensions à propos de ces îles s'inscrit en réalité dans un continuum de mesures prises depuis le début de la décennie 1970, alors que la crise couve à Madagascar. En décembre 1970, le préfet de La Réunion prend à cet égard soin de préciser que les petits îlots français placés sous son administration doivent désormais faire face à une double menace : « La présence militaire étrangère s'accentue dans cette zone et les autorités malgaches n'ont pas totalement renoncé à revendiquer la souveraineté sur ces îlots... »⁶⁶ Cette préoccupation répond alors aux craintes qui étaient les siennes un an plus tôt lorsque la fermeture des stations d'Europa et des Glorieuses ont été un temps envisagées :

« L'existence de stations de la météorologie nationale sur ces îles est pratiquement la seule manifestation tangible de l'appartenance à la France de ces îlots maintenus sous notre souveraineté à la suite de l'accession à l'indépendance de Madagascar. A partir du moment où la France n'aurait plus

⁶⁵ Télégramme du ministère des Affaires étrangères sur le projet ceylanais sur l'océan Indien « zone de paix », 30 octobre 1971, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

⁶⁶ Lettre du préfet de La Réunion au ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer, 21 décembre 1970, Archives du Centre de Météo-France du Chaudron, Saint-Denis de La Réunion.

de nationaux sur les Glorieuses ou Europa, on peut craindre aussi bien les entreprises de divers états intéressés par l'utilisation de ces îles dans un but politique ou militaire (République malgache, République sud-africaine, URSS, USA...) que celles de particuliers ou de groupes financiers dans un but touristique ou pour l'exploitation de la pêche. »⁶⁷

Un autre signe ne trompe pas sur la volonté claire de la part des autorités françaises d'affirmer de façon plus active leur souveraineté sur ces terres : alors que les subventions du FIDOM en faveur des îles Éparses demeurent longtemps modestes (100 000 francs en 1968, 60 000 francs en 1969, 70 000 francs en 1970), elles connaissent une hausse brutale en 1971 (920 000 francs) et 1972 (800 000 francs). Mieux encore, à l'été 1972, constatant que ces îles relèvent davantage des Territoires d'outre-mer (TOM) que des DOM, le Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES) des TOM se substitue au FIDOM et alloue une subvention record de 1,4 millions de francs pour l'année suivante destinée à couvrir de nouvelles dépenses d'investissement que le préfet de La Réunion estime alors indispensables.

Ce dernier, qui bénéficie du soutien particulièrement actif de Pierre Messmer, ministre d'État chargé des DOM-TOM à compter du 25 février 1971 avant de devenir premier ministre le 5 juillet 1972⁶⁸, multiplie dès lors les initiatives. Outre une procédure de classement en réserves naturelles des îles Éparses initiée en février 1971, le premier projet concerne l'installation d'une quatrième station météorologique permanente, cette fois à Juan de Nova, moins pour des raisons liées à la prévision des cyclones dans la région que pour « assurer une présence française » rendue d'autant plus fragile que l'installation du Club Méditerranée devient de plus en plus hypothétique. C'est sous la pression bienveillante de Pierre Messmer, qui estime le projet « souhaitable et urgent... même s'il ne présente qu'un faible intérêt pour le service météorologique de La Réunion »⁶⁹, que la station de Juan de Nova se met en place au cours de l'année 1972, son fonctionnement débutant officiellement en juillet 1973. En mai 1973, l'installation d'une station automatique sur pilotis et d'une balise « radarisable » est même brièvement envisagée sur Bassas da India pourtant submergée à marée haute. Dans le même temps, décision est prise de renforcer l'infrastructure aéronautique sur les îles dont les aérodromes sont agréés « à usage privé » par arrêté du préfet de La Réunion en date du 27 mars 1972, afin de mettre fin à l'ouverture des pistes « à la circulation aérienne publique » qui prévalait jusqu'alors.

Alors que des radiobalises moyenne fréquence de guidage sont été implantées par le service technique de la navigation aérienne sur Tromelin, Europa et Juan de Nova, en même temps que des tracteurs et des remorques permettant de convoyer les personnels et d'entretenir les pistes, un programme particulièrement soutenu est élaboré prévoyant l'installation sur les quatre îles, à l'horizon de 1973, d'ensembles émetteurs-récepteurs VHF destinés « à assurer les liaisons de contrôle du trafic aérien entre aéronefs en vol et stations météorologiques au sol »⁷⁰. Plus ambitieux encore, les travaux de réfection des pistes, destinés à permettre aux Noratlas (qui ont remplacé les C-47 Dakota à Ivato)

⁶⁷ Lettre du préfet de La Réunion au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des DOM-TOM, 22 avril 1969, AN/Pierrefitte, 19950280/50.

⁶⁸ A Matignon, Pierre Messmer continue d'ailleurs de chapeauter les DOM-TOM à travers un Secrétariat d'Etat qui lui est rattaché.

⁶⁹ Lettre du ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer au ministre des Transports-Secrétariat général à l'aviation civile, le 3 février 1972, AN/Pierrefitte, 19950280/50.

⁷⁰ Lettre du préfet de La Réunion au Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des DOM-TOM, le 5 septembre 1972, AN/Pierrefitte, 19950280/50.

d'opérer dans des conditions de sécurité satisfaisantes, doivent par ailleurs être effectués. Ils se traduisent ainsi, dans un premier temps, par la construction d'une nouvelle bande d'atterrissement de 1 150 m en sable corallien sur Europa qui entre en service dès le 18 avril 1973. En coulisse, cependant, les événements se précipitent.

C. L'opération « Tortue »

Sollicitées par le président Tsiranana en mai 1972, les autorités françaises choisissent de ne pas intervenir dans la crise malgache⁷¹. Les nouveaux dirigeants à Antananarivo (ancienne Tananarive) entament très rapidement une politique visant à modifier profondément les rapports franco-malgaches et à remettre en cause les avantages dont bénéficient les forces armées françaises dans la Grande Île. Les accords de coopération avec la France sont ainsi renégociés à Paris puis à Antananarivo à compter du 25 janvier 1973. Les tractations durent plusieurs mois et connaissent de nombreux ajournements et interruptions avant la signature définitive de nouveaux accords le 4 juin 1973 qui reflètent la distance nouvelle existant dorénavant entre les deux Etats. Il est ainsi prévu que le retrait complet des troupes françaises présentes sur place doit s'achever avant le 1^{er} septembre 1973, contraignant à un redéploiement rapide des forces terrestres et aériennes du sud de l'océan Indien, dans des conditions souvent difficiles. Les effectifs dans la zone subissent ainsi une forte déflation, passant de 4 600 à 3 000 hommes, l'armée de l'Air étant réduite à 310 personnes, soit 11 % du total. Un détachement de la Légion étrangère (DLEC) est créé aux Comores en août 1973 tandis que le 2^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMa), qui stationne à Ivato depuis 1965, et la base aérienne 181 se replient, respectivement au sud (Saint-Pierre) et au nord (Saint-Denis) de La Réunion. Seule exception, la Marine nationale obtient un délai de grâce jusqu'au 4 juin 1975, le temps de former les cadres malgaches devant assurer le fonctionnement de l'arsenal de Diego-Suarez.

Lors des négociations préparant la signature des nouveaux accords de Défense, la délégation malgache, en la personne du capitaine de frégate Didier Ratsiraka, futur homme fort du régime, soulève pour la première fois officiellement depuis 1960 l'épineuse question des îles Éparses. Le 22 mai 1973, dans le cadre de déclarations faites à la presse, celui qui n'est encore que ministre des Affaires étrangères relève :

« Il s'agit d'un certain nombre de petites îles qui faisaient partie de ce qu'on appelait dans le temps "dépendances de Madagascar". Ce problème-là a été soulevé par la partie malgache au cours des négociations. Mais il nous a été répondu que c'est un problème qui serait réglé de gouvernement à gouvernement plus tard. Le problème n'a pas été traité dans le cadre des accords de coopération puisqu'il est possible qu'aucun accord, aucun "consensus" ne puisse être établi dessus. Cela pourrait très bien durer des années. Le litige pourrait être amené jusqu'à la cour internationale de justice (CIJ). »

Du côté français, Jean-François Deniau, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, et Maurice Delauney, l'ambassadeur de France à Madagascar, refusent toute forme de discussion, y compris l'idée avancée par la partie malgache de mentionner dans une lettre que cette question serait abordée après la signature des accords. Aux impératifs stratégiques viennent s'ajouter des considérations économiques qui se font jour désormais, dans le sillage des recherches pétrolières effectuées entre Madagascar et les Comores et des découvertes de nodules polymétalliques à proximité du port mozambicain de Beira. De forts indices quant à la présence de ressources

⁷¹ A noter que le président Pompidou fait ce choix contre l'avis de certaines personnalités de son entourage favorables à une intervention parmi lesquelles Jacques Foccart et Michel Debré.

naturelles dans les fonds marins au large des îles Éparses commencent à apparaître, le ministre de l'Industrie, consulté sur la question, soulignant lors d'une réunion au ministère des Affaires étrangères : « Il y a des possibilités intéressantes, mais prospectives, en matière de nodules et d'hydrocarbures. Il n'y a pas lieu de brader à court terme des richesses à long terme. »⁷² Dans une étude sur la « remise en cause éventuelle de notre dispositif dans l'océan Indien » datée d'octobre 1972, le général Bigeard, alors COMSUP des FFSOI, signale déjà :

« Dans le cadre de la zone de Défense du sud de l'océan Indien, une mise au point a été faite à la préfecture de Saint-Denis à La Réunion, en vue de situer les possibilités d'intervention aux îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa, Crozet, Kerguelen, Amsterdam... Une salle opérationnelle est équipée à cet effet à Saint-Denis, les transmissions fonctionnant parfaitement avec les stations météo détachées sur ces îlots. »⁷³

Dans la continuité d'une diplomatie de plus en plus défavorable à la France initiée depuis plusieurs mois, Antananarivo passe à l'offensive dès le 28 septembre 1973 en promulguant une ordonnance étendant unilatéralement la largeur de ses eaux territoriales à 50 milles nautiques et portant celle de son plateau continental à 100 milles de façon à motiver sa revendication territoriale sur les îles Éparses ainsi englobées dans l'espace maritime placé sous sa juridiction. La tension monte brutalement dans la nuit du 23 au 24 novembre 1973, le général Dubost, successeur de Bigeard au commandement des FFSOI, recevant un télégramme de Paris l'informant de l'imminence d'un coup de main malgache sur les îles Glorieuses. Jean-Claude Astraud, à l'époque lieutenant de vaisseau de 29 ans à qui échoit le commandement de la Section liaison Madagascar à la fin juillet, se souvient parfaitement des circonstances de cette brusque montée d'adrénaline dans le canal du Mozambique, quasiment passée inaperçue dans la presse de l'époque :

« Un beau jour, un honorable correspondant a transmis à Paris l'information selon laquelle les Malgaches voulaient récupérer les îles Éparses et préparaient un coup de main sur les Glorieuses. On nous a adressé un message classifié à Diego pour nous demander ce que nous en pensions. L'attaché militaire à Tananarive a alors invité à déjeuner l'officier de Marine français qui était le conseiller de la Marine malgache afin de lui transmettre l'information selon laquelle les Malgaches voulaient envahir les Glorieuses et lui demander ce qu'il en pensait. Il a répondu qu'il n'en pensait rien, qu'il écrivait en français, et qu'un interprète traduisait ce qu'il écrivait sans pouvoir affirmer avec certitude qu'il traduisait fidèlement ce qu'il écrivait. Or, il venait tout juste de rédiger un ordre d'exercice pour un débarquement à Nosy Be. Si son interprète décidait brusquement de remplacer le nom de Nosy Be par ceux des Glorieuses ou de Juan de Nova, il n'était pas en mesure de le savoir. Après cette entrevue, ce fut le branle-bas de combat ! »⁷⁴

La décision est aussitôt prise par l'état-major des FFSOI de déclencher une opération interarmées, baptisée « Tortue »⁷⁵, de faible envergure mais néanmoins spectaculaire, consistant à implanter, le 24 novembre 1973, en début d'après-midi, un échelon de légionnaires du DLEC, accompagnés d'un gendarme (à titre de prévôt)

⁷² Réunion du 16 mai 1974 au Affaires étrangères, fiche du 21 mai 1974, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

⁷³ Nouvelle étude d'une remise en cause éventuelle de notre dispositif dans l'océan Indien, Général de division Marcel Bigeard, octobre 1972, SHD/Lorient, 20A⁵35.

⁷⁴ Entretien avec Jean-Claude Astraud à Toulon, le 14 décembre 2017.

⁷⁵ Le nom de cette opération nous a été communiqué par le colonel (er) Jacques Villerot qui était à la tête de la section du DLEC qui est intervenue sur les Glorieuses en novembre 1973. Entretien avec le colonel Jacques Villerot à Paris, le 15 novembre 2016.

appartenant au groupement de gendarmerie de La Réunion, dans l'île de la Grande Glorieuse afin de parer à toute éventualité. En fin de journée, le préfet de La Réunion, Claude Vieillescazes, se rend également à Glorieuses en prenant soin d'effectuer une escale technique à Tromelin afin d'éviter tout atterrissage sur le territoire malgache⁷⁶. Bien que la situation ne semble pas l'exiger mais par mesure de prévention, le délégué du gouvernement décide de mettre en alerte la Marine nationale dont un bâtiment, l'aviso-escorteur *Protet*, sur lequel se trouve l'amiral commandant la zone de l'océan Indien (Alindien), est en mission de surveillance maritime dans le canal du Mozambique. Alors qu'il est en escale de routine à Juan de Nova depuis le 23 novembre, ordre est donné le lendemain au capitaine de frégate Japy, commandant du *Protet*, de mettre à terre un corps de débarquement avec armement complet et approvisionnement pour cinq jours de vivres⁷⁷. Le tracteur servant aux déplacements des membres de la station météorologique est placé en travers de la piste et des trous individuels creusés dans le sable, dans l'attente d'un éventuel coup de force malgache. Sur le bâtiment, une veille permanente radar est mise en place afin de vérifier le trafic maritime et aérien au voisinage de l'île tandis que deux des tourelles sont mises en alerte à quatre minutes approvisionnées à dix coups de combat chacune⁷⁸.

Entretemps, l'alerte est jugée suffisamment sérieuse pour que le COMSUP décide, le 25 novembre 1973, en liaison avec le préfet de La Réunion et l'état-major général des armées à Paris, « d'implanter, pour une durée indéterminée, sur les trois îlots, un échelon militaire composé d'un gendarme, d'un sous-officier Légion, de neuf hommes de troupe. Ils seront relevés tous les deux mois comme le personnel civil »⁷⁹. Le 2 décembre 1973, un groupe de combat de la 4^e section du DLEC, arrivé à bord du patrouilleur *La Dieppoise*, assure ainsi la relève des marins du *Protet*. Dans le même temps, à la demande du préfet, Europa est également investie début décembre par les légionnaires qui sont cette fois convoyés par C160 Transall, l'île étant la seule à disposer d'une infrastructure aéronautique capable d'accueillir un appareil de ce type.

L'opération Tortue s'avère une incontestable réussite dans la mesure où aucun signe d'une supposée initiative armée malgache visant à remettre en cause le fait accompli par la France n'est signalé par la suite. Jean-Claude Astraud l'assure, contrairement aux rumeurs diffusées par la suite, la menace est belle et bien sérieuse :

*« Je reste persuadé que la menace d'invasion malgache de novembre 1973 ne constituait pas un bluff. Le commandant de la Marine malgache à Diego Suarez ainsi que son second étaient de ma promotion à l'école navale et je les connaissais bien. Je suis certain qu'ils étaient prêts à faire un coup de main pour planter le drapeau malgache sur les îles. L'honorable correspondant peut d'ailleurs très bien être un militaire malgache... »*⁸⁰

Tout reste à faire cependant pour régler les différents problèmes de gestion et de logistique que pose la présence de personnels appartenant des administrations différentes les unes des autres (gendarmerie, militaires, secrétariat à l'aviation civile), isolés sur des

⁷⁶ Lettre du préfet de La Réunion au ministre des DOM-TOM sur la « Situation actuelle sur les îlots français du canal du Mozambique », 30 novembre 1973, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

⁷⁷ Aviso-escorteur *Protet*. Mission de présence en océan Indien sud du 2 octobre au 23 décembre 1973, 14 janvier 1974, SHD/Lorient, 20A⁵66.

⁷⁸ Entretien avec Claude Pradelle, marin sur le *Protet*, à Felletin, le 14 mars 2017.

⁷⁹ Lettre du préfet de La Réunion au ministre des DOM-TOM sur la « Situation actuelle sur les îlots français du canal du Mozambique », 30 novembre 1973, AN/Pierrefitte, Fonds Foccart, AG/5(F)/2083.

⁸⁰ Entretien avec Jean-Claude Astraud à Toulon, le 14 décembre 2017.

îlots situés à 1 500 kilomètres (en moyenne) de l'île de La Réunion où sont désormais implantées les forces aériennes françaises du sud de l'océan Indien en pleine réorganisation.

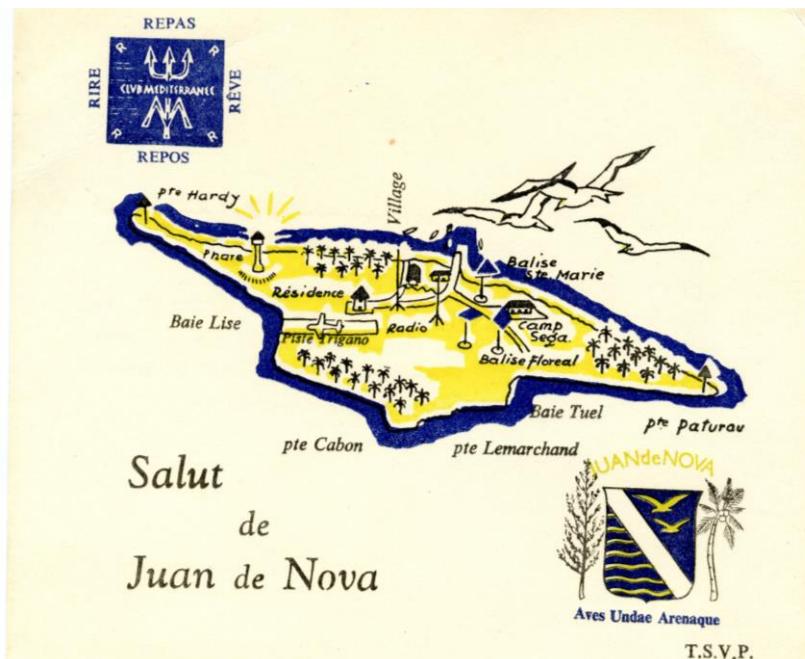


La section de légionnaires du lieutenant Villerot (6e en partant de la droite) à Glorieuse lors de l'opération Tortue à la fin du mois de novembre 1973. Crédit : Jacques Villerot

La militarisation des îles Éparses, décidée par la France en novembre 1973, marque le début d'une nouvelle phase dans l'histoire du contentieux franco-malgache. L'heure n'est plus à la contestation feutrée sur fond de néo-colonialisme plus ou moins assumé par l'ancienne puissance impériale ; désormais, l'opposition est frontale. Ces cinq îlots constituent alors un enjeu géostratégique (aussi mineur soit-il) dans cette région du monde où, en ce début de décennie 1970, la rivalité entre l'Est et l'Ouest est entrée dans une phase aiguë avec le retrait définitif des forces britanniques à l'Est de Suez et la guerre du Kippour d'octobre 1973 qui embrase de nouveau le Proche-Orient. La poussée de l'influence soviétique sur les rives ouest de l'océan Indien s'accompagne d'une instabilité politique chronique dans les pays environnants, qu'il s'agisse de la crise de régime en Éthiopie, du long processus de décolonisation au Mozambique, du statut encore incertain des territoires britanniques de l'océan Indien (Aldabra, Desroches, Farquhar) et du virage progressiste du pouvoir malgache à la faveur de la prise de pouvoir de Ratsiraka. La rivalité franco-malgache sur la souveraineté des îles Éparses s'inscrit incontestablement dans cette logique. A la « défense de l'avant » en Europe correspond (toutes proportions gardées) sa réplique en miniature dans le canal du Mozambique, les garnisons sur place reproduisant même la logique du « système des caches enterrées » mis au point par le 13^e régiment de dragons parachutistes, unité de première ligne sur le front de la guerre froide. Du côté malgache, tout est mis en œuvre pour gêner au maximum les liaisons logistiques françaises dans la région avec notamment l'interdiction de survol de son territoire.

Le discours de protestation anticoloniale n'a pas pour autant disparu. Il constitue au contraire le substrat sur lequel les autorités malgaches continuent de s'appuyer dans

leurs revendications, notamment sur le plan international, en portant le contentieux devant l'ONU dès la fin de la décennie⁸¹. A ces éléments s'ajoute par ailleurs un enjeu économique nouveau dont les perspectives de profit peuvent s'avérer très élevées : la présence éventuelle d'hydrocarbures dans le canal du Mozambique⁸².



Gentil Membre

Pour ton plus grand plaisir, protège avec vigilance et fierté la belle NATURE de Juan de Nova qui t'offre, sans réserves, toutes ses richesses et tous ses attraits.

Respecte avec ferveur ses FLEURS, ses ARBRES, ses POISSONS, ses CORAUX et ses PLAGES afin qu'à ton prochain retour tu retrouves, en totalité et dans la même douceur de vivre son même sourire et ton même enchantement.

10
10
Merci.

Projet de brochure touristique du Club Méditerranée à Juan de Nova datant du début des années 1970. Crédit : Antoine Ibanez

⁸¹ Les résolutions de l'ONU des 12 décembre 1979 et 11 décembre 1980 invitent « le gouvernement français à entamer sans plus tarder des négociations avec le gouvernement malgache en vue de la réintégration des îles précitées qui ont été séparées arbitrairement de Madagascar ».

⁸² En 1973, une campagne de géophysique du navire des TAAF *Marion Dufresne* a mis en évidence avec le concours du CNEXO et du Comité d'études pétrolières un bassin sédimentaire profond (moins 3 000 mètres) d'une épaisseur de 5 kilomètres dans le canal du Mozambique. Note de la sous-direction des Affaires politiques du ministère des DOM-TOM, 12 octobre 1977, AN/Pierrefitte, 19990198/41.

DJIBOUTI :
MARGE MILITAIRE, PÉRIPHÉRIE OU PIVOT STRATÉGIQUE
DE L'OCÉAN INDIEN POUR LA FRANCE,
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE À L'INDÉPENDANCE ?

Aurélien POILBOUT
Docteur en histoire
Service historique de la Défense
Division recherche études et enseignement
Vincennes

Résumé : Djibouti est aujourd’hui considéré par la France, ainsi que par d’autres pays tels que les États-Unis et la Chine, comme un point stratégique du globe. Si l’implantation française est ancienne, les États-Unis et la Chine y ont récemment installé des bases militaires. En revanche, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la base de Djibouti était délaissée. Au-delà de l’explication géostratégique de l’importance de Djibouti, comment la France a-t-elle pu, au milieu des multiples enjeux de la Guerre froide, investir des moyens militaires à hauteur des ambitions de la zone stratégique de l’océan Indien ? Djibouti, territoire étroit et isolé de l’ensemble stratégique francophone représente une position difficilement tenable face au regain des puissances militaires locales et des enjeux internationaux à partir des années 1960.

Mots-clés : stratégie militaire, défense, Guerre froide, relations internationales, zone stratégique de l’océan Indien, renseignement, armée de l’air, Marine nationale, armée de terre, opérations extérieures, décolonisation.

Abstract: Nowadays, Djibouti is considered by France, as by other countries such as the United States of America and China, as a strategic point on the globe. France has a long history of settlement, but the United States and China have recently set up military bases there. Beyond the geostrategic explanation of Djibouti’s importance, in the midst of the many challenges of the Cold War, how France could manage defence of Djibouti? Djibouti, a narrow and isolated territory within the French-speaking strategic area, represents a difficult position to maintain in the face of the revival of local military powers and international challenges since the 1960’s.

Keywords: military strategy, defence, Cold War, International relationships, Strategic Zone of Indian Ocean, Intelligence, French Air Force, French Navy, French Army, overseas operations, decolonization.

« *La route maritime des Indes n'a plus pour nous la même importance que du temps où nous étions présents en Indochine. Par ailleurs, la nationalisation du canal de Suez fait que cette route n'est plus d'un libre usage international. Du point de vue aérien, Djibouti présente encore un certain intérêt bien que son aéroport ne jalonne pas une grande voie aérienne (...). Toutefois, dans la conjoncture d'un bloc Somali allié au bloc arabe, dans celle également d'une poussée soviétique sur l'axe Irak-Iran-Yémen-Tchad, Djibouti, avec l'hinterland d'une Éthiopie non favorable au bloc arabe et opposé aux visées du monde oriental peut être un verrou. Mais la France seule a-t-elle les moyens de le maintenir fermé ? Ne vaudrait-il pas mieux l'avoir en appert dans une entente ou un pacte intéressant la partie est et sud-est de l'Afrique, Madagascar y compris ?* »¹

C'est en ces termes que s'interrogeait le général Paul Bailly, chef d'état-major de l'armée de l'air, quant à l'avenir du contrôle de Paris sur cette position clé à la fin des années 1950. A l'instar de la réflexion menée par ce stratège français, Djibouti s'inscrit pendant la guerre froide dans une dialectique entre l'enjeu régional, voire mondial, de sa position géostratégique et l'illustration du caractère marginal ou central de l'océan Indien dans la poursuite des ambitions mondiales de la France. Celui-ci dépend largement des phases de la guerre froide, de l'importance du pétrole dans les économies occidentales, des liens noués entre la France et l'Afrique, des relations et des rivalités avec les autres puissances occidentales dans la région ou encore du développement de la force de dissuasion française. Par son isolement vis-à-vis des autres territoires français, Djibouti apparaît peu accessible et délaissé. Ce territoire incarne pourtant, par sa position géographique, un seuil, une porte d'entrée, entre l'Occident, l'Afrique et l'océan Indien, mais aussi une marge de la stratégie française en outre-mer. C'est un carrefour paradoxalement mal relié, mais central pour assurer la connexion entre les possessions françaises dans l'océan Indien et la métropole.

La position géographique de Djibouti, bordant le détroit de Bab el-Mandeb, est extrêmement sensible aux évolutions géostratégiques. Au cours de la guerre froide, Djibouti passe d'un point de relai périphérique à un enjeu stratégique central pour de nombreux acteurs de ce conflit. L'océan Indien n'est dès lors plus considéré uniquement à l'aune de crises locales épisodiques, de conflits qui lui sont périphériques ou de corridors maritimes et aériens le traversant et le survolant. Toutefois, Paris peine à donner une réalisation concrète à ses ambitions stratégiques dans cette zone géographique. Djibouti est en effet une des zones stratégiques identifiées par les stratégies français, mais dont l'importance est reléguée après le Centre Europe et la Méditerranée. Elle s'inscrit dans une politique des bases outre-mer étudiée par l'historiographie². La vulnérabilité de

¹ Service historique de la Défense, GR 8 S 264, général Bailly, Inspection des commandements et unités de l'armée de l'air stationnés en Afrique noire et à Madagascar, 13 juin 1959. Le général Paul Bailly est le chef des forces armées Air et chef d'état-major de l'armée de l'air de 1955 à 1958, puis l'inspecteur général de l'armée de l'air entre 1958 et 1959.

² Jean Marc BALENCIE, *La diplomatie navale française en océan Indien : 1967-1992 : vingt-cinq ans d'utilisation de la Marine nationale comme outil de politique étrangère*, thèse de doctorat en Science politique, sous la direction de Philippe Chapal, soutenue en 1992 à l'université Grenoble 2. Hervé COUTAU-BEGARIE, *Géostratégie de l'océan Indien*, Paris, FEDN, Economica, 1993. Raoul DELCORDE, *Le Jeu des grandes puissances dans l'océan Indien*, Paris, L'Harmattan, 1993. Philippe VIAL, « Un impossible renouveau : bases et arsenaux d'outre-mer, 1945-1975 », *Les bases et arsenaux français d'outre-mer du second Empire à nos*

Djibouti vis-à-vis des puissances voisines montantes permet de mettre en lumière la place stratégique de l'océan Indien, mais aussi sur les difficultés que rencontre la France pour répondre à ce défi. Sans recourir aux archives du quai d'Orsay qui aurait dépassé le cadre d'un article, le propos s'appuie ici largement sur les archives interarmées du Service historique de la défense et plus particulièrement des papiers de l'armée de l'air. La technicité de cette armée la rend particulièrement sensible aux contraintes liées à l'outre-mer et aux évolutions militaires d'adversaires et en fait le révélateur d'orientations stratégiques.

Djibouti se voit conférer une place stratégique au fil des situations géopolitiques belligènes dans cette région du monde. Il faut aussi s'attarder sur les difficultés rencontrées par la France ou ses atermoiements à donner une véritable substance à cet instrument de sa politique dans l'océan Indien. Ainsi, il convient d'interroger la mutation de Djibouti, non pas uniquement dans le cadre d'une dialectique centre-péphérique mais aussi à travers une grille de lecture autour du concept de marge délaissée et de marge dynamique³ en retracant sa géohistoire militaire⁴. L'état des forces militaires stationnées à Djibouti et l'effort budgétaire qui y est consacré sont un curseur de la mesure de la place de ce territoire au sein de la défense nationale. Ainsi, la position géographique de Djibouti évolue entre marge isolée à la fin des années 1940, rocade stratégique difficilement reliée à la métropole dans les années 1950 et 1960, puis espace situé au cœur d'une stratégique française entre Afrique et océan Indien à partir des années 1970.

I) UN TERRITOIRE MARGINAL ENTRE DÉNUEMENT ET DÉMESURE

A) Isolément et déréliction

Après la mémoire d'un « âge d'or » marqué par le dynamisme économique propre à cette colonie isolée, Djibouti est relégué dans un état d'abandon après avoir subi les affres de la Seconde Guerre mondiale⁵. A la fin, des années 1930, alors que « la Corne

jours, actes du colloque organisé au mois de mai 2000 par le Comité pour l'histoire de l'armement et le Service historique de la Marine, Lavauzelle, 2002, p. 225-312. Aurélien POILBOUT, *La stratégie française en Afrique subsaharienne pendant la Guerre froide : le rôle de l'armée de l'air*, université Montpellier III, Paul Valéry, thèse soutenue sous la direction de Jean-François MURACCIOLE en 2015. Dominique GUILLEMIN, « Le rôle de la Zone sud de l'océan Indien dans la politique de défense française », 1946-1986, Contribution à l'ouvrage à paraître sur Mayotte aux éditions Les Indes savantes, 2018.

³ « La marge se transforme sans cesse, elle n'est pas stable, ses règles et ses normes sont sans cesse en évolution. Elle informe le système d'ensemble dont elle est l'antigéographie » Claude RAFFESTIN, « Et si les marges étaient les éléments d'un paradigme indiciel susceptibles d'alimenter de nouvelles interprétations ? », Journée des jeunes chercheurs de l'Institut de Géographie de Paris qui a eu lieu le 22 avril 2013, sur la « Géographie des marges et marges en géographie »

Site Internet <https://sites.google.com/site/journeegparis/edition-2013/communication-de-claude-raffestin>, consulté le 31 juillet 2018.

⁴ « La géographie militaire est la conception et l'exploitation du facteur géographique, physique et humaine à des fins militaires en temps de paix ou en temps de guerre. [...] c'est l'ensemble des approches géographiques étudiées d'un point de vue militaire. Elle forme un savoir de synthèse mettant en évidence les rivalités de pouvoir sur un territoire par les stratégiques d'acteurs, qu'ils soient militaires ou pas. [...] Cette démarche se veut précisément pragmatique pour répondre aux besoins de la mission des forces armées dans un environnement conflictuel entre des États et/ou des entités étatiques ».

Philippe BOULANGER, « Géographie militaire », dans Benoît DURIEUX, Jean-Baptiste Jeangène VILMER, Frédéric RAMEL (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2017, p. 594 et 599.

⁵ « La première période, de 1888 à 1942, offre la vision d'un âge d'or : la colonie connu alors ses « Glorieuses années » dont tirèrent profit certains groupes coloniaux ou individus, investissant l'Afrique orientale, dès la fin du XIX^e siècle ».

Colette DUBOIS, *Djibouti 1888-1967. Héritage ou frustration ?*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 10.

de l'Afrique est en grande partie sous domination italienne qui enserre la Côte française des Somalis et le Somaliland britannique [...] la garnison [de Djibouti composée] de plusieurs milliers d'hommes constituait pour les Alliés le meilleur point d'appui en cas d'agression italienne »⁶. En 1940, les forces du général Legentilhomme repoussent les attaques italiennes ce qui fait de Djibouti le « seul territoire d'Afrique noire Française directement impliqué dans les combats avant l'Armistice »⁷. Toutefois, après l'armistice et la collaboration dans le cadre des commissions militaires allemandes et italiennes, la Côte française des Somalis (CFS) subit un isolement matériel et sort de l'orbite stratégique d'une France occupée et collaborationniste⁸.

Dès novembre 1940, le général de corps aérien Jauneaud, commandant de l'air du groupe des colonies françaises de l'océan Indien, « est placé d'office en congé d'armistice pour s'être opposé à la politique du maréchal Pétain. Son commandement est divisé en deux : le commandement de l'air de la côte des Somalis est confié au commandant Delgée et le commandement de l'air à Madagascar est attribué au commandant Andrieu »⁹. Ainsi, les forces aériennes de l'océan Indien qui étaient auparavant réunies sous le commandement du plus jeune général de corps aérien sont déclassées et confiées à des officiers beaucoup moins gradés. En revanche, les forces rapatriées en Afrique du Nord (AFN) et en Afrique de l'ouest (AOF) depuis la débâcle sont commandées par les officiers supérieurs et les généraux les plus expérimentés de l'armée française. De même, après une vision ultramarine très ambitieuse dans l'entre-deux guerres, la Marine nationale ne peut stationner à Djibouti que de très faibles moyens de transport. L'intérêt stratégique accordé par les autorités françaises à cette zone géographique avant la guerre s'effondre.

Par la suite, la Côte française des Somalis (CFS) reste, sous l'impulsion de ses administrateurs civils, fidèle à Vichy, malgré les tentatives du général Paul Legentilhomme, commandant supérieur des troupes à Djibouti de faire basculer la colonie dans le camp de la France libre. Mal leur en prend, étant dans une zone proche des intérêts britanniques à Suez et au Moyen-Orient. Londres refuse de laisser sur ses arrières une base qui pourrait servir de relais aux sous-marins allemands. Après

⁶ Laurent JOLLY, *Le tirailleur somali : le métier des armes instrumentalisé (début XXe siècle - fin des années 60)*, thèse de doctorat, sous la direction de Christian Thibon, soutenue le 5 décembre 2013, Université de Pau et des Pays de l'Adour, p. 197-198.

« Initialement dotée de 3 Potez 25 TOE, sa dotation fut probablement portée à 5 avions de combat dès 1934, mais les débuts opérationnels de la demi-escadrille furent difficiles, en raison du manque chronique d'infrastructures. C'est la raison pour laquelle elle ne fut transformée en escadrille complète qu'à la fin des années 1930, bien après l'invasion de l'Ethiopie par l'Italie, lorsque les aménagements locaux le permirent, et que l'intensification des tensions internationales rendit absolument indispensable le renforcement de l'aviation du point d'appui de Djibouti. [...] L'invasion de l'Ethiopie par l'Italie qui renforça considérablement les effectifs de la *Regia Aeronautica* dans cette partie du monde, puisqu'elle passa de 2 escadrilles au début 1935 à une quarantaine à la fin de 1937, conduisit à un rapprochement tangible des efforts militaires français et britanniques dans la Corne de l'Afrique. Cela se traduisit par une étroite collaboration entre les forces armées de la Côte Française des Somalis avec leurs homologues d'Aden et du Somaliland, à laquelle l'escadrille stationnée à Djibouti participa activement en assurant de nombreux déplacement des autorités militaires de part et d'autre de la Mer Rouge dès 1938 au moins ».

Jean-Baptiste MANCHON, *D'une aviation coloniale à une aviation impériale. L'aéronautique militaire française outre-mer de 1911 à 1939*, thèse sous la direction de Jacques FREMEAUX, soutenue à Paris IV le 19 décembre 2008, p. 323-324 et 555.

⁷ Anthony CLAYTON, *Histoire de l'Armée Française en Afrique 1830-1962*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 167.

⁸ Hubert DESCHAMPS, *Roi de la brousse. Mémoires d'autres mondes*, Paris, Berger-Levrault, 1975.

⁹ SHD, 7 K 24, témoignage oral du général Henri Jauneaud. Claude d'ABZAC-ÉPEZY, *L'Armée de l'air des années noires, Vichy 1940-1944*, Paris, Economica, 1998, p. 147-148.

l'opération *Iron Clad* qui voit, le 5 mai 1942, les Britanniques attaquer la base de Diego-Suarez à Madagascar¹⁰, défendue par des troupes vichystes et l'invasion du reste de la Grande Île de septembre à novembre 1942¹¹, Djibouti doit subir un véritable blocus de la part des Britanniques¹². Depuis l'invasion japonaise de Singapour, le Royaume-Uni entendait éliminer les poches d'opposition éventuelles sur la route du Moyen-Orient et des Indes. Le général Wavell organise un blocus maritime, puis terrestre à partir du mois d'avril, lorsque les troupes italiennes sont contraintes de quitter l'Éthiopie. L'officier général britannique pensait pousser Djibouti à entrer dans le giron des alliées en l'isolant complètement¹³. Cette position déjà très éloignée des autres possessions françaises est complètement livrée à elle-même. Les quelques avions sur place sont employées à la survie du territoire. Ils essayent de pourvoir à un minimum de ravitaillement alimentaire, mais leurs capacités sont bien trop limitées¹⁴. Finalement, la Somalie française passe aux côtés des Alliés à la toute fin de l'année 1942, au moment où l'opération *Iron Clad* finit de réduire les dernières forces vichystes à Madagascar. Djibouti est alors vidée de la plupart de ses maigres forces qui participeront à la libération de la France et notamment au siège des poches de l'Atlantique¹⁵.

Comme dans nombre de territoires d'outre-mer au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les forces militaires font piètre figure à Djibouti. En 1949, « les deux vedettes de la Marine sont incapables d'arraisonner un boutre à voile ayant le vent pour lui »¹⁶ critique le général Piollet, chef d'état-major de l'armée de l'air. Sur la base aérienne n°329 de Djibouti, la situation n'est guère plus brillante. Trois Potez 35 et deux Potez 29 (voir illustration 3^{ème} de couverture), datant des années 1930 et à bout de souffle, forment l'escadrille de liaison aérienne (ELA) 51. La directive ministérielle de juin 1946, fixe les effectifs d'Air somalis à deux officiers, le commandant de l'air et le commandant de base, secondés de 37 sous-officiers et assistés d'une centaine d'indigènes, doivent assurer les missions de l'aviation coloniale¹⁷. Toutefois, ces effectifs sont largement consacrés au gardiennage des terrains aériens. Le seul pilote est le commandant de l'air, ce qui réduit considérablement les capacités opérationnelles de l'aviation à Djibouti. La situation paraît si précaire que le retour de la base à une direction civile est envisagé. Ainsi, l'hypothèse d'un retrait des unités de l'armée de l'air est évoquée, ne laissant comme seules forces sur place, des troupes de l'armée de terre et de

¹⁰ Avant de se rendre, les forces françaises perdent 171 hommes et douze chasseurs Morane-Saulnier MS.406, mais infligent 121 pertes aux forces de débarquement britanniques. Claude d'ABZAC-EPEZY, *op. cit.*, p.238-239. Éric JENNINGS, *Vichy à Madagascar: conjoncture, mutations, et Révolution nationale dans la Grande Île*, <http://tiraera.histgeo.org/MadagaVichy.pdf>, p.3.

¹¹ « La volonté d'abnégation dont les Forces aériennes à Madagascar ont donné une preuve éclatante lors de l'agression Britannique du Centre de Diego-Suarez. Devant ce nouvel assaut, cette fois, subi par la Grande Île, ses troupes continuent, en l'absence de moyens aériens disparus dans des combats inégaux de Diego-Suarez, à participer à terre à la résistance. Officier supérieur opiniâtre, opposé à l'envahisseur, déployant sans cesse la grande activité et doté d'un moral sans défaillance qui sont la marque de son tempérament ». Service historique de la Défense, AI 1 P 32517 2, dossier personnel du général de brigade Georges Andrieu (1899-1948), notes du lieutenant-colonel Andrieu, commandant de l'air à Madagascar, 13 octobre 1942.

¹² Bernard COSTAGLIOLA, *La Marine de Vichy, Blocus et collaboration*, Paris, Tallandier, 2009, p.181-224 et p. 249-314. Lukian PRIJAC, *Le blocus de Djibouti. Chronique d'une guerre décalée (1935-1943)*, Paris, L'Harmattan, 2012. SHD, Germaine L'HERBIER-MONTAGNON, *L'enfer de Djibouti 1940-1942*, manuscrit dactylographié, 1950.

¹³ La crise de Suez et le blocage du canal crée une « psychose du blocus » qui touche toute les catégories sociales, se rappelant du blocus enduré pendant la Seconde Guerre mondiale. SHD, GR 14 H 65, Synthèse périodique de renseignement, cité dans Aude MAC GRATH-MARTEVILLE, *op.cit.*, p. 73.

¹⁴ Vital FERRY, *Du trimoteur au quadrijet : le transport aérien en Afrique noire francophone, 1940-1961*, Neyron, Éd. du Plaisancier, 2006, p. 37.

¹⁵ Laurent JOLLY, *op. cit.*, p. 203-206.

¹⁶ SHD, AI 3 E 1497.

¹⁷ SHD, AI 60 E 922, directive ministérielle du 1^{er} juin 1946 fixant les effectifs d'Air somalis.

faibles moyens navals¹⁸.

Dans les derniers mois de la guerre, le général Valin, chef d'état-major adjoint de l'armée de l'air, et chef historique des Forces aériennes françaises libres, entendait installer une escadrille de police et de sécurité équipée de quatre bombardiers légers DB-7 Boston. Toutefois, les opérations se concentrent alors en Europe et les Alliés ne consentent à équiper les forces françaises uniquement pour participer à la bataille pourachever la Seconde Guerre mondiale et non pour constituer des forces militaires lui permettant de reconstituer son empire colonial¹⁹.

À partir de la fin des années 1940, le régiment de tirailleurs sénégalais de la Côte française des Somalis (CFS), à l'instar des autres outre-mer français doit fournir des forces pour alimenter la guerre d'Indochine. Djibouti apparaît comme un lieu de perdition aux yeux des officiers qui ne trouvent à commander que des forces anémiques sur un territoire sans enjeu, éloigné de toute action combattante. Lors de l'insurrection à Madagascar, en 1947-1948, les forces de Djibouti sont tellement faibles qu'elles peuvent à peine fournir de maigres troupes pour participer aux opérations de contre-insurrection. La base aérienne de Djibouti n'est même plus un passage obligé pour les renforts par voie aérienne. Les avions Halifax venus de France, lourdement chargés et ne pouvant faire de longs vols, passent par l'Algérie, puis par Niamey, Bangui et Nairobi, plutôt que par Djibouti²⁰. Son seul intérêt réside en tant qu'escale maritime pour le transit des troupes et des matériels au profit du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient. Mais du point de vue aérien, la Côte française des Somalis n'est même plus un carrefour stratégique, mais est devenu un véritable isolat, même lorsqu'une crise aussi grave et durable que l'insurrection de Madagascar se déclenche dans l'océan Indien.

B) L'idée de base impériale : entre ambition outrancière et réalité prosaïque

Face à cet échec dans l'utilisation des positions géostratégiques françaises, des officiers généraux dévoilent leur volonté de « faire de Djibouti une base impériale, une chaîne essentielle reliant la métropole à l'Indochine et à Madagascar »²¹. Les aviateurs, à l'image du général Gérardot, chef d'état-major de l'armée de l'air, développent une vision très ambitieuse dans laquelle « la France ne peut espérer redevenir une grande puissance militaire que si elle est en mesure d'utiliser le potentiel territorial que lui offre ses possessions coloniales »²². Le général Piollet, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, estime que « dans la défense de l'Union française, [l'armée de l'air est la] seul[e], dans un premier temps, pour venir au secours de Madagascar et de l'Indochine. Djibouti doit pouvoir recevoir des avions à grande autonomie pouvant relier en deux étapes l'Indochine et Madagascar ». De très gros efforts d'infrastructure et d'investissements en moyens de réparation, de ravitaillement, et même de protection de ces installations

¹⁸ « Il y a trois solutions : un commandement air avec base aérienne et une escadrille de police et sécurité, ce qui est réclamé ; un détachement de gardiennage et de ravitaillement, qui est sans intérêt local ; la suppression de toute unité de l'armée de l'air, l'aérodrome devenant une base impériale à direction civile, ce qui ne signifie pas pour autant une démission de l'armée de l'air ». SHD, AI 8 C 2299, colonel Meyer-Jardin, inspecteur des effectifs, Rapport sur Inspection, pour le ministre de l'air, n°7/IGAA/EFF, 17 mars 1947.

¹⁹ « Les Alliés, intéressés avant toute chose par les nécessités immédiates de la bataille en Europe, n'ont pas l'intention de prendre à leur charge la reconstitution d'une armée de l'air du temps de paix ». Patrick FACON, *L'armée de l'air de la victoire*, Economica, p. 195.

²⁰ SHD, AI 7 C 2282, Position des avions à destination de Madagascar, février 1947.

²¹ SHD, AI 60 E 922. Rapport sur les inspections effectuées à Djibouti et à Madagascar du 1^{er} au 17 mars 1947. 2 avril 1947.

²² Ivan SAND, « 1946-1949 : le facteur aérien bouleverse la pensée géographique au sein des armées françaises », *Revue historique des Armées*, Géographie militaire, n°290, 2013, p.108.

devraient alors être consentis pour concrétiser cette vision de la Côte française des Somalis d'un carrefour entre la métropole, l'Afrique, l'océan Indien et l'Extrême-Orient²³. De plus, dans une conception proche de l'*Air Control* britannique²⁴, l'armée de l'air se verrait confier l'entièvre responsabilité de la sécurité et de la défense du territoire en même temps que les moyens des trois armées qui passeraient directement sous ses ordres.

Le général Valin reconnaît toutefois que « pour l'immédiat la situation n'est pas viable, même pour un temps très court »²⁵. En effet, l'aviation se limite à cinq avions de liaison Morane Criquet quelques Toucan, la version française du Junkers 52. À l'image de l'aviation d'Afrique occidentale française (AOF), d'Afrique équatoriale française (AEF) et d'Afrique orientale française (AOF)²⁶, la mission immédiate des forces aériennes de Djibouti reste d'assurer le contrôle des espaces coloniaux, de montrer les cocardes aux indigènes. En cela, elle n'est guère différente des possibilités de l'aviation coloniale construite pendant l'Entre-deux guerres qui devait réaliser la permanence de la présence de la métropole à Djibouti. Ainsi, entre le 18 et le 20 janvier 1949, les Potez 25, toujours présents, effectuent quelques passages à basse altitude pour indiquer les lieux d'émeutes entre populations indigènes, qui causent la mort d'une cinquantaine personnes et en blessent une centaine jusqu'à ce que les forces de l'armée de Terre parviennent à les réprimer²⁷. Maintenir l'autorité française dans cette colonie isolée et durement éprouvée par les épreuves subies durant la Seconde Guerre mondiale est la seule possibilité pour les forces françaises à Djibouti, loin de toute considération géostratégique globale, ou des projets aussi grandioses qu'irréalistes portées par la Marine entre 1944 et 1946²⁸.

²³ « Hier carrefour des routes océanes, aujourd'hui carrefour des routes aériennes, Djibouti doit et peut devenir par excellence le carrefour de l'Union française ». SHD, AI 3 E 1497, général Piollet, Rapport de l'inspection effectuée au Fezzan et à la Côte française des Somalis, mai 1949.

²⁴ « Winston Churchill, secrétaire d'État à la Guerre et à l'Air, et le général Hugh Trenchard, chef d'état-major de la RAF, ont théorisé l'*Air Control*, offrant à la RAF la plus grande part des opérations de Police coloniale. L'*Air Control* permet de s'affranchir des contraintes dues à l'entretien de troupes terrestres nombreuses et profite d'un rayon d'action et d'une rapidité supérieure aux rebelles nomades, deux atouts majeurs des forces adverses. L'emploi de l'aviation en milieu saharien offre en plus d'une grande économie des forces, une liberté d'action suffisante pour contrôler des territoires sahariens et sahéliens, hostiles aux Européens depuis les origines de la colonisation ». Aurélien POILBOUT, *op. cit.*. David OMISSI, *Air Power and Colonial Control: the Royal Air Force, 1919-1939*, Manchester University Press, 1990. James S. CORUM, « The Myth of Air Control Reassessing the History », *Aerospace Power Journal*, Winter 2000. Jacques ALHERITIERE, *L'Air Control des Britanniques en Irak de 1922 à 1932*, master 1, sous la direction de Jacques FREMEAUX, Paris IV Sorbonne, 2005, 143 p.

²⁵ SHD, AI 60 E 922. Rapport sur les inspections effectuées à Djibouti et à Madagascar du 1^{er} au 17 mars 1947. 2 avril 1947.

²⁶ L'Afrique orientale française est une entité territoriale militaire composée de Madagascar, de Djibouti, des Comores et de l'île de la Réunion.

²⁷ SHD, AI 3 E 348, Rapport de mission, janvier 1949.

²⁸ Thomas VAISSET, *L'amiral d'Argenlieu : le moine-soldat du gaullisme*, Paris, Belin, 2017. « Les profondes réflexions des aviateurs français se heurtent ainsi rapidement à la réalité des capacités matérielles. Ils font le constat du changement d'échelle cartographique induit par le développement de l'aviation et envisagent de l'exploiter via les possessions d'outre-mer mais ne sont jamais en mesure de mettre ces plans en pratique ». Ivan SAND, *op. cit.*, p. 110.

« L'outre-mer s'intègre dans les réflexions stratégiques françaises de l'après-Seconde guerre mondiale dans le cadre d'une « stratégie générale » telle que l'a défini l'amiral Raoul Castex²⁹. Des conceptions à la fois grandioses par leur vision et cartésiennes de conception, mais qui s'avèrent inadaptées aux moyens disponibles et difficiles à conduire dans le contexte mouvant de la décolonisation. Elles permettent cependant de réorganiser la présence militaire française dans le sud de l'océan Indien (arsenal, commandement régional) tout en l'intégrant dans un schéma d'ensemble jusqu'à ce que les indépendances africaines et la fin des guerres de décolonisation posent à nouveau la question de son format et de son ancrage territorial ».

Dominique GUILLEMIN, *op. cit.*

II) UNE ROCADE STRATÉGIQUE DIFFICILEMENT RELIÉE

A) Structure et infrastructures : poser des bases stables dans une région instable

À partir des années 1950, la France inscrit son action stratégique dans le cadre de la guerre froide. Les guerres de Corée et d'Indochine ont conduit à l'émergence de théories sur des attaques communistes par le flanc sud de l'Europe²⁹, non protégée par l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et par la multiplication des alliances telles la mise sur pied de l'Organisation du traité de l'Asie du sud-est (OTASE) en 1954 ou la signature du traité de Bagdad l'année suivante. Pour leur part, les stratégies français veulent développer une profondeur stratégique en mobilisant l'ensemble de l'Union française. L'Afrique doit être forgée en hinterland à travers des zones d'organisation industrielles africaines (ZOIA) et des zones stratégiques sous commandement interarmées à l'exemple des pratiques françaises avant 1939 et Alliées pendant la Seconde Guerre mondiale³⁰. Ainsi sont créées la zone stratégique d'Afrique centrale (ZSAC), dont le commandement est confié à un aviateur, et la zone stratégique de l'océan Indien (ZSOI), qui correspond à une zone de commandement maritime, placée sous les ordres d'un marin³¹. Ces zones stratégiques doivent permettre de préparer des plans de défense dès le temps de paix et d'organiser un commandement militaire régional unique en cas de conflit international. Ainsi, ce commandant en chef doit proposer les moyens pour assurer « la couverture commune aéronavale du continent africain, dans l'océan Indien, la défense de l'est africain, les appuis opérationnels réciproques avec les alliés »³².

Les militaires reviennent à l'organisation militaire qui avait précédé l'armistice de juin 1940 dans lequel le but était que les territoires puissent s'épauler et rompre leur isolement. Ainsi, en dépit de la faiblesse des moyens dévolus à la ZSOI, son rôle est éminemment d'ordre logistique et « son efficacité ne peut être complète que si une liaison est réalisée avec la ZSAC, l'Indochine, ou un éventuel théâtre d'opération interallié dans le cadre du théâtre de guerre du Pacifique, les territoires alliés voisins, en particulier l'Afrique du sud et l'Australie. Enfin la zone stratégique doit renforcer la cohésion de l'ensemble des territoires français »³³. Cette dimension purement nationale est essentielle alors qu'une option aurait pu être de se reposer sur le Pacte de Bagdad et les Anglo-saxons pour justifier un retrait mais la défense de l'Union française et la rivalité dans les possessions outre-mer entre occidentaux semble alors encore présente.

²⁹ Par exemple : Pierre NORD, *L'Eurafricaine, notre dernière chance*, Paris, Fayard, 1955. SHD, AI E 1583, Rapport du contrôleur général de l'armée Libermann, La guerre révolutionnaire va-t-elle nous embraser ?, octobre 1955. SHD, GR 14 H 52, Rapport de M. Schneider, conseiller de l'Union française, mars 1957. Edmond COMBEAUX, « Nécessité d'une Eurafricaine », *Revue de défense nationale*, décembre 1957. SHD, AI E 1583.

³⁰ Amiral Raoul CASTEX, *L'Afrique et la stratégie française*, *Revue de défense nationale*, mai 1952, p. 523-534. Philippe VIAL, *op. cit.*, Aurélien POILBOUT, *op. cit.*

³¹ SHD, GR 14 H 53, Comité de défense nationale, Création d'une zone stratégique d'Afrique centrale et nomination d'un commandant de la base de Dakar, 8 juillet 1948. SHD AI, 02 E 2978 Organisation du commandement interarmées en Afrique centrale. Le décret n°49-662 du 14 mai 1949 organise la défense du groupe des territoires français de l'océan Indien et portant la création du Commandement interarmées dans l'océan Indien. SHD, GR 6 R 7, Fiche pour le Comité des chefs d'état-major, Désignation des commandements des zones de défense en métropole et des zones stratégiques Afrique centrale, océan Indien, 19 juillet 1951. « Les décrets des 3, 5 et 7 juillet 1951 ont créé une zone stratégique de l'océan Indien et une zone stratégique de l'Afrique centrale. ». SHD, GR 6 R 8, Directive pour les commandants en chefs des ZSOI et ZSAC, 8 novembre 1951.

³² SHD, GR 6 R 8, Directive pour les commandants en chefs des ZSOI et ZSAC, 8 novembre 1951.

³³ *Id.*

Cette organisation militaire correspond évidemment à la place exponentielle prise par le Moyen-Orient dans la croissance économique à partir des années 1950. L'importation du pétrole en provenance du Golfe persique transforme l'océan Indien et la mer Rouge en une artère vitale pour l'Occident³⁴. Et, en cas de blocage du passage par le canal de Suez, la voie de déroutement passe par le canal du Mozambique au large de Madagascar. Dans la première situation, la Côte française des Somalis, appuyée par les forces de Madagascar, est en mesure d'avoir un regard sur ces flux, dans la seconde hypothèse, ce serait à Djibouti d'assurer le transit et le support de forces pour la base de Diego-Suarez. Dans les deux cas, la ZSOI conserve un rôle crucial.

Néanmoins, le fonctionnement des zones stratégiques se heurte ici aussi non seulement à l'indigence des moyens, mais se retrouve paralysé à cause de la multiplicité des acteurs et de l'éclatement des responsabilités politiques et militaires de la défense en outre-mer. Les forces militaires dépendent du ministre de la France d'outre-mer, mais doivent en outre rendre compte aux secrétariats d'État de leur armée respective. Il faut attendre juillet 1951, pour que soient précisés l'organisation et les attributions du commandant de la ZSOI³⁵. Le groupe des territoires français de l'océan Indien est considéré « comme une plate-forme aéronavale sur le réseau de communication entre l'Afrique et le Moyen-Orient et les autres territoires de l'océan Indien et de l'Extrême-Orient. Il peut être aussi, en cas de guerre, une zone de déconcentration pour certaines organisations économiques et enfin, une zone logistique³⁶ ». Le vice-amiral Ortoli, successeur du vice-amiral Barjot à la tête de la ZSOI est par ailleurs conseiller militaire de la France à l'OTASE, ce qui témoigne d'une vision globale de l'océan Indien.

Le vice-amiral Barjot, commandant de la ZSOI, reçoit la lourde tâche de réaliser une politique de défense cohérente et réaliste dans les possessions françaises de l'océan Indien. De très importants travaux d'aménagement sont effectués à Djibouti. Entre 1953 et 1955, l'infrastructure portuaire est modernisée en profondeur avec l'installation de postes de mouillage, de postes à quai, de hangars, de lieux de stockage et par l'achèvement de dépôts d'hydrocarbures au point de réaliser un véritable complexe économico-militaire³⁷. Ces travaux sont complétés par l'extension de la piste d'atterrissage de 1 300 à 2 400 mètres. Le vice-amiral Barjot défend en outre l'idée de construire une cale de radoub de 250 mètres qui puisse accueillir le porte-avion *Clemenceau*, en construction à Brest depuis 1955. Cette infrastructure, extrêmement rare en Méditerranée orientale et dans l'ouest de l'océan Indien, permettrait d'accroître largement les capacités logistiques françaises en outre-mer, un desserrement en cas de neutralisation des installations en métropole et de multiplier le rayon d'action des forces d'intervention navales³⁸. Cette installation, bien trop coûteuse, n'est finalement pas

³⁴ SHD, GR 14 H 62, Note sur l'importance de l'océan Indien, août 1952.

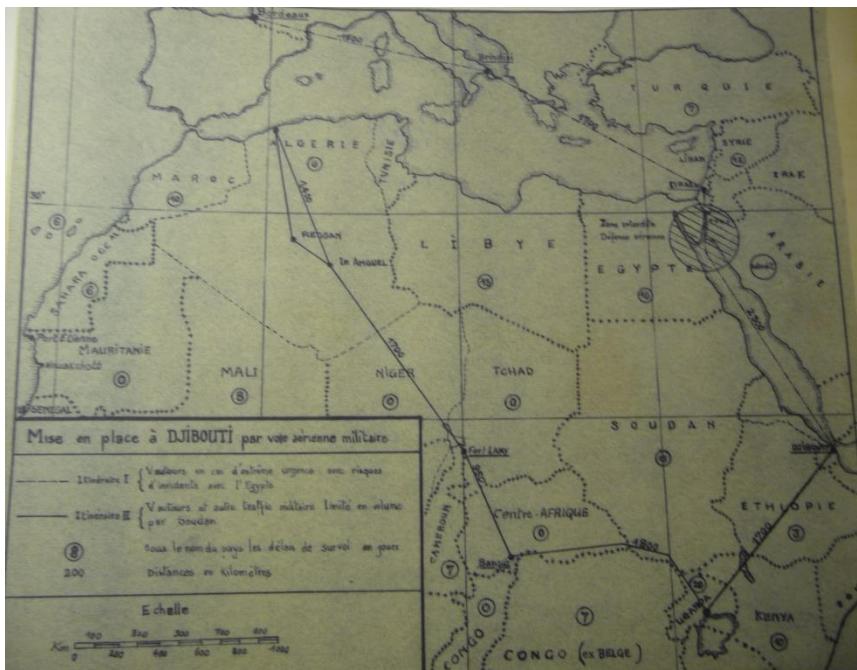
³⁵ « Un commandement de la ZSOI permettrait 1) l'étude et le règlement des problèmes posés par la participation des forces supportées par les territoires français de l'océan Indien aux opérations navales, aériennes et éventuellement terrestres qu'impliqueraient les plans généraux ; 2) des relations directes avec les hautes instances nationales et interalliées 3) des contacts et des travaux avec les représentants alliés 4) des vues d'ensemble débordant largement le cadre des territoires proprement dits 5) la conservation du secret par les procédures découlant des accords interalliés ». SHD, AI 17 E 6666, Décret relatif aux attributions du commandant en chef désigné de la zone stratégique de l'océan Indien, 26 juin 1951.

³⁶ Aude MAC GRATH-MARTEVILLE, *Djibouti, base stratégique de la zone de défense française en océan Indien (1951-1958) : velléité ou réalité ?*, mémoire de maîtrise sous la direction de Colette DUBOIS, université de Provence, 1999-2000, p. 21.

³⁷ SHD, GR 14 H 62, Note sur les installations du port de Djibouti, 1955.

³⁸ SHD, GR 6 R 18, réunion du Comité des chefs d'état-major, Rapport de prise de commandement du vice-amiral Ortoli, commandant en chef de la ZSOI, 11 mars 1955.

réalisée. Malgré cela, « Djibouti est née d'une nécessité logistique. [...] Cet équipement augmente considérablement la valeur de ce point sensible unique sur la côte de l'Afrique orientale. [...] L'importance stratégique de Madagascar et de la Côte française des Somalis est à apprécier par rapport au Moyen-Orient, région faible du dispositif de défense interalliés et exposé à la menace soviétique »³⁹ estiment les stratèges pour qui l'équipement militaire doit être doublé d'une infrastructure économique pour assurer le développement de l'Union française.



Hypothèses de vols depuis la métropole et l'Algérie vers Djibouti, fin des années 1950. (Sources : SHD, AI, 3 E 340)

Des mises en place militaires à Djibouti pourraient se faire en cas d'extrême urgence par la Méditerranée, puis la mer Rouge, mais entraîneraient d'importants risques d'incident avec l'Égypte, quelques années après l'opération 700 menée à Suez en 1956. L'autre option est de partir des bases d'Algérie en passant par Fort-Lamy, Bangui, puis l'Ouganda car le Soudan ne serait pas disposé à laisser les avions de l'armée de l'air française traverser son espace aérien.

B) Un point d'ancrage dans la stratégie alliée

Dès 1948, les officiers français avaient envisagé Djibouti comme « une position stratégique non isolée mais devant trouver sa place dans un ensemble allié⁴⁰ ». Quelques années plus tard, l'importance accrue de Djibouti s'illustre à travers l'intérêt exprimé par les Alliés pour cette région du monde⁴¹. Des échanges réguliers sont alors organisés entre

³⁹ SHD, GR 16 H 62, Note sur le rôle de la CFS dans une stratégie occidentale.

⁴⁰ SHD, AI 17 E 6666, lieutenant-colonel Bigot, chef du 3^e bureau de l'état-major de l'armée de l'air, Note relative à l'importance que l'armée de l'air attribue à Djibouti, 17 août 1948.

⁴¹ SHD, AI 17 E 6666, Organisation militaire britannique en Moyen-Orient, 3 octobre 1952.

Par la lettre n°1822/CAB/MIL/TS du 25 avril 1950, le Ministre de la France d'outre-mer a décidé que les autorités en Afrique centrale seront appelées, dans le cadre des directives gouvernementales, à avoir avec les représentants des puissances étrangères en Afrique des relations ayant pour but d'étudier les échanges possibles

les représentants militaires français, britanniques et africains, tels que les Rhodésiens ou les Sud-Africains⁴². Aux conférences de Nairobi de novembre 1950 et mai 1951, limitées à l'Afrique orientale, les dialogues restent confinés à des généralités et prennent le soin d'éviter tout particularisme⁴³. C'est d'ailleurs une volonté gouvernementale que de ne pas trop s'avancer dans les discussions et que les relations d'état-major n'entraînent pas des implications politiques trop importantes⁴⁴. Comme cela avait été anticipé, les perceptions géostratégiques différentes entraînent des approches pragmatiques mais limitées. En l'absence de directives gouvernementales d'ordre stratégique, les informations échangées demeurent très empiriques⁴⁵, même si, chez les officiers français pointe l'envie « d'aborder les problèmes d'ensemble du continent africain, voire de stratégie »⁴⁶. On y voit cependant du côté britannique une certaine volonté de discuter d'une collaboration militaire étroite sur le plan local, allant jusqu'à l'intégration des forces et des commandements « dans le but de profiter éventuellement des moyens d'intervention [français] en cas de troubles graves ou de conflits ».

Les Britanniques considèrent la mer Rouge et le canal de Suez comme une chasse gardée. Ils entendent conserver la direction stratégique dans la région et ils ne proposent aux Français que de les associer à la mise en œuvre de leurs propres plans. Les états-majors britanniques cherchent à faire de Fort-Lamy au Tchad et de Djibouti des bases relais pour leurs propres forces en assurant le stockage de carburant⁴⁷. Le projet n'aboutit pas. Les Britanniques sont réticents devant le principe de réciprocité, alors que les Français auraient été satisfaits de pouvoir survoler plus facilement le Soudan pour raccorder entre elles les zones stratégiques de l'Afrique centrale et de l'océan Indien. En revanche, les Américains implantent des éléments militaires à Djibouti en 1953, à la suite d'accords menés dans le cadre de l'OTAN.

Lors de l'élaboration des plans de la coalition franco-britannique avant l'opération de Suez en 1956, de grandes divergences apparaissent entre les alliés et entre les forces armées navales, terrestres et aériennes⁴⁸. La position de Djibouti est évoquée.

entre les différents territoires africains, de dresser l'inventaire des ressources et un projet d'infrastructure complémentaire pour assurer, notamment, le ravitaillement des théâtres d'opérations susceptibles d'être ouverts en Afrique du Nord et dans le Moyen-Orient ». SHD, AI 5 C 2172, Ordre du jour du Comité de Défense de l'Afrique centrale, mai 1952

⁴² Août 1950 à Tananarive, novembre 1950 à Nairobi, mai 1951 à Nairobi, juin 1951 à Madagascar, janvier 1952 à Nairobi, 1953 à Accra, juillet 1953 à Tananarive, janvier 1954 à Nairobi, mars 1954 à Dakar. SHD, GR 6 R 7, réunion du Comité des chefs d'état-major, Conférence de Nairobi sur les facilités de défense en Afrique, 20 juillet 1951.

⁴³ SHD, GR 1 Q 32, Fiche pour le comité des chefs d'état-major, sur la conférence interalliée de Nairobi sur les facilités de défense en Afrique, 30 juillet 1951.

⁴⁴ « Dans ses instructions du 25 mai 1950, le ministre de la France d'Outre-mer précisait que le paragraphe « Rôle des territoires en temps de guerre » devait être interprété dans un sens limité et que les « confrontations devaient porter uniquement sur les questions d'infrastructure existante ou projetée, de plans de défense locaux, d'ordre de bataille des troupes stationnées ». SHD, AI 5 C 2172, Comité de Défense de l'Afrique centrale, 1953.

⁴⁵ SHD, GR 14 H 53, Commandement de l'Afrique centrale.

⁴⁶ SHD, AI 5 C 2172, Comité de Défense de l'Afrique centrale, 1953.

⁴⁷ SHD, GR 6 Q 40. Sabine DECUP, *France-Angleterre. Les relations militaires de 1945 à 1962*, Paris, Economica, 1999, p. 157-158.

⁴⁸ Amiral BARJOT, « Réflexion sur les opérations de Suez 1956 », *Revue de défense nationale*, novembre 1966. Jean de PRENEUF et Philippe VIAL, « L'envers du décor : la coopération franco-britannique lors de la crise de Suez vue par les marins français », in Philippe VIAL, Georges-Henri SOUTOU, Robert FRANK et Martin ALEXANDER dir., *Les Occidentaux et la crise de Suez : une relecture politico-militaire*, actes du colloque organisé par le Service historique de la Défense les 16-18 novembre 2006, en partenariat avec le Department of International Politics, University of Wales, Aberystwyth et l'unité mixte de recherche 8138 IRICE (université de Paris I Panthéon Sorbonne, Paris IV Sorbonne et CNRS), Paris, Publications de la Sorbonne, à paraître 2018/2019.

La Côte française des Somalis apparaît comme un point d'appui incontournable lors d'opérations réelles de grande ampleur dans la région. *In fine*, Londres abandonne l'idée de prendre Alexandrie, ce qui serait trop risqué d'un point de vue politique, pour se recentrer sur le canal de Suez⁴⁹. Paris ne poursuit pas non plus avec l'option d'un volet de l'opération Toréador qui aurait été montée en Mer Rouge avec les forces britanniques d'Aden pour atteindre Suez. Djibouti aurait servi, dans un premier temps, à la recherche et à la diffusion du renseignement opérationnel avant que s'y concentrent les forces françaises⁵⁰. Les plans combinent ainsi des idées déjà émises par le général Valin qui prévoyait la neutralisation du canal de Suez et la constitution éventuelle de bases de défense au Moyen-Orient et en Afrique centrale britannique et française en cas de conflit général au Moyen-Orient ou dans le cadre de « représailles contre les nations qui apportent une aide aux ennemis de la France en Afrique du Nord »⁵¹.

Après l'évacuation de Suez par les Britanniques, le rapprochement de l'Égypte avec l'URSS augmente l'attention sur les territoires riverains du Bab el-Mandeb et plus particulièrement de Djibouti. En 1958, le vice-amiral Mariani, commandant de la ZSOI s'alerte que « jusqu'en 1956, l'importance de Djibouti et d'Aden n'était que secondaire [mais depuis], l'URSS dispose pratiquement de Suez, les bases britanniques du Moyen-Orient ont à peu près disparu [...] Aden, concentré et vulnérable, n'est pas à même d'y faire face seule »⁵². De surcroît, l'officier général s'inquiète non pas de la menace maritime, mais de la menace terrestre en provenance d'Égypte, de Syrie, du Yémen et du Soudan. Derrière ces considérations stratégiques quelque peu excessives, se dresse l'impératif d'une coopération étroite avec les puissances anglo-saxonnes, bridée par des considérations stratégiques nationales⁵³. En effet, « les nations occidentales sont engagées dans des voies totalement différentes, parfois contradictoires, certaines nations exploitant à leurs fins propres des tendances défavorables à l'intérêt des autres. Une telle politique n'a pas été jugée réalisable en raison des obstacles auxquelles se heurtait sa mise en œuvre, du fait des oppositions d'idéologie, de méthodes ou d'intérêt, bref de l'absence d'une volonté commune susceptible d'en fournir la base »⁵⁴. Ainsi, les forces militaires des États-Unis ne sont alors pas présentes de manière permanente sur zone. Aucune unité de l'US Air Force n'est prépositionnée, la Middle East Force de Bahreïn est symbolique et les déploiements de la VIIe force sont rares et très limités. En revanche,

⁴⁹ Eric GROVE, *Whose side are we on? Operation Cordage and Operation Musketeer*, in Vial, Soutou, Frank et Alexander dir., *op. cit.*. Philippe VIAL, « Marianne et la gouvernante anglaise Les systèmes politico-militaires français et britanniques à l'épreuve de la crise de Suez. », *Revue historique des armées*, 273 | 1, 42-50. Charles W. KOBURGER, *Naval Strategy East of Suez : the Role of Djibouti*, Greenwood Publishing Group, 1992.

« Le Plan Mousquetaire initial prévoyait un débarquement amphibie à Alexandrie et une poussée à travers le désert jusqu'au Caire. Le Plan « Mousquetaire révisé », moins ambitieux, est un débarquement sur le canal, soit avec des moyens limités, soit avec toutes les forces réunies, suivant degré d'agressivité de l'adversaire. Il est suivi d'un élargissement de la tête de pont vers El Kantara, Ismaïlia, Suez et Abou Sweir, précédant l'exploitation en direction du Caire ». Général Raymond BARTHELEMY, *Histoire du transport aérien militaire français*, Paris, France-Empire, 1981, p. 181.

⁵⁰ SHD, GR 6 Q 49. Voir aussi SHD 9 U 4, Rapport du vice-amiral Barjot sur l'opération Toréador, novembre 1956.

⁵¹ SHD, AI 02 E 2992, Inspection générale de l'armée de l'air, avis du général Valin sur questions soumises aux membres du Conseil supérieur de l'air par le Conseil supérieur de forces armées du 1^{er} décembre 1954, note du 14 décembre 1954

⁵² SHD, AI 17 E 6666, vice-amiral Mariani, commandant de la ZSOI, Note sur le rôle de la CFS dans une stratégie occidentale, 27 janvier 1958.

⁵³ Les forces françaises continuent d'avoir des relations avec les autorités militaires britanniques d'Aden dans les années 1960. SHD, GR 12 S 651, Note sur l'échange de renseignements avec l'état-major du Middle East Command d'Aden, 24 juin 1963.

⁵⁴ Aude MAC GRATH-MARTEVILLE, *op. cit.*, p. 44.

La France manifeste l'ambition de prouver l'intérêt de ce territoire dans la stratégie mondiale pour solliciter des aides matérielles alliées sans rien céder de sa souveraineté⁵⁵.

C) « Pont-levis » entre océan Indien et Afrique orientale

La base française dans la région pourrait servir de point d'appui en cas de conflit de grande ampleur admettant alors certains parlementaires⁵⁶. Les forces françaises se préparent aussi dans l'hypothèse d'un conflit régional dans lequel l'armée française serait confrontée aux forces ennemis des États voisins soutenues par une puissance étrangère. Les états-majors craignent en effet les visées du président somalien Siad Barré alors soutenu par l'URSS⁵⁷. Face aux convoitises que ne manquent pas d'attirer cette position stratégique, les chefs militaires français voient en Djibouti la plateforme pour incarner « l'arbitre entre les États-Unis, l'URSS et le monde arabe »⁵⁸.

Dans le cadre de son opposition au panarabisme antioccidental dont le leader le plus emblématique est l'Égypte de Nasser, la France envisage comme les autres pays occidentaux de se rapprocher de l'Éthiopie⁵⁹. La ligne de chemin de fer qui relie Djibouti à Addis-Abeba concrétise ce lien⁶⁰. La Côte française des Somalis offre ainsi un débouché maritime à l'Éthiopie. Pour le vice-amiral Barjot, Djibouti constitue le « pont-levis du donjon éthiopien »⁶¹. La position française peut alors fluidifier les échanges avec l'intérieur des terres et dans le détroit ou verrouiller les accès⁶². En 1954, Paris et Addis-Abeba parviennent à un accord qui met fin à un vieux litige sur la délimitation de la frontière entre la Côte française des Somalis et l'Éthiopie. Les autorités françaises songent alors à « reconquérir en Éthiopie une position prédominante » occupée avant l'agression italienne de 1935. Cependant, la diplomatie française se rend compte que sa position a été marginalisée par d'autres puissances occidentales, notamment dans les questions militaires⁶³. Dans le cadre d'une lutte d'influence au long cours entre Londres et Paris en Afrique orientale et au Moyen-Orient, Paris ambitionne d'investir les questions aériennes et maritimes éthiopiennes. Pour regagner du terrain, l'armée de l'air organise des manifestations aériennes dans toute l'Afrique orientale⁶⁴. Le colonel Bisson

⁵⁵ SHD, GR 14 H 62, rapport de la ZSOI.

⁵⁶ SHD, AI, 02 E 2980, Mission parlementaire sur le rôle de Djibouti dans la guerre, 5 mai 1952.

⁵⁷ Bernard LUGAN, *Les guerres d'Afrique. Des origines à nos jours*, Monaco, éditions du Rocher, 2013, p. 269.

⁵⁸ SHD AI, 3 E 1497, Rapport d'inspection, 1958.

⁵⁹ « État chrétien, dominant du haut de ses montagnes la haute vallée du Nil et les débouchés sud de l'Arabie, c'est d'Éthiopie que peut être endigué le flot d'une invasion islamique et soviétique. Mais l'Éthiopie ne peut vivre et constituer un théâtre d'opération que si elle est reliée au monde extérieur [...] actuellement, la Côte française des Somalis seule, peut jouer ce rôle, complété par Aden [...] ». SHD, AI 17 E 6666, vice-amiral Mariani, commandant de la ZSOI, Note sur le rôle de la CFS dans une stratégie occidentale, 27 janvier 1958.

⁶⁰ « Djibouti port du transit éthiopienne et pénétrante moderne. N'était-il que cela ? » Colette DUBOIS, *op. cit.*, p.9.

⁶¹ En 1917, la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien a achevé la construction de la voie ferrée entre Djibouti et Addis-Abeba. Les deux villes sont liées par 783 km de voies ferrées.

⁶² Lieutenant-colonel EUGENE, « Djibouti, pont-levis de l'Afrique sur le Moyen-Orient », Forces aériennes françaises, 1955, p. 111-136.

⁶³ « Le domaine où l'éclipse de la présence française est la plus totale et que l'on a le plus besoin d'améliorer est le domaine militaire, car les Suédois s'occupent de l'aviation et les Américains de l'aide militaire depuis 1953. Il resterait à prendre position pour aider la Marine de l'Érythrée qui est alors sous domination éthiopienne. Cependant, je déplore l'absence d'un attaché militaire à Addis-Abeba pour mener à bien cette politique ». SHD, GR 6 Q 49, lettre du ministre des affaires étrangères, 28 avril 1954.

⁶⁴ « Le but secondaire consistait à montrer, avec les Flamant, dans les territoires traversés et particulièrement à Djibouti et Addis-Abeba, des Ailes françaises de construction récente et particulièrement bien adaptées aux pays tropicaux et équatoriaux. (...) Dans toutes les escales, mais particulièrement à Mogadiscio, à Addis-Abeba et à Nairobi, les autorités étrangères se sont fortement intéressées aux Flamant. Il faut reconnaître qu'aucun de ces pays tropicaux ou équatoriaux traversés ne dispose d'avions de cette qualité aussi bien adaptés au climat et

propose la livraison de matériels aériens que ce soient des appareils étudiés pour l'outre-mer, ou même des avions à réaction⁶⁵. En somme, les stratèges français sont persuadés que la Côte française des Somalis, de dimensions exiguës et faiblement peuplée, peut devenir une « vitrine d'exposition où seraient mis en valeur le libéralisme et la générosité des réalisations politiques et sociales [françaises] »⁶⁶.

Cependant, l'Éthiopie est elle-même en proie à de nombreuses convulsions tant sur le plan de sa politique intérieure que dans le domaine de sa politique extérieure. D'une part, en décembre 1960, le général Mengesotu Newaye, chef de la garde impériale, tente, sans succès, un coup d'État⁶⁷. D'autre part, les tensions régionales s'accroissent. L'indépendance de la Somalie et du Somaliland et les projets de « Grande Somalie » qui s'y rapportent⁶⁸ alimentent les vues expansionnistes concurrentes somaliennes et éthiopiennes⁶⁹.

Dès la fin de l'année 1960, des incidents entre nomades somalis et l'armée éthiopienne dans l'Ogaden dégénèrent. Six mois plus tard, les états-majors français notent que Mogadiscio s'oriente vers le déclenchement d'une action subversive grâce à du matériel reçu de l'URSS. « Une telle agitation subversive dans les zones frontières risquerait, étant donné les irrédentismes en présence, de déboucher sur un conflit ouvert militaire et diplomatique visant à l'ébranlement du bastion éthiopien »⁷⁰. L'état-major général de la défense nationale reconnaît que, « si une telle éventualité se produisait, il serait difficile à la France d'éviter que la CFS n'en subisse les contrecoups »⁷¹. Les stratèges français craignent que la Côte française des Somalis et Madagascar ne tombent par la suite d'une subversion généralisée appuyée de l'extérieur⁷². Jacques Compain, gouverneur de la CFS, ne cache pas ses inquiétudes sur l'implication de Djibouti vis-à-vis de l'irrédentisme somalien ou de l'impérialisme éthiopien. La crainte, chez les autorités françaises, qu'Addis-Abeba ne reprenne les revendications somaliennes à son compte pour « intégrer, ou tout au moins de fédérer les Somalies britanniques et italiennes » pousse les militaires français à étudier des plans de guerre contre l'Éthiopie, bien qu'elle soit alors considérée comme un pays avec qui la France entretient des relations amicales. L'instabilité politique dans la Corne de l'Afrique et l'éventualité d'un changement de régime et d'un retournement d'alliance conduisent à envisager toutes les hypothèses. La situation géographique, avec le manque de profondeur stratégique et

aux missions que nécessitent ces territoires ». SHD, AI 02 E 2980, colonel Marias, commandant de l'air en Afrique orientale française, Exercice Dankali à Djibouti et voyage d'une section d'avions de l'air en AORF, à travers l'Est africain britannique, la Somalie italienne et l'Éthiopie, 30 avril 1954.

⁶⁵ SHD, GR 6 Q 40, note du colonel Bisson.

⁶⁶ SHD, AI 17 E 6666, vice-amiral Mariani, commandant de la ZSOI, Note sur le rôle de la CFS dans une stratégie occidentale, 27 janvier 1958.

⁶⁷ Christopher CLAPHAM, « The Ethiopian Coup d'État of December 1960 in Somalia », *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 6, n° 4, December 1968, Cambridge University Press, p. 495-507.

⁶⁸ « Une « Grande Somalie » groupant initialement Somalia et Somaliland et conçue dans le cadre du Commonwealth pourrait sans tarder revendiquer l'union des populations de race somalie réparties sur cinq territoires, mettant ainsi en cause le statut politique de la CFS et de la province éthiopienne de l'Ogaden ». SHD, GR 6 Q 47, Note de l'état-major général de la défense nationale, division renseignement (EMGDN/Rens), Problème des Somalis, 27 janvier 1959.

SHD, GR 6 Q 47, Fiche relative au projet britannique de « Grande Somalie », 20 février 1959.

⁶⁹ « Toute l'histoire du pays découle de cette réalité, entre cohésion de l'ensemble et désir des périphéries de conquérir leur autonomie. Historiquement, le pays a donc toujours connu un double mouvement : expansionniste avec conquête des régions périphériques vers la mer Rouge et l'actuelle Somalie (Ogaden) ; repli sur le plateau central amhara qui constitue le cœur du pays ». Bernard LUGAN, *op.cit.*, p. 261.

⁷⁰ SHD, GR 6 Q 49, Note de l'EMGDN/Rens, 30 juin 1961.

⁷¹ *Id.*

⁷² SHD, GR 6 Q 36, Décret au commandant en chef de la zone stratégique de l'océan Indien, 13 août 1959.

l'éloignement de toute source de renforts français, complique alors largement le problème de la défense de la Côte française des Somalis.



Les forces éthiopiennes, années 1950

(sources : SHD-GR, 6 Q 47),

Étude sur une action à mener par les forces françaises contre l'Éthiopie à partir de la Côte française des Somalis. L'armée française dispose d'une vision très précise de l'ordre de bataille de l'armée éthiopienne.

« Il semble que l'armée éthiopienne soit solide, bien qu'insuffisamment armée, entraînée et mordante. Sa force morale augmenterait certainement en cas d'invasion du territoire éthiopien et sa fidélité à l'Empereur est certaine ».

D) Forces locales improbables, éléments d'intervention impossibles

Les autorités militaires déplorent que les obstacles naturels et le relief tourmenté demandent, pour le contrôle de la frontière par des éléments terrestres, des effectifs conséquents dont elles ne disposent pas. Aussi, « le gouverneur pense à l'utilisation de moyens aériens existants pour exercer ce contrôle auxquels devraient être adjoints deux ou trois hélicoptères pouvant transporter un commando ou un élément léger d'intervention » remarque l'inspecteur général de l'armée de l'air, le général Bailly⁷³. Toutefois, les exercices montrent que les forces affectées localement à Djibouti restent très faibles et peu efficaces⁷⁴. La totalité des forces en CFS est « à peine suffisante pour maintenir l'ordre »⁷⁵. De plus, les forces terrestres composées d'un bataillon d'infanterie, d'une batterie d'artillerie et d'un détachement de transmission, ne rassemblent qu'environ 1 500 hommes⁷⁶, l'aviation malgré tous les efforts n'est constituée que d'avions de transports et de liaison périmés, dont seuls deux peuvent être reconvertis en missions offensives et les forces navales d'un unique dragueur de mine⁷⁷. « La marine nationale n'entretient dans cette zone ni force d'intervention aéronavale, ni forces amphibiennes, ni force anti-sous-marin. [...] Le théâtre est vide [...] »⁷⁸.

Pourtant, le vice-amiral Barjot avait estimé indispensable de développer l'aviation à Djibouti « où une défense aérienne du port et de la base pourrait être indispensable dès les premiers jours d'un conflit⁷⁹ ». Pour le général Léchères, chef d'état-major de l'armée de l'air, les MD.315 Flamant (voir illustration page 3), appartenant aux escadrilles d'outre-mer (EOM) d'Afrique équatoriale française, sont les seuls avions de combat disponibles en 1952 pour rejoindre Djibouti. Le général d'armée aérienne constate cependant que « l'appui-feu ou renseignement fourni par ces avions, sans aucune radio de commandement au sol, serait illusoire ». Bien qu'ils soient conçus à l'origine comme avions de liaison et peu adaptés à un rôle offensif⁸⁰, les Flamand sont armés et s'entraînent pour la lutte antiguérilla dans le cadre d'exercices interarmées. Les équipages pouvant à tout moment être mutés en Algérie pour participer au « maintien de l'ordre », s'entraînent à l'attaque des objectifs terrestres dans le cadre d'une lutte antiguérilla⁸¹. La coopération interarmées dans des opérations d'appui-feu est un exercice délicat à mettre en place⁸². La dénomination « escadrille de liaison » ne correspond plus à la diversité des missions accomplies. On la remplace, au second

⁷³ SHD, GR 8 S 264, général Bailly, Inspection des commandements et unités de l'armée de l'air stationnés en Afrique noire et à Madagascar, 13 juin 1959.

⁷⁴ SHD, GR 14 H 63, Rapport d'inspection des forces armées de la CFS, ZSOI, 1953.

⁷⁵ SHD, GR 6 Q 47, bilan des forces armées de la CFS.

⁷⁶ En 1951, les effectifs de la CFS se montent à 1 334 hommes, dont 43 officiers, portés à 1 770 avec l'adjonction d'une batterie légère de défense contre-avions en 1952, sur les 45 000 des effectifs des forces terrestres dans les départements et territoires d'outre-mer, répartis entre l'AOF (21 000 hommes), l'AEF (7 000 hommes), Madagascar (10 000 hommes), les Antilles (1 300 hommes), le Pacifique (730 hommes). SHD, GR 6 R, réunion du Comité des chefs d'état-major, 24 juillet 1951

⁷⁷ Le dragueur de mine M692 Pâquerette.

⁷⁸ Aude MAC GRATH-MARTEVILLE, *op. cit.*, p. 54.

⁷⁹ SHD, AI 17 E 6666, vice-amiral Barjot, Plan de rénovation et d'accroissement des Forces aériennes de la ZSOI, 23 juin 1954.

⁸⁰ Sylvain CHAMONNOIS, *L'armée de l'air et l'innovation technologique (1945-1966)*, thèse sous la direction de Pascal GRISSET, soutenue à l'université Paris IV Sorbonne en 2012.

⁸¹ SHD, AI, 3 E 340, Directive d'instruction pour 1959, n°181/air CFS/3/SC, 12 novembre 1958.

⁸² SHD, AI 3 E 340, lieutenant-colonel Rebière, Manœuvre d'automne, 28 et 29 décembre 1959.

semestre 1958 par l'escadrille d'outre-mer 51, puis EOM 88, dont le rôle est appelé à croître face à l'évolution du contexte régional⁸³.

Cette position stratégique doit ainsi être défendue en priorité par des moyens aériens et navals projetés depuis la métropole ou d'autres positions d'outre-mer. Un plan de défense, l'opération Météore existe depuis 1952, mais il n'est réalisable que par le renforcement des forces françaises de Djibouti par d'autres forces : l'opération Étoile⁸⁴. En 1954 et 1955, les exercices interarmées Dankali programmés par le vice-amiral Cecoind, avec la participation des avions Flamant et de l'aviso Gazelle de Madagascar, ont affirmé la capacité d'intervention de forces de Madagascar en support des troupes stationnées en CFS⁸⁵. Djibouti n'est plus un point isolé sur la carte. Toutefois, à la fin des années 1950, face à la puissance militaire éthiopienne, une action militaire relèverait d'une gageure certaine. Les officiers estiment qu'une cinquantaine de chasseurs-bombardiers seraient nécessaires pour détruire les bases militaires éthiopiennes, sans compter les moyens de transports mobilisés pour la livraison des unités parachutistes⁸⁶. Dans l'hypothèse d'un affrontement avec les « bandes armées » somaliennes, seule une protection sommaire serait requise. Cela n'empêche pas de s'entraîner dans cette hypothèse, bien que les moyens aériens, déjà faibles soient très peu sollicités pendant l'exercice⁸⁷.

Afin de faire face à la menace, le général Ely, chef d'état-major des forces armées, demande, en 1958, à l'armée de l'air de prévoir la mise en place de renforts par voie aérienne en cas de crise. En effet, en décembre 1959, le général Lavaud, chef d'état-major général des armées, assure qu'il est impossible de prévoir l'accroissement du potentiel outre-mer, étant donné l'engagement en Algérie. « En cas de troubles, il a été prévu qu'un dispositif de soutien, dont la mise en place est possible dans les délais les plus courts sur ordre émanant de la métropole, est plus rentable et plus efficace qu'un dispositif réduit et sans puissance de feu stationné sur le territoire » assure l'officier général⁸⁸.

Les plans Parasol, Paravent et Poitou prévoient l'arrivée en cinq jours d'une Force interarmées d'intervention (FII)⁸⁹ dont la composante air (CAFI) s'élèverait à six avions

⁸³ L'EOM 88 est alors composée de quatre Toucan, quatre Criquet et deux Flamant. SHD, AI 3 E 1497, Rapport d'inspection technique, 1959.

⁸⁴ SHD, GR 6 Q 47, général Rocafort, commandant supérieur des forces armées de Madagascar et dépendances, Renforcement rapide de la Côte française des Somalis, 11 février 1952.

⁸⁵ SHD, AI 3 E 342.

« La possibilité d'intervention rapide à Djibouti d'une section de trois Flamant a été démontrée par l'exercice. A condition d'obtenir au préalable les autorisations de survol des pays traversés, le voyage Tananarive-Djibouti par Moroni, Mombassa et Mogadiscio peut facilement s'effectuer en deux jours ». SHD, AI 02 E 2980, colonel Marias, commandant de l'air en Afrique orientale française, Exercice Dankali à Djibouti

⁸⁶ Pour les moyens terre : un régiment de parachutistes, une division d'infanterie, un groupement blindé, deux bataillons d'infanterie motorisée, un bataillon du génie ; moyens maritimes : deux dragueurs et trois patrouilleurs. SHD, GR 6 Q 47.

⁸⁷ Manœuvres interarmées de printemps en CFS du 22 au 29 avril 1958. SHD, AI 3 E 340, lieutenant-colonel Rebière, note n°26/air-CFS/3/S de mai 1958.

⁸⁸ « En cas de troubles, il a été prévu qu'un dispositif de soutien, dont la mise en place est possible dans les délais les plus courts sur ordre émanant de la métropole, est plus rentable et plus efficace qu'un dispositif réduit et sans puissance de feu stationné sur le territoire ». SHD, AIE 1497, général Lavaud, chef d'état-major général des armées, Note de décembre 1959.

⁸⁹ « Le gouvernement décide, en mai 1957, de créer un système de forces interarmées d'intervention qui comprendrait des forces élémentaires terrestres (FTI), navales (FNI) et aériennes (FAI). Cette dernière est appelée plus tard « Composante Air des forces d'intervention » (CAFI) ». Aurélien POILBOUT « Force interarmées d'intervention » dans Jean-Marc MARILL, Philippe CHAPLEAU, *Dictionnaire des opérations*

à réaction Vautour (voir illustration page titre) ou six avions à moteur à piston B.26 et de deux hélicoptères Alouette II⁹⁰. Par la suite, le plan Poitou est modifié et consiste en la projection de détachement de forces terrestres, d'avions de combat Vautour par les airs et doublé par le plan Tarpon qui verrait l'intervention du porte-hélicoptère Arromanches, de la flottille 33F et de deux escorteurs. Des exercices sont menés en ce sens. En janvier 1959, pour la première fois, des avions à réaction, des Vautour, se posent à Djibouti. Les appareils effectuent alors une mission de représentation à Addis-Abeba⁹¹. Les avions de combat sont présentés le 31 janvier par le commandant Rhenter à l'empereur d'Éthiopie Hailé Sélassié⁹². Ces démonstrations s'inscrivent aussi dans la diplomatie aérienne en Afrique entamée entre 1959 et 1960. Cependant, ce trajet est exceptionnel et ne peut être réédité aisément. D'abord, pour des questions de survols, interdits par l'Égypte, et ensuite à cause de problèmes techniques récurrents. Ainsi, en 1964, l'état-major des armées interdit définitivement l'itinéraire passant par Israël pour les mises en place à Djibouti⁹³.

Face à la difficulté pour les chasseurs à réaction d'intervenir depuis la métropole, les états-majors, envisagent alors d'implanter une unité de Super-Mystère B.2 à Djibouti. À la fin de l'année 1962, le général Commandant supérieur des forces armées en CFS entreprend l'installation permanente d'un escadron de douze SMB2. Cependant, de nombreux obstacles s'opposent à la mise en place d'avions à réaction à Djibouti. Il faudrait effectuer d'importants travaux d'infrastructure : parking pour les avions à réaction, aires d'alerte, hangars, etc... mais aussi consentir à des installations coûteuses comme une station radar ou une usine mobile d'oxygène et d'air comprimé. Dès 1953, l'inspecteur général de l'armée de l'air avait recommandé la construction d'une piste pour avions à réaction à Djibouti⁹⁴ mais, dix ans plus tard, rien de tel n'est encore réalisé. L'inspection générale de l'armée de l'air s'opposait à mise en place de moyens modernes de transmission et de soutien à Djibouti avant que ne soient réalisés les travaux d'infrastructure indispensables pour accueillir des avions de combat⁹⁵. Les améliorations de la situation militaire à Djibouti sont alors très restreintes tant qu'un vaste chantier de modernisation n'est pas décidé par les hautes autorités.

De plus, la construction d'une seule piste d'atterrissement ne permet pas de résoudre les difficultés que sont l'exiguïté du territoire et l'absence de terrain de desserrement. Les stations radars et l'artillerie anti-aérienne seraient bien incapables de protéger les installations modernes concentrées en un unique point contre une attaque par surprise menée à basse altitude, et donc indétectable⁹⁶. Seule une redondance des infrastructures et des unités de défense aériennes, en doublant les pistes et les unités, permettrait de multiplier les chances de survie à une attaque brusquée. Ces investissements ne seraient possibles qu'au détriment de l'équipement de la métropole déjà insuffisant⁹⁷.

extérieures, Paris, Nouveau Monde, 2018.

⁹⁰ SHD, AI 3 E 340, note du général Maurin, FATAc, 1958. Stockage de munitions de B.26 à Djibouti composé 60 000 cartouches, 2 000 roquettes, 400 bombes. SHD, AI 3 E 340.

⁹¹ SHD, AI 3 E 1491, Bilan des déplacements aériens dans la Communauté en 1959.

⁹² SHD, 7 K 606, témoignage oral du général Roger Rhenter.

⁹³ SHD, AI 3 E 14819, message de l'état-major des armées, 13 mars 1964.

⁹⁴ SHD, AI 3 E 1497, Inspecteur de l'armée de l'air, Rapport d'inspection de la Côte française des Somalis, 1953.

⁹⁵ SHD, AI 3 E 1497, Inspecteur général de l'armée de l'air, Rapport d'inspection de la Côte française des Somalis, 1958.

⁹⁶ SHD, AI 3 E 14754, colonel Roy, commandant de la base aérienne 188 au chef d'état-major de l'armée de l'air, Force d'intervention aérienne, notes du 14 et du 21 janvier 1963

⁹⁷ « Les moyens dont dispose le commandement de la Défense aérienne – trois escadres de SMB.2 à 24 avions en

Il ressort toutefois qu'au milieu des années 1950 que « les forces aériennes et l'infrastructure dont disposent les positions clés de Diego-Suarez, Ivato et Djibouti sont mal adaptées et apparaissent totalement insuffisantes pour faire face non seulement à une attaque militaire, mais même à un mouvement insurrectionnel généralisé »⁹⁸. De même, Djibouti, classé comme « point d'appui de la Flotte » est dépourvu de tout moyen pour jouer un tel rôle⁹⁹. Ces difficultés font reculer le ministère des Armées. Au même titre que les Anglo-Saxons qui privilégient la sécurité du cœur de leur territoire, la défense de la position stratégique de Djibouti passe après la défense de la métropole française, même si l'état-major de l'armée de l'air ne tient pas compte dans son discours des moyens de couverture aérienne assurés par l'OTAN. Les aviateurs ne peuvent, une fois de plus, adopter la solution d'un optimum d'équipement technologique pour la défense des intérêts français en outre-mer dont les résultats opérationnels seraient, pour le moins, aléatoires. Paris opte alors pour une solution de compromis beaucoup moins onéreuse.

Ce n'est qu'une fois la page de la guerre d'Algérie tournée que, lors du Conseil de défense du 23 janvier 1963, le général de Gaulle décide un renforcement urgent des moyens affectés à Djibouti à la faveur du retrait des bases d'Algérie. Alors que l'on aurait pu croire que la fin de la guerre d'Algérie conduise à un retrait général des positions militaires en outre-mer, au contraire, Djibouti connaît une augmentation de ses capacités militaires. Les effectifs ont été renforcés et profondément modifiés¹⁰⁰. « Aux 1 800 hommes à base d'Africains de carrière en 1960 ont succédé 3 000 hommes européens, jeunes, appelés de 19 ans. [...] À l'aimable torpeur coloniale s'est substituée une ambiance opérationnelle engendrée par les conditions politiques du moment » estime le général Goujon, sous-chef de l'état-major de l'armée de terre¹⁰¹. Les forces affectées à Djibouti, soit 3 650 hommes, dépassent alors celles de Madagascar, 2 650 hommes et de Dakar, 3 180 hommes. « Nos moyens militaires permettent à la France de rester à Djibouti comme elle le veut et aussi longtemps qu'il lui plaira » affirme Pierre Messmer, ministre des Armées à Radio Djibouti. En octobre 1963, à la faveur du retrait des dernières unités stationnées en Algérie, qu'une douzaine d'AD.4 Skyraider (voir illustration, 3^{ème} de couverture), des chasseurs-bombardier à moteur à piston, de l'escadron de chasse Aurès-Nementcha, quittent Oran pour former l'escadron d'avions d'appui EAA 1/21 à Djibouti. L'avantage des Skyraider est qu'ils peuvent utiliser des pistes de desserrement rustiques déjà existantes, contrairement aux SMB2. Le général Ailleret, CEMA, se félicite que les Skyraider « complètent de façon satisfaisante la défense de la CFS dans les conditions présentes et prévisibles pour le proche avenir »¹⁰² même s'il n'omet pas la possibilité de détacher périodiquement des avions à réaction à des fins politiques.

ligne et trois escadrons de Vautour à 12 avions – sont déjà insuffisant pour assurer les missions prévues au plan militaire de défense aérienne ». SHD, AI 3 E 14754, général Stehlin, CEMAA, au CEMA, 22 janvier 1963.

⁹⁸ SHD, AI 17 E 6666, Recommandations du Comité de défense du groupe des territoires français de l'océan Indien, 11 juillet 1955.

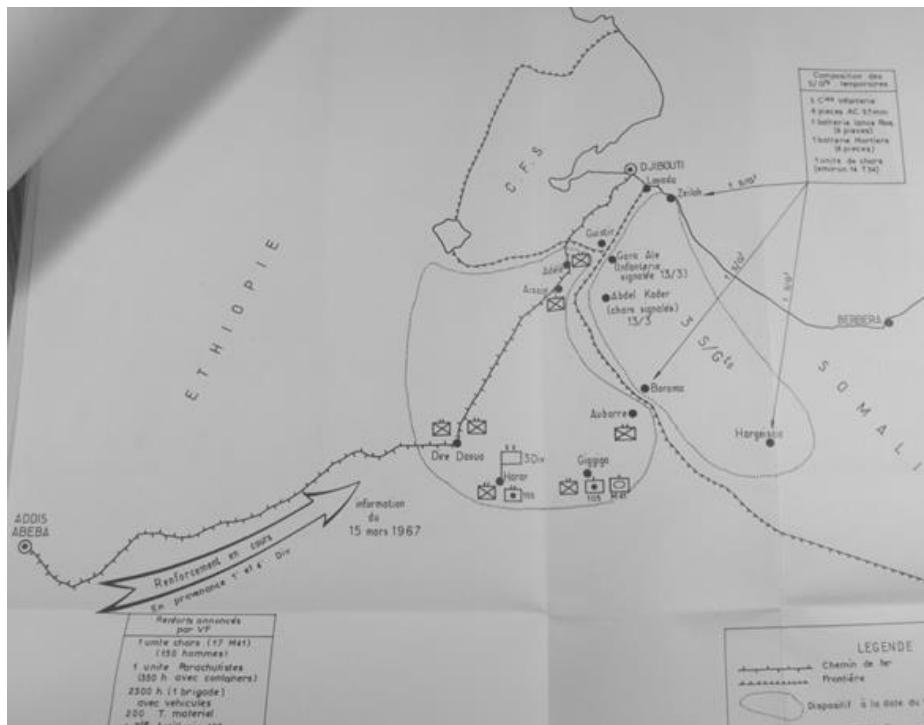
⁹⁹ SHD, AI 17 E 6666, vice-amiral Mariani, commandant de la ZSOI, Note sur le rôle de la CFS dans une stratégie occidentale, 27 janvier 1958.

¹⁰⁰ Les forces terrestres formées de 3 200 hommes sont composés du 57^e régiment interarmes d'outremer, de la 13^e demi-brigade de la légion étrangère et du 6^e groupe d'artillerie de marine ; les forces Air de 700 hommes et équipées de douze Skyraider, six Alouette III et deux Broussard ; les forces de la Marine, composées de 153 hommes avec 7 LCM et deux dragueurs ; 512 gendarmes auquel il faut ajouter des supplétifs composés de 800 hommes de la milice et 300 hommes de la garde nationale. SHD, GR 12 S 651, Dispositif des forces au TFAI, 1^{er} janvier 1967.

¹⁰¹ SHD, GR 12 S 651, général Goujon, 2 août 1967.

¹⁰² SHD, AI 3 E 14754, général Ailleret au ministre des armées, 7 novembre 1963.

La défense de Djibouti est conçue en relation étroite avec les menaces qui planent dans la région. Elle peut être renforcée au besoin en cas de crise, ce qui permet de réaliser une économie des moyens. Il s'agit de ne pas engloutir des forces trop importantes dans la défense d'une position, certes stratégique, mais pas vitale comme peut représenter le « sanctuaire national » aux yeux de Paris¹⁰³. Cette approche reflète la position de la France vis-à-vis de la défense de ses intérêts en Afrique et dans l'océan Indien faite d'adaptations à la situation et aux moyens disponibles. Cette politique se distingue radicalement de la priorité absolue donnée à la dissuasion nucléaire en métropole où les Forces stratégiques, en plein développement, sont appelées à constituer le noyau intangible de l'armée française¹⁰⁴.



Situation militaire aux frontières de Djibouti le 16 mars 1967

(Sources : SHD, GR 6 Q 47)

Les forces stationnées dans la Côte française des Somalis doivent être capables de faire face à une double menace éthiopienne et somalienne : 600 hommes et 1 500 gardes régionaux somaliens sont posés à Zeila, et autant à Borama et à Hargueïsa. La 3^e division éthiopienne pouvant recevoir un renfort de 2 800 hommes en peu de temps. Pour les forces aériennes en présence : Addis-Abeba a déployé 7 F.5, 10 T.33, 3 Alouette III et 8 avions de transport à proximité auxquels lui sont opposés 4 Mig 17 et 2 Antonov somaliens.

¹⁰³ Voir notamment : François DE ROSE, *Contre la stratégie des Curiaces*, Paris, Juillard, 1983. Jérôme DE LESPINOIS, *L'armée de terre française, de la défense du sanctuaire à la projection*, Paris, L'Harmattan, 2003.

¹⁰⁴ Voir notamment : Patrick BOUREILLE, *La marine française et le fait nucléaire (1945-1972)*, thèse sous la direction de Georges-Henri SOUTOU soutenue à Paris IV Sorbonne, 2008. Serge GADAL, *Forces aériennes stratégiques : Histoire des deux premières composantes de la dissuasion nucléaire française*, Paris, Economica, 2008.

Ainsi, après d'intenses débats au sein de l'armée de l'air¹⁰⁵, l'idée de l'affectation permanente d'appareils à réactions est abandonnée par le Gouvernement français en octobre 1963¹⁰⁶. L'arrivée des Skyraider, alors nouveaux à Djibouti, mais dépassés en cas de guerre moderne, laisse subsister une importante lacune. Si les Super-Mystère B.2 auraient pu assurer à la fois, l'appui aérien et la défense aérienne, les Skyraider ne peuvent s'occuper de la mission de défense aérienne. La décision de faire l'impasse sur l'aviation à réaction ne tient que dans le cadre d'affrontements limités, à une échéance lointaine, et ne remettant pas en cause les intérêts vitaux de la France. Malgré l'importance stratégique de Djibouti, l'action de haute intensité ne serait effectuée que par des forces d'intervention¹⁰⁷. Les autorités françaises partent du constat de menaces alors lointaines. Paris ne voit dans les pays riverains de la Côte française des Somalis que des armées faibles, ou qui entament leur construction. Cette situation peut évoluer rapidement en fonction du contexte régional et global, obligeant les dirigeants politiques et militaires français à revoir le degré d'investissement militaire consenti à la défense de ce qui encore une parcelle du territoire sous souveraineté française.

III) AU CŒUR D'ENJEUX STRATÉGIQUES

A) Point nodal dans une région déchirée

À la fin des années 1960, la France est de plus en plus isolée dans la Corne de l'Afrique. Les Britanniques évacuent Aden et l'ancienne colonie britannique du Yémen du Sud se proclame « République démocratique et populaire », accueillant des conseillers soviétiques¹⁰⁸. Toutefois, les changements à la pointe sud de la péninsule arabique apparaissent comme des problèmes bénins aux Français en rapport avec l'évolution politique de l'autre côté du détroit. Les Français auraient pu suivre les Britanniques dans leur départ de la région mais, comme en 1958, les Djiboutiens se déclarent défavorables à l'indépendance lors du référendum organisé en 1966. Paris, qui avait proposé sans succès la formule de la Communauté à ses anciennes possessions africaines, n'est pas opposé à l'évolution du statut de ce territoire dont l'aspiration à l'autonomie s'est exprimée au cours de la visite du général de Gaulle en août 1966 et lors de manifestations antifrançaises le mois suivant¹⁰⁹. La Côte française des Somalis (CFS) prend alors le nom de Territoire français des Afars et Issas (TFAI). Symboliquement, les noms de tribus sont associés au territoire, mais l'objectif est aussi de se distinguer de l'irrédentisme somalien. En effet, les tensions dans la région ne cessent de s'accroître.

Pourquoi alors persister à rester à Djibouti en pleine période de décolonisation ? D'une part, le pétrole du Moyen-Orient devient de plus en plus vital pour les économies occidentales alors que dominait encore le charbon et le pétrole algérien dans les années

¹⁰⁵ SHD, AI 3 E 14743, Réunion des commandants outre-mer et de la Composante air de la force d'intervention, 22 octobre 1963.

¹⁰⁶ SHD, AI 0 E 4326, décision ministérielle du 25 octobre 1963.

¹⁰⁷ « Depuis toujours, il m'apparaît que les points d'ancrage sont : Mers-El-Kébir, Dakar, Diego-Suarez, Djibouti et Fort Lamy. Quant à l'action, si l'occasion s'en présente, c'est à nos forces réservées qu'elle incomberait évidemment. C'est d'ailleurs leur raison d'être ». SHD, GR 6 Q 38, note du général de Gaulle, 4 mai 1965.

¹⁰⁸ Odd Arne WESTAD, *La guerre froide globale*, Paris, Payot, 2007, p. 258.

¹⁰⁹ Colette DUBOIS, « Jacques Foccart et Ali Aref », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 30 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008, consulté le 23 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/472> ; DOI : 10.4000/ccrh.472

1950. La fermeture du canal de Suez en 1967, puis de nouveau à partir de 1973 oblige les navires pétroliers à prendre la route du Cap où la position de Djibouti reste stratégique. D'autre part, les conflits israélo-arabes montrent l'importance de maintenir des forces prépositionnées dans la région, ce que comprennent les États-Unis avec leur installation à Diego Garcia en 1975. Enfin, les stratégies français reconnaissent que, pour la France, le « principal intérêt est d'occuper une place qui ne l'est pas par les autres puissances »¹¹⁰. La présence française incarne une représentation diplomatique phare dans la région qui facilite le contact avec les chefs d'état locaux¹¹¹.

Le territoire justifie aussi son intérêt stratégique par l'implantation d'une cellule de renseignement avancé, le CRA n°7, mais aussi des moyens de contrôle radioélectriques et la venue d'avions équipés de moyens de renseignement photographiques et électroniques¹¹². Ainsi, pour le général Jacques Mitterrand, inspecteur général de l'armée de l'air, il faut être capable de « mener en outre-mer une guerre électronique et utiliser les moyens brouillages de radio. On ne doit pas négliger ce domaine si l'on veut maintenir une supériorité technique et opérationnelle sur l'adversaire dans le domaine aérien »¹¹³. La situation géographique de la Côte des Somalis permet de centraliser tous les renseignements en provenance des antennes du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, notamment en Somalie, en Égypte, en Arabie et dans l'océan Indien¹¹⁴. Cette position est renforcée par l'évacuation du Tchad en 1975 et par la création du Centre d'exploitation du renseignement militaire (CERM) l'année suivante¹¹⁵. Le commandant en chef des forces françaises à Djibouti a pour mission de recueillir et d'analyser tous ces renseignements. « La recherche et l'exploitation du renseignement sont capitales dans le cadre d'une révision de la politique éthiopienne » afin de prévenir toute velléité d'attaque de la part des grands voisins et se donner le temps de réagir¹¹⁶. De plus, l'organisation mondiale interarmées des transmissions (OMIT), composée d'émetteurs et récepteurs radio répartis sur le Globe notamment à Dakar, Libreville et Bangui a installé des moyens à Djibouti afin d'avoir des relais vers l'océan Indien et la zone Asie-Pacifique via l'île de la Réunion¹¹⁷.

L'étroitesse du détroit de Bab el-Mandeb qui conduit à la concentration de navires de différentes nationalités, donne à toute situation un potentiel explosif¹¹⁸. En 1974, la décision de Mogadiscio d'étendre ses eaux territoriales perturbe le libre accès à Djibouti

¹¹⁰ SHD, GR, 6 Q 47, Fiche sur la Côte française des Somalis, 22 septembre 1966.

¹¹¹ SHD, GR 12 S 652, visite du général Idi Amin Dada, chef de l'État ougandais, 1973.

¹¹² Les chasseurs bombardiers F-100 basés à Djibouti peuvent être équipés de bidons photos et des appareils DC-8 Sarigue spécialisés dans le renseignement électronique peuvent opérer depuis la base de Djibouti. SHD, GR 12 S 652, recherche Elint (intelligence électronique) au profit du TFAI. SHD, GR 12 S 651, Fonctionnement du centre de renseignement avancé (CRA) n°7, 24 juin 1967. « L'abondance et la qualité de renseignements recueillis par le CRA 7 permet de dire qu'il n'existe pas de difficulté dans le domaine de la recherche de renseignement ». SHD, GR 12 S 652, compte rendu de situation, avril 1975.

¹¹³ SHD, AI 60 E 31664, général Mitterrand, Capacité d'intervention outre-mer, 1973.

¹¹⁴ SHD, GR 12 S 652, Organisation du renseignement dans l'océan Indien, 26 juin 1972.

¹¹⁵ Claude FAURE, « Bref historique des services de renseignement et de sécurité français contemporains », *Revue historique des armées*, n°247, 2007, p. 70-81.

¹¹⁶ SHD, GR 12 S 651, Instruction personnelle et secrète du général Ailleret, chef d'état-major des armées au général commandant en CFS, 16 septembre 1965.

¹¹⁷ SHD, GR 12 S 652, Organisation du renseignement dans l'océan Indien, 26 juin 1972.

¹¹⁸ « Les nations du Bab el-Mandeb sont en situation de crise pouvant recourir à la force font craindre en cas de tension ou de reprise de la guerre israélo-arabe que la liberté de navigation dans le détroit ne soit plus possible ». SHD, GR 12 S 651, Lettre du général Maurin, chef d'état-major des armées au ministre des Armées, 17 juillet 1972.

et peut être à l'origine d'incidents graves¹¹⁹. La tension entre les différents pays de la zone gêne tout règlement international sur la question d'un couloir international ouvert à la navigation¹²⁰. Situé à un point d'accès de la mer Rouge, la présence de forces militaires à Djibouti peut entraîner des accrochages violents¹²¹. Dans le cadre où l'ambition de la Ligue arabe, manifestée à la conférence de Rabat est « d'arabiser la mer Rouge¹²² », un des risques majeurs est d'être entraîné dans les conflits israélo-arabes. Le 11 juin 1971, le *Coral Sea* un pétrolier libérien affrété par Israël est attaqué par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) dans le détroit du Bab el-Mandeb. L'Éthiopie, qui avait réussi à se maintenir hors du conflit israélo-arabe, craint d'être obligée de prendre parti¹²³. Tel-Aviv mandate, pour sa part, des militaires à Djibouti pour obtenir le soutien tacite de Paris. Toutefois, les responsables militaires français évitent de recevoir leurs homologues israéliens et refusent tout échange de renseignement¹²⁴. Les militaires sont très conscients de l'impact que les événements locaux peuvent avoir dans la définition de la politique moyen-orientale et africaine de la France. Ainsi, ce territoire est au cœur d'une lutte d'influence menée par les pays étrangers, notamment de la stratégie libyenne au début des années 1980¹²⁵.

Le petit territoire de Djibouti est une grenade qui, si les Français venaient à la lâcher, risquerait de faire exploser toute la région. Mogadiscio avait fait savoir qu'il consentait à reconnaître l'indépendance de Djibouti, mais qu'il ne tolérerait jamais une mainmise éthiopienne sur cette contrée. L'Éthiopie, de son côté, a un plan de défense ayant pour but de couvrir ce territoire face à toute tentative d'ingérence éventuelle des forces armées somaliennes¹²⁶. Au milieu des années 1960, une course à l'armement oppose l'Éthiopie à la Somalie à la faveur de la guerre froide. Les Américains ont pris pied en Éthiopie dès 1953, à travers l'implantation d'une base stratégique à Diredaoua¹²⁷. Les États-Unis ont soutenu la création, en une douzaine d'années, d'une armée éthiopienne de 40 000 hommes équipés de matériels modernes dont les soldats savent se servir. L'armée de l'air éthiopienne avait déjà pu faire preuve de ses capacités en appui au sol¹²⁸. L'URSS qui n'est que très peu implantée en Afrique orientale est tout de même

¹¹⁹ SHD, GR 12 S 652, note du général Fleurot, sous-chef de l'état-major des armées au ministère des affaires étrangères, 14 décembre 1973.

¹²⁰ « J'avais proposé aux autorités yéménites, en avril 1972 une négociation sur la création d'un couloir international. Mes appels sont restés sans réponse ». SHD, GR 12 S 652, Lettre du ministre des Affaires étrangères au Ministre des Armées, 27 décembre 1973.

¹²¹ Le 12 mars 1972, l'escorteur d'escadre Dupetit Thouars est engagé sans coup de semonce par une batterie à terre de la République populaire démocratique du Yémen. Le navire français s'éloigne en zigzag derrière un écran de fumée sans riposter. Le bâtiment de la Marine nationale est touché par quatre coups au but qui font quatre blessés légers. SHD, GR 12 S 651, télégramme sur l'incident franco-adeni près de l'île Périm, 17 mars 1974.

¹²² SHD, GR 12 S 651, note du 3 décembre 1974.

¹²³ SHD, GR 12 S 651, Affaire du « *Coral Sea* », 26 juin 1971.

¹²⁴ SHD, GR 12 S 651, note du 29 juillet 1972.

¹²⁵ SHD, GR 12 S 652, Note du Centre d'exploitation du renseignement militaire, 27 mai 1980.

¹²⁶ « Relations between the two countries are becoming more complex also because of Djibouti - a French territory of Afars and Issas (FTAI). For Ethiopia this territory represents a vital interest in view of the fact that Djibouti is the terminus of the railway from Addis Ababa, by way of which the basic part of Ethiopia's foreign trade freight is carried. The Somalis, for their part, consider the FTAI, or, as they call that territory, "French Somalia," one of five parts of "Greater Somalia," in view of the fact that its population to a significant extent consists of tribes which are related to the Somalis ». "Third African Department, Soviet Foreign Ministry, Information Report on Somali-Ethiopian Territorial Disputes" February 02, 1977, History and Public Policy Program Digital Archive, TsKhSD, f. 5, op. 73, d. 1632, ll. 39-44. translated by Mark H. Doctoroff

¹²⁷ SHD, GR 6 Q 36, Capitaine de Corvette H. Labrousse, à l'état-major général des forces armées, L'avenir stratégique de la Côte française des Somalis, 1957.

¹²⁸ « La force aérienne éthiopienne est l'une des meilleures du continent africain. Elle aligne alors seulement

parvenue à soutenir le développement d'une armée somalienne de 14 000 hommes qui a de sérieuses difficultés à s'adapter à l'armement moderne, et notamment à la douzaine d'avions de combat MiG.15 et 17 qui lui ont été livrés¹²⁹. Une dizaine d'années plus tard, la course aux armements s'est dramatiquement accentuée. La montée en puissance des armées somaliennes et éthiopiennes, et plus particulièrement de leurs armées de l'air équipées pour les Somaliens de MiG.17 et pour les Ethiopiens de F-86 et de F-5, inquiètent particulièrement les Français. La présence de plusieurs dizaines de bombardiers Tu.16 Badger et d'Il.28 Beagle égyptiens au Yémen dans les années 1960 ne fait qu'accroître une infériorité militaire française patente dans la région.

En 1974, la situation politique se bouleverse de manière dramatique dans cette poudrière alimentée par l'armement moderne en provenance des deux blocs. Hailé Sélassié, empereur d'Éthiopie, est renversé par un putsch militaire, puis exécuté. Ce changement de régime à Addis-Abeba n'est pas sans inquiéter les diplomates français qui voyaient depuis des années en Hailé Sélassié un facteur de stabilisation dont « la disparition ne pourra pas ne pas entraîner une crise grave »¹³⁰. De fait, Moscou profite de la situation pour se rapprocher du nouveau régime éthiopien. L'orientation idéologique des hommes au pouvoir à Addis-Abeba, le Comité de coordination ou « Derg », permet aux Soviétiques d'opérer un spectaculaire retournement d'alliance, considéré comme « la plus importante transformation d'inspiration marxiste qu'ait connu l'Afrique de la guerre froide »¹³¹. En effet, pour des Soviétiques déjà implantés au Yémen et dans l'île de Socotra située dans l'entrée orientale du golfe d'Aden, la Somalie n'offrait que peu d'avantages, à l'exception de la base de Berbera, et ce malgré des investissements déjà lourds¹³², alors que l'alliance avec l'Éthiopie ouvrirait des perspectives bien plus intéressantes. Ainsi, « la présence soviétique s'étendait désormais au cœur de l'Afrique »¹³³. En investissant la région, les forces soviétiques pouvaient devenir une menace mortelle si elles se développaient pour le ravitaillement en pétrole pour l'Occident.

Mengistu Hailé Mariam, nouvel homme fort à Addis-Abeba, s'affirme comme un marxiste-léniniste convaincu et considère que, à l'exemple de l'Angola, seule une alliance avec Moscou permettrait de faire face à une contre-révolution orchestrée par les puissances occidentales. L'influence de l'URSS devient prégnante et remplace la place

2500 hommes et 43 appareils de combat, mais elle est sans égale dans la région ». Stéphane MANTOUX, La guerre de l'Ogaden, site Internet : <http://alliancegeostrategique.org/2011/03/07/la-guerre-de-logaden-1977-1978-un-conflit-regional-eclipse-par-la-guerre-froide-23/> consulté le 23 juillet 2015.

¹²⁹ « In East Africa, Somalia is the main center of Soviet activity. This country, which has received \$165 million in military equipment since 1961, is Moscow's single largest military investment in sub-Saharan Africa. Soviet military advisors have increased from 300 in 1972 to the current number of 1,000 in 1974. The USSR is continuing the development of facilities in the Berbera area for both Somali and Soviet use and Soviet naval reconnaissance aircraft operating from Somali airfields, including the one under construction at Berbera, give Moscow the potential to cover the entire Indian Ocean area ». FRUS, 1969–1976, Volume E–6, Documents on Africa, 1973–1976, Document 33, Soviet involvement in Sub-Saharan Africa, 9 janvier 1976.

¹³⁰ « Hailé Sélassié est pratiquement au pouvoir depuis 1917. (...) Il tient son Empire à bout de bras et c'est pourquoi sa disparition ne pourra pas ne pas entraîner une crise grave ». SHD, GR 6 Q 47, Situation politique en Éthiopie, 1956.

¹³¹ Odd Arne WESTAD, *op.cit.*, p. 258.

¹³² « En vertu du traité d'amitié et de coopération de 1974, l'Union soviétique avait livré à la Somalie l'équivalent de 30 millions de dollars en armement, composé de centaines de chars et de dizaines d'avions de chasse modernes. De son côté, elle avait construit à Mogadiscio et Berbera deux de ses plus grandes bases navales à l'étranger ». Odd Arne WESTAD, *op.cit.*, p. 279.

¹³³ Georges-Henri SOUTOU, *La guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001, p. 578.

tenue par les États-Unis auquel le nouveau régime reproche des tentatives de déstabilisation¹³⁴. L'Éthiopie entame une véritable transformation de ses structures socio-économiques¹³⁵ que Moscou double d'un très fort soutien militaire. Le régime de Mengistu demande à Moscou une transformation de son armée pour ne plus dépendre des États-Unis. Après quelques hésitations de la part de Moscou, l'approvisionnement en armes de l'Éthiopie est encore plus important que celui accordé à l'Angola, montrant une nouvelle fois les capacités soviétiques en termes de pont aérien¹³⁶.

Le retournement pro-soviétique de l'Éthiopie n'est pas sans gêner les États-Unis, qui ne peuvent plus compter dans la région, en termes d'installations militaires, que sur la présence française à Djibouti et à Madagascar (jusqu'en 1974-1975)¹³⁷. Après quelques vaines tentatives de Kissinger de maintenir une collaboration entre Washington et Addis-Abeba, afin de ne pas laisser l'Afrique entre les mains des Soviétiques¹³⁸, l'administration Carter prend ses distances avec le régime dictatorial de Mengistu et l'armée américaine s'implante à Diego Garcia dont Djibouti est le pendant français¹³⁹. Le conseiller à la sécurité nationale Zbignew Brzezinski convainc la Maison Blanche d'accorder son soutien à la Somalie, achevant, à l'été 1977, le retournement des alliances. Washington conserve cependant une attitude réservée en demandant aux pays arabes alliés de ne pas transférer d'armes américaines à la Somalie, tout en détournant le regard de toute autre exportation d'armement qui ne serait pas d'origine américaine afin d'essayer d'apaiser les tensions dans la région¹⁴⁰.

¹³⁴ The memorandum concerns an Operation named Torch, which the United States was supposedly planning in order to destabilize the Ethiopian regime. It involved the arming of internal opposition groups with US weapons. "Memorandum of Conversation with Ethiopian Foreign Secretary Dawit Wolde Giorgis, 17 September 1977" September 29, 1977, History and Public Policy Program Digital Archive, TsKhSD, f. 5, op. 73, d. 1636, ll. 129-134; translated by Bruce McDonald.

¹³⁵ « From 1-15 march 1984, a soviet delegation headed by chairman of the Soviet State Planning committee, Nikolai Baibakov, visited Addis Ababa to discuss Ethiopia's proposed 10 years development plan ». National Archives and Records Administration, DIA, Soviet military and other activities in Sub-Saharan African, avril 1984.

¹³⁶ « Le pont aérien qui approvisionna les forces de Mengistu démontre que Moscou, en concurrence directe avec les États-Unis, pouvait projeter sa force militaire à des milliers de kilomètres de ses frontières, et sortir victorieuse. (...) Durant le conflit de l'Ogaden, de mars 1977 à mai 1978, l'Union soviétique livra à l'Éthiopie une quantité d'armes estimée à un milliard de dollars ». Odd Arne WESTAD, *op.cit.*, p. 259.

« En décembre, les combats s'interrompent : l'URSS a mis en place, pendant ce temps, un gigantesque pont aérien à destination de l'Éthiopie. Entamé le 26 novembre 1977, il dure six semaines, de décembre à la mi-janvier. Il implique 225 avions de transport Il-76 et An-22, soit 15% de la flotte de transport militaire de l'Armée Rouge, à partir de bases près de Moscou, Tbilissi, Taschkent et Georgievsk, en direction d'Addis-Abeba. Utilisant comme stations relais Tripoli et Aden, les appareils soviétiques violent de nombreux espaces aériens pour effectuer leurs missions ». Stéphane MANTOUX, *La guerre de l'Ogaden (1977-1978) : un conflit régional éclipsé par la guerre froide* (3/3),

http://historicoblog3.blogspot.fr/2011/03/la-guerre-de-logaden-1977-1978-un_13.html

¹³⁷ « We have NASA tracking stations in South Africa and Madagascar as well as an important communications station at Kagnew, Ethiopia, and regional communication facilities in Liberia, where we have port and airfield rights in time of emergency. In terms of shipping lanes, the friendly presence of France (at Djibouti) and Ethiopia on the Red Sea are of strategic importance to the United States Navy as is South Africa's presence astride the Cape of Good Hope ». Foreign Relations of the United States, 1969-1976, Volume E-6, Documents on Africa, 1973-1976, Memorandum From Fernando Rondon of the National Security Council Staff to the President's Assistant for National Security Affairs (Kissinger), Washington, 2 janvier 1973.

¹³⁸ « Entre le milieu de l'année 1974 et l'automne 1976, Washington livra à Addis-Abeba pour 180 millions de dollars en armement malgré les problèmes politiques. L'administration Ford, et Henry Kissinger en particulier, considéraient que les États-Unis devaient aider l'Éthiopie en raison du soutien de l'Union soviétique à la Somalie et de l'importance de leur base de communication à Asmara ». Odd Arne WESTAD, *op. cit.*, p. 273.

¹³⁹ NARA, Presidential review memorandum, National Security Council, 21, 17 mars 1977.

¹⁴⁰ Freedom of Information Act – Central Intelligence Agency (FOIA-CIA), Zbignew Brzezinski,

Depuis le milieu des années 1960, un violent conflit oppose des tribus somaliennes à l'armée éthiopienne pour le contrôle de la vaste zone aride de l'Ogaden dont l'Éthiopie s'était emparé lors de la colonisation de la Somalie par les puissances occidentales au XIX^e siècle¹⁴¹. Au milieu des années 1970, Siad Barré organise le Front de libération de la Somalie occidentale (FLSO), dont l'effectif est composé pour moitié de volontaires de l'armée somalienne, pour arracher à Addis-Abeba ce morceau de territoire, avant de lancer une attaque directe¹⁴². Après un calcul géopolitique complexe, Moscou décide de soutenir les forces éthiopiennes acculées. Ces dernières finissent par prendre l'ascendant et reconquièrent le territoire perdu face à Mogadisco, isolé sur la scène internationale.

Moscou sort grandi de cette affaire auprès de ses alliés. « Aux yeux des dirigeants africains, les Soviétiques étaient intervenus pour défendre les frontières existantes et un régime progressiste laïc noir contre ce qu'ils soupçonnaient d'être une tentative d'extension de l'influence arabe et musulmane en Afrique¹⁴³ ». La France n'était plus le seul rempart pour la sauvegarde des frontières. Sa rhétorique sur la double menace communiste et islamiste en Afrique était mise à mal. La faiblesse de ses forces sur ce confetti de territoire africain, Djibouti, apparaissait criante vis-à-vis du déploiement de matériel moderne soviétique, directement conduit par un encadrement d'officiers de l'Armée rouge, à seulement quelques centaines de kilomètres du Territoire français des Afars et Issas. L'URSS confirmait ainsi son statut de puissance militaire mondiale pouvant intervenir sur n'importe quel endroit du globe, et spécifiquement en Afrique et sur le pourtour occidental de l'océan Indien.

« La situation fait le jeu des superpuissances »¹⁴⁴ et la position française ne peut plus s'appuyer sur une Éthiopie qui a quitté le camp occidental tandis que la Somalie, instable et imprévisible, n'offre aucune alternative. Djibouti représente désormais le seul relais pour la France et les États-Unis dans la région¹⁴⁵. Après le retrait britannique et dans le cadre de la doctrine Nixon, Paris devient le versant occidental au sud du Golfe et de la mer rouge de la Twin Pillars Policy de Nixon au Moyen-Orient. Cette politique se concrétisait par l'implantation des forces américaines sur la base de Diego Garcia tandis que la France construisait un quai à porte-avion sur l'île de La Réunion dans la seconde moitié des années 1970, après le retrait de Diego-Suarez. Toutefois, la défense de Djibouti demeure extrêmement fragile. Devant l'aggravation dramatique de la situation, des années 1960 au milieu des années 1970, l'armée française comprend l'urgence de

memorandum for the vice-president, 24 février 1978.

¹⁴¹ « Somalia claims a significant part of Ethiopian territory (the Ogaden region) on the basis of the fact that a large number of Somalis live there (around 1 million people). Ethiopia totally rejects the territorial claims of the SDR, basing its position on the fact that the borders with Somalia were set by international agreements, particularly the Agreement on the demilitarization of the Ethiopia-Somalia border, which was signed in 1908 between Ethiopia and Italy. They also refer to the resolution of the OAU which was accepted in Cairo in 1964, which says that all African states must recognize the borders which existed at the moment when they were granted independence ». Third African Department, Soviet Foreign Ministry, Information Report on Somali-Ethiopian Territorial Disputes" February 02, 1977, History and Public Policy Program Digital Archive, TsKhSD, f. 5, op. 73, d. 1632, ll. 39-44. translated by Mark H. Doctoroff.

¹⁴² Anthony CLAYTON, *Frontiersmen, Warfare in Africa since 1950*, New-York, Routledge, 2004, p. 102.

¹⁴³ Odd Arne WESTAD, *op.cit.*, p. 288

¹⁴⁴ SHD, GR 12 S 652, L'environnement en TFAI, 13 janvier 1976.

¹⁴⁵ « In terms of shipping lanes, the friendly presence of France (at Djibouti) and Ethiopia on the Red Sea are of strategic importance to the United States Navy as is South Africa's presence astride the Cape of Good Hope ». National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 747, Country Files-Africa, Africa General, vol. II. Secret. Sent for action. Kennedy concurred. US Interests in Sub-Saharan Africa." Strategic Military Facilities.

renforcer sa position à Djibouti. Il n'est pas question de rivaliser numériquement avec les forces somaliennes ou éthiopiennes en présence. Il s'agit surtout d'éviter que le TFAI ne devienne une proie trop facile pour un adversaire désireux d'occuper cette situation stratégique. Ainsi, « en TFAI, la raison d'être de nos forces est de neutraliser les tensions dont l'un au mieux des pays voisins se satisfait de notre contribution au maintien de l'équilibre » explique l'inspecteur des forces extérieures et des troupes de Marine¹⁴⁶. De plus, que représente un renforcement préventif des forces face à l'hypothèse d'une reconquête couteuse de Djibouti envahi par l'ennemi et dévasté ? Les menaces sont multiples comme l'analysent le renseignement militaire :

« Du fait de la politique sans équivoque menée par la Somalie à l'égard de l'Éthiopie et du TFAI, la tension, latente depuis plusieurs mois, tend à s'aggraver dans la Corne orientale de l'Afrique à mesure que se rapproche le jour de l'indépendance. Le fragile équilibre maintenu jusqu'ici par la présence française à Djibouti risque à tout moment d'être rompu, et plusieurs possibilités de conflit apparaissent actuellement. [...] La Somalie peut agir contre le TFAI grâce au FLCS [Front de libération de la Côte des Somalis] en fomentant des troubles à l'intérieur du territoire, éventuellement appuyés par une action militaire aéroterrestre contre Djibouti. Une telle agression entraînerait une réaction immédiate de l'Éthiopie. [...] Le Derg n'hésiterait probablement pas à miser sur le sentiment nationaliste éthiopien et à lancer sur le TFAI les faibles moyens qu'il pourrait prélever au Harrar ou en Érythrée pour contrer l'action somalienne et être le premier dans la course pour Djibouti et le contrôle de la voie ferrée »¹⁴⁷.

B) Entre défense moderne et intervention militaire depuis la métropole

Bien avant la guerre de l'Ogaden, les stratégies français perçoivent que « le calme peut être rompu à tout moment » en Afrique orientale et plonger Djibouti dans une crise majeure. Pourtant, si Djibouti connaît une amélioration de sa situation militaire, l'appréciation de la menace entraîne des avis divergents. Que faire en cas d'attaque ? Les forces françaises sont-elles suffisantes ? s'interrogent les états-majors. Depuis les événements d'août-septembre 1966 qui avaient fait plusieurs victimes, les forces militaires sont chargées d'effectuer un maintien de l'ordre sur le territoire et de limiter le flux de migrants. Mais cela ne fait pas oublier la situation extérieure. Pour le général Ailleret, chef d'état-major des armées, au début de l'année 1966, « la Somalie n'a pas les moyens d'attaquer et l'Éthiopie n'y songe guère. La situation paraît donc solide. Une attaque serait précédée d'un préavis »¹⁴⁸. Le général Ailleret affirme que le général Maillotte, commandant des forces à Djibouti, surestime les menaces et qu'« une conjonction de menaces somaliennes et éthiopiennes est à exclure »¹⁴⁹.

Malgré cette assurance affichée, d'importantes failles subsistent dans ce système de sécurité. Si des colonnes de chars sont lentes et lourdes à diriger, un raid aérien, mené par plusieurs dizaines d'avions modernes et préparé en secret, peut désorganiser les

¹⁴⁶ SHD, GR 2 S 53, Rapport de fin de mission de l'inspecteur des forces extérieures et des troupes de Marine, 30 janvier 1975.

¹⁴⁷ SHD, GR 12 S 652, Centre d'exploitation du renseignement militaire, Fiche de situation sur la situation et les menaces dans la Corne orientale de l'Afrique, 15 septembre 1975.

¹⁴⁸ SHD, GR 12 S 651, Rapport d'inspection du général Ailleret à Djibouti, 8 février 1966.

¹⁴⁹ SHD, GR 12 S 651, Lettre du général Ailleret au ministre des Armées, 11 mai 1967.

troupes françaises à Djibouti et laisser ce territoire français à la merci d'un coup de force¹⁵⁰. Or, pour que des renforts arrivent rapidement par la voie aérienne, encore faut-il que l'aérodrome n'ait pas été détruit par un raid ennemi. Le colonel Roy, commandant de l'Air en CFS estime en 1965 qu'il est impossible de s'opposer à une attaque aérienne ou la déceler à temps¹⁵¹. La question de la défense aérienne continue d'être un problème majeur qui n'a pas été résolu par l'attribution aux forces françaises à Djibouti de douze avions de combat Skyraider incapables de faire face à des attaques ennemis. La mise en place d'un escadron d'intercepteur à réaction à Djibouti est alors encore conçue comme irréaliste au vu des coûteux investissements auxquels il faudrait consentir. De nombreuses demandes sont passées, entre 1965 et 1966, pour la constitution d'un réseau de détection radar. Le général Martin, chef d'état-major de l'armée de l'air, va jusqu'à proposer au chef d'état-major de la Marine, en mai 1966 qu'un bâtiment de la Marine nationale s'équipe d'un radar car « l'Armée de l'air n'est pas en mesure d'installer un centre de détection et de contrôle en CFS »¹⁵². Toutefois, le chef d'état-major de la Marine affirme que l'affectation en permanence à Djibouti d'un aviso-escorteur spécialisé, chargé d'assurer les missions de présence et de souveraineté dans les DOM-TOM, n'est pas possible sans remettre en cause les plans généraux de défense¹⁵³. Le général Ailleret, chef d'état-major des armées, confie le rôle de détection radar à l'aviso-escorteur Commandant Rivière affecté à Diego-Suarez. Cette solution reste très imparfaite et démontre la dépendance de Djibouti envers les installations militaires de Madagascar, mais aussi l'entraide entre les forces militaires françaises de l'océan Indien.

L'armée de l'air doit se résigner à déléguer cette mission de défense à un porte-avions de la Marine nationale, qui ne pourrait cependant assurer le contrôle aérien au-dessus du sol, et surtout mettrait plusieurs jours, voire plusieurs semaines à rejoindre la zone. Malgré ces contraintes, une force aéronavale est envoyée dans l'océan Indien en 1963 pour manifester la puissance militaire française tandis que la Somalie manifeste ses vues sur la Côte française des Somalis. Elle est composée d'une douzaine de bâtiments de guerre autour du porte-avion Foch. Si les avions de combat Étandard ne sont pas disponibles, la Marine nationale multiplie les vols au-dessus de la ville et des côtes avec des appareils Alizée, certes uniquement aptes à la lutte anti-sous-marin mais néanmoins démonstratifs, lors de l'exercice Poséidon I. L'action est alors plus politique qu'opérationnelle. La flotte s'éloigne de Djibouti pendant des élections, montre le pavillon français à Madagascar et La Réunion puis revient aux abords de la CFS pour un deuxième exercice interarmées, Poséidon II, avant de se manifester aux abords des eaux territoriales yéménites. Cependant, le prépositionnement permanent à Djibouti d'une force navale composée d'un porte-avion, d'un porte-hélicoptère, de la flottille 33 F, de fusillers-commandos, de cinq escorteurs, d'un pétrolier et d'un soutien logistique pour assurer un appui feu et une couverture aérienne n'a pas été jugé opportun au vu des moyens militaires français limités¹⁵⁴. Le général Ailleret qui préside à l'emploi des forces armées affirme que « certes Djibouti paraît à la fois bien faiblement équipé et bien vulnérable pour jouer un rôle important surtout dans

¹⁵⁰ SHD, AI 3 E 1497.

¹⁵¹ SHD, AI 3 E 14754, Note du colonel Roy, 1965.

¹⁵² SHD, AI 3 E 1497, Note de 1963.

¹⁵³ SHD, GR 12 S 651, général Guermon, sous-chef d'état-major au général commandant en CFS, 7 août 1967.

¹⁵⁴ SHD, GR 12 S 651, Étude de l'état-major des armées, 21 décembre 1966.

l'environnement mais il n'est pas envisagé d'entreprendre un effort matériel capable de modifier sensiblement les choses¹⁵⁵ ».

Les militaires français estiment que le « plan Poitou [de projection de force depuis la métropole], qui correspond encore à l'hypothèse la plus dangereuse de l'attaque sans préavis, pourrait être d'une application très délicate en présence d'ennemis éventuels qui disposent (Éthiopie) ou disposeront peut-être bientôt de moyens modernes d'aviation d'attaque capables de mettre le terrain de Djibouti hors d'usage »¹⁵⁶. Les états-majors espèrent pouvoir disposer d'un préavis suffisant pour acheminer les renforts en temps utile, dès les premiers signes d'une agression ennemie, ce qui rend la question du renseignement d'autant plus décisive. Les officiers français planifient de prendre l'offensive et de dégager Djibouti largement pour en assurer sa sûreté, ce qui les amèneraient à mener des actions en territoire étranger. Il s'agirait, le cas échéant, de réagir le plus rapidement possible à une éventuelle menace en neutralisant les avions de combat adverses en vol ou au sol afin de « conserver à tout prix le libre usage de l'unique terrain moderne du TFAI » pour permettre l'accueil de renforts terrestres. La mission semble pourtant difficile avec seulement six AD.4 *Skyraider*, au lieu des neuf en dotation, pour attaquer éventuellement trois terrains et d'innombrables zones où les MiG.17 peuvent se poser. Dans le cadre de cette manœuvre aérienne, la priorité est la destruction des moyens aériens ennemis. L'appui aérien feu et la reconnaissance aérienne passent en seconde priorité bien que les troupes terrestres soient en infériorité numérique et réclament l'appui aérien pour leurs manœuvres. L'appui deviendrait la mission principale uniquement en cas d'action terrestre ennemie menaçant directement l'aérodrome.

Tour de contrôle, dépôts de munition et de carburant, aires de dispersions pour avions, aires de stationnement pour Boeing, Vautour et F.100 (voir illustration au dos de la couverture) sont construits à partir de 1966 pour répondre aux besoins des plans de renforcement Poitou. Toujours conformément au plan Poitou, il est prévu que deux régiments en alerte permanente pour l'outremer, dit régiments Guépard, faisant partie de la 11^e Division légère d'intervention (future 11^e division parachutiste -11^e DP-, puis 11^e brigade parachutiste -11^e BP-) de l'armée de terre, regroupant 525 hommes, soient transportés à bord de longs courriers civils à réaction afin de renforcer la zone en moins de 48 heures. Les responsables de la Composante air des forces d'intervention (CAFI) notent cependant, en 1971, que la force aérienne déployée à Djibouti risquerait de connaître une attrition importante. Au quatrième jour de combat, « il ne resterait plus qu'une dizaine de sorties d'avions de combat possible ». Les chefs aériens préconisent un renfort rapide dès le début d'une crise d'au moins trois F.100, trois Vautour BR, trois AD.4 *Skyraider* et d'un groupement de transport de cinq C.160 Transall malgré une précédente diminution des effectifs de renfort décidée par l'état-major des armées. Il est envisagé d'envoyer jusqu'à une trentaine d'avions de combat moderne à Djibouti en cas de crise majeure, ce qui représenterait un déploiement inédit depuis l'opération de Suez en 1956. Pour les aviateurs, « la mise en place des moyens aériens devrait être décidée dès le début d'une crise en raison de la faiblesse des moyens organiques et du risque de difficulté de survol croissant avec l'évolution de la crise ».

¹⁵⁵ SHD, GR 12 S 651, Instruction personnelle et secrète du général Ailleret, chef d'état-major des armées au général commandant en CFS, 16 septembre 1965.

¹⁵⁶ SHD, GR 6 Q 47, Compte rendu au ministre des Armées du voyage en Côte française des Somalis du chef d'état-major des armées du 27 janvier au 1^{er} février 1966.

L'armée de l'air organise des exercices de projection en Afrique qui combinent les chasseurs-bombardiers F.100 et les avions ravitailleurs C.135F partir de 1968. Le ravitaillement en vol apparaît alors comme la solution pour « s'affranchir de l'épineux problème d'escale vers Djibouti »¹⁵⁷. De plus, le F.100 est un appareil un peu plus adéquat que les Vautour II N, « très mal adaptés à l'emploi loin de leur base et demandant un échelon d'accompagnement disproportionné »¹⁵⁸. Mais, en 1971, devant les tensions croissantes dans la Corne de l'Afrique, les avions Skyraider, aptes à lutte antiguérilla ne pourraient faire face à une agression exécutée grâce à des technologies modernes. De plus l'armée de l'air éprouve des difficultés à multiplier les exercices d'intervention, ce qui fait en diminuer la crédibilité, ainsi que le rôle dissuasif¹⁵⁹. Au printemps 1970, le chef d'état-major de l'armée de l'air décide de lancer l'étude la mise en place de F.100 à Djibouti¹⁶⁰. Certains de ces appareils sont détachés à Djibouti entre novembre 1971 et février 1972. Ces avions modernes à l'échelle de l'Afrique, mais parmi les plus anciens pour l'armée de l'air, ne permettent pas de résoudre tous les problèmes liés à la faible taille de territoire¹⁶¹, mais ils apportent une crédibilité supplémentaire. En janvier 1973, les six AD4 Skyraider sont remplacés sur la base aérienne 188 par une douzaine de F.100. Ceux-ci sont censés pouvoir assurer la défense de Djibouti jusqu'en 1978. L'escadron de chasse 4/11 Jura devient le premier escadron de chasse stationné outre-mer, hors opération extérieure. L'arrivée de ces réacteurs nécessitant plus d'entretien, 73 sous-officiers supplémentaires sont affectés à Djibouti. Il est complété par l'arrivée d'hélicoptères de l'aviation légère de l'armée de terre en 1972¹⁶². Et les effectifs militaires français à Djibouti culminent à 6 800 hommes en juillet 1977 après que les moyens militaires français à Madagascar se soient repliés à Djibouti.

Le général Muller, commandant en chef des forces en TFAI se félicite d'avoir pu obtenir la mise en place de ces moyens modernes face au danger croissant des Somaliens équipés de MiG.19 et de MiG.21¹⁶³. Bien que de nombreuses difficultés subsistent dans l'accomplissement des missions de ces moyens modernes, l'impact de ces chasseurs-bombardiers à réaction est autant, voire plus, psychologique qu'opérationnel. Cet effet se mesure à la réaction de l'ambassadeur somalien à Paris, inquiet de l'augmentation des moyens militaires français à Djibouti. Le quai d'Orsay tente de le rassurer en déclarant que ce déploiement fait suite aux craintes de Paris face à une probable montée des tensions suite à l'ouverture progressive de Suez. Le canal, fermé à la suite de la guerre des Six Jours, est en effet rouvert à la circulation maritime huit ans plus tard, redonnant au golfe d'Aden tout son caractère stratégique. Cependant, les militaires français ne sont pas dupes de cette réponse diplomatique et mettent en balance les quelques appareils

¹⁵⁷ SHD, AI 3 E 14652, Etude du capitaine Roumillac, 1968.

¹⁵⁸ SHD, AI E 12224, général Marin, CEMAA au CEMA, 30 septembre 1966.

¹⁵⁹ SHD, AI, E 12224, général Fabry, commandant de la Force aérienne tactique au chef d'état-major de l'armée de l'air, 24 avril 1970.

¹⁶⁰ Ces appareils à réaction avaient été cédés à la France par les États-Unis dans le cadre du Plan d'aide mutuel de l'OTAN. Ces avions puissants avaient été affectés notamment à la 3^e et à la 11^e escadres de chasse dédiées à la contre-attaque aéronucléaire. Les F-100 avaient été conservés dans les forces aériennes françaises après la sortie du commandement intégré de l'OTAN en 1966.

¹⁶¹ SHD, GR 12 S 651, Note du lieutenant-colonel Chauvet, commandant de l'Air au TFAI sur le détachement de trois F-100 du 25 novembre 1971 au 10 février 1972, 24 février 1972.

¹⁶² « L'installation d'un détachement de l'aviation légère de l'armée de terre composé de quatre hélicoptères SA 330 Puma et trois hélicoptères Alouette III est prévue en juillet 1972 », SHD, GR 12 S 651, note du 7 février 1972.

¹⁶³ SHD, GR 12 S 651, général Muller, commandant en chef en TFAI CFS, Fiche de fin de commandement, 13 août 1974.

français avec les nombreux avions de combat somaliens¹⁶⁴. En effet, localement, la France demeure sur le papier un nain militaire contraint d'amener des forces depuis la métropole en cas de danger alors que s'annonce l'heure de l'indépendance.

C) Indépendance politique et interdépendance militaire

Dans la seconde moitié des années 1970, la France reste le seul État en Afrique à conserver une possession d'origine coloniale, note le secrétaire d'État aux Département et Territoires d'outremer¹⁶⁵. Cette situation lui attire l'ire de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de l'Organisation de l'Union africaine (OUA) qui appellent à l'indépendance de Djibouti. La 4^e conférence des non-alignés condamne le transfert de troupes françaises de Madagascar à Djibouti dans sa résolution sur la « Côte dite française des Somalis » en date du 24 septembre 1973 tandis que l'ONU et l'OUA appellent inlassablement au « retrait immédiat des forces françaises ». Paris qui tient à son rayonnement diplomatique ne peut se satisfaire de cette situation sur la scène internationale. De plus, la situation intérieure de ce territoire d'outre-mer se dégrade avec la multiplication d'attentats terroristes. Après l'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing, la France infléchit sa politique de maintien d'une présence politique et militaire outre-mer. Une page se tourne avec le départ de Jacques Foccart du secrétariat général de la présidence de la Communauté et des Affaires africaines et malgaches, l'un des plus fervents défenseurs de cette politique. Georges Pompidou avait rappelé le rattachement de Djibouti à la France en 1973, lors d'une visite présidentielle. Le courant favorable à l'indépendance dans les instances du pouvoir et notamment défendu par Pierre Messmer, ancien ministre des Départements et territoires d'outre-mer, des Armées et ex-Premier ministre prend finalement le dessus¹⁶⁶. Ainsi, les Conseil des ministres du 31 décembre 1975 et du 11 février 1976, affirment la décision de « favoriser l'accès du TFAI à l'indépendance si c'est le vœu des populations »¹⁶⁷ ce qui permet à la France de retrouver grâce auprès des organismes internationaux¹⁶⁸.

Cette décision pourrait entraîner un retrait pur et simple des forces françaises de la Corne d'Afrique comme les Britanniques l'avaient fait à Aden en 1971. Pourtant, Paris ne peut se satisfaire d'une évacuation précipitée de ses forces militaires. L'achèvement de cette transition politique appelle à une réévaluation de la situation stratégique et militaire. Les chefs d'état-major des différentes armées, réunis sous la présidence du ministre Yvon Bourges conviennent que :

« La présence des forces françaises, ne constitueront pas une base, un élément du dispositif de stationnement français mais doivent aider le jeune Etat Djiboutien à asseoir son indépendance. [...] Du point de vue de la stratégie française, le maintien de forces à Djibouti peut être considéré comme vital

¹⁶⁴ « On pourrait leur demander pourquoi ils ont 250 [chars] T.62 et 30 [avions de combat] Mig.21 ? » SHD, GR 12 S 651, appréciation en marge de la note du 30 juillet 1974.

¹⁶⁵ SHD, GR 12 S 652, note du 2 février 1976.

¹⁶⁶ Colette DUBOIS, « Jacques Foccart et Ali Aref », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 30 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008, consulté le 23 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/472> ; DOI : 10.4000/ccrh.472

¹⁶⁷ SHD, GR 12 S 652, Guy Georgy, directeur des Affaires africaines et malgaches, ministère des Affaires étrangères, circulaire à tous les postes diplomatiques, 14 octobre 1976.

¹⁶⁸ « À aucun moment notre politique n'a fait l'objet de critiques à l'OUA, même s'il reste la déclaration de demande de « retrait immédiat des forces françaises ». SHD, GR 12 S 652, télégramme de Guy Georgy, directeur des affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, 6 avril 1977.

mais toute précaution dans les négociations doivent être prises pour conserver en ce lieu les facilités d'escale maritimes et aériennes, de réparation navale et de télécommunication »¹⁶⁹.

Tout d'abord, les militaires français mettent en place une aide militaire et technique (AMT) dans le cadre d'un accord bilatéral de défense pour aider le jeune État djiboutien à développer une force apte à maintenir l'ordre sur son territoire. L'AMT est calquée sur le modèle adopté en 1960 lors de la décolonisation des possessions françaises d'Afrique sub-saharienne¹⁷⁰. Les armées françaises définissent alors le format de la future armée djiboutienne en fonction des capacités humaines et financières du nouvel État¹⁷¹. Toutefois, les armées françaises se heurtent aux officiers djiboutiens protestant contre des matériels pas assez modernes livrés par la France et surtout la volonté du chef de l'État, Hassan Gouled Aptidon, d'augmenter les effectifs des forces armées djiboutiennes et de les doter d'une marine. Or, le général Duval, inspecteur des forces extérieures note que « le budget 1978 de l'État djiboutien voté en équilibre ne comporte aucun chapitre relatif à la Défense bien qu'un projet eut été établi par nos assistants. Il en résulte que le gouvernement djiboutien compte entièrement sur la France pour faire face à ses dépenses militaires »¹⁷².

Lors de la transition vers l'indépendance, Paris acquière l'assurance de la bienveillance de l'État somalien. Toutefois, est-il possible de se fier à la parole de Siad Barré, chef de l'État, alors que Mogadiscio a, depuis son indépendance en 1960, « refusé de reconnaître les frontières issues de la colonisation, faisant de cet irrévérence un objectif politique primordial »¹⁷³ ? De plus, après les nombreux revirements d'alliance, de forts doutes peuvent être émis quant à stabilité du régime et au respect de la parole donnée. Les stratégies français font alors le constat que les faibles forces djiboutiennes doivent pouvoir assurer le maintien de l'ordre ou gérer des incidents de frontières épisodiques mais sont insuffisantes pour rejeter une agression. En conséquence, « le nouvel État doit donc se placer sous la protection soit d'une organisation internationale soit d'un ou de plusieurs États plus puissants. Dans l'immédiat, on voit mal qui en dehors de la France pourrait jouer ce rôle protecteur. Le maintien de forces françaises pourrait bénéficier d'un consensus plus ou moins explicite »¹⁷⁴ de la part des instances régionales et internationales. De plus, les armées défendent la nécessité de conserver des forces militaires à Djibouti pour protéger les conseillers français de l'aide militaire et technique. En somme, malgré une volonté altruiste affichée par l'hôtel de Brienne d'aider à la constitution d'une armée djiboutienne, les armées soulignent l'importance de maintenir un dispositif militaire français sur place qui renvoie à la stratégie menée

¹⁶⁹ SHD, GR 12 S 652, Relevé de décision prises lors de la réunion des chefs d'état-major à l'hôtel de Brienne le 2 décembre 1975 sous la présidence d'Yvon Bourges, ministre de la défense, 15 décembre 1976.

¹⁷⁰ SHD, GR 12 S 652, note du 27 juin 1977.

¹⁷¹ Danièle DOMERGUE-CLOAREC, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, SEDES, 1994. Jacques GUILLEMIN, *Coopération et intervention, la politique militaire de la France en Afrique noire francophone et à Madagascar*, thèse pour le doctorat d'Etat en Droit, Université de Nice, 1979. Aurélien POILBOUT, *La stratégie française en Afrique pendant la Guerre froide : le rôle de l'armée de l'air, entre présence et interventions*, thèse sous la direction de Jean-François MURACCIOLE, soutenue à l'Université de Montpellier III Paul Valéry, le 1^{er} décembre 2015, chapitre 5 : « La division de la tâche : armées africaines et émergence de la Force d'intervention ».

¹⁷² SHD, GR 12 S 652, général Duval, inspecteur des forces extérieures, Note sur l'aide militaire et technique, 29 décembre 1977.

¹⁷³ Laurent SUTEAU, « La diplomatie navale au service du maintien de la paix : L'opération Saphir II et l'indépendance de Djibouti », *Stratégique* 2008/1 (89-90), p. 204.

¹⁷⁴ SHD, GR 12 S 652, Note du général Méry, CEMA, au ministre de la Défense, 4 novembre 1976.

depuis plusieurs années. Par la suite, malgré l'indépendance de Djibouti et l'alternance politique à Paris, le maintien des forces françaises à Djibouti devient un invariant de la politique française¹⁷⁵.

Alors que les incidents de frontière avec la Somalie se multiplient dans les années 1970¹⁷⁶, les armées françaises mènent des exercices de projection de force répétés dans la Corne de l'Afrique. En avril 1973, l'exercice Galaxie (planifié initialement à Port-Bouët, il est déplacé car Houphouët-Boigny craignait qu'il n'interfère avec des élections) est réalisé à Djibouti. Cet événement n'empêche pas une réédition à la fin de l'année 1973 de l'exercice Binin, qui consiste en l'envoi d'un détachement Guépard de la Légion étrangère, d'une batterie sol-air, de deux aviso-escorteurs et de deux cellules d'avions de combat dans le détroit de Bab el-Mandeb. Le général Maurin, chef d'état-major des armées « attache une grande importance à la présence d'une force navale significative en océan Indien ». Il envoie au printemps 1974 des forces navales restreintes à Djibouti et demande à ses subordonnés d'étudier le déploiement d'un porte-avion dans la Corne de l'Afrique dès la réouverture du canal de Suez qui a lieu effectivement en juin 1975. Le porte avion *Clemenceau*, la frégate *Tourville*, l'escorteur d'escadre *Bouvet* et les pétroliers-ravitailleurs *La Saône* et *Aber Warch* sont déployé d'octobre 1974 à février 1975 lors de l'opération Saphir I¹⁷⁷. Ces entraînements préludent à l'exercice Saphir II, prévu depuis 1976 et réalisé en avril-mai 1977 au moment du référendum d'autodétermination. Cet exercice qui est en fait une opération de dissuasion qui ne dit pas son nom, d'une « ampleur inégalée » qui réunit une escadre navale de dix-sept navires autour du porte-avion Clemenceau est « la plus importante dans cette région depuis la Seconde Guerre mondiale [...] et] est un avertissement sérieux pour les pays riverains et les grandes puissances. Plus qu'une simple démonstration de puissance, elle peut être utilisée par la France dans des buts coercitifs »¹⁷⁸. L'exercice est poursuivi dans le second semestre 1977 par une véritable campagne de diplomatie navale dans l'océan Indien. L'impact dans la région est à la fois militaire, symbolique et psychologique. La Marine soviétique se fait très discrète tandis que les forces éthiopiennes et somaliennes ne bougent pratiquement pas. On ne peut cependant oublier l'épisode de l'interception de deux MiG.21 yéménites par deux Crusader qui donne lieu à un « dogfight » sans ouverture de feu. Cet incident rare dans l'histoire de l'aéronautique française pendant la guerre froide illustre la dangerosité des aviations locales armées par les soviétiques. L'action préventive de la Marine nationale dans l'océan Indien a pu être considérée comme la première opération extérieure française, quelques mois avant Lamantin en Mauritanie et un an avant Kolwezi au Zaïre et Tacaud au Tchad, bien qu'aucun coup de feu n'ait été tiré.

Toutefois, la France n'a pas les moyens de maintenir en permanence un groupe aéronaval dans le golfe d'Aden. Les états-majors français, conscients du volume limité de forces disponibles à Djibouti et des obstacles à la projection d'une force d'intervention

¹⁷⁵ « Le Président Mitterrand ne juge pas choquante cette demande de sécurité adressée à la France par ses États faibles, vulnérables, aux frontières souvent incontrôlables. C'est pourquoi il maintiendra près de 9 000 militaires à Djibouti, au Sénégal, en Centrafrique, au Tchad, au Gabon, en Côte d'Ivoire, voire près de 13 000 si l'on inclut Mayotte et la Réunion ». Hubert VEDRINE, *Les mondes de François Mitterrand, à l'Élysée, 1981-1995*, Paris, Fayard, 1996, p. 345.

¹⁷⁶ SHD, GR 12 S 651, Note sur les incidents frontaliers avec Somalie, 17 mai 1974.

¹⁷⁷ Dominique GUILLEMIN, « De la sécurisation des voies maritimes à la diplomatie navale de coercition. L'action de la Marine nationale pendant la guerre Iran-Irak, 1980-1988 », in Alain BELTRAN (dir.) *Le pétrole et la guerre*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes Peter Lang, p. 336.

¹⁷⁸ Laurent SUTEAU, *op. cit.*, p. 195.

depuis la métropole¹⁷⁹, étudient des stratégies aptes à préserver Djibouti. Les officiers français se penchent alors sur les mesures d'action préventive ou de rétorsion que peuvent adopter les forces françaises contre ses adversaires potentiels. Le général Mitterrand, inspecteur général de l'armée de l'air, estime ainsi qu'en cas de tension, il ne faut pas réaliser « une attaque préventive systématique mais une réponse-réflexe indispensable dès les premières marques d'hostilité qui doit faire l'objet d'une préparation minutieuse »¹⁸⁰. On retrouve ici les préconisations de l'OTAN depuis le milieu des années 1950 en cas d'attaque impromptue et foudroyante du Pacte de Varsovie contre l'Europe. Le concept de riposte s'apparente aussi à l'idée de frappes préstratégique, et nucléaires cette fois, destiné à faire passer un message dans le lexique de la dissuasion¹⁸¹. Ces actions menées, en fonction des circonstances par des raids de chasseurs-bombardiers, des appareils d'un porte-avion, des commandos, pourraient être « soit spectaculaires, soit discrètes et efficaces »¹⁸². Le but serait la « mise hors d'état les installations matérielle entraînant une paralysie temporaire des fonctions importantes pour la défense ou l'économie »¹⁸³. La solution avancée passe par une préparation souple mais extrêmement minutieuse ; tellement minutieuse que les chefs de la composante Air des forces d'intervention (CAFI) estiment, en 1972, qu'il serait judicieux de profiter d'un exercice pour mettre à jour des dossiers d'objectifs alors que « la dernière photo aérienne d'Hargeisa, (piste opérationnelle en Somalie) date de 1966 » grâce à des avions Vautour BR ou des Mirage IV. A tel point que l'on envisage d'adapter des appareils de photographie aérienne Oméra 30 sur les avions Nord VAP, destiné au transport de personnalité, afin d'effectuer des reconnaissances discrètes¹⁸⁴. L'état-major des armées dresse alors une liste de dix objectifs : quatre somalis, trois sud-yéménites, trois éthiopiens. Huit d'entre eux sont à moins de 300 km du TFAI et peuvent être atteints par les avions de combat F-100 basés à Djibouti¹⁸⁵. Les plans de rétorsion contre une éventuelle attaque somalienne (plan Karma) ou éthiopienne (plan Kali) restent alors en vigueur plusieurs années¹⁸⁶. Les objectifs potentiels sont largement répartis dans les autres États de la région afin de parer au plus large éventail d'éventualités. Ainsi, on remarque que Djibouti, comme les autres base aérienne permanente en outremer a « un rôle de prévention de par [sa] seule existence. En cela, elle [est] un outil de dissuasion pour la France. Elle lui permet de décourager un pays tiers ou un mouvement de subversion de mener des actions hostiles contre les pays hôtes ou leur proche voisinage. [Elle est également un élément de dissuasion au service de ces mêmes pays qui profitent de ce parapluie militaire soulignant l'investissement de la France »¹⁸⁷.

¹⁷⁹ Il n'existe qu'un seul élément de renfort précis, les forces Guépard 10 de 390 hommes, six avions F-100 et un avion de patrouille maritime. L'envoi de forces maritimes n'est pas planifié, seul un aviso escorte doit venir de Djibouti en moins de quatre jours. Un porte-avion peut arriver dans les délais de 19 à 23 jours, en période normale ou 9 à 12 jours en cas d'urgence. SHD, GR 12 S 652, Fiche sur les capacités de renfort en TFAI, 2 février 1976.

¹⁸⁰ SHD, AI 60 E 31672, général Mitterrand au ministre de la Défense, 17 juillet 1974.

¹⁸¹ François GERE, *Les quatre généraux de l'Apocalypse : Ailleret-Beaufre-Gallois-Poirier, Stratégique*, n°53 La stratégie française, 1992/1.

¹⁸² SHD, GR 12 S 652, Fiche d'objectifs, 12 décembre 1974.

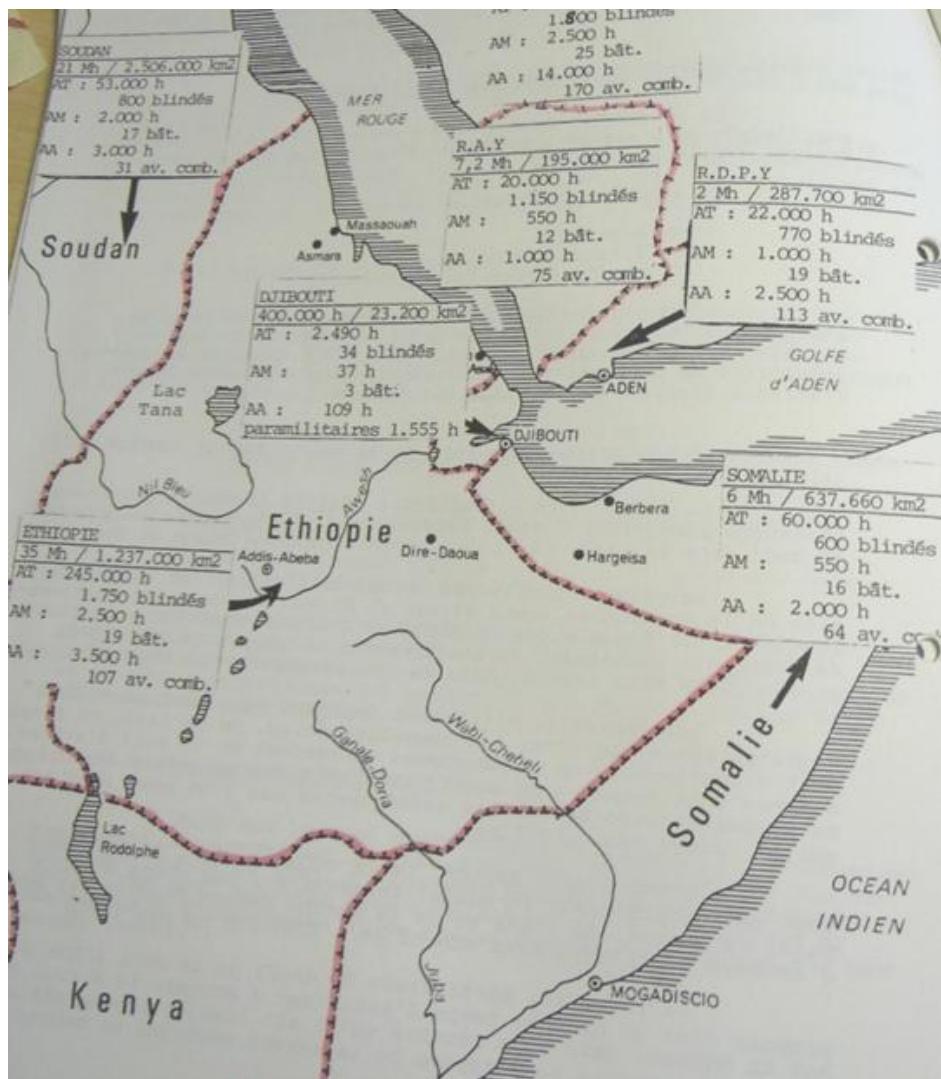
¹⁸³ SHD, GR 12 S 652, Note du 26 novembre 1975.

¹⁸⁴ « Excellent travail du Nord VAP équipé d'une Oméra 30 ». SHD-Air, E 19865, note sur l'exercice Binin 73, décembre 1973. SHD, AI E 14745, note du 12 octobre 1970.

¹⁸⁵ SHD, GR 12 S 652, Fiche sur la liste d'objectifs, 3 février 1975.

¹⁸⁶ SHD-Air, 60 E 31672, Inspection générale de l'armée de l'air, Fiche relative à l'inspection des éléments air stationnés dans la République de Djibouti, 29 novembre 1984.

¹⁸⁷ Mickaël AUBOUT, *Les bases de la puissance aérienne*, thèse sous la direction de Jean-Robert PITTE, soutenu à l'université Paris IV Sorbonne le 6 décembre 2013, Paris, La Documentation française, 2015, p. 319.



Les forces en présence dans le Bab El-Mandeb

(Sources : SHD, AI, 60 E 31672),

Inspection générale de l'armée de l'air, Fiche relative à l'inspection des éléments air stationnés dans la République de Djibouti 29 novembre 1984

Bien que les forces françaises de Djibouti se soient modernisées, les forces d'adversaires potentiels ne cessent de s'accroître dans les années 1980. La force aérienne éthiopienne passe de 107 à 184 avions de combat de 1984 à 1987.

La mise en place de moyens modernes dédiés à la protection de l'espace aérien se révèle être une priorité après l'arrasement d'un Breguet Atlantic par un MiG.17 somalien en juillet 1977. Les F-100 doivent alors assurer la protection de ces avions de reconnaissance de la Marine nationale après le départ du groupe aéronaval¹⁸⁸. Les F.100 de Djibouti sont relevés le 22 novembre 1978 par une dizaine de Mirage III-C de

¹⁸⁸ Jean-Pierre CALKA, Eric MOREAU, *op. cit.*, p.248.

l'escadron de chasse 3/10 Vexin, une unité du Commandement air des forces de défense aérienne (CAFDA) et récemment créée. Cette montée en puissance est menée par le commandant Rannou, futur chef d'état-major de l'armée de l'air. Confier cette unité à un jeune officier prometteur démontre que Djibouti n'est plus, comme ce fut le cas des années 1940 aux années 1960, un lieu d'abandon, mais au contraire un passage où des officiers peuvent démontrer leur potentiel et s'élever dans la hiérarchie. De même, la Marine nationale crée la fonction d'amiral commandant les forces navales de l'océan Indien (ALIDIEN) en 1973. La Corne de l'Afrique revient ainsi dans la cartographie de la carrière des grands chefs militaires.

Durant les dernières années de la guerre froide, la modernisation des moyens militaires marque la volonté de la France de ne plus s'impliquer outre-mesure dans des missions d'appui au sol, mais de se consacrer en priorité à la protection de l'espace aérien. Les Mirage III-C bisoniques permettaient de faire face à la menace que présentaient les MiG-21 employés par les pays riverains. Cependant, la protection de la base militaire affiche toujours de nombreuses lacunes. Les moyens radars, dont le manque d'efficacité en cas d'attaque basse altitude avait déjà été dénoncé des années auparavant demeurent toujours aussi déficients et nécessite le déploiement régulier d'une frégate aérienne lors d'opérations nommées Khor Angar dans les années 1990¹⁸⁹. En 1987, le ministre de la Défense constate que la menace principale sur Djibouti provient toujours de la vulnérabilité des positions françaises face aux attaques aériennes. Malgré les efforts, la défense locale de la base de Djibouti est encore insuffisante en regard des moyens militaires déployés par les puissances régionales. Face à l'augmentation très importante des forces des pays de la région, la modernisation des forces aériennes françaises à Djibouti ne ressemble qu'à un léger palliatif, si l'on raisonne dans le cadre d'une défense globale. L'adoption du Mirage F.1 permet surtout d'accroître les capacités de contrôle de la circulation aérienne dans le détroit de Bab el-Mandeb et ainsi d'améliorer la capacité dissuasive, relative, des forces françaises locales. Si Djibouti est indéfendable contre une attaque massive, pour des raisons géostratégiques l'armée de l'air entreprend une modernisation régulière de ses moyens locaux. La relève est assurée en 1994, par les Mirage 2000 C puis D de l'escadron 4/33 avant l'arrivée en 2008 du 3/11 équipé de Mirage 2000 D ainsi que de Mirage 2000-5F depuis 2011. Cette modernisation démontre la volonté de la France de continuer à jouer le rôle de stabilisateur au cœur d'une région à forts enjeux, mais régulièrement agitée par de nombreuses crises. Djibouti joue alors un rôle clé dans la sécurisation des voies maritimes lors de la guerre Iran-Irak¹⁹⁰, continuant ainsi au lendemain de la guerre froide à avoir un rôle majeur au Moyen-Orient. Lors du déclenchement de la guerre du Golfe, la réaction la plus prompte est marquée par l'envoi d'avions de combat et de moyens de

¹⁸⁹ « Il faut déplorer le caractère illusoire de la mission de défense aérienne du radar de Djibouti. Il ne peut servir que de recueil des avions et du contrôle de la circulation aérienne ». SHD-Air, E 19899, Rapport de l'IGAA, 9 décembre 1971. « Le renforcement doit être de un à deux détachements Guépard à trois compagnies, le 21^e régiment d'infanterie de marine, un Commando marine, une batterie sol-sol, une à deux cellules de Jaguar, l'artillerie des bâtiments d'Alindien [amiral commandant la zone maritime de l'océan Indien] et de la force Saphir, un escadron Crotale, batterie sol-air. Il faut donner la priorité à l'acheminement 1) de la force Saphir et à l'aérotransport de 458 hommes ; 2) de la batterie de Crotale, de la compagnie Guépard (633 hommes), des Puma. Il faut pouvoir utiliser la voie aérienne civile, un B.747 d'Air France (PAX), en 24 heures, un B.747 d'Air Congo en 36 heures, en plus de deux DC.8 du COTAM en 24 heures et de douze C.160 du COTAM en 24 heures ». SHD, GR 11 S 76, général Duval, Inspection de forces extérieures, Renforcement de Djibouti, 25 juillet 1978.

¹⁹⁰ Dominique GUILLEMIN, « De la sécurisation des voies maritimes à la diplomatie navale de coercition. L'action de la Marine nationale pendant la guerre Iran-Irak, 1980-1988 », in Alain BELTRAN (dir.) *Le pétrole et la guerre*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Peter Lang, p. 335-362.

défense sol-air à Djibouti¹⁹¹. La position française préservée dans la Corne de l’Afrique remplit effectivement son rôle de base avancée tournée vers le Golfe persique. Les moyens aériens de combat qui y sont basés peuvent intervenir directement, et de manière bien plus aisée, dans la région, que ne peuvent le faire des avions stationnés en métropole. C’est aussi une plateforme logistique qui permet l’acheminement, à la fin du mois d’août, lors de l’opération Burisis d’avions et de moyens de défense sol-air, Crotale et Mistral, dans les Émirats arabes unis qui réclamaient une protection face à la menace que représente l’aviation militaire irakienne¹⁹². Ainsi, à partir des années 1980, Djibouti représente l’objectif qui en avait été fait depuis bien longtemps, mais qui n’avait encore été que peu utilisé, de relais de la puissance française en direction du Moyen-Orient et de l’océan Indien. Elle reste dans les années 2000 et 2010 une base militaire majeure du dispositif français entre Afrique, océan Indien et Moyen-Orient¹⁹³. En regard du développement de l’influence américaine et chinoise et du glissement des moyens militaires français de Djibouti vers Abu Dhabi ces dernières années, la question de l’importance de Djibouti continue à se poser.

CONCLUSION

Le cas djiboutien est un exemple frappant de l’assertion de l’amiral Raoul Castex pour qui « le facteur géographique est quelque chose de relatif, de momentané, de révocable, de variable, qui fluctue avec les transformations de l’armement et qui dépend d’elles »¹⁹⁴. La veille de la Seconde Guerre mondiale l’avait trouvé dans un état d’alerte face à l’adversaire italien. Les années de conflit l’ont plongé dans un état d’abandon duquel les opérations militaires à Madagascar et en Indochine ne le sortent pas. Il faut attendre l’émergence d’une réflexion géopolitique liée à la guerre froide et à la manne pétrolière puis la mise en place d’organismes militaires pour réintroduire Djibouti dans l’environnement stratégique français. Toutefois, la Côte française des Somalis reste une marge militaire au regard des très faibles forces qui lui sont affectés localement. Les évolutions politiques éthiopiennes, somaliennes et yéménites, reflet de l’affrontement des blocs mais possédant aussi leurs propres logiques locales et régionales poussent la France à s’investir dans cette région. Djibouti devient la plateforme militaire, mais aussi diplomatique et de renseignement dans la région. Cependant, l’intervention de forces stationnées en métropole n’est pas une solution adéquate pour un territoire très étroit, qui peut rapidement être envahi. Finalement, c’est au lendemain de l’indépendance djiboutienne, alors que la France n’a plus à défendre sa souveraineté sur ce territoire, qu’elle doit réaffirmer sa crédibilité militaire par la multiplication de moyens militaires modernes dont le déploiement est alors inédit en outre-mer. Il faut toutefois attendre la fin de la guerre froide, la guerre Iran-Irak, la guerre du Golfe et les opérations à la suite du 11 septembre 2001 pour confirmer à Djibouti cette place au cœur d’enjeux

¹⁹¹ “The peripatetic nature of the French commitment is shown by the fact that the first elements started to move on 10 August 1990, only eight days after the Iraqi occupation of Kuwait”. Christopher CHANT, *Air war in the Gulf, 1991*, Osprey Combat Aircraft n°27, Osprey publishing, 2001

¹⁹² « Les Irakiens disposent d’un parc aérien important dont, immédiatement disponibles à partir du Koweït : une soixantaine d’avions d’assaut ravitaillables (Mirage F.1 et Su.24) ; huit Tu.16 et sept Tu.22 ; 24 Il 76 aisément transformables en ravitailleurs. Ces aéronefs sont en mesure de larguer les bombes classiques françaises et soviétiques de 125 à 1 000 kg. La voie aérienne serait le vecteur privilégié d’une attaque chimique contre les Émirats arabes unis qui sont hors de portée d’une attaque sol-sol. Les avions irakiens peuvent emporter des bombes à charge chimique de 250 à 500 livres ». SHD, AI 76 E 39475, Ordre d’opération, 14 septembre 1990.

¹⁹³ La base française à Djibouti accueille 2 709 militaires dont 774 aviateurs. Mickaël AUBOUT, *op. cit.*, p. 212.

¹⁹⁴ Raoul CASTEX, « De Quelques aspects militaires de la géographie », *Revue de Défense nationale*, n°21, février 1946 cité dans Ivan SAND, *op. cit.*, p.108.

stratégiques mondiaux, aperçu depuis de nombreuses décennies, qui avait commencé à se concrétiser durant les années 1980.

L'intérêt français pour Djibouti est symptomatique d'une stratégie coincée entre de larges ambitions internationales et la difficulté de l'incarner par des moyens pouvant assurer sa crédibilité. Il est confronté au paradoxe du déploiement des technologies militaires sur un territoire dépourvu d'infrastructures aptes à les accueillir, à une très grande distance de la métropole et des outremers français. Paris doit alors affirmer la protection de ses alliés locaux et de ses positions en outre-mer. La France ne peut pas reculer devant la pression adverse. Les autorités françaises élaborent une nouvelle doctrine d'intervention en outre-mer. Protégée par une dissuasion nucléaire en Europe, la France se voudrait relativement libre de mener une politique indépendante outre-mer. Paris peut alors choisir d'appuyer ses positions diplomatiques par l'usage, ou la menace du recours à la force, dans le cadre d'une diplomatie coercitive. Cependant, discours et doctrines se heurtent à la réalité des défis stratégiques, technologiques et financiers. Comment assurer une protection outre-mer crédible sans avoir les moyens matériels adéquats ? Le cas de Djibouti offre l'exemple de la continuité d'une position stratégique en proie à des évolutions régionales subites. Les efforts militaires sont à la mesure de l'évolution des concepts de défense en outre-mer, partagés entre présence et intervention. L'éloignement géographique de ce territoire, l'impossibilité de le rejoindre au plus vite, faute de transport stratégique et le surarmement des États de la région aboutissent à la volonté d'y installer des forces de combat modernes. Loin de pouvoir faire face à elles seules à une attaque massive, elles représentent, dans une zone stratégique, une forme de suffisance de défense appelée à une modernisation constante. La place de Djibouti dans l'histoire française témoigne ainsi, à partir d'un territoire que l'on peut qualifier de marge dans la stratégique française, de toutes les frictions entre les ambitions, les accomplissements concrets et les choix politiques nationaux qui président à leur réalisation. Sa mise en regard avec l'histoire les stratégies britanniques au Yémen et en Afrique orientale ou américaines à Diego Garcia¹⁹⁵ permettrait de fournir une approche croisée sur l'articulation des politiques occidentales dans la région.



"Mirage III C DJ" n°28, 3-10-LL à Djibouti
<https://www.pinterest.com/pin/458030224588696523/?lp=true>

¹⁹⁵ Simon C. SMITH, *Ending Empire in the Middle East. Britain, The United States and Post-war Decolonization, 1945-1973*, London, Routledge, 2012. A.S. ERICKSON, L.C. WALTER III, J.D. MIKOLAY, Diego Garcia and the United States' Emerging Indian Ocean Strategy, *Asian Security*, Taylor & Francis, volume 6, 29 septembre 2010, p. 214-237.

LE « TEMPS LOCAL » DES MERCENAIRES (1978-1989) : UNE LOGIQUE GLOBALE POUR L'AFRIQUE DU SUD ET LA FRANCE DANS LA GUERRE FROIDE

Walter BRUYERE-OSTELLS
Professeur d'Histoire contemporaine
Sciences Po, Aix en Provence

Résumé : L'installation de mercenaires français aux Comores entre 1978 et 1989 s'articule aux logiques géostratégiques de guerre froide dans l'ouest de l'océan Indien. Ce « temps global » pousse la France à redéployer différemment sa présence dans la région et ses points d'appui entre La Réunion et Djibouti. Son attention se porte sur le canal du Mozambique (îles Éparses) mais elle rend également possible « le temps local » du régime d'Ahmed Abdallah aux Comores en lien avec l'Afrique du sud. La fin de la guerre froide entraîne la chute des mercenaires aux Comores et la fin de l'apartheid en Afrique du sud sans remettre en question, en revanche, la réorganisation opérée précédemment de la géographie militaire de la France.

Mots-clés : géographie militaire française – Afrique du sud – Comores – mercenaires – contestations territoriales – guerre froide

Abstract: Geostrategic logics of Cold war in the Western Indian Ocean explains the installation of French mercenaries in the Comoros between 1978 and 1989. This “global time” makes France redeploying its presence in the region and its strategic military bases from Djibouti to the Island of Reunion. Its attention is focused on the Mozambique Channel (Scattered Islands) but France also the “local time” of Ahmed Abdallah’s regime in the Comoros linked to South Africa. The end of Cold war leads to the fall of mercenaries in the Comoros and to the end of the apartheid in South Africa. Nevertheless France maintains its military geography after 1989 in the region.

Key words: French military geography – Republic of South Africa – Comoros – mercenaries – disputed sovereignty – Cold war

De 1978 à 1989, sous la présidence d’Ahmed Abdallah, une Garde présidentielle des Comores est créée et confiée à des mercenaires français qui ont fait le coup d’état l’ayant ramené au pouvoir. Ces hommes jouent un rôle prédominant dans la politique diplomatique et militaire comorienne. En apparence, leur place peut s’expliquer par le vide créé par la décolonisation française en 1975. L’effort d’influence postcoloniale déployé par Paris semble très centré sur le Golfe de Guinée, à l’Ouest de l’Afrique. La géographie militaire française s’organise autour du « pré carré » et les relais diplomatiques de Paris sur le continent sont principalement des états du rivage atlantique (Gabon, Côte d’Ivoire, Sénégal ou Maroc). Par ailleurs, la Grande-Bretagne opère un retrait de l’ouest de l’océan Indien dans la même période. On en conclut souvent au désintérêt des puissances européennes ou des États-Unis pour la zone. Cette lecture selon laquelle cette mer « a traditionnellement été l’océan négligé, en marge des centres de pouvoir et de conflits » est largement présente dans la littérature scientifique¹. La France conserve cependant des départements et territoires d’outre-mer dans l’océan Indien dont l’île de Mayotte, séparée du reste des Comores à l’indépendance en 1975. On peut également remarquer qu’en 1977, l’indépendance djiboutienne donne lieu à une négociation sur le maintien d’une présence militaire française sur place. Certes, cette demande de Paris peut être vue comme un outil de pénétration en Afrique orientale. Il convient néanmoins de considérer qu’il s’agit, en premier lieu, d’un point d’appui dans le corridor maritime que constitue la mer Rouge entre Méditerranée et océan Indien. Cet article se propose ainsi de réinterroger cette idée que l’océan Indien constitue une zone périphérique pour la France à l’heure du durcissement (ou du réchauffement) de la guerre froide en Afrique austral et de l’installation des mercenaires au sein de la garde présidentielle comorienne de 1978 à 1989. L’Afrique du Sud, à laquelle la France fournit des armes depuis les années 1960, y est un acteur clé pour le « monde libre ». Or, l’Afrique du Sud est également un soutien très important de la garde présidentielle et des mercenaires aux Comores. Pour sa part, Paris a précédemment employé leur chef, Bob Denard², sur d’autres théâtres africains, laissant envisager un triangle France-Afrique du sud-Comores dans la « guerre fraîche ». Ainsi, une lecture articulant les échelles locale (la garde présidentielle aux Comores), régionale (Afrique austral et Ouest de l’océan Indien) et globale (France) permet de réinterroger cette idée de périphérie dans une relecture diachronique fine de la fin de la guerre froide. Il s’agirait plutôt de comprendre comment la région s’inscrit dans un réseau de points d’appui, français et du bloc de l’ouest, dont l’importance est réactivée par la poussée communiste au sud du continent africain à partir de la fin des années 1970. Pour ce faire, on peut observer un « temps local » de l’histoire des Comores entre 1978 et 1989. Il convient ensuite d’inscrire « l’approche indirecte » que constitue l’emploi de mercenaires dans la logique globale du maintien d’un rôle significatif de la France dans l’ouest de l’océan Indien. Cette « approche indirecte » est également celle de l’Afrique du Sud avec laquelle la France coopère dans le cadre global de la guerre froide en Afrique.

¹ *Journal of the Indian Ocean Region*, 2010, p.1

² Walter BRUYERE-OSTELLS, *Dans l’ombre de Bob Denard. Les mercenaires français de 1960 à 1989*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014.

I) LE TEMPS LOCAL DES MERCENAIRES : UNE VIE POLITIQUE SUR FOND MILITAIRE EN LIEN AVEC LA FRANCE ET L'AFRIQUE DU SUD

Le 13 mai 1978, Bob Denard renverse avec une équipe de 22 mercenaires le président comorien Ali Soilih. En 1975, il avait participé à la prise de contrôle de l'archipel par Ali Soilih contre Ahmed Abdallah, porteur de l'indépendance contre la France. Le rapprochement entre Ali Soilih et la Chine d'une part et, d'autre part, le désir d'installer durablement ses mercenaires dans un pays, peuvent, à première vue, expliquer l'opération de Bob Denard.

A. Les mercenaires aux Comores, une « approche indirecte » dans la stratégie française

Il semble également que cela converge avec les intérêts de Paris dans la région. L'action est menée alors que les autorités françaises ont été tenues au courant. Bob Denard a toujours défendu la thèse selon laquelle l'opération du 13 mai 1978 a été couverte par le Service de Document Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE), en liaison directe avec l'Élysée et sa cellule africaine dirigée par René Journiac³. Selon lui, le président Valéry Giscard d'Estaing a été informé personnellement au matin du 13 mai 1978 de la réussite du débarquement. Plusieurs personnalités liées à ce dossier, ou aux services secrets, avalisent cette version, à commencer par Claude Silberzahn, directeur de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) de 1989 à 1993 interrogé sur les mercenaires dans un documentaire intitulé *Bob Denard, le sultan blanc des Comores*⁴. Directeur de cabinet du chef du SDECE entre 1977 et 1981, Michel Roussin affirme à son tour, lors du procès des mercenaires pour le putsch de 1995, que le 13 mai 1978 a été couvert par le SDECE⁵.

Très rapidement, la garde présidentielle devient l'unité d'élite des Comores et de stabilisation des mercenaires fidèles à Bob Denard. Statutairement, ces hommes sont désormais des « officiers servant à titre étranger » sur le modèle de la Légion étrangère française, à ceci près que le modèle est inversé entre nationaux (sous-officiers et soldats comorien) et cadres européens⁶. Au moment de la création de l'unité, en 1979, les effectifs sont de 200 « Comoriens » et 20 « techniciens étrangers »⁷. Elle compte environ 700 hommes à la chute du régime d'Ahmed Abdallah en 1989 dont une trentaine de cadres européens. Précédemment engagés dans les opérations mercenaires des années 1960-1970 en Afrique, ces Européens sont presque exclusivement français ou belges. Entre 1978 et 1989, de nouvelles générations sont recrutées en France avec un profil d'étudiants ayant le statut d'officier dans un service national long ou d'officiers de réserve⁸.

³ Voir notamment Bob DENARD, *Corsaire de la République*, Paris, R. Laffont, 1998.

⁴ Laurent BOULLARD *Bob Denard, le sultan blanc des Comores*, Paris, France O « Archipels », 2012, film documentaire de 59 minutes.

⁵ Archives privées Bob Denard, carton 88, pièces afférentes aux échanges avec son avocat lors de l'affaire n° 9528637979 devant la 14^e chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris. Conservé dans les locaux de l'association Orbs Patria Nostra, ce fonds regroupe les papiers amassés par Bob Denard au cours de sa carrière. Il est actuellement en cours de transfert vers les Archives nationales. Les numéros de cartons indiqués correspondent au classement tel qu'il existait dans les locaux d'Orbs Patria Nostra. Les documents reproduits proviennent du site de l'association : <http://www.orbspatrianostra.com> (consulté en novembre 2018)

⁶ Ce statut des cadres étrangers est défini par le décret de création de la GP. Bob Denard en rend compte dans un mémo manuscrit intitulé *Mémo GP89/OPS 95* daté du 23 juin 1996, archives privées Bob Denard, carton 44.

⁷ Texte dactylographié intitulé « De l'esprit de la coopération entre la République islamique des Comores et la République française, Archives privées Bob Denard, carton 42.

⁸ Voir Walter BRUYERE-OSTELLS, *Dans l'ombre de Bob Denard*, op. cit., p. 172 et suivantes.

D'ailleurs, après trois années d'interruption brutale, la coopération militaire avec Paris est rétablie. Ce retour à de solides relations avec la France doit permettre à la garde présidentielle (GP) de légitimer son pouvoir à l'intérieur de l'archipel. En effet, la reprise de relation avec Paris s'explique par la possibilité d'utiliser l'argent français pour le développement des Comores :

« La coopération avec la France est d'abord une exigence... de notre Histoire. Elle a un caractère naturel. Une partie de notre peuple l'a mieux compris pour des raisons historiques. Le reste du peuple comorien a mesuré ce que l'absence de cette amicale coopération pouvait entraîner quand exploitée malhonnêtement par l'un des siens, avec ses abus et son cortège d'injustices, de misères et de malheurs. La coopération bien comprise doit en premier lieu ne pas porter atteinte aux aspirations profondes des peuples qu'elle gage. Elle se fortifie dans le respect des coutumes et des idéaux de chacun. Cette coopération devrait aider d'abord les Comoriens de toute origine à s'élever de façon harmonieuse dans une communauté enfin retrouvée et dans la sécurité du pays au sens large du terme. Bien menée, cette coopération devrait servir de trait d'union, de 'dénominateur commun' dont l'archipel a grand besoin »⁹.

Certes, les mercenaires de la GP sont les premiers à tirer bénéfice du renforcement des relations diplomatiques et militaires avec la France. Bob Denard rappelle le potentiel que constitue la position géographique des Comores : « Est-il besoin de rappeler combien ce sujet est par définition sensible pour ce qu'il peut impliquer d'engagement politique, voire idéologique dans un monde particulièrement turbulent à cet égard ? Il est sensible pour le poids stratégique, fut-il modeste, qu'il peut apporter à celui qui paraît en bénéficier et par là même est refusé à celui qui le convoite [...] »¹⁰. Rappelant son emprise sur la vie politique comorienne, Bob Denard rappelle qu'il peut être avec la GP le promoteur des intérêts militaires français dans la région : « Le gouvernement comorien examinera avec bienveillance toute demande en ce sens et favorisera l'implantation permanente de structures d'accueil, facilités navales et aériennes »¹¹.

B. Bob Denard, le « Sultan blanc des Comores », et ses hommes au cœur de la vie politique comorienne

Sur le plan intérieur, Bob Denard peut assurer les élites comoriennes des différents avantages de ce rapprochement avec la France puis avec l'Afrique du Sud. En premier lieu, l'archipel peut compter sur l'appui de ces deux puissances en cas d'agression extérieure. Le risque de se voir menacer par des voisins idéologiquement hostiles (à commencer par Madagascar qui s'est fortement rapproché du bloc de l'Est depuis 1975) et potentiellement belliqueux. D'ailleurs, des déclarations hostiles sont envoyées à Moroni dans les premières semaines qui suivent le coup d'état (Madagascar mais aussi les Seychelles, la Libye ou le Mozambique)¹². Les relations se normalisent toutefois assez rapidement entre le régime d'Ahmed Abdallah et ses voisins sous le regard bienveillant de la France.

Les accords signés avec Paris permettent ainsi aux mercenaires de devenir des

⁹ Archives privées Bob Denard, carton 42, extraits du texte dactylographié non daté et intitulé « De l'esprit de la coopération entre la République islamique des Comores et la République française ».

¹⁰ *Idem*.

¹¹ *Idem*.

¹² Archives privées Bob Denard, carton 58.

acteurs majeurs de la scène politique des Comores. Ils constituent la première force de sécurité du nouveau régime : environ 700 hommes en 1989 dont une trentaine de cadres européens dans la GP. Elle constitue également un agent officieux du développement économique du pays. La GP met à disposition ses moyens militaires pour participer au développement des infrastructures (génie, électricité,...)¹³. Une ferme-modèle est même créée à Sangani, autour d'un vaste *impluvium*, afin de surmonter les problèmes d'irrigation que pose le sol volcanique des Comores. Des capitaux sud-africains permettent notamment la construction de deux ensembles hôteliers. Cette fois, les mercenaires semblent bien installés aux Comores¹⁴.



Bob Denard, le commandant Charles et des membres comoriens de la Garde présidentielle.

Crédit : <http://www.orbspatrianostra.com/albums-photos/galerie-photos-comores-1978.html>

Ils apportent satisfaction au président Abdallah : « On n'entend plus parler d'elle mais elle est toujours aussi efficace »¹⁵. Rassuré par cette force à son service, le régime restreint petit à petit l'expression de formes d'opposition. En 1982, l'Union Comorienne pour le Progrès (UCP), ou « parti bleu » fidèle au chef d'État devient l'unique représentation politique autorisée. Lors de l'élection présidentielle de 1984, Ahmed Abdallah est le seul candidat et se voit donc reconduit dans ses fonctions par un vote largement favorable le 30 septembre. Mercenaires et régime en place semblent pouvoir imaginer le contrôle de l'État pour de longues années. Dans le même temps, cette

¹³ Ces actions expliquent la nostalgie d'une partie de la population dans les années 1990 et jusqu'à nos jours pour le régime d'Ahmed Abdallah (entretien téléphonique avec Cheikh Hafedh Abdourazakou, fils du général en chef de la gendarmerie comorienne dans les années 1980, 4 juillet 2013).

¹⁴ Walter BRUYERE-OSTELLS, *Dans l'ombre de Bob Denard. Les mercenaires français de 1960 à 1989*, op. cit., p 187.

¹⁵ Rapport effectué à Moroni le 29 novembre 1979 sur l'entretien avec le président Ahmed Abdallah.

perspective provoque des tentatives de renversement militaire par une opposition désormais poussée dans la clandestinité ou dirigée depuis l'étranger. En 1985, une première tentative de putsch est ourdie au sein des militaires du rang et des sous-officiers comoriens de la garde présidentielle contre leurs cadres européens, en lien avec des opposants socialistes¹⁶. Ainsi, sous le prisme de l'organisation politique des Comores dans laquelle l'opposition est associée à la période Ali Soilih et aux liens avec le bloc de l'Est (plutôt la Chine que l'URSS), cette opposition clandestine éventuellement prête à l'insurrection armée doit surtout être comprise comme une contestation de la prédominance des mercenaires français associée au tournant autoritaire du régime d'Ahmed Abdallah.

Une nouvelle action est tentée le 30 novembre 1987 mais elle est à nouveau déjouée et ses protagonistes arrêtés. Le principal but des intéressés est la libération de prisonniers politiques retenus dans l'une des implantations militaires réservées à la garde présidentielle, le camp d'Itsoundzou. Le 6 décembre 1987, à 4 heures du matin, trois des comploteurs s'évadent. Poursuivis, ils sont abattus. Après les formalités d'usage, les familles sont informées des événements et invitées à récupérer les dépouilles pour les enterrer suivant les rites confessionnels islamiques. Pour éviter la propagation de fausses nouvelles, d'autres prévenus sont présentés à leurs familles qui peuvent constater leur bon état de santé¹⁷. Toutefois, le lien de confiance entre les mercenaires et une partie de la population comorienne est désormais rompu. Ce divorce est accru par une attitude autoritaire, ressentie comme une morgue de plus en plus affichée, dans la vie quotidienne. Les accusations de torture contre l'opposition se diffusent de plus en plus¹⁸.

Finalement, la dimension de plus en plus coercitive prise par la présence des cadres français de la GP ne parvient pas à étouffer les velléités d'opposition démocratique. Or, l'année 1989 est marquée par la fin du second mandat présidentiel d'Ahmed Abdallah. La Constitution prévoit qu'il laisse la place à un nouveau chef d'État. L'opposition s'empare donc de cette opportunité et fait très largement circuler dans l'archipel un opuscule qui dénonce « la dictature de l'incompétence » et affirme que « sans un bouleversement de la situation, les Comores risquent de s'enfoncer plus encore dans le marasme. La pièce qui se joue (...) menace de tourner au drame »¹⁹. Ahmed Abdallah propose un référendum de modification de la Constitution pour lui permettre de se représenter qui reçoit un écrasant assentiment (92,5 % des voix). Pourtant, 4 000 personnes viennent assister à un meeting de l'UNDC, parti d'opposition emmené par Mohamed Taki²⁰.

Par ailleurs, à l'heure des plans d'ajustement imposés par le FMI, Ahmed Abdallah se voit obligé de réduire le budget des dépenses de l'État de façon drastique et s'expose à la colère des forces armées, principalement touchées, contrairement à la GP. Durant l'été 1989, dans ce climat moins favorable, Bob Denard organise dans les rues de Moroni un grand défilé militaire de la garde présidentielle et de ses matériels pour

¹⁶ Voir notamment Archives privées Bob Denard, carton 44, compte rendu d'interrogatoire du 13 mars 1985.

¹⁷ Récit des événements d'après le rapport classé confidentiel « Synthèse des événements des 30 novembre et 6 décembre 1987 » du 16 décembre 1987, Archives privées Bob Denard, carton 44.

¹⁸ Voir par exemple Archives privées Bob Denard, carton 44, lettre du 28 mars 1985 du représentant en France du FDC à l'ambassadeur des Comores à Paris.

¹⁹ *Comores : le vent tourne* cité par Pierre LUNEL, *Bob Denard. Le roi de fortune*, Paris, Éditions n°1, 1991, p. 612.

²⁰ Selon la Banque mondiale, les Comores comptent alors environ 400 000 habitants sur l'ensemble de l'archipel et la ville de Moroni comprend environ 30 000 habitants.

regagner du crédit ou pour afficher la puissance de sa troupe contre de nouvelles velléités d'en renverser les cadres mercenaires. Cette question ne se pose plus à la fin de l'année.

Commandité par la France, un rapport du capitaine Barril préconise la dissolution de la garde présidentielle²¹. Après une inspection en septembre à Moroni, l'ancien chef du GIGN propose que cette mesure soit mise en application avant la fin de l'année. Malgré la démonstration de force de Bob Denard, la position des mercenaires est brutalement affaiblie. Dans la nuit du 26 au 27 novembre 1989, les mercenaires organisent une fausse attaque contre le palais présidentiel pour mieux convaincre Ahmed Abdallah du nécessaire maintien de la troupe commandée par les mercenaires pour sa sécurité personnelle. Au cours des négociations qui s'ensuivent, le président est tué dans son bureau par l'un des mercenaires de la garde présidentielle. Craignant des troubles induits par la vacance du pouvoir, la France déclenche une opération militaire de stabilisation en attendant l'élection d'un nouveau chef d'État. L'opération Osidé se termine par le départ des mercenaires des Comores.



Prise d'armes : la Garde au drapeau au camp de Kandani. Crédit :
<http://www.orbspatrianostra.com/albums-photos/galerie-photos-comores-1978.html>

Ainsi le « temps local » des mercenaires aux Comores épouse-t-il assez largement la chronologie de ses rapports avec Paris, aussi bien dans l'affirmation de leur importance politique après le coup d'état que dans la rapide dégradation de leur position en 1989. Sans doute faut-il y voir un effet de la politique plus globale mise en œuvre par Paris dans l'ouest de l'océan Indien.

²¹ Ancien numéro 2 du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), il participe à la fondation de la cellule antiterroriste de l'Élysée au cours du premier mandat de François Mitterrand. En 1989, Paul Barril est officiellement en retraite mais reste proche de l'Élysée. Il est à la tête de plusieurs sociétés de sécurité (dont Secrets) et conseille également des chefs d'État africains (notamment Félix Houphouët-Boigny).

II) LE TEMPS DE LA FRANCE : RÉORGANISER SA PRÉSENCE ET SON INFLUENCE DANS L'OUEST DE L'OCÉAN INDIEN APRÈS LA DÉCOLONISATION MALGACHE ET COMORIENNE

L'océan Indien semble une zone un peu délaissée par Paris dans la seconde moitié des années 1950, après le retrait français d'Indochine. En réponse aux indépendances des colonies africaines proclamées à partir de 1960, la France a rapidement su organiser le maintien de son influence sur le continent, se construisant un « pré carré » dans laquelle le maintien de sa présence militaire et des relais diplomatiques lui garantissent de répondre aux principaux objectifs assignés par le président de Gaulle à son Secrétariat aux Affaires africaines et malgaches, à savoir l'approvisionnement en matières stratégiques (pétrole notamment), des marchés réservés pour l'exportation française et des voix alignées sur celle de la France sur la scène mondiale²².

A. Un nouveau maillage mis à mal par la Seconde République malgache

Une relation privilégiée avec Madagascar devenue indépendante se traduit par le maintien d'un dispositif militaire français imposant. En 1967, 20 % des effectifs de l'armée française hors métropole sont concentrés à Madagascar²³. La « Grande Île » est le siège de la Zone outre-mer 3 (ZOM3) qui couvre l'océan Indien²⁴. La base navale de Diego-Suarez est au cœur du dispositif français. Le 2^e bureau des forces françaises assure une collecte de renseignements militaires sur les activités dans l'ouest et sud de l'océan²⁵.

L'intérêt de Paris pour la région doit alors être lu à l'aune des événements au Proche-Orient. La fermeture du canal de Suez à partir de la guerre des Six-Jours se prolonge jusqu'en 1975 obligeant les pétroliers venus du Golfe à emprunter la route du Cap de Bonne-Espérance. Le retrait des forces britanniques de la région ouvre la voie à une réorganisation des équilibres de puissance. La fin du « lac de paix » sous contrôle britannique laisse surtout place à une course entre l'URSS et les États-Unis pour s'imposer dans la région. Lancé par un premier accord en 1966, le passage de relais de Londres à Washington choque les états riverains, notamment l'Inde et le Sri Lanka. En effet, les deux capitales occidentales annoncent, le 15 décembre 1970, leur intention de signer un nouvel accord en vue d'installer une « station commune de communications par satellites » à Diego-Garcia, atoll de l'archipel des Chagos, au centre de l'océan Indien. L'objectif est de mieux pouvoir surveiller la pénétration navale soviétique dans la zone. Finalement, les travaux pour l'implantation d'une base américaine débutent en 1971.

Paris décide alors d'accroître sa présence et met sur pied un commandement opérationnel sous les ordres d'un amiral commandant la zone de l'océan Indien. Le groupe naval *Mascareignes* rejoint l'océan Indien en février 1972 pour une première

²² Jean-Pierre BAT, *Le syndrome Foccart : la politique française en Afrique de 1958 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012.

²³ Archives Nationales (AN), AG/5(F)/2101, Défense à Madagascar et dans l'océan Indien (1967-1971).

²⁴ *Idem*.

²⁵ AN, AG/5(F)/2753.

campagne de six mois²⁶. En 1972, vingt-six bâtiments se succèdent, visitant une soixantaine de ports dans une trentaine de territoires. Le dispositif français prend davantage d'ampleur à partir de 1974²⁷. C'est dans ce contexte qu'est forgé le concept de « zone de paix » à partir de 1971 par ces mêmes États afin de se prémunir de toute ingérence et d'empêcher la multiplication de bases étrangères.

Cependant les plans français sont bouleversés par la révolution malgache de 1972 poussant le président francophile Philibert Tsiranana à se retirer. L'un des grands commis du système Foccart, Maurice Delauney, est nommé ambassadeur à Tananarive. Face à l' « amiral rouge », Didier Ratsiraka, à la tête du ministère des Affaires étrangères, il doit s'incliner ; les nouveaux accords de défense, annoncés dès janvier 1973 et finalisés le 4 juin, officialisent le retrait français²⁸. Le Commandement des Forces Armées de la Zone Sud de l'océan Indien (FAZSOI) est transféré à La Réunion. Conséquence de la rupture entre Madagascar et l'ancienne tutelle coloniale, des contentieux territoriaux s'ouvrent sur des îles situées dans le canal du Mozambique. Administrativement rattachées par la France coloniale à Madagascar, elles n'avaient pas fait l'objet de discussions au moment de l'indépendance²⁹.

Les îles Éparses sont alors placées sous l'autorité directe du Ministre de l'Outre-mer et le préfet de La Réunion est chargé de les administrer. Si la souveraineté française sur les îles Éparses n'avait fait l'objet d'aucune contestation, celle-ci apparaît en 1973 à la suite de la rupture des relations avec Paris souhaitées par Didier Ratsikara. De plus, à son tour en 1976, Maurice réclame la souveraineté sur Tromelin. Ainsi, le début des années 1970 est marqué par une volonté nette d'acteurs locaux de ne plus laisser les puissances occidentales et/ou anciennes tutelles coloniales exercer un contrôle jugé stratégique dans l'ouest de l'océan Indien.

B. Entre renforcement de la présence militaire et « approche indirecte » aux Comores : demeurer une puissance capable de se projeter dans toute la région

Logiquement, en tant que puissance régionale bien positionnée pour contrôler le canal du Mozambique et pour articuler un système Djibouti-Iles Éparses-Mayotte-Réunion, Paris ne souhaite pas se laisser déposséder de ces îles. Sa capacité à exercer son rayonnement s'est également construite sur des relations privilégiées avec les anciennes colonies britanniques (Seychelles et Maurice) où la Marine vient faire relâche. La France est d'autant plus attachée à renforcer son maillage que la poussée des pays du bloc de l'Est se fait sentir. Outre Madagascar, l'Éthiopie, le Mozambique, la Somalie ou la Tanzanie se sont rapprochées de l'URSS ou de la Chine. Sans que cela nuise jusqu'ici à l'influence de Paris, Pékin a également établi des relations avec les différentes îles de l'ouest de l'océan Indien. Cette recomposition des influences mais aussi des présences militaires explique d'ailleurs la volonté de geler le processus de montée en puissance des

²⁶ Jean-Marc BALENCIE, « Le renforcement de la présence navale française en océan Indien au début des années 1970 », *Stratégique*, n°54, 1992-2, p. 257-27.

²⁷ Laurent SUTEAU, « La diplomatie navale au service du maintien de la paix : l'opération Saphir II et l'indépendance de Djibouti », *Stratégique*, n° 89-90, 2008-1, p. 189-211.

²⁸ AN, AG/5(F)/2075.

²⁹ La France prend le contrôle de l'île de Tromelin au XVIII^e siècle. En 1892, la possession française s'étend aux Glorieuses, après une missive d'Hippolyte Caltaux (citoyen français qui les occupait de sa propre initiative) au gouverneur de Dzaoudzi pour le prévenir que les Anglais désiraient les annexer²⁹. Puis c'est le tour de Juan de Nova, Bassas da India et Europa. En 1896, ces îles Éparses sont rattachées, à la colonie française de Madagascar.

déploiements et de faire de la région une « zone de paix ».

Dans ce contexte, Paris décide d'une présence militaire dans les Éparses à partir de cette même année 1973. Celle-ci sera assurée par les forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI). Un détachement de quelques hommes du 2^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (basé à Saint-Pierre de La Réunion) s'installe dans les îles Juan de Nova et Europa, tandis qu'un détachement de la légion étrangère de Mayotte fait de même pour la Grande Glorieuse. À Juan de Nova est également créée une station météorologique. En 1975, avec l'indépendance de l'archipel, le détachement de la Légion étrangère aux Comores se replie à Mayotte, seule île à demeurer française. Deux ans plus tard, l'indépendance de Djibouti vient à son tour remettre en question le maillage de points d'appuis et de projection sur la route entre mer Rouge et océan Indien. L'accord de défense signé avec le nouvel État permet à Paris de se maintenir sur place. Le Régiment Étranger est certes rapatrié en Corse mais la 13^e DBLE demeure sur place. Un détachement de l'armée de l'Air est également maintenu, ainsi que la base navale du Héron³⁰.

Dans la crise qui s'amorce entre la nouvelle république dirigée par Ali Soilih et Paris, une escadre vient d'ailleurs au large de Mayotte « montrer la force » au cours de l'été 1975. Stabilisé voire renforcé, le maillage régional permet à la France de projeter des unités lorsque cela lui paraît nécessaire dans des crises régionales. La France peut également afficher son soutien aux états de la région en cas de difficultés politiques. L'alternance politique de 1981 en France ne marque pas de rupture, pas plus dans l'océan Indien que sur les autres théâtres de la guerre froide. Après la tentative avortée d'un coup d'état du mercenaire Mike Hoare en novembre 1981, l'opération Sylvestre (composée du navire de transport le *Rhin* et deux avisos-escorteurs *Victor Schoelcher* et *Commandant Rivière*) se déploie et vient mouiller à Port-Victoria du 1^{er} au 19 janvier 1982. Les rapports avec le régime d'Ahmed Abdallah aux Comores évoluent également favorablement. Les coopérations militaires se renforcent avec les mercenaires de la GP. La formation des cadres aux Comores est assurée par la France : stages en France au Centre de Formation Interarmées du renseignement pour un officier, d'agent de police judiciaire (APJ) et d'officier de police judiciaire (OPJ) pour soldats et sous-officiers comoriens de la GP³¹.

La fin des années 1980 se caractérise par de nouvelles adaptations françaises en lien avec l'accélération des événements liés à la guerre froide. Du point de vue français, les réformes lancées par Mikhaïl Gorbatchev, comme les évolutions déjà amorcées par l'URSS, rendent le climat de Guerre froide moins prégnant. Après la recrudescence du trafic dans les années 1970, le contrôle du canal du Mozambique est devenu plus secondaire. L'ouest de l'océan Indien redevient un espace périphérique. Tirant bénéfice de la convention de Montego Bay en 1982, la France se satisfait de l'agrandissement des eaux territoriales et de son statut de puissance régionale. Ses rapports compliqués avec Madagascar ou les Seychelles sont plutôt en voie d'apaisement dans la seconde moitié des années 1980. Plus au nord, le maillage mis en place au milieu des années 1970 permet à la Marine de participer aux déploiements en mer d'Oman (1980-81, 1984, 1987-88)

³⁰ Jean-Marc BALENCIE, *La diplomatie navale française dans l'océan Indien (1967-1992) : vingt-cinq ans d'utilisation de la Marine nationale comme outil de politique étrangère*, thèse sous la direction de Philippe CHAPAL, Université de Grenoble-2, 1992, 1490 p.

³¹ Archives privées Bob Denard, carton 42, note dactylographiée, non datée et non signée intitulée « Les militaires français courtisent les mercenaires ».

avec ses alliés occidentaux pour protéger la « route des hydrocarbures »³². Les retombées médiatiques du soutien aux mercenaires aux Comores ne se justifient plus, d'où l'intervention de décembre 1989.

III) LE TEMPS GLOBAL DE GUERRE FROIDE : L'AFRIQUE DU SUD, LES COMORES ET LE MONDE

En réalité, le choix de Paris s'effectue en coopération étroite avec Pretoria. Les deux capitales ajustent leur politique à l'apaisement, en attendant la sortie, de la guerre froide. En réalité, toute la période s'articule autour d'une relation privilégiée entre l'Afrique du sud et la France à propos de l'ouest de l'océan Indien.

A. Géopolitique de l'Afrique du Sud sous embargo et océan Indien

Comme nous l'avons vu, la transition avec la décolonisation française en Afrique s'achève dans l'océan Indien avec la rupture entre Madagascar et Paris puis l'indépendance des Comores. L'installation des Américains à Diego-Garcia et le renouveau stratégique du canal du Mozambique montrent que la réorganisation du maillage militaire français s'inscrit dans le contexte de guerre froide dans l'océan Indien. Ce même contexte l'incite à travailler en bonne intelligence dans la zone avec Pretoria, également préoccupée de la poussée du communisme. En effet, la géographie de l'environnement régional de l'Afrique du Sud devient un sujet de préoccupation majeur pour Pretoria. La réorientation diplomatique et militaire de Didier Ratsiraka à Madagascar en est l'un des éléments. Toutefois, l'attention du régime de l'apartheid se focalise surtout sur la décolonisation de l'empire portugais après la Révolution des Œillets. En juin, l'indépendance du Mozambique est proclamée. Malgré les promesses faites aux Portugais, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO) accapare immédiatement le pouvoir et s'aligne politiquement sur le bloc soviétique, en mettant en place un État socialiste.

La situation est semblable en Angola où le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) prend le contrôle de l'essentiel du pays, appuyé par les Cubains face aux autres partis (notamment l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola-UNITA)³³. L'Afrique du Sud qui se sent menacée sur toutes ses frontières mène donc sur ses périphéries une « guerre des frontières ». Après l'échec de son intervention armée, elle est obligée de s'en remettre à l'intervention indirecte de ses alliés occidentaux, notamment des Etats-Unis et de la France³⁴.

Sur son flanc oriental, l'Afrique du sud soutient l'opposition au Mozambique. Après le coup d'Etat aux Comores, Pretoria envisage une coopération renforcée avec les mercenaires de Bob Denard avec lesquels elle a eu l'occasion de travailler³⁵. Pour sa part, Bob Denard fait rapidement valoir aux Sud-Africains le potentiel des Comores dans la

³² Jean-Marc BALENCIE, *La diplomatie navale française dans l'océan Indien (1967-1992)*, op. cit., p. 773 et suivantes.

³³ Hélène D'ALMEIDA-TOPOR, *L'Afrique du XX^e siècle à nos jours*, Paris, A. Colin, 2010.

³⁴ Communication de Walter BRUYERE-OSTELLIS, « Renseignement et mercenariat : les équipes françaises déployées en Angola en 1976 », colloque international *Le secret de l'État. L'étude du renseignement en France (XVII-XXI^e siècles) : recherches récentes et perspectives*, Paris-IV Centre des Archives nationales, 4-5 mars 2016.

³⁵ Par exemple dans l'approvisionnement d'armes aux sécessionnistes du Biafra (Journal de bord du Mi Cabo Verde, 1969, Archives privées Bob Denard, carton 74 ; voir également Joël CALMETTES, *Les guerres du Biafra 1964-1974*, thèse sous la direction d'Alya AGLAN, Université de Paris-I, en cours).

configuration géopolitique de l’Afrique australe. Outre la proximité politique avec la France, le positionnement stratégique dans le canal de Mozambique et d’autres atouts régionaux, sont autant d’avantages à la fois pour surveiller le trafic dans l’ouest de l’océan Indien à destination des états proches des communistes et pour travailler au détournement de l’embargo international qui s’est durci contre Pretoria. À partir de 1979, Pretoria devient ainsi contributeur direct au budget de fonctionnement de la GP. Indiquant que ce financement prend tout son sens dans la politique de protection de l’État sud-africain, 75 % de la somme allouée chaque année provient du ministère de la Défense et plus particulièrement des fonds des services secrets ; les 25 % restants sont pris sur le ministère des Affaires étrangères. En moyenne, le budget consacré par l’Afrique du Sud à la GP comorienne s’élève à environ un milliard de francs CFA (soit aujourd’hui environ 4,8 millions d’euros)³⁶.

Décidé par le Conseil de Sécurité en 1963, l’embargo sur les armes, munitions et matériel sensible à l’encontre du régime de l’apartheid ne devient effectif qu’en 1977. La pression de la communauté internationale pousse Pretoria à trouver des stratégies de contournement. L’une des principales passe par les Comores, sans doute en accord avec la France. Par l’entremise du représentant de la GP en Afrique du Sud, Freddy Thielemans, des Sud-Africains émettent des demandes à Moroni. Cette correspondance peut être identifiée grâce aux tampons « *Military Intelligence Service* » apposés sur les télex secrets et prioritaires en rapport avec ce détournement. Les hommes d’affaires ou membres des services secrets sud-africains reçoivent des passeports comoriens avec lesquels ils ne connaissent plus d’entrave pour se déplacer et négocier les contrats d’armements. Telle est l’une des contreparties pour abonder au budget de la garde présidentielle. Géré par l’Armscor, l’achat d’armes des Sud-Africains vise à approvisionner leur armée mais également en large partie à fournir ces matériels à l’UNITA en Angola ou à la RENAMO au Mozambique³⁷.

En raison de sa situation sur la scène internationale, Taïwan est une place privilégiée pour négocier des livraisons aux Sud-Africains. Depuis 1971, Pékin a remplacé les nationalistes comme instance reconnue par la communauté internationale à l’ONU. En 1979, l’ouverture de relations diplomatiques entre la Chine communiste et Washington est scellée lors de la rencontre entre Deng Xiaoping et Jimmy Carter. Ce dernier s’engage à ne conserver que des liens non officiels avec Taipei, ce qui isole encore davantage Taïwan. Dans ce contexte, les nationalistes chinois nouent des liens renforcées avec Pretoria. Désormais placées en marge de la communauté internationale, les deux états utilisent l’archipel des Comores comme plaque tournante. Organisées par Bob Denard, les négociations se déroulent souvent en Suisse : « Tout ce petit monde se promenait dans un minibus pour discuter en roulant dans les rues de Genève à l’abri des oreilles indiscrettes »³⁸. Le mercenaire confirme d’ailleurs ces flux clandestins au cœur desquels se trouvent les Comores : « Si les Comores ont été une plaque tournante des activités de la République d’Afrique du Sud, elles l’ont été au travers de la garde présidentielle, et c’était, bien sûr, une contrepartie, une aide non négligeable dans

³⁶ Chiffre fourni par Bob Denard à Stéphane VAUTERIN, *L’archipel des Comores dans les relations internationales 1975-1989 : de l’indépendance à la dépendance*, mémoire de maîtrise, Université Aix-Marseille I, 1994, p. 160.

³⁷ Hennie VAN VUUREN, *Apartheid, Guns and Money : A Tale of Profit*, Cape Town, Jacania media, 2017.

³⁸ Alain JOURDAN, « Quand l’embargo sud-africain était détourné depuis Genève », *La Tribune de Genève*, 26 juin 2010 <http://archives.tdg.ch/geneve/actu/embargo-sud-africain-contourne-geneve-2010-06-25> consulté le 3 juin 2013.

certaines tractations de matériels sensibles, au moment de la guerre des Malouines, pour équiper l'UNITA et la RENAMO, via Hong-Kong et Taïwan »³⁹.

Le matériel peut transiter par Moroni. Parfois, la garde présidentielle assure ensuite elle-même la livraison aux combattants anticomunistes. Ainsi, en 1986 ou 1987, un cargo chargé de matériel militaire en provenance de Chine est convoyé jusqu'en Namibie. Une fois les armes débarquées, le cargo aurait été coulé au large. Ce système de transit par les Comores et la prise en main par les mercenaires français pour assurer la dernière partie du convoyage dans la zone sensible de l'Afrique australe aurait été utilisée à plusieurs reprises. Les livraisons d'avions Dakota également achetés en Asie du sud-est par l'Armée de l'Air sud-africaine passent également par les Comores.

B. Afrique du Sud-France-Comores : une coopération sur le renseignement

Un second intérêt lie Pretoria à Moroni. Charles, commandant de la garde présidentielle obtient l'accord du président Abdallah en 1981 pour occuper un terrain à Itsoudra⁴⁰. Désormais qualifié de zone militaire, cet espace désormais sous le contrôle des mercenaires est destiné à accueillir une implantation militaire sud-africaine. Arrivés de Pretoria, une dizaine de spécialistes sud-africains de la cryptographie et des transmissions s'installent rapidement⁴¹. Après avoir été dans un premier temps intégrés à la GP sans en porter l'uniforme, ils adoptent finalement la tenue des cadres européens. Ces agents des services sud-africains captent les communications d'Angola et de Mozambique et transmettent les informations à Pretoria. Cette station joue ainsi un rôle éminent dans les opérations menées par l'Afrique du Sud au Mozambique. Les renseignements servent notamment les mouvements de la RENAMO contre le régime de Samora Machel et les parachutages des équipes commandos qui les forment ou « nomadisent » avec eux. Elle participe aussi du système qui permet d'alimenter en armes cette même RENAMO sans craindre une interception, notamment maritime⁴².

Pourtant, selon Bob Denard, l'intérêt de la base d'Itsoudra dépasse très largement la seule Afrique australe. Au-delà de son utilité face aux pouvoirs socialistes riverains du canal du Mozambique, elle s'inscrit également dans le cadre de la lutte anticomuniste sur un espace plus large, jusqu'au golfe de Guinée. En fait, elle est l'une des bases qui permettent un partage de renseignements entre le SDECE et l'armée sud-africaine pour réunir des informations sur tous les enjeux militaires dans la moitié sud du continent.

Toutefois, les intérêts de Paris et Pretoria peuvent diverger. A deux reprises, à la fin 1981 puis durant l'été 1982, les tentatives de coup d'état confiés à des mercenaires à l'encontre des Seychelles, sont orchestrées depuis Pretoria⁴³. Le président France-Albert

³⁹ Mémo GP89/OPS 95 daté du 23 juin 1996, archives privées Bob Denard, carton 44. En 1994, dans l'entretien accordé à Stéphane VAUTERIN *Les Comores dans les relations internationales*, op. cit., p 162), il niait pourtant les faits qui sont corroborés par de nombreux témoins.

⁴⁰ Appelé commandant Charles aux Comores, il se nomme en réalité Roger Ghys. Né le 16 mars 1933 à Aulne en Belgique, il est sous-lieutenant dans les régiments mercenaires du Congo-Kinshasa et se distingue notamment à Kisangani en 1966. Il montre surtout des qualités d'officier d'administration. Sans contact avec les mercenaires français après 1967, il apprend le coup d'Etat de 1978 aux Comores à la télévision et reprend alors contact avec Bob Denard. Il succède à Jean-Louis Millote en septembre 1979 à la tête de la garde présidentielle et conserve ce poste jusqu'en 1987.

⁴¹ Mémo GP89/OPS 95 daté du 23 juin 1996, Archives privées Bob Denard, carton 44.

⁴² Voir ci-dessus.

⁴³ Kevin SHILLINGTON, *Albert René : The Father of Modern Seychelles. A biography*, London, Apollo Books, 2014

René a désormais de meilleures relations avec Paris qui déploie une escadre pour rappeler à tous sa protection du régime. Si Mike Hoare est à la tête de l'opération de déstabilisation du président René, la possibilité de la confier à Bob Denard a également été envisagée⁴⁴. Cette réflexion est un signe de l'influence croissante et désormais prédominante des Sud-Africains auprès des mercenaires de la GP. Ce glissement vers une loyauté autre qu'envers Paris pousse la France à envisager le remplacement de Bob Denard par l'un de ses lieutenants qui serait ainsi mieux tenu en main par Paris et/ou celui d'Ahmed Abdallah par l'opposant Mohamed Taki : « Il ne semble pas qu'une suite ait été donnée. En revanche, avant cette époque, il est notoire que, par l'entremise de son épouse, Mohamed Taki entretenait des relations suivies avec des gaullistes membres de la franc-maçonnerie »⁴⁵. Deux membres de la GP, Servadac et Patrick Ollivier, soupçonnés de travailler à écarter Denard sont renvoyés en 1988.

Toutefois, les intérêts de Paris et de Pretoria convergent à nouveau en 1988-1989 à propos des relations à entretenir avec les mercenaires installés aux Comores. Comme nous l'avons évoqué, Paris s'inquiète de la mauvaise presse de la GP. Pour sa part, l'Afrique du Sud est en pleine mutation. En réalité, depuis l'accession au pouvoir en 1979 de Pieter Botha, des assouplissements sur l'apartheid s'accomplissent lentement face aux contestations à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Malgré les stratégies de contournement de l'embargo, l'isolement diplomatique de l'Afrique du Sud pèse fortement sur les élites blanches. Comme Paris, Pretoria note l'évolution politique impulsée par Mikhaïl Gorbatchev en URSS et recherche une paix de compromis avec ses voisins. Le 7 septembre 1988, un accord est conclu avec l'Angola et le Mozambique. L'Afrique du Sud s'engage à retirer de son soutien à l'UNITA en Angola et à entamer un processus de négociations pour l'indépendance de la Namibie⁴⁶. L'accord ouvre la voie à une normalisation des rapports diplomatiques et militaires en Afrique australe. La France a largement travaillé à la mise en œuvre de cette dynamique de paix régionale. Pretoria sait gré à l'intense activité du Quai d'Orsay pour obtenir ce résultat. Dans les mois qui suivent, la France dont la posture est toujours de condamner l'apartheid, reprend officiellement ses relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

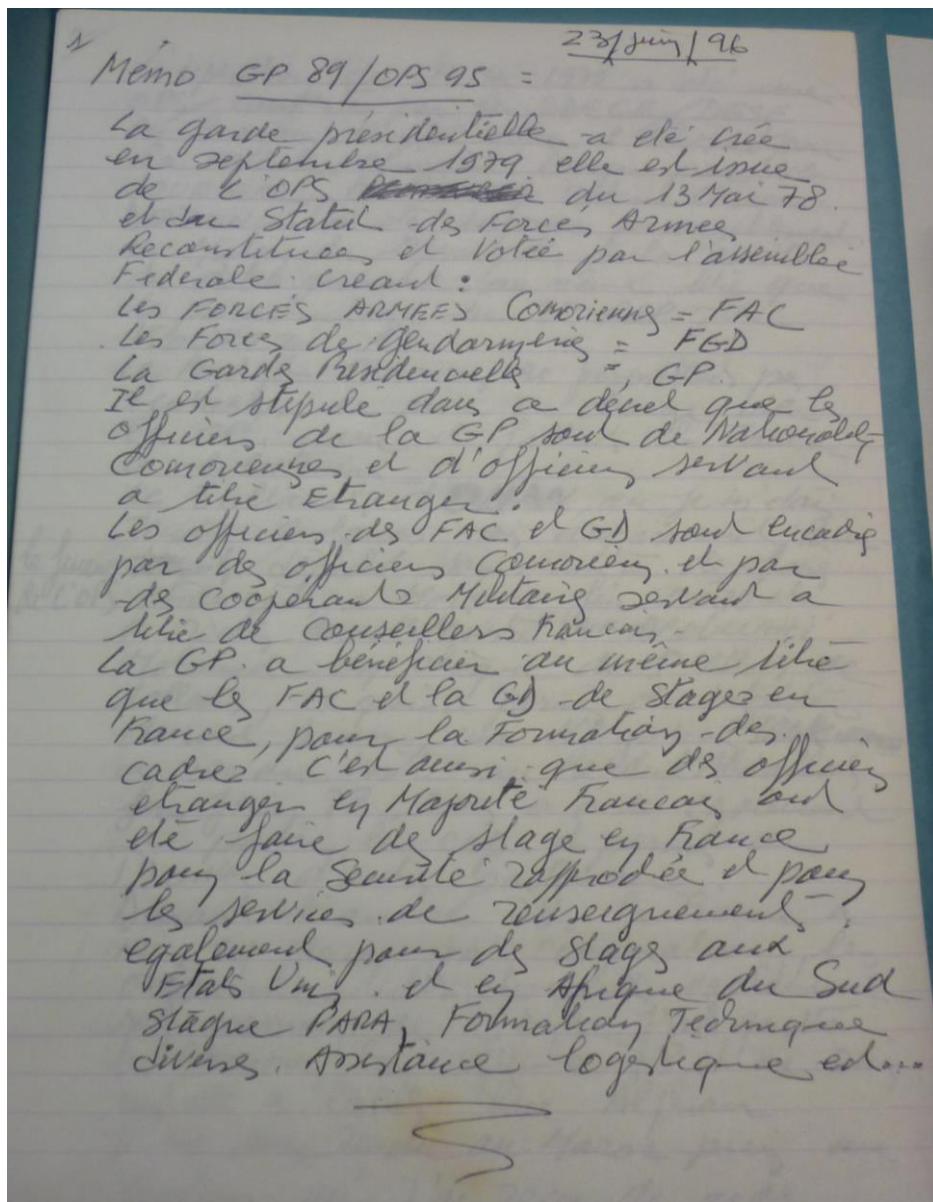
Désormais dans une dynamique de respectabilité, Pretoria cherche à donner des gages de sa volonté d'avancer vers la sortie de l'apartheid. Depuis près d'un an, le transfert de la gestion financière de la GP du ministère de la Défense vers le ministère des Affaires étrangères s'est traduit par une baisse significative des moyens alloués aux mercenaires. L'Afrique du Sud souhaite désormais donner des gages à son partenaire français et ne pas avoir à souffrir sur ce point de ses arrangements avec les mercenaires aux Comores. La tacite collaboration entre les deux pays se met en place en novembre 1989 pour asphyxier financièrement la GP et favoriser une transition pacifique du pouvoir dans l'archipel grâce à leur départ. Finalement, la mort d'Ahmed Abdallah et l'opération Osidé précipite les événements mais un rapport interne de la GP explique

⁴⁴ Archives privées Bob Denard, carton 29, dossier dactylographié *Opération Margareth : rapport de la mission effectuée en juillet 1980* de 14 pages avec cartes et photos prises aux Seychelles.

⁴⁵ Archives privées Bob Denard, carton 44, lettre du lieutenant Suresnes du 29 décembre 1987 à Bob Denard.

⁴⁶ Ancienne colonie allemande, le Sud-ouest africain est placé par la Société des Nations sous mandat sud-africain. A la création de l'ONU, le mandat est contesté mais le contentieux dure jusqu'un arrêt de la Cour internationale de justice qui déclare le mandat sud-africain illégal en 1971. Mais Pretoria refuse de reconnaître l'indépendance du Sud-ouest africain ou Namibie. Malgré des réformes comme l'abandon en Namibie de l'apartheid et des négociations entamées dès la fin des années 1970, la Namibie n'obtient son indépendance qu'en 1990.

quelques jours plus tôt : « Il y a un an, ils [les Sud-Africains] avaient déjà décidé d'affaiblir et de purger la GP de ses officiers expatriés à la demande du président Abdallah qui avait fait la même demande à la France. A ce moment-là, la France et la RSA travaillant séparément ont entrepris de résoudre le problème »⁴⁷.



Notes manuscrites sur la chute de la garde présidentielle
(archives privées Bob Denard)

⁴⁷ Archives privées Bob Denard, carton 42, rapport sur la situation de la GP, 22 novembre 1989.

En effet, Paris s'appuie de son côté sur le rapport du capitaine Barril, venu inspecter la GP en septembre. L'ancien chef du GIGN qui a quitté ses fonctions auprès de François Mitterrand à l'Elysée préconise la dissolution de la GP et l'intégration de ses membres comoriens dans la gendarmerie. Les cadres européens qui sont alors une trentaine devraient quitter les Comores. La mesure doit prendre effet au 31 décembre au plus tard et le durcissement de Pretoria sur l'abondement du budget de la GP doit avoir un effet suffisamment incitatif pour que les mercenaires respectent cette mise en demeure.

Pour conclure, on observe que le « temps local » de la présidence d'Ahmed Abdallah et de sa GP composée de mercenaires se décompose dans une chronologie en trois temps. Dans un premier temps, après la décolonisation mal maîtrisée par Paris lors de la présidence d'Ali Soilih, l'approche indirecte que constitue l'emploi de Bob Denard et de ses hommes permet de rétablir un régime offrant plus de garantie à Paris et au monde occidental en la personne d'Ahmed Abdallah. En effet, la France révise l'intérêt stratégique de l'ouest de l'océan Indien à la hausse et cherche à s'y redéployer après la perte de son appui de Diego-Suarez. Dans le contexte du retrait britannique et de poussée communiste, elle cherche à mieux assurer son maillage entre La Réunion et Djibouti où elle a réussi à se maintenir, notamment pour la route des hydrocarbures qui passe alors par le canal de Mozambique. Fort d'un soutien de plus en plus marqué de la France dans la première moitié des années 1980, les Comores développent une politique propre. Le régime se durcit et se rapproche de plus en plus de l'Afrique du sud en butte à ce qu'elle perçoit comme des menaces directes sur ses frontières (Angola, Mozambique). Cette période se caractérise par un triangle France-Afrique du sud-Comores autour du renseignement et du détournement de l'embargo qui pèse sur Pretoria. L'ouest de l'océan Indien est au cœur des relations entre Paris et Pretoria. Dans un troisième temps « local », le régime d'Ahmed Abdallah s'érode face aux demandes de pluralisme politique. Les mercenaires sont affaiblis, d'autant que le temps global de la guerre froide joue en leur défaveur. La France a trouvé un maillage militaire satisfaisant dans l'océan Indien et elle est désormais reconnue comme une puissance régionale. Les enjeux stratégiques sont moindres pour elle, tandis que l'Afrique du Sud amorce sa sortie de l'apartheid. L'ouest de l'océan Indien redevient plus périphérique. Le maintien des mercenaires aux Comores présente plus d'inconvénients que d'avantages. S'ouvre l'après guerre froide, un nouveau « temps global » dans lequel l'Afrique du sud se concentre sur la construction d'une société multiculturelle et sur son développement économique dans la mondialisation. Souffrant désormais de peu de contestation, la présence française dans l'océan Indien se traduit par la nécessité de contrôler et de valoriser l'immense domaine maritime qui est le sien. Sa géographie militaire stabilisée, Paris cherche surtout à s'inscrire dans un cadre régional de gouvernance.

LES CONFLITS DES COMORES : VERS UNE « BALKANISATION DE L'ARCHIPEL » ? Regards culturels et politiques en géographie

Florentin BROCHETON
Doctorant
Sorbonne Université, ENeC

Résumé : L'archipel des Comores est scindé en deux entités politiques, un État fédéral indépendant d'une part et un département français d'autre part pour Mayotte depuis son indépendance. Les divisions sont aussi historiques avec des conflits violents au sein même de l'État comorien notamment au début des années 2000. Cette partition n'est pas que le fruit de circonstances et d'accidents de l'histoire mais relève bien de causes culturelles. De fait, les sécessionnismes comoriens peuvent être compris par le prisme des causes culturelles que ce soit à Mayotte ou à Anjouan, dans une vision englobante.

Mots clés : balkanisation ; Comores ; Mayotte ; Anjouan ; Outre-mer français ; sécessionnisme ; balkanisation ; irrédentisme ; État faible ; immigration clandestine.

Abstract: *Comoros islands are a balkanized archipelago since their independence era. There are two different states, Comoros' State and the French department of Mayotte. Anjouan island had also known a secession during a civil war of Comoros from 2000 to 2008. Divisions are not the result of history's accidents but follow a pattern of secessionisms. A study of this problem with a cultural geography and geopolitics will light these separatisms in Comoros Islands. The thesis aims to understand Comoro's secessionisms as linked conflicts, in the case of Mayotte as in the case of Anjouan in a global approach.*

Keywords: *Balkanization, Comoros islands, Mayotte, Anjouan, overseas French Territories, Secessionism, Irredentism, failed State, irregular Immigration.*

Les sociétés comoriennes ont une organisation et des dynamiques qui peuvent parfois dérouter. Elles sont souvent abordées sous une thématique particulière, que ce soit sous l'aspect des traditions locales, de l'anthropologie de certains rituels remarquables comme le Grand Mariage ou dans le domaine politique sur la question des sécessionnismes. Les thématiques postcoloniales sont elles également nombreuses sur tous ces sujets. La plupart du temps, ces analyses concernent une des îles en particulier. Les thématiques abordées sont alors ciblées en fonction de l'île étudiée. Dans ce cadre, Mayotte est privilégiée pour analyser les problématiques postcoloniales ou pour des lectures essentiellement politiques. Grande-Comore sera plus souvent associée à des analyses sur les pouvoirs coutumiers ou encore pour le poids des traditions dans l'utilisation de l'espace, etc.

Ainsi, la complexité du système des îles comoriennes gêne une analyse globalisante des Comores en tant qu'élément uni. La tentative d'unification des Comores se fait souvent par le prisme de la culture. Dans ce cadre, la culture comorienne est réduite à quelques aspects culturels comme les pratiques religieuses ou certains rites coutumiers comme le Grand Mariage, pratiqué dans l'ensemble de l'archipel. Or une culture ne peut être réduite uniquement à un seul de ses aspects, comme les identités collectives. L'unification des Comores par la culture achoppe dans son explication des conflits récurrents que connaît l'archipel. Une culture unifiée ne conduit pas à des conflits sécessionnistes réguliers entre groupes bien tranchés mais plutôt à des conflits domestiques entre groupes sociaux. L'analyse des cultures comoriennes sous l'optique des conflits sécessionnistes qui parcourent l'archipel semble être l'un des angles d'attaque pour aborder le système comorien dans son ensemble.

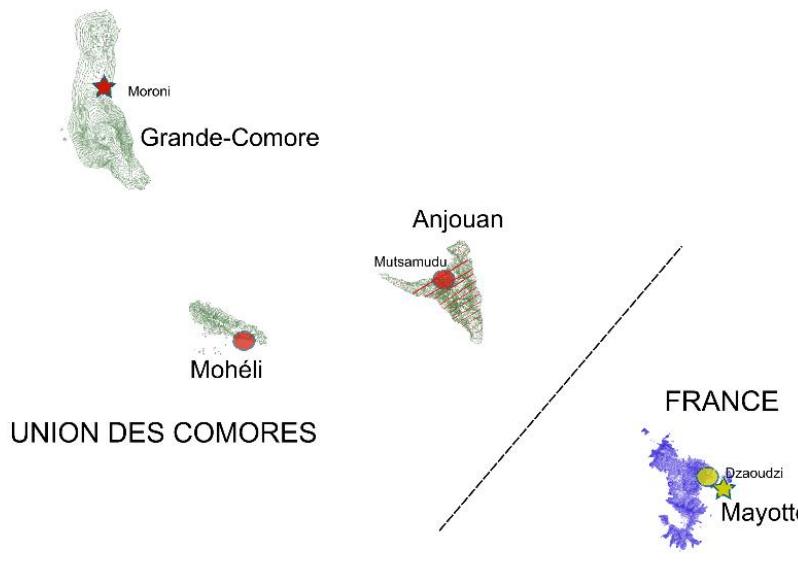
La culture peut être comprise comme un système normé de pratiques sociales et de représentations dans la vie quotidienne. Il s'agit de gestes ou de pratiques collectives devenant presque naturels pour les groupes humains concernés. Cela peut aller de l'organisation spatiale et sociale de l'agriculture, de l'agencement des habitations jusqu'aux représentations collectives. La culture comorienne est par exemple caractérisée par la « matri-localité » des noms, des mariages et des habitations. Ainsi, c'est le nom de la mère qui prime. Après le Grand Mariage, l'homme va vivre dans la maison de sa femme, mais le couple hérite de terres venant du mari. Cette organisation culturelle entraîne une empreinte spatiale tout à fait particulière et propre aux Comores. Mais, si la culture est propre à un groupe humain, si ses membres s'identifient à leur groupe, une culture peut également englober des sous-cultures distinctes sur certains degrés. Dans le cas des Comores il est possible de distinguer au moins une sous-culture par île. Ces sous-cultures sont très affirmées par rapport à la culture comorienne. Or, c'est au sein d'un système culturel que se forment les individus et qui se déterminent pour partie leurs actions et pensées.

Iles	Pop. 1966*	Pop. 2018**	Evolution	PIB/hab \$USD**	Superficie en km ²	Nb/hab par km ²
Anjouan	79 211	341 539	+331,18%	1 280	424	805
G^{de}-Comore	118 750	410 736	+245,88%	1 280	1 148	357
Mohéli	9 260	53 878	+481,84%	1 280	290	185
Mayotte	30 170	256 518	+750,24%	11 448	376	682
Total	237 391	1 062 671			2 238	

*Sources : Pour l'Archipel des Comores, René de Maximy, ORSTOM, 1964.

Pour Mayotte, Recensement INSEE 1966, Etude de géographie, René de Maximy, ORSTOM, 1966.

** Sources : Banque mondiale pour les Comores et INSEE pour Mayotte



1. Centre du pouvoir



Ancienne capitale du territoire autonome des Comores



Nouvelle capitale du territoire autonome des Comores



Territoire ayant échappé au contrôle de l'Union Comorienne plusieurs années consécutives durant la guerre civile anjouanaise



Foyer d'insurrection ancien (>20 ans)



Foyer d'insurrection récent <20 ans)

2. Conflits

Dzaoudzi

Foyer urbain d'insurrection

Mayotte

Nom de l'île

UNION DES COMORES

Etat souverain

Les différentes cultures forment un maillage à l'échelle mondiale. La grille du découpage culturel du monde ne correspond pas toujours aux découpages politiques. Les cultures forment un support pour les constructions politiques. La politique serait l'organisation de la vie sociale et culturelle par des institutions que se donne une société. Cette théorie de la pensée culturelle et politique aux Comores a été développée dans le contexte comorien par Jean-Louis Guébourg. L'existence de sous-cultures bien distinctes ne mène pas forcément à des conflits politiques. Ces sous-cultures forment des groupes politiques aux ambitions et objectifs fortement divergents. Les enjeux sont conséquents pour ces groupes. En cas de grave mésentente, les groupes politiques et culturels comoriens prennent la voie de de conflits sécessionnistes. Les identités ilienneraient donc aux conflits comoriens.

Pour étudier ces mouvements, il est utile de revenir sur les recherches publiées sur les pratiques culturelles aux Comores ainsi que sur la vie politique de l'archipel. De nombreux analystes ont apporté des éclaircissements majeurs sur les conflits comoriens et leurs ressorts jusqu'ici. Ainsi, pour comprendre l'organisation spatiale et politique de la Grande-Comore, il est essentiel de se référer à la thèse de Jean-Louis Guébourg¹. Pour comprendre la politique et la gestion de l'espace à Anjouan, l'article majeur de François Taglioni sur la guerre civile anjouanaise est indispensable². Pour notre part, l'approche suivie par le présent article consiste à explorer comment les différents conflits comoriens sont reliés. Les sous-cultures comoriennes sont générées par une culture comorienne qui pousserait à la fragmentation sociale et politique. Le sécessionnisme mahorais et l'anjouanais sont liés par une cause comorienne. L'analyse des différentes sources permet de confronter les points de vue et d'obtenir une vision globale des conflits comoriens qui sont ici compris comme liés. Les sources spécifiques portant sur les Comores ont été mêlées et associées aux méthodes de la psychologie sociale et de la sociologie portant sur les conflits entre groupes, comme dans les ouvrages d'André Louis Sanguin ou de Nicola Cusumano³. De même, une analyse poussée des discours politiques, des articles de presse et, des débats et discussions visibles sur les réseaux sociaux permettent d'apporter des sources brutes sur les conflits comoriens. Une enquête de terrain n'a malheureusement pas pu être menée sur le sujet. Il aurait été intéressant d'analyser par des entretiens qualitatifs les représentations réciproques et intergroupes entre les habitants. Nous espérons pouvoir pallier à ceci par d'autres approches méthodologiques permettant une démarche exploratoire, telle l'analyse des réseaux sociaux. Nous pouvons ainsi capter des représentations répétées et partagées par des groupes à propos d'un sujet. Ainsi, dans l'article, de nombreuses sources numériques font référence à un groupe Facebook, aujourd'hui fermé, que nous garderons anonyme.

Ce corpus de recherches et de sources brutes permet d'analyser les conflits comoriens comme résultant de sous-cultures bien affirmées, aux intérêts contradictoires. Dans un premier temps, nous analyserons le conflit comorien de Mayotte dans sa chronologie mais aussi ses implications politiques actuelles. Dans un second temps, le conflit anjouanais pourra être examiné selon les mêmes modalités. Nous terminerons par une analyse des fragilités de l'État comorien face à ces tendances centrifuges. Ces

¹ Jean-Louis GUEBOURG, *Territoires, milieux et pouvoirs à Ngazidja*, thèse, 1992 publiée aussi sous le titre *Espace et Pouvoirs en Grande-Comore*, l'Harmattan, 1996

² François TAGLIONI, « Anjouan, figure de la balkanisation de l'archipel des Comores », *Echogéo*, 2010

³ André-Louis SANGUIN, « Partition: variations sur un thème majeur de géographie politique », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2010 (11). Nicola CUSUMANO, « Gérer la haine, fabriquer l'ennemi. Grecs et Carthaginois en Sicile entre les Ve et IVe siècles av. J.C ». *Dialogues d'histoire ancienne*, 2012. Var 6.

fragilités associées parallèlement aux faiblesses de l’État français pour Mayotte pourraient paradoxalement être une voie vers une tendance centripète de l’archipel, vers un apaisement des conflits.

I) LA PREMIÈRE REMISE EN QUESTION DE L’UNITÉ COMORIENNE : MAYOTTE

La sécession de Mayotte intervient lors de la genèse de l’État comorien durant les années 1960 et 1970. Cas presque unique, il s’agit d’une ancienne colonie choisissant d’être décolonisée en étant intégrée au sein de l’ensemble national de la métropole⁴. Cela n’en a pas pour le moins engendré un conflit très sensible pour les personnes concernées. Il y a d’une part les partisans de la départementalisation de Mayotte, exagérant parfois les actions des leaders comoriens envers les habitants de l’île lors de la période d’autonomie. D’autre part il y a les tenants d’une manipulation de la population mahoraise par le pouvoir colonial revendiquant le rattachement de Mayotte à l’Union des Comores en vertu de discours et arguments anticolonialistes d’une autre époque.

A. Une division politique et sociale dans un contexte de décolonisation

Le processus de sécession de Mayotte de l’ensemble comorien débute le 2 novembre 1958 lors du premier Congrès des notables de Mayotte à Isountdzou. Les Mahorais présents demandent leur séparation de l’ensemble comorien. Cet événement de portée historique marque la naissance d’un mouvement politique qui animera la vie sur l’île jusqu’au début des années 2000. Il marque la scission de l’archipel en deux entités étatiques. La sécession mahoraise peut être analysée dans le temps long et dans le temps court.

Tout d’abord cette séparation est à comprendre comme une réaction populaire face aux maladresses des nouveaux dirigeants politiques des Comores. En effet, deux événements sont à prendre en considération dans la réaction immédiate des Mahorais. Les mois précédents ce congrès, le président du Territoire des Comores, Said Mohammed Cheikh avait multiplié les vexations et provocations envers les Mahorais. Le 14 mai 1958 par 25 voix contre 4 (les quatre en question étant les représentants Mahorais), l’Assemblée territoriale décidait le transfert du siège administratif de Dzaoudzi à Moroni. Cette décision, compréhensible géographiquement à cause de la vétusté des infrastructures de Dzaoudzi, sur un îlot étroit à Mayotte, reflète plutôt une autre raison politique. Les représentants mahorais dans l’Assemblée s’opposaient systématiquement aux orientations de la majorité parlementaire comorienne. Le président de l’Assemblée a promptement entériné cette décision et son exécution rapide indiquent qu’ils cherchaient à précipiter les choses pour éviter un coup de force des Mahorais dans le processus d’indépendance de l’archipel. Cette décision bouleverse la géographie, la vie politique et l’économie de l’ensemble de l’archipel. Le transfert de la capitale n’est pas uniquement symbolique, il marque une réelle rupture historique et géographique dans le pouvoir politique de l’archipel. Dzaoudzi, depuis la colonisation de Mayotte en 1841, a toujours été la capitale politique des Comores. Les notables mahorais ainsi que la population bénéficiaient de nombreux emplois dans l’administration. Mais le changement de capitale ne s’est pas arrêté là, avec une captation des flux financiers venant de métropole pour Anjouan et Grande-Comore. De plus, les approvisionnements de tout l’archipel passent par le port de Moroni d’abord puis sont

⁴ Si la départementalisation de 1946 pour La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane sont aussi des formes de décolonisation par intégration à métropole, le processus concernant Mayotte est très différent.

ensuite dispersés dans tout l'archipel. Cette position centrale permet au gouvernement central, dominé par des représentants grand-comoriens, d'organiser des pénuries de riz à Mayotte dans l'espoir de faire plier les Mahorais face à leur volonté de conserver la capitale administrative.

En parallèle à l'affrontement politique concernant la capitale, un grand conflit foncier est engagé. Le président de la collectivité territoriale comorienne Abdallah envenime la situation en achetant de vastes domaines dans le nord de l'île à Dzoumougné et dans le centre à Combani. Les terres agricoles sont centrales dans la culture comorienne. Elles sont la première source de richesse. Elles sont aussi une monnaie sociale de grande importance. Les notables prêtent ou louent leurs terres aux plus démunis du village. En échange, l'occupant fera les louanges de son bienfaiteur. Les terres agricoles et les richesses qu'elles procurent permettent de plus le financement du rituel d'initiation central dans les sociétés comoriennes : le Grand Mariage⁵. Les terres font partie de la dot de l'époux et de sa famille. Les deux familles des époux doivent également financer des repas collectifs à l'échelle du village et des familles étendues. Les convives eux-aussi doivent montrer leur générosité lors de ces cérémonies. La position dans le village se voit à la place du clan par rapport aux mariés. Cette place est payante et s'obtient principalement par les richesses agricoles. Enfin, c'est le Grand Mariage qui permet l'entrée des époux dans les conseils de village et dans les décisions. Avant le mariage, ils gardent le statut d'adolescents. Les terres sont centrales dans les cultures comoriennes. Leur perte est une dégradation sociale très importante et peuvent profondément ébranler ces sociétés. Au tout début des années 1970, les terres du Domaine appartenant autrefois à l'État sont inscrites dans le cadastre et mises en vente. Ces terres étaient utilisées par les populations mahoraises. Elles servaient auparavant aux concessions des plantations mais n'étaient plus réellement utilisées ni contrôlées par les fonctionnaires français. La pratique cadastrale pour la répartition des terres n'obéissait pas aux pratiques et coutumes comoriennes qui répondaient plutôt au droit islamique en la matière. La brutale introduction du droit européen dans ces pratiques constitue un premier choc. Le second choc vient de l'accaparement par le riche importateur anjouanais Abdallah, alors président de la Collectivité d'outre-mer de nombreuses terres mahoraises. Cet accaparement a pris la forme de la venue en nombre d'ouvriers anjouanais à Mayotte. Ces ouvriers sont rapidement entrés en conflit avec les Mahorais qu'ils délogeaient de leurs terres. Ce traumatisme est à l'origine de la vision des Anjouanais comme des envahisseurs dans l'imaginaire mahorais. Il est l'un des principaux ressorts du mouvement départementaliste anti comorien.

Ces vexations mènent à de véritables émeutes qui se concluent par la mort d'une chatouilleuse⁶, Zaina Madi, le 13 octobre 1969. Ces divers incidents peuvent laisser à penser que ce sont ces grandes maladresses des dirigeants comoriens dans la constitution du nouvel Etat ont mené à un fort rejet de la part des Mahorais, leur culture et leurs traditions étant remises en cause par le pouvoir comorien. Le combat départementaliste qui suit revêt des enjeux de défense identitaires et culturels. Mais de tels incidents

⁵ Le Grand Mariage est essentiel dans la vie sociale comorienne. Sans celui-ci, les jeunes adultes restent considérés dans le village comme des enfants. Les jeunes femmes restent vivre chez leurs parents et les jeunes hommes vivent dans des cases à l'extérieur du village. Ils ne peuvent ni posséder de terres, ni de maison. Ils ne peuvent participer aux conseils de village. Il s'agit du rituel d'initiation majeur de la société comorienne.

⁶ Les « chatouilleuses » sont appelées ainsi du fait de leur action militante. Par tabou religieux, les femmes ne peuvent ni frapper ni être frappées. Elles chatouillaient donc les partisans indépendantistes lors de leur discours, pour les empêcher de parler. Les chatouilleuses, surnommées *Soroda* (Soldat en comorien), ont été au cœur du Mouvement Populaire Mahorais.

n’expliquent pas à eux seuls une sécession ayant pour conséquence plusieurs résolutions des Nations Unies et de l’Organisation de l’Union Africaine contre la France⁷. Une lecture de ces événements dans une temporalité longue est aussi à prendre en compte.

Dans le temps long, il existe des conflits politiques, militaires et sociaux entre les populations des différentes îles bien avant la colonisation française. Le surnom un peu exagéré « d’archipel des sultans batailleurs »⁸ prouve toutefois une réalité. Les populations de chaque île possèdent leur propre langue, parfois difficilement intercompréhensible, ainsi que des histoires et des identités très différentes sous de nombreux aspects. Malgré des éléments centripètes, des clivages se sont constitués. Les sultans d’Anjouan revendiquent Mayotte dès le XVI^e siècle. L’histoire est ponctuée d’invasions de Mayotte par les armées anjouanaises, d’installation de gouverneur fidèle au sultan, puis d’auto-proclamation de ce dernier en sultan de Mayotte, et ainsi de suite... Les sultanats de Grande-Comore se comptaient par dizaines au début du XIX^e siècle⁹. Cette histoire conflictuelle n’a pas disparu avec le temps et est restée profondément ancrée dans les mémoires. Les premières divisions sont donc dans les identités.

Ce climat conflictuel a été réactivé lors de l’autonomie de l’archipel permettant ainsi des rééquilibrages politiques liés à la démocratie. L’île la plus peuplée prend une influence considérable dans les institutions. Le changement de capitale obéit donc à des calculs politiques et à un réaménagement des rapports de force politiques aux dépens des Mahorais. Cette rupture a conduit à une opposition virulente des Mahorais, s’exprimant au sein d’un mouvement politique bien organisé ayant ses entrées dans les ministères parisiens, et pouvant faire pression sous la forme d’un lobby sur l’ancienne puissance coloniale. L’opposition mahoraise repose sur la peur des Mahorais de se voir marginalisé et coloniser par un nouvel État, en étant sous la domination démographique et politique des autres îles. La peur de la perte d’identité mais aussi de l’autonomie politique anime les combats politiques suivants : La division sociale des Comores crée des divisions politiques ; Les divisions politiques réapparues durant la période d’autonomie renforcent les divisions culturelles en les accentuant.

B. La départementalisation de Mayotte, vers un apaisement du conflit mahorais?

La départementalisation de Mayotte dans l’ensemble national français a suscité un conflit juridique international au long cours entre l’Etat comorien et l’Etat français. De même les conflictualités sociales et politiques au sein de l’archipel ne sont pas éteintes avec une sanctuarisation juridique de la départementalisation de l’île.

La départementalisation de Mayotte est officiellement prononcée en mars 2011 par le Congrès réuni à Versailles. L’île est alors inscrite comme département de droit commun français lui conférant un statut juridique interne spécifique. Ce droit permet la perpétuation du droit local mahorais notamment en termes d’héritage mais aussi par la présence de câdis (chef coutumier). Cette reconnaissance de Mayotte comme département français d’outre-mer est cependant limitée car non officielle aux yeux de quatre organisations internationales ainsi que de l’ensemble de l’environnement étatique régional. L’ONU, ainsi que l’Union africaine, la Ligue Arabe et la Commission de

⁷ Philippe BOISADAM, *Mais que faire de Mayotte ? Analyse chronologique de l’Affaire de Mayotte (1841-2000)*. Paris, L’Harmattan, 2009. L’ouvrage reprend une chronologie complète et documentée relatant la sécession politique de Mayotte de l’ensemble politique comorien.

⁸ Thierry MICHALON, « L’archipel des sultans batailleurs ». *Le Monde Diplomatique* 06/2009.

⁹ *Ibid.*

l’Océan Indien ne reconnaissent pas cet état de fait ce qui donne lieu à un conflit diplomatique international autour du statut de l’île. L’Union européenne reconnaît toutefois Mayotte comme française en la « rupéisant »¹⁰ en 2015. L’État comorien revendique toujours Mayotte comme étant son territoire national.

Le conflit de Mayotte oppose principalement deux acteurs, l’État français et la République Fédérale Islamique des Comores. Ces deux entités s’affrontent depuis la création de l’État comorien en 1975. Cependant, immédiatement, le rapport de force est largement inégal en défaveur de l’État comorien, si l’on se réfère aux paramètres classiques de la géopolitique. L’état des forces en présence oppose en effet la jeune armée comorienne incapable de tenir un combat face à la puissance de feu française présente dans la région¹¹. La présence militaire française dans l’océan Indien empêche toute résolution par les armes. Le rapport de force économique est tout aussi inégal. Près de la moitié de l’économie comorienne est contrôlée ou possédée par des acteurs étrangers, essentiellement français, principalement dans les secteurs aéroportuaire, énergétique et de la santé. Cette économie captive est de plus handicapée politiquement sur le plan international face à l’État français qui est membre permanent du Conseil de Sécurité avec droit de veto. Or cette instance de l’ONU est la seule à même d’adopter des résolutions contraignantes vis-à-vis d’un tiers dans un conflit politique. C’est toutefois par la diplomatie internationale que l’État comorien possède les seules voies de recours possible afin de se voir restituer Mayotte.

Dès son indépendance et jusque dans les années 1990, c’est donc la voie diplomatique qui a été employée pour envisager une réunification politique de l’archipel. La contestation territoriale a ainsi persisté pendant une quarantaine d’années entre les deux États au sujet de l’île au sein de diverses organisations internationales. La Charte de fondation des Nations Unies reconnaît ainsi la liberté des peuples à disposer d’eux-mêmes¹², ce qui ici entérine la position de la France à Mayotte. Cinq consultations ont confirmé la volonté des Mahorais considérés comme un peuple autodéterminé. Mais, l’inconvénient de la charte est qu’elle est d’une imprécision juridique complète autour de la définition du terme de « peuple ». C’est sur cette imprécision que s’appuie la République des Comores, ainsi que sur la violation d’une résolution des Nations Unies qui dans son sixième point affirme une « intangibilité des frontières des États nouvellement indépendant dans leurs frontières administratives précédentes »¹³. Mayotte ayant fait partie du « Territoire des Comores », la départementalisation de Mayotte est donc en contradiction avec une résolution des Nations Unies, ratifiée et adoptée par la France. Cependant cette résolution émane de l’Assemblée Générale des Nations Unies avec donc un pouvoir non contraignant sur les États membres. La législation onusienne est donc confrontée à ses propres contradictions dans le contentieux de Mayotte. Le fait de donner raison à l’un ou à l’autre des camps serait une violation du droit international. L’annexion de Mayotte par l’État comorien reviendrait à violer le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes et inversement la départementalisation de l’île revient à démembrer illégalement le territoire d’un État souverainement indépendant.

¹⁰ La « rupéisation » est le fait de reconnaître à un territoire d’outre-mer européen le statut de Région Ultra-Périmérique (RUP) avec des fonds de solidarité européens et des programmes engagés.

¹¹ Une compagnie de la Légion Étrangère, puis un régiment de parachutistes à La Réunion ainsi qu’une base navale et terrestre à Djibouti concentrant deux régiments de la Légion Étrangère ainsi qu’un régiment interarmes d’outre-mer.

¹² ONU, Charte de Décolonisation, 1946.

¹³ ONU, Résolution 1514, 1960.

Ces conflits juridiques, à défaut d'un rapport de force plus équilibré, ont été portés au sein d'une autre organisation internationale, l'Organisation de l'Union Africaine. La France, membre observateur de l'OUA, entretenait dans les années 1960/1970 des rapports privilégiés avec ses anciennes colonies africaines. Ses relations étaient essentiellement politiques et commerciales. Or l'intangibilité des frontières est l'un des principes fondateurs de l'organisation afin d'éviter un émiettement complet du continent en une multitude d'États minuscules. Certains ministères et certains hauts fonctionnaires ont été longtemps opposés à la départementalisation de Mayotte pour éviter de rencontrer de fortes oppositions au sein de l'OUA. Le ministère des Affaires Étrangères s'est ainsi souvent opposé au ministère des Outremer. Cependant, les protestations des membres de l'OUA ont été plutôt faibles et éclipsées par les conflits de la guerre froide qui captaient plus l'attention. La diplomatie française a su maintenir le statu quo pour ses partenaires africains concernant Mayotte. La stratégie de restitution de Mayotte par la voie diplomatique a ainsi échoué. Politiquement, l'État français ne peut plus se retirer par décision unilatérale de ses fonctionnaires. Dans le cadre de la Constitution dans laquelle Mayotte est à présent inscrite, seul un référendum pourrait remettre en cause l'appartenance du département à l'ensemble français.

Mais à Mayotte, il n'y a pas que les conflictualités entre États comme sources de tension. Les conflictualités nées de la sécession de Mayotte ne sont pas éteintes. Malgré la départementalisation et le verrouillage juridique interne de l'État français face au droit international, il est possible de percevoir au sein de la population française de l'île une peur de voir un retour de l'île dans le giron comorien. Cette peur permet d'expliquer les dernières manifestations ayant eu lieu à Mayotte et réunissant des centaines de Mahorais sur une simple rumeur. Ainsi, entre 1975 et 2011 l'incertitude quant au statut politique de l'île a provoqué un combat politique mais parfois aussi des affrontements physiques entre partisans mahorais ou comoriens indépendantistes¹⁴, et les départementalistes¹⁵. Ce clivage est toujours présent, bien qu'atténué avec les expulsions et décasages¹⁶, dans les années 1970/1980, des partisans indépendantistes. Cette peur se manifeste actuellement de deux façons principales à Mayotte.

Les premières grandes manifestations fondées sur la peur des Mahorais d'être intégrée dans l'ensemble comorien ont lieu en septembre et octobre 2017. Cette agitation, tant sur les réseaux sociaux que dans les rues, est provoquée par une rumeur, qui a pris naissance sur ces mêmes réseaux sociaux. Elle s'est produite à la suite de l'annonce de la signature pour le mois de novembre d'un traité bilatéral de coopération entre les Comores et la France autour du département mahorais. Le communiqué officiel du Quai d'Orsay indiquait simplement avoir obtenu un accord entre les deux parties qui réglerait les problématiques de circulation dans l'archipel. L'imprécision du communiqué a mené les Mahorais à de multiples spéculations quant à la teneur précise des termes de l'accord. La tradition diplomatique veut que les accords bilatéraux non encore signés soient tenus secrets entre les parties afin de pouvoir renégocier ou afin d'établir des rectifications ou des réévaluations le cas échéant. Cette imprécision du gouvernement pour Mayotte a mené à une frénésie sur les réseaux sociaux. Les deux réseaux les plus utilisés ont été Twitter et Facebook. La particularité de leur utilisation est la liberté de parole. Les utilisateurs ont l'impression qu'elle est totale. Les débats ont été vifs par écrans

¹⁴ Les « Serre-la-Main ».

¹⁵ Les « départementalistes ».

¹⁶ Florentin BROCHETON, « Mayotte, les décasages : expulsions d'étrangers proches dans le monde rural », *Diploweb*, 2016.

interposés. Twitter permet une visibilité de l'actualité en temps réel et de retenir des slogans ou hashtags. Les plus utilisés ont été *#défendonsmayotte* ou *#feuillederoute*. Facebook par son interface permet des discussions par groupes d'opinion. Les confrontations y ont été des plus directes entre groupes sur la question. L'immigration était jusqu'ici légalement bloquée par le visa dit « Balladur », instauré en 1994 par le Premier ministre qui lui a donné son nom. Il empêchait toute immigration légale entre les Comores et Mayotte, ce qui provoqua une immigration illégale des plus conséquentes. L'imprécision du gouvernement français quant à ses intentions pour Mayotte pouvait laisser envisager n'importe quel accord.

Une fois sur les sites d'actualité comoriens, l'information a été déformée. La presse mahoraise a repris ces inquiétudes pour ses propres contenus¹⁷. Un faux de l'accord, non encore signé, a ainsi circulé, déclenchant une véritable panique au sein de la population. Un congrès s'est tenu la semaine suivante à Sada, village du centre de l'île, réunissant les Mahorais inquiets. Les symboles des anciens combats départementalistes ont été repris, notamment avec des manifestations où chacun arborait du bleu¹⁸ sur sa tenue.

L'analyse des mots clés utilisés sur internet et dans les discours montre un plus large rejet des migrants grand comoriens et anjouanais que pour les migrants originaires d'Afrique ou de Madagascar. Les actes xénophobes et violents à l'encontre des migrants répondent régulièrement à une peur concernant l'intégrité de la culture mahoraise. L'accaparement des terres par les migrants est l'un des fondements de cette peur. L'agression des migrants devant l'hôpital de Mamoudzou répondait à une paralysie des systèmes de soins sur l'île ainsi qu'à une difficulté d'accès de ce lieu pour les habitants. Le phénomène des décasages de familles comoriennes, processus conflictuels persistant à Mayotte, s'est également réactivé.

Cette panique, non fondée sur des arguments tangibles, prouve à quel point la peur de la domination comorienne est encore présente aujourd'hui pour les Mahorais. Cependant cette peur se manifeste aussi d'une autre façon dans la relation aux immigrants comoriens venant des autres îles.

II) UNE SECONDE SÉCESSION DANS L'ARCHIPEL : ANJOUAN

Le conflit anjouanais s'ouvre à la fin des années 1990 face à l'autoritarisme et les dérives du pouvoir de Mohammed Djohar. Sa tentative de centralisation excessive du pouvoir au bénéfice des grand-Comoriens a provoqué une insurrection anjouanaise. Ces tentatives politiques associées à une faiblesse des institutions régaliennes ainsi qu'à une profonde crise économique ont été le terreau de ce conflit¹⁹.

Les causes de ce conflit sont profondément enracinées dans les modes d'organisation de la société multiculturelle comorienne. Ils peuvent être source de conflit et trouvent une traduction concrète inscrite dans une nouvelle constitution originale censée éviter de nouveaux bouleversements à l'avenir.

¹⁷ Mayotte première : La mise en œuvre de la « feuille de route » est différée « dans un souci d'apaisement », 28/09/2017.

¹⁸ Symbole du mouvement départementaliste.

¹⁹ François TAGLIONI, « L'île d'Anjouan figure de la balkanisation de l'archipel des Comores ». *EchoGéo*, 2008. Consulté le 20/05/2018.

A. La sécession anjouanaise (1997-2008)

La République comorienne est scindée en trois entités politiques distinctes durant plus de dix années au tournant du XXI^e siècle. Pour protester contre le président Mohammed Taki Abdulkarim, les Anjouanais ont manifesté début juillet 1997. Ce mouvement, durement réprimé, a mené à des émeutes populaires d'envergure²⁰ et à la proclamation de l'indépendance d'Anjouan le 3 août 1997. Les fonds de l'aide internationale servaient plus au développement de Mitsamiouli, le village natal du président, ainsi qu'aux mariages coutumiers des membres de sa famille, plutôt qu'au développement du pays qui s'enfonçait dans le marasme économique. Certes, la dévaluation du franc CFA dopait les exportations de vanille et de fleur d'ylang-ylang, mais pénalisait fortement les importations dont les îles comoriennes étaient fortement dépendantes. La chute des cours de la vanille dans les années 1980 pénalise lourdement cette économie. Les détournements de l'aide internationale en faveur de son clan mais aussi plus globalement des grand-comoriens, ainsi que la dure répression politique de ses opposants anjouanais précipitent la crise²¹.

Le conflit anjouanais oppose ainsi dans un premier temps les grand-Comoriens et les Anjouanais puis les Mohéliens. Les notables grand-comoriens dominent l'État dès l'accession au pouvoir de Djohar (président de 1990 à 1995). Celui-ci a fait bénéficier à ses partisans et aux notables qui l'ont soutenu, de la distribution des postes de fonctionnaires, des ministères ainsi que des ressources de l'État. Le modèle d'organisation politique en État-nation montre ses limites pour la société comorienne. La thèse des « États faillis » en Afrique²² se vérifient toujours dans le cadre des Comores. Cette disposition du pouvoir politique comorien est en miroir de ce qu'il avait été les quinze dernières années pour les anjouanais durant le mandat d'Ahmed Abdallah²³. Le pouvoir était resté équilibré durant les vingt années précédentes par l'existence d'un pouvoir coercitif. Abdallah était soutenu par le parti vert conservateur et donc, de ce fait, au-delà d'Anjouan. L'autoritarisme de Djohar rompt cet équilibre en défaveur des Anjouanais. A cela s'ajoute un délabrement des institutions comoriennes et une absence de coercition, de forces de police, d'armée etc...

Déjà en partie déstabilisé par l'insurrection anjouanaise, l'État comorien l'est complètement par le putsch de Ben Massonde, chef d'État-major, quelques semaines plus tard. La défaite militaire grand comorienne à Anjouan en 1999 achève de déstabiliser politiquement l'archipel et provoque les conditions d'un nouveau putsch moins de six mois après le début de l'insurrection. Les deux camps en présence étaient de force équivalente.

Le but de chacun était le contrôle de l'État et de ses ressources financières²⁴. Les

²⁰ *Le Monde* « Situation de chaos et d'anarchie à Anjouan, selon l'OUA », 24/03/1998.

²¹ Dans son article François Taglioni (*op. cit.*) décrit précisément le conflit anjouanaise et ses conséquences sanitaires et sociales pour les Comores.

²² Pierre GOUROU, *L'Afrique*, Lévy Roger, 1970. Cette thèse a été réactualisée et utilisée en géopolitique. Voir entre autres Christian BOUQUET, « L'État en Afrique. Géographie politique de la maîtrise des territoires », *L'Espace politique*, (2009-1)

²³ Président du conseil de gouvernement du territoire des Comores de décembre 1972 à juillet 1975, il devient Chef du nouvel État comorien avant d'être renversé au bout de 28 jours, le 3 août 1975, par l'action menée par Bob Denard. Rétabli à la fonction de Président de la République fédérale islamique des Comores par ce même Bob Denard en mai 1978, il est assassiné le 26 novembre 1989 (voir dans ce même ouvrage l'article de Walter BRUYERE-OSTELLS).

²⁴ Jean François BAYART, *L'État en Afrique. La Politique du ventre*. Paris: Fayard, 2006.

combats ne furent donc pas particulièrement meurtriers mais s'avérèrent particulièrement destructeurs sur le plan politique. Le second putschiste, le colonel Azali Assoumani favorable à une résolution par la force, fut cependant contraint par les institutions internationales d'emprunter la voie diplomatique.

L'Organisation de l'Union Africaine est le troisième acteur majeur à intervenir dans le conflit anjouanais. L'organisation africaine intervient très rapidement par l'envoi de missions d'observation dans un premier temps, puis d'intercession diplomatique dans un second temps. Elle agit selon son précepte politique majeur qui est l'intangibilité des frontières héritées des limites administratives coloniales. Durant chaque rencontre, les représentants de l'OUA considèrent la délégation anjouanaises comme n'ayant aucune légitimité et ignorent ses demandes. A l'opposé, elle encadre et soutient une solution en faveur du pouvoir « légal » entre les mains d'Azali Assoumani. Ce soutien ne se dément pas, même lorsque celui-ci abroge la constitution pour en faire « voter » une nouvelle par référendum. Préférant amener les représentants anjouanais à la reddition, les représentants africains décrètent un blocus d'Anjouan dès 1999, qui durera jusqu'en 2008. Les conséquences sanitaires et économiques sont lourdes pour Anjouan. François Taglioni décrit les conditions du départ des médecins français de l'île, l'épidémie meurtrière de choléra qui s'ensuivit et sa diffusion à Madagascar. Les pénuries alimentaires ainsi que les divisions internes finissent par avoir raison du mouvement sécessionniste anjouanais. Le conflit anjouanais se termine le 26 mars 2008 avec la reprise militaire de la capitale d'Anjouan, Mutsamudu, lors d'une opération amphibie de l'OUA.

L'OUA impose ses vues aux belligérants et prend une grande part dans la reconstruction politique de l'archipel. Ainsi la solution de confédération voulue et demandée par les leaders anjouanais est complètement ignorée au profit d'une solution fédérale. Les représentants anjouanais, en position de faiblesse, sont favorables à une solution d'autonomie des îles comme l'étaient les représentants grand-comoriens durant le mandat d'Abdallah. La position de force de l'un des camps pousse l'autre camp vers une solution sécessionniste.

La durée du conflit peut être analysée sous deux aspects. Tout d'abord les deux belligérants étaient de force militaire et démographique plus au moins égales. Chacun des camps cherchait à dominer l'État sans en détruire les ressources. Il n'y avait donc pas de solution par la force ou en interne. Le second facteur est la force du dogme de l'intangibilité des frontières de l'OUA. Les représentants anjouanais n'étant pas écoutés, ils conservaient leurs positions refusant de discuter jusqu'à ce qu'ils y soient contraints.

La proclamation d'indépendance anjouanaise a donc été suivie par près de dix années de conférences et rencontres internationales, de négociations nombreuses dans lesquelles l'Organisation de l'Union Africaine a joué un rôle important. Aux Comores, trois présidents se succèdent par coups d'Etat durant cette période, ponctuée par trois constitutions. Le président par intérim Ben Massonde est renversé le 30 avril 1999 par son chef d'état-major Azali Assoumani lorsque la crise s'enfonçait avec une invasion manquée d'Anjouan par les forces comoriennes. La succession des nombreuses directions politiques grand-comoriennes est pour partie responsable de la durée des négociations reprenant pour ainsi dire au début à chaque fois. De même, l'instabilité est la même du côté anjouanais avec un remplacement à la tête de l'île le 25 novembre 1999 avec Ibrahim Aboubacar par Beid Salam. Les accords d'Antananarivo du 18 avril 1999 stipulent pour la première fois la possibilité d'une forme de gouvernance politique

fédérative avec un pouvoir central réduit à la portion congrue des pouvoirs régaliens. Derrière ces négociations, une OUA intransigeante sur le respect de l'intangibilité des frontières se dessine. Les représentants anjouanais sécessionnistes ne sont pas écoutés et leur non ratification n'empêche pas l'organisation de faire de cet accord le préalable avant toute rencontre ou négociation ultérieure. Par exemple, le paragraphe sur les institutions à adopter étend le contrôle de l'aide internationale à l'État central. La dispute pour le contrôle exclusif du pouvoir central était l'une des causes du conflit armé. Cet accord est finalement mis en place en 2008 avec l'invasion d'Anjouan par des troupes de l'Union africaine puis par la ratification de la Constitution de la République Fédérale Islamique des Comores.

La division politique ne fait que refléter des divisions culturelles. Le système politique comorien est basé sur le système coutumier qui implique des alliances de notables entre îles. La rémunération des soutiens politiques est suivie par une grande diversité de traitements entre îles selon les mandats. Le dernier embrasement d'Anjouan en octobre 2018 est dû à l'un de ces déséquilibres de traitement. Le président comorien, originaire de Grande-Comore, a décidé de rompre cet équilibre en mettant fin à la présidence tournante et en assignant à demeure son principal opposant anjouanais, l'ancien président Sambi ainsi que ses partisans du parti Juwa. La capitale d'Anjouan a échappé au contrôle de l'État comorien durant une semaine. Ces divisions ont des racines culturelles.

B. Une « société îlienne multiculturelle » en proie aux difficultés de développement ?

La seconde sécession comorienne ne serait pas compréhensible sans une approche culturelle des modes de vie et des identités comoriennes.

C'est le terme de société îlienne multiculturelle qui conviendrait le mieux aux Comores selon la typologie mise en place par François Taglioni. Les Comores sont en effet un archipel ouvert aux migrations tout au long de son histoire. Les constructions identitaires y sont complexes. L'appartenance à une île est fortement marquée au sein des populations dans les archipels²⁵. Les questions identitaires dans de petits espaces îliens peuvent créer des différences sensibles. Dans les sociétés îliennes, les identités se construisent par rapport au sol, par rapport à l'île. Cette identification à l'île est d'autant plus forte dans les archipels. Les populations entre îles communiquent et échangent mais les relations entre les populations des différentes îles sont parfois complexes comme le démontre François Taglioni. Les questions identitaires et culturelles ont une incidence directe sur les événements historiques cités plus haut.

Dans les Comores, ces différences sont sensibles par les réseaux de filiation et d'appartenance villageoise. Le syncrétisme entre traditions bantoues et droit islamique est similaire dans l'ensemble de l'archipel. Le mariage permet une union des biens de la femme et de l'homme. L'habitation est la propriété exclusive des femmes tandis que les terres agricoles sont celles des hommes. Ce système d'organisation sociale gêne une mobilité des jeunes entre villages en raison de cette séparation des biens.

Le système de notables qui structure cet espace est lui aussi fortement lié au sol qui reste la principale source de revenus dans ces sociétés traditionnelles. Les notables sont attachés à leur territoire et ne connaissent pas de mobilité au-delà de leur île. Cet

²⁵ François TAGLIONI, « Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaires ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2010, (11).

enracinement foncier des populations crée des disparités entre Comoriens de différentes îles. Les élections se jouent au nombre le plus important d'habitants dans chaque île vers des notables favorisant en priorité leurs territoires et leur électorat. Cette organisation de la vie sociale dans les Comores se traduit en politique. L'instauration d'un État centralisé se concrétise par des luttes internes intenses pour le contrôle des institutions étatiques. Ces institutions fournissent des ressources pour affermir le pouvoir social de ces élites. Or les ressources financières de l'État comorien sont très faibles. La situation des perdants des élections les met dans une position des particulièrement difficile à tenir économiquement et socialement.

La Constitution de l'Union des Comores de 2008 cherche un équilibre des pouvoirs dans le temps par l'instauration d'une présidence tournante. A chaque élection présidentielle, les candidats proviennent tous de l'une des quatre îles comoriennes reconnues dans la constitution²⁶. Implicitement, une grande importance est reconnue à l'identité de chaque île. La constitution oblige à la répartition des pouvoirs dans le temps afin d'éviter la domination d'une île sur une autre. Elle reconnaît par là-même une véritable identité politique propre à chaque île, ce qui contrevient complètement au modèle de l'État nation jacobin qui avait été édifié jusqu'ici.

L'impossibilité du scrutin a mené à revenir à des candidats grand-comoriens. Cette constitution comporte des risques et génère toutefois des frictions importantes. Les gouverneurs de chaque île affrontent régulièrement le président sur des questions réglementaires comme cela a été le cas pour l'interdiction des transports maritimes entre chaque île par kwassa-kwassa²⁷. Ces échauffourées ne sont pas à prendre à la légère avec des rivalités toujours réelles et un pouvoir central plus affaibli que durant la guerre. La situation financière comorienne est mauvaise avec un État fortement endetté. Les institutions étatiques sont elles aussi affaiblies avec, par exemple, un enseignement primaire en lambeaux. Les enseignements peu suivis sont assurés par des fonctionnaires très mal payés²⁸. D'autres institutions comme la police ou les douanes se trouvent dans la même situation ce qui engendre un État faible confronté à des acteurs locaux plus puissants comme certains imams ou édiles locaux. Cela débouche sur des risques non négligeables, renforcé par la proximité des guerres du Moyen-Orient²⁹.

III) UNE UNION DES COMORES FRAGILE

Les forces centrifuges sont fortes dans l'archipel des Comores. Elles sont aggravées par divers facteurs qui ont provoqué deux éclatements majeurs ces quarante dernières années dans l'archipel. Ces forces centrifuges ne sont pas les seules et certaines forces centripètes existent. Ces deux tendances se dessinent actuellement dans l'archipel. Une certaine homogénéité se dessine entre les deux cas évoqués plus haut.

²⁶ L'élection de 2016 devait voir une élection entre candidats mahorais.

²⁷ Barques utilisées dans les Comores. Auparavant il s'agissait de simples boutres en bois avec une quille. Le terme de kwassa-kwassa était un quolibet les désignant. A présent les coques sont en plastique moulé et avec un moteur. Leur utilisation est toujours aussi dangereuse entre les îles avec des courants marins et une houle très importante, surtout entre Anjouan et Mayotte.

²⁸ La Banque Mondiale, « La gestion des finances publiques est désormais informatisée aux Comores », 25/05/2017 ; RFI, « Comores, sans salaires, la vie difficile des fonctionnaires » 17/10/2014.

²⁹ L'archipel se situe à quatre heures d'avion du Yémen, véritable plateforme des migrations et du transport des djihadistes.

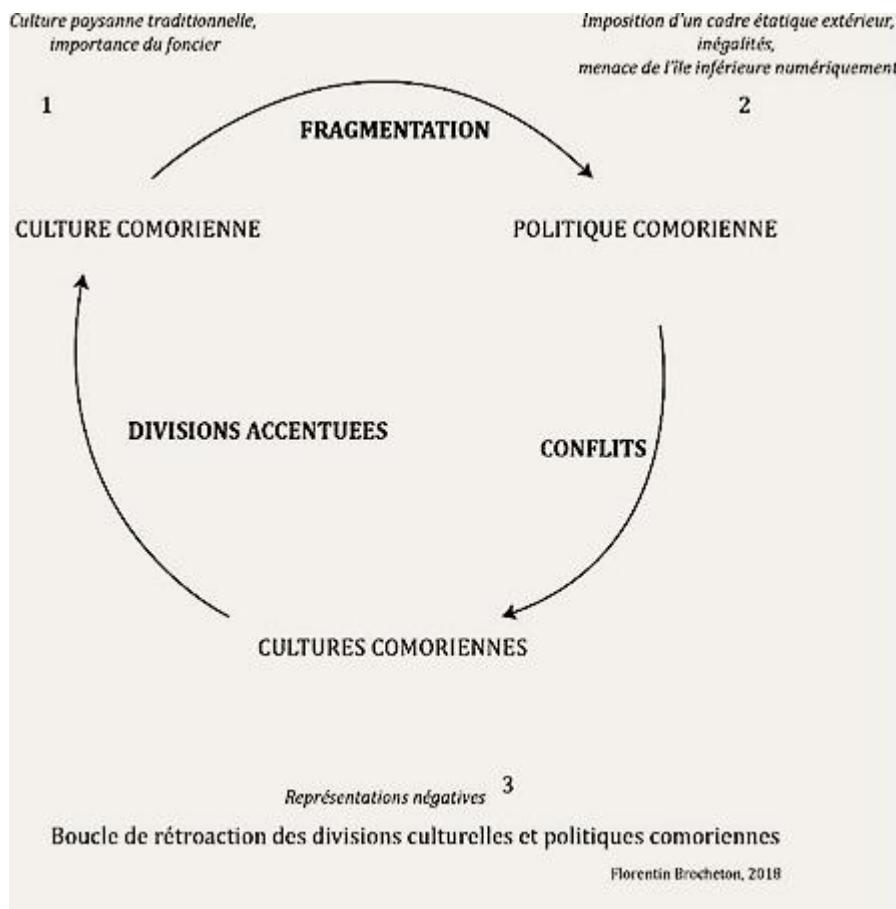
A. La division politique et sociale dans « l'État post-fédéral » de l'Union des Comores

Les diverses sécessions exposées plus haut font de l'Union des Comores un exemple de partition post-fédérale³⁰. Il s'agit la partition d'un État nouvellement indépendant, dont les frontières ont été dessinées par la colonisation (ou dans le cadre d'une république issue de l'Union soviétique). La fédération créée par des populations, ethnies et groupes politiques très différents se scinde en différentes entités étatiques. Un ensemble disparate de différents groupes sociaux et politiques a été uni en une seule administration durant la colonisation. Cet ensemble parvient avec difficulté à maintenir son unité après l'indépendance. L'exemple développé par André Louis Sanguin est la partition des Indes britanniques entre Pakistan et Inde peu de temps après leur indépendance en 1947. Les tendances centrifuges post-fédérales peuvent expliquer les fragilités structurelles de l'État comorien.

La division politique et sociale de l'archipel a trouvé une solution avec la nouvelle constitution comorienne adoptée en 2008 par référendum. Mais cette construction politique reste précaire tant que les services publics comoriens ainsi que les institutions censées assurer la légitimité du pouvoir ne sont pas renforcés.

Cette union reste précaire en raison du modèle de division existant dans l'archipel. La culture comorienne est centrée sur l'activité agricole et plus particulièrement sur la détention des sols comme cela a été montré plus haut. La superposition d'un État central édifié rapidement et sans légitimité réelle pour la population correspond mal à la situation sociale prégnante. Ces sociétés sont paysannes et peu urbanisées. Les villes comoriennes, bien qu'anciennes répondent à des fonctions essentiellement commerciales. Leur influence politique s'étendait rarement au-delà d'une île. Malgré l'attraction exercée par ces villes sur la société paysanne, celle-ci perdure, y compris à Mayotte malgré la croissance exponentielle de la population de la préfecture Mamoudzou. Le village et les terres agricoles autour restent une structure fondamentale. Ce facteur de fragmentation sociale majeur perdure donc. Cette ruralité importante est due au faible développement économique de l'archipel mais aussi et surtout à une très faible industrialisation des villes. Les tentatives d'imposition du cadre étatique se sont soldées par le sécessionnisme mahorais puis par le sécessionnisme anjouanais. Les conflits comoriens sont donc politiques. Les différents groupes s'affrontent pour le contrôle d'un territoire, de terres agricoles, de ressources financières attachées à certaines institutions. Mais ces conflits ont une origine culturelle. En effet, l'identification des groupes par îles ou l'importance du contrôle foncier sont liés à des facteurs culturels. Ces affrontements ont des conséquences culturelles importantes en générant des représentations et des identités contradictoires. Les groupes politiques comoriens s'identifient à une île et se définissent par rapport aux autres groupes, venant d'autres îles. Par exemple, les visions négatives des mahorais à l'égard des autres comoriens, sont dues à des décennies de luttes politiques pour la préservation de leur groupe. Ce modèle théorique peut être illustré par le modèle ci-dessous.

³⁰ André-Louis SANGUIN, « Partition : variations sur un thème majeur de géographie politique ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2010 (11).



Il est possible d'analyser ces clivages dans la nouvelle constitution comorienne avec les différentes politiques étrangères menées depuis le début des années 2000. La politique étrangère est une donnée qui a une grande importance dans les équilibres locaux par l'aide économique des alliés. Les Comores ont leur place dans quatre organisations internationales majeures. La position du président lors de ces rencontres lui confère une aura particulière parmi ses concitoyens. Ainsi le choix des alliés est très minutieux et indique la position du président comorien vis-à-vis de sa population. Durant l'ère Sambi (2006-2011), les affaires étrangères étaient tournées vers l'Iran et les États du Golfe, essentiellement le Koweït. L'Iran y trouvait un allié lui permettant de se soustraire en partie de l'embargo américain. Il finançait en contrepartie des programmes d'étude et de santé dans l'archipel³¹. L'orientation vers le Koweït venait d'un intérêt de cet État pour sous-traiter certaines affaires bancaires³² ainsi que par la citoyenneté économique³³. Près de 110 000 Bédouins au Koweït se sont vu attribuer la nationalité comorienne de cette façon. Leur gouvernement évitait ainsi les pressions internationales pour l'apartheid

³¹ Par le financement de l'hôpital du Croissant Rouge iranien à Anjouan, fermé par décision du gouvernement comorien en août 2016.

³² Via Bashar Kiwan qui avait fondé la Comoro Gulf Holding.

³³ Naturalisation par achat d'un passeport.

de ces populations qui pouvaient toujours être considérées comme des citoyens de seconde zone³⁴. L'intérêt pour les Comores était de pallier une baisse drastique de ses aides au développement mais aussi de panser les plaies de la guerre civile.

Le rival politique d'Ahmed Sambi, Azali Assoumani (à nouveau président en 2016³⁵) a pris le contre-pied de cette politique en s'alliant avec l'Arabie Saoudite qui offrait des simplifications pour les visas de pèlerinage à la Mecque une fois aux responsabilités. Ce brusque changement est à lire aussi dans une volonté de réprimer les opposants anjouanais en les privant des bienfaits des aides internationales du mandat précédent. Ainsi les programmes de développement iraniens ont été annulés et les institutions fermées. Ce changement est aussi un contre-coup de la crise entre l'Iran et les États arabes débutée en 2012 au Moyen-Orient. Ce changement de cap a aussi permis au nouvel exécutif de poursuivre Sambi en justice³⁶ ainsi que ses affidés pour corruption et de se dégager des accusations internationales autour du trafic de passeports diplomatiques auquel se livraient les dirigeants de l'État comorien. L'utilisation des ressources de l'État se fait à des fins personnelles. La politique permet d'affermir le pouvoir social et politique d'un clan sur l'archipel. Ces divisions comoriennes par la politique mènent à de profondes fractures internes entre anjouanais et grand comoriens. Dans ce contexte une étincelle peut générer un conflit armé. Cela est le cas en octobre 2018 lorsque l'arrestation de Sambi mène à une réaction des anjouanais qui ont pris le contrôle de leur capitale face aux forces de l'ordre comoriennes.

Le modèle politique de l'État nation a mené à des divisions politiques profondes ainsi qu'à de forts clivages culturels. Les traces de la guerre civile à Anjouan sont perceptibles dans la seconde sécession de l'île en 2018. L'archipel des Comores est culturellement et politiquement divisé. Des tentatives d'interventions de l'extérieur sont menées afin d'éviter un éclatement des Comores par les armes.

B. Le rapprochement français lié à une fragilité politique majeure de son voisin

L'État français a entamé des négociations en profondeur avec les dignitaires comoriens depuis 2013. La départementalisation de Mayotte en 2011 avait certes provoqué une nouvelle rupture, mais l'alternance politique en France en 2012 avait permis une réouverture des discussions entre les deux États. Pour l'État comorien, l'impasse du mal développement est associée aux tensions sécessionnistes de l'archipel. L'État français voit dans la coopération une opportunité de légitimation internationale du département de Mayotte ainsi que l'appui d'un allié dans cette région de l'océan Indien. La menace de balkanisation de ce nouvel État indépendant constitue une menace d'explosion à côté d'un département d'outre-mer.

Le rapprochement diplomatique postérieur à 2012 est principalement dû à deux faiblesses comoriennes. La première relève du faible développement économique du territoire, et la seconde d'une faiblesse politique. L'État français peut contribuer à la stabilisation de l'État comorien pour trois raisons. Tout d'abord, ils partagent tous deux une histoire de près d'un siècle. Le français est une langue commune à chacun. L'État français est également un voisin de l'État comorien. C'est aussi dans son intérêt d'agir

³⁴ *Le Monde*, 14/03/2009.

³⁵ Chef de l'État d'avril 1999 à janvier 2002, il est élu président de l'Union des Comores de mai 2002 à mai 2006. Réélu de mai 2016 à février 2019, il vient d'être reconduit dans ses fonctions le 3 avril 2019, dans des conditions discutables.

³⁶ *Jeune Afrique*, 17/02/2009.

afin de protéger son département et ses habitants.

L'alliance entre l'État comorien et l'État français n'est pas du tout naturelle et semble aller à rebours de l'histoire contemporaine des relations internationales dans la région. La force des nécessités fait cette alliance. Le soutien de l'armée française à la défense comorienne est l'illustration la plus poussée de cette alliance. Depuis 1991, un accord bilatéral de défense a été signé entre les deux États, en vertu duquel les Comores sont protégées contre tout envahisseur étranger par l'armée française. Mais l'aide au développement et la coopération entre douanes est inexistante, tout comme un quelconque programme de coopération économique. Une méfiance réciproque s'est instaurée au fil du temps entre les deux administrations au sujet du statut international de Mayotte. Du côté français, la crainte est de voir les ressources françaises servir au développement d'un État ayant des velléités sur son territoire. La position des autorités comoriennes est d'autant plus difficile à maintenir. Il leur est impossible de renoncer à la reprise de Mayotte dans leur giron. Il s'agit d'un enjeu tout d'abord vis à vis de leur population. Le département français sert aux dirigeants comoriens pour expliquer à leur population tous les maux internes. Cet argument interne permet de créer une cohésion nationale autour d'une cause. D'un autre côté, il s'agit du principal motif d'existence des Comores dans les institutions internationales, auprès de l'ONU, de l'Union africaine comme de la Ligue Arabe. L'État comorien est indissociablement lié à cette revendication. Le faire-valoir qu'est Mayotte ne pourra plus être mis en avant internationalement si l'île est reprise. Les notabilités au pouvoir perdraient aussi une grande assise de leur pouvoir. Face aux graves difficultés internes que rencontre l'État comorien dans ses missions quotidiennes élémentaires, il est nécessaire de trouver un coupable extérieur. Ce processus de création de l'ennemi est une réaction politique et sociale courante dans la plupart des sociétés et groupes humains³⁷. La situation est suffisamment dégradée pour que ce double discours ne puisse plus tenir.

Malgré une convergence d'intérêts et des volontés politiques constantes dans le temps, ce processus de rapprochement franco-comorien reste très fragile. Une dérive de l'une ou l'autre des administrations dans les rapports est toujours possible, comme cela a été le cas entre mars et août 2018. Le pouvoir comorien s'apprêtait à mener un coup d'État institutionnel par la mise en place d'une nouvelle constitution qui allait durablement renforcer le pouvoir des grands comoriens sur l'archipel. Le président Azali Assoumani avait supprimé la commission de contrôle électoral ainsi que la Cour Constitutionnelle peu de temps auparavant. Un projet de constitution lui permettant de se représenter était en cours de préparation. Avant que l'opposition ne s'organise, le ministre de l'Intérieur, celui des Affaires Étrangères et le Président ont « créé » une crise avec la France. Une grève générale a paralysé Mayotte durant tout le mois de mars dénonçant la situation d'insécurité sur l'île. Les violences et expulsions ont été nombreuses avec une recrudescence des décasages. Le pouvoir comorien a pris prétexte de l'insécurité à Mayotte pour fermer ses frontières aux navires et avions français procédant aux expulsions. Le ministre des Affaires Étrangères Souef El Amine a réitéré à de nombreuses reprises des provocations à l'égard des autorités françaises de Mayotte³⁸. Un comité humanitaire comorien pour Mayotte a même été mis en place à

³⁷ Nicola CUSUMANO, « Gérer la haine, fabriquer l'ennemi. Grecs et Carthaginois en Sicile entre les Ve et IVe siècles av. J.C. ». *Dialogues d'histoire ancienne*. 2012. Var 6, p 236. Alain MARZONNA, Pierre CONESA, « La fabrication de l'ennemi, ou comment tuer avec sa conscience pour soi », *Revue historique des armées* (269), 2011.

³⁸ Notamment lors de son interview à Mayotte Première le 12 août 2018.

Moroni. Ces provocations ont été suivies de restrictions par le gouvernement français sur les visas comoriens. Une solidarité européenne s'est mise en place autour du gouvernement français et l'ensemble des visas Schengen ont été refusés à toute nouvelle demande. La mesure de fermeture des frontières ne visait qu'à créer cet effet et surtout une réaction de solidarité des Comoriens vis- à-vis de leur gouvernement.



Le quartier « Gaza » à Kawéni , Mayotte. On remarquera, sur le terrain, le rapport de force et les oppositions de richesse entre les différents acteurs (cliché auteur).

Cependant, le gouvernement comorien est revenu sur ses positions dès le début du mois d'août 2018 en ne refusant plus les navires de la Police aux Frontières française. Les mesures de rétorsions françaises ont été efficaces en provoquant un fléchissement. Si elles s'étaient poursuivies, elles auraient touché la diaspora comorienne d'une grande importance économique et politique pour les Comores³⁹. De plus le gouvernement comorien avait atteint son objectif de réforme constitutionnelle adoptée à une large majorité des suffrages exprimés. Ces tensions ont été apaisées en début novembre 2018 avec la signature d'un traité bilatéral franco-comorien accentuant la coopération entre les deux États.

Le processus de négociation et de discussion devrait cependant reprendre. Les deux États sont contraints de coopérer pour éviter une aggravation des difficultés. L'État français est forcé d'intervenir pour éviter une aggravation des conflits sociaux et de la situation sécuritaire dans son département. Il a comme intérêt principal de voir la

³⁹ La part des remises dans le PIB des Comores est difficile à évaluer entre les transferts formels et informels. Il représente autour des 20% du PIB annuel selon les différents analystes.

situation migratoire s'améliorer à Mayotte par une coopération renforcée avec un État comorien. Sa gestion de l'immigration de l'île doit le mener à trouver des solutions en amont. La politique de fermeture de la frontière mahoraise devient lourde dans le budget français⁴⁰, en termes économiques mais aussi en termes d'images. La pression migratoire sur l'île, et donc sur le foncier, représente aussi des inconvénients importants pour le développement économique du secteur privé sur l'île. Les transferts de solidarité nationale constituent la principale source de revenu du PIB de l'île. Dans le contexte de restriction budgétaire initié sous la présidence de François Hollande (2012-2017) ses contraintes sont devenues centrales pour les dirigeants français. Le coût en image des expulsions et des mineurs isolés dans de nombreux reportages⁴¹ pour le pays des Droits de l'Homme est lui aussi non négligeable.

Le coût en image de la situation migratoire à Mayotte est de plus cumulatif dans le temps et a des répercussions économiques et politiques à long terme. Les reportages et documentaires à répétition sur les migrants à Mayotte créent une vision très négative de l'île qui paralyse tout investissement durable du secteur privé, hormis dans quelques niches comme la construction ou les télécommunications. Ce très faible développement du secteur privé alourdit les dépenses publiques dans le temps long. Il est impossible toutefois pour l'État français de penser à « lâcher » Mayotte. Son statut de puissance mondiale vaincue par l'un des États les plus mal développés de la planète en serait atteint. Chacun des camps est donc forcé de discuter et de trouver un compromis avec l'autre mais il est impossible d'indiquer dans quel sens ira un futur compromis.

Conclusion

La balkanisation de l'archipel des Comores peut être expliquée par une boucle de rétroaction entre les cultures comoriennes et la politique. Ces tensions sont issues d'une culture qui fragmente les modes de vie et les populations. L'imposition d'un modèle d'organisation étatique extérieur s'est soldée par deux échecs successifs et deux conflits sécessionnistes majeurs. Les interventions politiques dans les domaines culturels ont renforcé les divisions culturelles devenues trop importantes.

Cependant, la balkanisation achevée de l'archipel des Comores peut être contrebalancée par l'intervention conjointe des États comoriens et français dont les intérêts sont convergents. Le processus de stabilisation reste toujours fragile et à la merci d'un revirement politique du côté comorien essentiellement. La récente remise en cause de la constitution adoptée suite à la guerre civile du début des années 2000 peut remettre durablement en question une idée de stabilisation des Comores. Mais, les récents troubles liés aux élections présidentielles du 24 mars 2019 tendent à la déstabilisation durable de la vie politique comorienne. La balkanisation de l'archipel comorien est un phénomène complexe, particulier, unique et toujours d'actualité.

⁴⁰ Allocution de Didier Migaud premier président de la Cour des Comptes à l'Assemblée Nationale 13/01/2016.

⁴¹ Voir par exemple *Investigations Spécial Mayotte* 16/05/2018, sur France Ô, qui traite en détail du phénomène migratoire sur l'île.

Édition, graphisme et mise en pages par



promedia@moov.mg

Imprimé à Madagascar
par MADPRINT Antananarivo
roi@moov.mg

Édition : 1^{er} semestre 2019
Code : PMC2605 (9 788909 200699)

Sur la question des conflits et de la guerre, *Tsingy* a déjà publié :

- Claude BAVOUX, « Le Madagascar des Libérations. Une seule île pour deux rêves (1942-1947) », *Tsingy* n°1
- Pierre BREST, « Madagascar et la question juive (1936-1941) », *Tsingy* n°2
- Laurent DUCERF, « L'utopie de l'Union française fracassée : Le Mouvement Républicain Populaire face à l'Insurrection malgache », *Tsingy* n°3
- Lucile RABEARAMANANA, « Des femmes dans les luttes nationalistes à Madagascar au début de la décolonisation », *Tsingy* n°5
- « Dossier 1947 », *Tsingy* n°8
- Pierre BREST, « La flotte de guerre russe à Madagascar (décembre 1904-Mars 1905) », *Tsingy* n°10
- Pierre BREST, « Un combat pour la Liberté : la mutinerie du *Vautour* (1725) », *Tsingy* n°11
- Jean FREMIGACCI, « De la violence légitime de l'Etat colonial : les prestations dans la région de Maroantsetra (1905-1930) », *Tsingy* n°12, 13 et 14
- Jérôme DORVIDAL, « En terre inhospitalière : les violences xénophobes en Australie Occidentale en 1919 et en 1934 », *Tsingy* n°11
- Pierre-Eric FAGEOL, « La fin de la Guerre : une communauté nationale réactivée : les célébrations de la victoire à La Réunion en 1918 », *Tsingy* n°13
- Pierre-Eric FAGEOL, « Les projets de rattachement de La Réunion à Madagascar (1906-1914) », *Tsingy* n°15
- Pierre BREST, « Raymond Decugis, Compagnon de la Libération », *Tsingy* n°17
- Tovo RAKONDRAIBE, « Les tinsurgés face aux militaires dans le district d'Andevoranto/Brickaville à Madagascar (1947-1948) », *Tsingy* n°17
- Jehanne-Emmanuelle MONNIER, « Litiges entre le Mozambique et La Réunion au sujet du recrutement des travailleurs, seconde moitié du XIX^e siècle », *Tsingy* n°18

Numéros thématiques publiés :

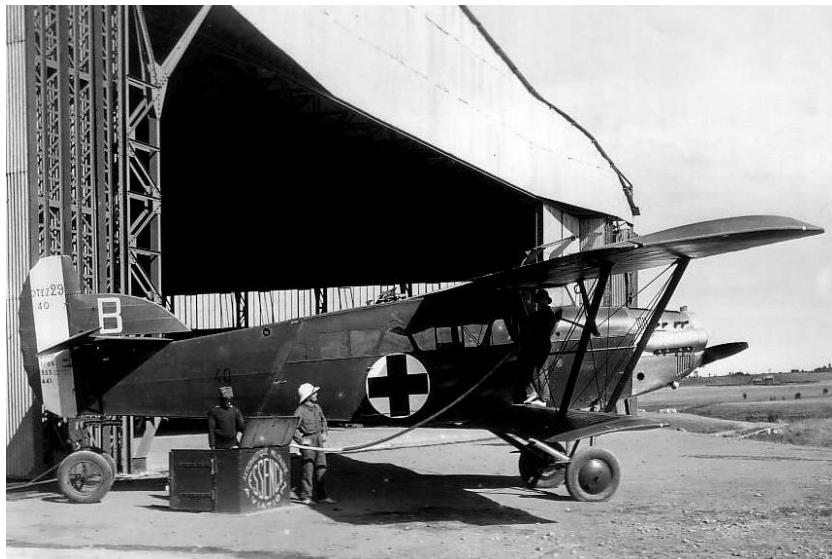
- Démographie à Madagascar (*Tsingy* n°4)
- Les femmes dans l'océan Indien (*Tsingy* n°5)
- Religions et Sociétés dans l'océan Indien (*Tsingy* n°7)
- « Dossier 1947 » (*Tsingy* n°8)
- Les Hommes et la Mer (*Tsingy* n°9)
- La violence dans les sociétés de l'océan Indien (*Tsingy* n°11)
- La côte Est de Madagascar (*Tsingy* n°12)
- Voyages et Missions dans le S. O. de l'océan Indien (*Tsingy* n°13)
- Madagascar et La Réunion, 1^{ère} partie (*Tsingy* n°14)
- Madagascar et La Réunion, 2^{ème} partie (*Tsingy* n°15)
- Les migrations dans l'océan Indien (*Tsingy* n°16)
- Les hommes et la nature (*Tsingy* n°17)
- Le Mozambique (*Tsingy* n°18)
- Images et représentations des sociétés coloniales (*Tsingy* n°19)
- Patrimoines et Tourisme à La Réunion et dans l'océan Indien (*Tsingy* n°20)
- Economies et Sociétés depuis le début du XX^e siècle (*Tsingy* n°21)

« TSINGY »

Les Tsingy sont une formation calcaire.
L'érosion forme des lames très fines de plusieurs mètres de haut, créant de véritables forêts minérales.

Les plus grands ensembles de Tsingy à Madagascar se trouvent dans l'Ouest (Bemaraha) et dans le Nord (Ankarana).

Voir photo d'arrière-plan de la couverture.



Ravitaillement d'un Potez 29 à Ivato
(crédit : <http://fiaramanidina.free.fr/potez-29.php>)



Nord 2501 n°128 (50-WU) du GAMOM 50 de la Réunion avec deux AD4 Skyraider de l'EAA 2/21 Oranie d'Ivato, quelque part dans le ciel malgache en 1972.
(crédit : <http://www.traditions-air.fr>)